Le Monde

www.lemonde.fr

56e ANNÉE – N° 17382 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2000

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE INTERACTIF

■ Start-up : la fin des illusions

■ Les personnes âgées et Internet

Ile-de-France : les preuves de la corruption

● De 1990 à 1995, le RPR, le PR et le PS se sont entendus pour se financer avec l'argent de l'énorme marché des lycées d'Ile-de-France ● Cette entente entre droite et gauche est postérieure aux premières lois de financement des partis ● « Le Monde » publie les procès-verbaux de leurs collecteurs de fonds

UN SYSTÈME d'entente secrète a permis à trois partis politiques – RPR, Parti républicain (devenu Démocratie libérale) et le PS – de prélever une partie de l'énorme budget de la rénovation des lycées d'Ile-de-France entre 1990 et 1995. Son mécanisme apparaît dans toute sa précision à la lecture des déclarations faites devant la police et les juges d'instruction par les responsables du financement des trois formations concernées, dont *Le Monde* publie de larges extraits. Deux chiffres permettent d'évaluer la dimension de ce « *système* » : sur les 28 milliards de francs que représentent ces marchés, 2 % étaient prélevés. Louise-Yvonne Casetta, directrice administrative du RPR, Jean-Pierre Thomas, trésorier du PR, et Gérard Peybernès, président de l'Association de financement du PS, tous trois mis en examen pour « *complicité et recel de corruption* », ont indiqué que des responsables de leurs partis respectifs avaient été informés de l'existence de ce financement occulte. Michel Roussin, ancien directeur de cabinet de Jacques Chirac à la mairie de Paris, aurait, selon Mme Casetta et M. Thomas, coordonné la répartition des fonds entre droite et gauche. Selon M. Peybernès, quatre trésoriers du PS, André Laignel, Henri Emmanuelli, Pierre Moscovici et Alain Claeys connaissaient l'entente entre les entreprises et le PS.

Cette entente entre adversaires politiques pour truquer des appels d'offres en échange de dons des entreprises a eu lieu à une époque où les partis bénéficiaient des premières lois de financement public.

Lire pages 6 et 7 et notre éditorial page 18

La grève générale des avocats paralyse la justice en France

LA MOBILISATION des avocats pour la revalorisation de l'aide juridictionnelle (AJ) a pris une ampleur exceptionnelle, mardi 12 décembre, avec l'entrée en lice du puissant barreau de Paris qui, pour la première fois de son histoire, a appelé à une grève des audiences. Des manifestations étaient prévues, mardi, notamment à Bordeaux, Lyon, Rennes et Bobigny. Le barreau de Lille, où le mouvement est né en octobre, a même voté le principe d'une grève « *pour une durée indéterminée* ». Les avocats exigent des mesures d'urgence pour revaloriser le système d'indemnisation par l'Etat de la défense des plus démunis. Le principe d'une réévaluation de l'AJ a été accepté par le ministère de la justice mais les négociations ont achoppé. Devant la radicalisation du mouvement, la chancellerie a précisé qu'elle se tenait prête à « *reprendre les discussions* ».

Lire page 10

BRIDGET JONES/AP

CINÉMA

La révolte des poulets

Inspiré de *La Grande Evasion*, *Chicken Run* raconte les aventures métaphoriques d'une bande de poulets désopilants qui essaient d'échapper à leur destin, finir en tourte. Entre *Hellzapoppin* et *La Liste de Schindler*, le film de Nick Park et Peter Lord montre que l'animation est un art majeur. A noter aussi dans les sorties de la semaine : les débuts bouleversants au cinéma d'Olivier Py, avec *Les Yeux fermés*, et l'opération kamikaze en Californie de Takeshi Kitano, *Aniki, mon frère*. p. 30 à 33

Les Nations unies contre les mafias

DANS UNE VILLE de Palerme transformée en forteresse, les représentants de 143 pays, dont 14 chefs d'Etat, se réunissent du 12 au 15 décembre pour signer une « *convention contre le crime organisé transnational* ». Déjà, 93 pays ont fait connaître leur accord. Ce traité prévoit d'inscrire dans chaque code pénal national le délit de participation à un groupe criminel organisé, la corruption, le blanchiment d'argent et l'entrave à la justice. Dans un entretien au *Monde*, le procureur de Palerme, Piero Grasso, explique comment les mafias ont évolué : la Mafia italienne « *est plus fortement compartimentée, à la façon d'un service secret* ». Il insiste sur sa capacité à « *infiltrer l'économie légale* ».

Lire page 4

Aux Etats-Unis, la presse recomptera les votes de Floride

QUELLE QUE SOIT l'opinion de la Cour suprême des Etats-Unis – elle devait rendre un verdict mardi 12 décembre –, la saga du recompte ne s'arrêtera pas là. Les bulletins de vote de Floride, qui détiennent la clé de l'élection, livreront leur secret. Après avoir comparu en justice et traversé la Floride en fourgonnette de location, ils sont maintenant convoités par divers organismes qui veulent eux aussi les recompter. Journaux, associations, particuliers : on se bouscule pour examiner les cartes perforées.

Pour avoir accès aux bulletins, il suffit d'en faire la demande auprès de la commission électorale concernée. Dans le comté de Miami-Dade, le plus peuplé de Floride, où le recompte manuel n'a jamais été terminé, les autorités ont déjà reçu 16 demandes de consultation. A Palm Beach, les candidatures pour examiner les bulletins classés blancs par les machines de tabulation, les « sous-votes », remplissent trois chemises cartonnées. Cela malgré un tarif de consultation élevé (1 157 dollars l'heure, soit près de 8 000 francs) destiné à couvrir les frais des personnels chargés de la sécurité des bulletins.

Parmi les demandeurs figurent les principaux journaux américains (le *Miami Herald*, le *New York Times*, le *Los Angeles Times*, le *Wall Street Journal*, le *Washington Post*), plusieurs chaînes de télévision et une organisation de juristes conservateurs, Judicial Watch, qui ne fait pas mystère de son hostilité « *au tandem Clinton-Gore* ». Mais il se trouve aussi quelques particuliers. Pour préserver l'intégrité des bulletins, seuls les membres des commissions électorales sont autorisés à les manipuler. Les citoyens ont le droit de voir, pas de toucher.

Ces consultations sont possibles grâce aux lois sur la transparence. Ces textes prévoient que les citoyens, comme les organes de presse, ont un accès complet aux débats et documents publics. En vertu de cette législation, les journaux locaux ont demandé – et obtenu – la communication des e-mails de Katherine Harris, la secrétaire d'Etat de Floride. Depuis, indique le *Los Angeles Times*, les officiels sont inondés de demandes de consultation de toutes sortes : liste des numéros de téléphone appelés par les fonctionnaires de l'Etat, texte des courriers internes.

Pour l'instant, seuls 630 bulletins ont pu être examinés le 28 novembre à Palm Beach par Judicial Watch, avant leur transfert à Tallahassee sur ordre d'un juge. Le résultat de l'élection ne sera bien sûr pas affecté. Mais, comme l'a expliqué Mark Seibel, le rédacteur en chef du *Miami Herald*, « *si ces décomptes ne sont pas effectués, il restera toujours une interrogation* ».

On recomptera pour l'Histoire. Et les bulletins de Floride ont déjà leur place au musée. Fin novembre, le Smithsonian, auguste institution washingtonienne, a dépêché l'un de ses conservateurs à West Palm Beach. Il était chargé d'y récupérer un exemplaire de la fameuse machine à voter Votomatic (qui perfore mal), quelques bulletins de vote « papillon » (qui se lisent avec difficulté) et des confettis de cartes perforées (qui ne se détachent qu'à moitié), soit quelques-uns des accessoires qui auront marqué le chapitre des élections de l'an 2000 aux Etats-Unis.

Corine Lesnes

Lire nos informations page 2

FRANÇOIS GUILLOT/AFP

MAIRIE DE PARIS

La droite contre Tiberi

A trois mois des élections municipales, la rupture est consommée au sein de la droite parisienne. Lundi 11 décembre, au Conseil de Paris, 63 partisans de Philippe Séguin, candidat officiel RPR-UDF-DL, ont refusé de discuter le budget de la Ville, présenté par le maire sortant, Jean Tiberi, nettement minoritaire. Alors que la droite s'entre-déchire, la gauche compte les coups. p. 8

Une Académie des technologies

PIERRE CASTILLON

LE CONSEIL pour les applications de l'Académie des sciences (Cadas) s'est transformé, sous la présidence de Pierre Castillon, en une Académie des technologies. Indépendante, cette nouvelle institution se donne pour objectif de promouvoir « *la technologie pour l'homme* ».

Lire page 25

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1213 - 7,50 F

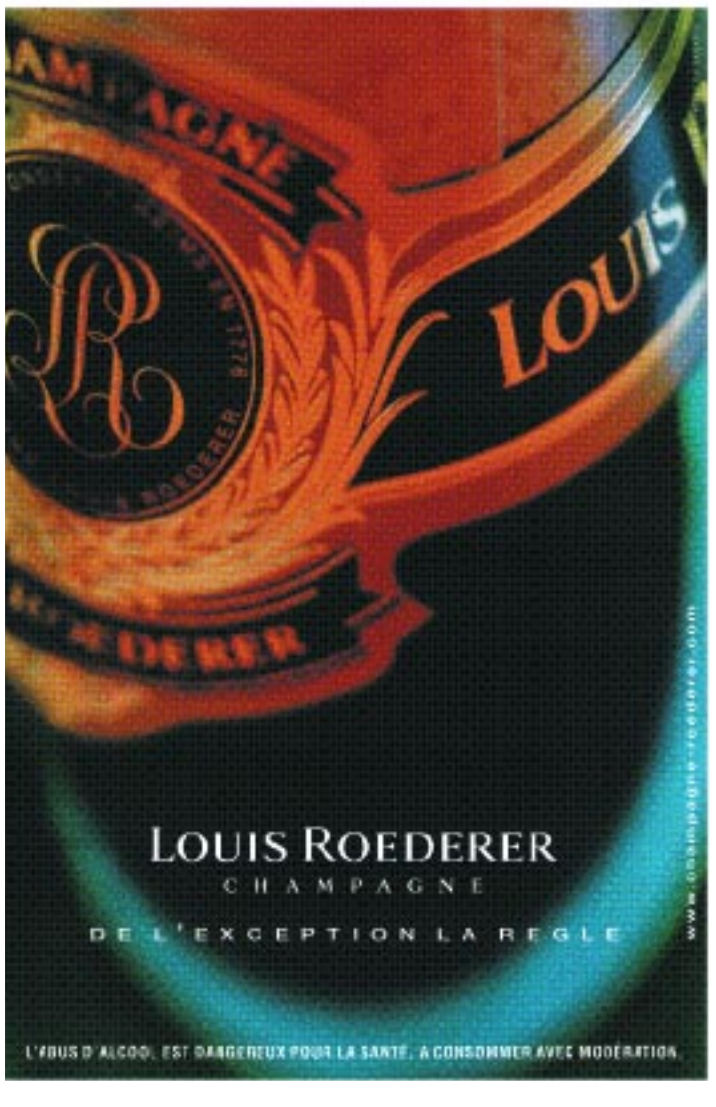

POINT DE VUE

Il ne faut pas ratifier Nice

par Jean-Louis Bourlanges

IL ne faut pas ratifier Nice. Sans doute convient-il de ne pas céder à la dépression de la parturiente qui frappe les militants de l'Europe unie au lendemain de chaque accouchement au forceps d'un nouveau traité européen. A la différence, toutefois, de ceux qui l'ont précédé, l'affligeant compromis passé entre les Quinze aux petites heures du 11 décembre n'a pas pour défaut principal de ne pas aller aussi vite et aussi loin que pourraient le souhaiter les membres du Mouvement européen. A Nice, ce ne sont pas seulement la vigueur du coup d'envoi et la portée du changement qui sont insuffisantes, c'est plus tragiquement la direction choisie qui est mauvaise.

Dans cette foire aux vanités qu'est devenu le Conseil européen, quinze chefs d'Etat ou de gouvernement – pas une femme – se sont livrés à une entreprise insidieuse de démantèlement de l'Europe communautaire. Jamais dans toute l'histoire de l'Union, les enjeux n'ont été aussi biseautés, les préoccupations des responsables aussi étroites, l'indifférence au fonctionnement du système aussi répandue et la loyauté à l'égard du projet commun aussi défaillante qu'en ces journées pleines de bruit et d'aigreur où se sont élaborés, dans une totale absence de transparence démocratique, des marchandages tordus et des compromis byzantins.

Si les Quinze avaient voulu apporter la démonstration expérimentale des impuissances et des perversités de la méthode intergouvernementale, ils ne s'y seraient sans doute pas pris autrement.

Tout le mal de Nice tient à la conjonction d'un ordre du jour dangereusement étriqué et d'une tragique absence de principes chez les dirigeants européens d'aujourd'hui. Jamais il n'a été question d'aborder sérieusement les problèmes généraux de gouvernance d'une Union politique progressivement élargie aux dimensions d'un continent.

Lire la suite page 17 et nos informations page 3

Jean-Louis Bourlanges *est député (UDF) au Parlement européen (groupe du Parti populaire européen).*

ALFRED/SIPA

BANDE DE GAZA

Colons sans états d'âme

La famille Krieff est installée depuis 1992 à Gousch Katif, la plus grande colonie juive de la bande de Gaza. Youssef était chauffeur de taxi à Paris, il vit aujourd'hui, revolver à la ceinture, dans une implantation protégée par l'armée israélienne. Malgré les pierres et les tirs, ces colons n'ont pas l'impression de vivre sur une terre palestinienne. Ils sont « *chez eux* » et entendent y rester. p. 16 et nos informations p. 5

International	2	Aujourd'hui	25
France-Société	6	Météorologie	28
Régions	14	Jeux	28
Carnet	15	Culture	30
Horizons	16	Guide culturel	33
Entreprises	19	Kiosque	34
Communication	21	Abonnements	34
Tableau de bord	22	Radio-Télévision	35

WASHINGTON La cour suprême des Etats-Unis a mis en délibéré, lundi 11 décembre, sa décision sur l'élection présidentielle américaine du 7 novembre. elle a entendu pendant quatre-vingt-dix minutes les arguments des avocats de George W. Bush et d'Al Gore. ● LE VERDICT, attendu mardi au plus tôt, doit décider de la validité du recompte manuel de plusieurs

milliers de bulletins de vote de Floride mal perforés par des machines défectueuses. ● LES NEUF MAGISTRATS ont fait l'objet de nombreuses critiques pour avoir affiché leurs divisions en décidant d'interrompre, samedi, le décompte manuel en Floride par 5 voix contre 4. ● LES GRANDS ÉLECTEURS doivent désigner en principe le président le 18 décembre.

La Cour suprême des Etats-Unis se prononce sur l'élection présidentielle

Les neuf magistrats s'apprêtent à rendre une décision historique. Pendant l'audience de lundi, ils ont entendu les arguments des républicains et des démocrates et ils sont apparus divisés sur la question du recompte manuel des bulletins de vote de Floride

WASHINGTON
de notre correspondant

La Cour suprême fédérale s'est réunie, lundi 11 janvier à 11 heures, pour statuer sur le différend entre George W. Bush et Al Gore sur le dépouillement manuel des bulletins de vote contestés en Floride, d'où devrait sortir le nom du 43e président des Etats-Unis. Les neuf magistrats s'étaient saisis de cette affaire en urgence samedi, interrompant un décompte commencé le matin même et donnant un coup de pouce bienvenu au gouverneur du Texas. Ils étaient alors apparus divisés par cinq voix contre quatre, à l'instar du reste des institutions et du monde politique, loués par les républicains qu'ils sauvaient de l'embarras et vilipendés par les démocrates. Les questions dont ont été abreuvés les avocats des deux camps ont confirmé ce clivage. Mais il fallait attendre le verdict de la Cour, peut-être mardi, pour savoir comment elle allait trancher.

Pendant que deux mille manifestants scandaient des slogans en faveur de leur candidat respectif, le même cérémonial compassé que le 1er décembre s'est répété sous les

lambris du bâtiment néoclassique qui fait face au Congrès. L'avocat du vice-président, Me David Boies, a eu droit à quarante-cinq minutes, ses adversaires aussi. Un temps bref en soi mais qui a semblé interminable à ces juristes chevronnés soumis au feu roulant des neuf magistrats les plus puissants du pays. On attendait surtout deux d'entre eux, des conservateurs plus modérés qui ont parfois fait pencher la balance en faveur des démocrates mais qui avaient cette fois suivi les durs de la Cour. Sandra Day O'Connor et Anthony Kennedy ont ainsi occupé à eux deux une bonne partie de l'heure et demie impartie au cas N° 00949 – Bush contre Gore –, sans doute l'un des plus importants que la Cour aura eu à trancher.

Plusieurs questions ont dominé les débats : doit-il y avoir un critère identique de dépouillement de ces bulletins mécanographiques mal perforés pour toute la Floride ? Ces disparités ne risquent-elles pas de violer le principe d'*« égale protection devant la loi »* stipulé par la Constitution fédérale ? Et, comme il y a onze jours, la Cour suprême de Floride a-t-elle outrepassé ses prérogatives en interprétant la loi électorale de l'Etat ? Comme on pouvait s'y attendre, les défenseurs des deux candidats à la présidence se sont opposés sur tous ces points.

Au nom du candidat républicain, Me Theodore Olson – qui a travaillé avec Kenneth Starr, le procureur spécial de l'affaire Lewinsky – a dénoncé un système de décompte injuste car différent selon les endroits en l'absence de tout critère uniforme d'évaluation. Me Boies s'est efforcé d'expliquer qu'un tel critère n'était pas nécessaire, mais qu'il existait : il s'agit de discerner les intentions de l'électeur. Et que les disparités entre les électeurs utilisant les vieilles machines à voter et ceux qui votent selon des méthodes plus modernes étaient bien plus criantes. Répondant à un des juges, il a ajouté que le contrôle final de ces différents décomptes par un seul magistrat suffisait à assurer l'équité à travers la Floride.

Le respect de l'*« égale protection »* a été le point fort de l'argumentation de Me Olson, qui a dénoncé la discrimination dont seraient victimes certains électeurs en cas de dépouillement manuel. Un point qui a semblé frapper les magistrats, en particulier le plus conservateur d'entre eux, Antonin Scalia. Ce principe, explique Sherman Cohn, professeur de droit constitutionnel à l'université de Georgetown, avait jusqu'à présent été invoqué seulement pour la protection des minorités et des femmes et c'est la première fois qu'il est invoqué dans ce sens.

En le reprenant à son compte, la Cour créerait un nouveau droit mais s'enferrerait dans une contradiction. L'organisation des élections a toujours été du ressort des Etats, que les juges conservateurs entendent protéger contre un pouvoir fédéral tentaculaire. Or, pour assurer cette équité, il faudrait établir des critères applicables aux Etats et aux comtés, ce qui paradoxalement renforcerait les prérogatives de Washington.

INSTITUTION ÉCARTELÉE

Mais était-ce vraiment ce qui importait le plus ? En interrompant un décompte qui aurait pu profiter à M. Gore, les cinq juges avaient ouvertement favorisé M. Bush, dont Antonin Scalia avait annoncé à l'avance le succès probable. Il était donc surprenant d'entendre le président de la haute instance, William Rehnquist, s'inquiéter qu'il soit difficile d'achever la vérification des bulletins avant la date butoir du 12 décembre, alors que c'est l'intervention de la Cour samedi qui l'a rendue impossible.

En tout cas, les démocrates se faisaient peu d'illusions sur leurs chances de succès et plusieurs d'entre eux, dont le colistier d'Al Gore, le sénateur Joe Lieberman, ont indiqué qu'en cas de jugement défavorable, le vice-président devrait jeter l'éponge.

Mais la Cour suprême n'est pas obligée de rendre un verdict en noir et blanc qui propulserait « W » à la Maison Blanche en mettant fin à tout dépouillement, ou redonnerait une chance à Al Gore en autorisant leur reprise mais qui, en même temps, menacerait la légitimité d'une institution écartelée. Elle pourrait également se défausser en renvoyant l'affaire vers le Congrès. Mais surtout, on a senti poindre pendant les débats l'hypothèse d'un renvoi de l'affaire vers la Cour suprême de Floride, qui serait, dans ce cas, chargée de superviser un dépouillement selon des règles communes. Cela signifierait un report de la date du 12 décembre, mais surtout de nouvelles prolongations pour cette post-campagne qui achève mardi sa cinquième semaine.

Patrice de Beer

Jesse Jackson annonce la « rébellion civique »

Une décision de la Cour suprême des Etats-Unis sur l'élection présidentielle qui serait jugée partisane *« entraînera une rébellion civique massive »*, a averti lundi 11 décembre le dirigeant noir américain Jesse Jackson. Il a indiqué que les organisations de défense des droits civiques et syndicales avaient décidé de lancer une campagne de protestation. *« Nous pouvons nous permettre de perdre une élection : on en gagne et on en perd. On ne peut pas se permettre de perdre notre droit de vote »*, a-t-il déclaré.

Par ailleurs, l'Association nationale pour la défense des gens de couleur (NAACP) a annoncé, lundi dans un communiqué, qu'elle se préparait à lancer des actions judiciaires contre ce qu'elle considère être des violations constitutionnelles du droit de vote des Noirs américains. – *(AFP.)*

Les grands électeurs, objet de toutes les convoitises

NEW YORK
de notre correspondante

Le scénario, il faut l'avouer, est tentant. Sur un total de 538 grands électeurs mandatés par le vote populaire pour désigner, au sein du collège électoral, le président des Etats-Unis le 18 décembre, Al Gore en a déjà 267 acquis à sa cause, tandis que George W. Bush peut compter sur 246. Ne manquent plus que les 25 grands électeurs de Floride, qui sont à la source du contentieux actuel : celui qui gagne l'élection en Floride gagne ses 25 grands électeurs et donc, le 18 décembre, l'élection présidentielle. Mais pourquoi ne pas imaginer que, si la Floride accorde ses 25 voix à M. Bush, quelques grands électeurs d'autres Etats, peut-être choqués par la manière dont se sont passées les choses, décident de se rebeller et, au lieu de voter pour le candidat républicain, donnent leur voix à Al Gore ? Il suffirait alors de trois d'entre eux pour tout faire basculer.

Il y a trois semaines, personne ne jugeait ce scénario très plausible, et M. Gore lui-même jugeait cette hypothèse suffisamment fantaisiste pour s'engager, dans l'une de ses allocutions télévisées, à ne pas accepter les éventuelles voix résultant de telles défections. Mais la bataille pour la Maison Blanche a aujourd'hui dépassé la plupart des limites rationnelles.

CONTRER LA PRESSION

Dimanche, l'ancien gouverneur de l'Etat de New York, Mario Cuomo, l'a ouvertement évoqué sur CNN. *« Si la Cour suprême coule Gore, rien ne garantit que trois ou quatre grands électeurs censés voter pour Bush ne vont pas tourner casaque, par colère ou par confusion, et dire : on va voter pour Al Gore »*, a-t-il déclaré. Warren Christopher, l'ancien secrétaire d'Etat démocrate qui a conseillé M. Gore sur le front judiciaire en Floride et participait à la même émission, s'est montré plus circonspect : *« Le vice-président n'a jamais dit qu'il s'impliquerait dans de telles tentatives, et je suis sûr qu'il ne le fera pas*, a-t-il dit. *Je pense plutôt qu'il va les décourager. »*

Mario Cuomo a alors souligné que cela pouvait se faire sans la complicité de M. Gore et que, dans les vingt-quatre Etats qui n'obligent pas leurs grands électeurs à voter en fonction du résultat du suffrage universel dans leur Etat, *« il est légitime qu'ils votent selon leur conscience »*.

Les précédents sont rares : huit exemples en deux siècles. Le Parti républicain, quoi qu'il en soit, ne veut pas prendre de risques. En Floride, selon le *Wall Street Journal*, les 25 grands électeurs républicains déjà désignés le soir de la proclamation officielle des résultats, le 26 novembre (même si ces résultats sont contestés en justice depuis), ont été réunis la semaine dernière par les responsables de la campagne de George W. Bush, qui les ont consciencieusement mobilisés et cajolés.

Plusieurs grands électeurs ont échangé à cette occasion des lettres d'inconnus qui leur demandent de voter pour Al Gore le 18 décembre. Pour contrer ces pressions, la stratégie de l'appareil républicain semble être, dans les Etats concernés, de rester en contact régulier avec les grands électeurs, puis, le 17 décembre au soir, de les emmener dîner et de ne plus les quitter jusqu'à ce qu'ils aient mis leur bulletin dans l'urne.

S. K.

Dans la crise, le gouverneur du Texas s'efforce de se donner une contenance de chef d'Etat

NEW YORK
de notre correspondante

Pour George W. Bush, le cauchemar a commencé mercredi 8 novembre au matin vers 2 h 30 (heure du Texas), avec un deuxième coup de téléphone d'Al Gore. Le vice-président avait changé de ton : il n'était plus sûr du tout d'avoir perdu et l'informait que, contrairement à ce qu'il lui avait annoncé un peu plus tôt, il n'allait pas reconnaître sa défaite. *« Evidemment, j'étais assez déçu »*, devait confier le gouverneur du Texas un mois plus tard à CBS. L'échange avait été plutôt sec, racontait-on dans l'entourage de M. Gore, au point que ce dernier avait rétorqué à M. Bush : *« Ce n'est pas la peine de monter sur vos grands chevaux »*. Etait-ce exact ? *« C'est-à-dire... Je ne sais pas très bien ce que cela veut dire*, hasarde-t-il. *Ce n'est pas une expression qu'on utilise beaucoup ici au Texas. Mais s'il voulait dire que j'ai été abrupt, oui, j'ai été abrupt »*.

Pour les deux hommes, cette douche écossaise n'était qu'un avant-goût de l'épreuve qu'ils allaient devoir affronter et qui, en l'espace d'un mois, allait davantage s'assimiler aux montagnes russes – *« un jour on est en haut, un jour on est en bas »*, a résumé James Baker. Al Gore l'a surmontée de manière assez prévisible, entouré de sa famille et de son co-équipier Joe Lieberman, avec une détermination qui ne semble jamais lui avoir fait défaut et une passion du détail qui lui a sans doute évité de penser à ses états d'âme. Selon tous les témoignages, M. Gore a géré lui-même la stratégie de ses avocats, ses relations avec les démocrates et sa communication, qui est restée son point faible.

Le comportement du candidat républicain dans cette crise a été plus variable et ouvre quelques perspectives sur une future présidence Bush. La manière dont il a personnellement réagi à la tension et aux coups de théâtre a laissé de nombreux experts perplexes, sans pour autant décevoir ses sympathisants, si l'on en juge par sa côte dans les sondages : ses retraites prolongées dans son ranch de Crawford, à deux heures de la capitale du Texas, les heures passées dans la salle de sports où il a l'habitude de se maintenir en forme à Austin ont parfois donné l'impression d'une oisiveté paradoxale dans la fébrilité environnante.

Quelques faux pas ont également été commis en matière de communication : la manière dont, les premiers jours, il a tenté d'imposer l'image du président-élu en proposant aux télévisions des réunions de futur cabinet dans une imitation texane de bureau ovale a fait les délices des comiques.

Le comportement du candidat républicain ouvre quelques perspectives sur une future présidence Bush

Le discours de victoire qu'il a prononcé le 26 novembre, après la proclamation des résultats par les autorités de Floride dans des circonstances très contestées, passera sans doute à la postérité comme un modèle de contre-performance ; M. Bush, privé de son co-équipier Dick Cheney opéré la veille à la suite d'un accident cardiaque, y était apparu soucieux, mal à l'aise, *« le regard d'une bête traquée »*, avait relevé la presse, accréditant une thèse très en vogue dans certains cercles démocrates : George W. Bush n'aurait jamais vraiment tenu à devenir président, il y a été poussé par un appareil républicain assoiffé de revanche.

Plus révélatrice d'un style qui devrait perdurer à la Maison Blanche s'il finit par s'y installer, estiment les experts, a été sa décision de déléguer des pans importants de la gestion de la crise à deux hommes, James Baker et Dick Cheney – deux anciens proches collaborateurs de son père. Dépêché à Tallahassee (Floride) au lendemain de l'élection, l'ancien secrétaire d'Etat a été chargé de superviser les manœuvres judiciaires et les relations publiques ; *« voyez avec Jim Baker, qui fait un travail remarquable en Floride »*, a répondu à plusieurs reprises le gouverneur du Texas aux journalistes. Dick Cheney, de son côté, s'est vu confier le dossier des relations avec le Congrès à Washington, qu'il connaît bien.

Sur le fond, la tournure inattendue qu'ont prise les événements depuis le 7 novembre rendent beaucoup plus difficile la réalisation de deux promesses que n'a cessé de faire le gouverneur Bush au cours de la campagne : *« unir plutôt que diviser »* et *« changer le ton à Washington »*. Au Texas comme gouverneur, M. Bush a donné une image de rassembleur et a su s'allier une bonne partie des démocrates. Mais les démocrates du Texas sont infiniment plus dociles que ceux de Washington, et la polarisation des esprits pendant ces cinq semaines de féroce combat politico-judiciaire a placé la barre nettement plus haut.

Tout en mettant en avant, pendant la bataille de Floride, ses collègues gouverneurs républicains modérés, George Bush a laissé s'exprimer des voix beaucoup plus agressives, à la fois dans la rue à West Palm Beach ou à Miami, au Parlement de Tallahassee et au Congrès à Washington qui peuvent faire douter de sa volonté de *« changer de ton »*, soit qu'il n'ait pas le pouvoir de les faire taire, soit que cette rhétorique ait été délibérément encouragée. Le gouverneur du Texas n'est peut-être pas un pur produit de la culture washingtonienne, comme il aime à le souligner, mais il a montré ces dernières semaines qu'il ne dédaignait pas recourir aux hommes et aux méthodes de Washington lorsque la fin justifie les moyens.

Enfin, les jours heureux de la convention de Philadelphie où, cet été, le parti républicain a fait défiler noirs et hispaniques pour souligner le souci d'ouverture ethnique et culturelle du candidat à la Maison Blanche appartiennent vraisemblablement à une autre époque.

Dans la confusion des votes de Floride, une constatation s'est imposée assez clairement : le « vote noir » a moins compté que les autres pour des raisons techniques, de sous-équipement de certains bureaux de vote, de purges erronées des listes électorales et même d'irrégularités. Non seulement cela s'est passé dans l'Etat dont le frère de M. Bush, Jeb Bush, est gouverneur, mais George W. Bush n'a jusqu'ici rien trouvé à y redire. Or pour les noirs américains, l'exercice du droit de vote est trop récent pour qu'on n'y porte pas atteinte impunément.

Sylvie Kauffmann

La cour d'appel de Santiago a annulé l'inculpation d'Augusto Pinochet

BUENOS AIRES
de notre correspondante

L'ordre d'assignation à résidence et d'inculpation du général Augusto Pinochet, lancé le 1er décembre par le juge Juan Guzman, a été annulé, lundi 11 décembre, par la cour d'appel de Santiago, à la suite du recours présenté par la défense de l'ancien dictateur. Cependant, les avocats de l'accusation ont immédiatement annoncé qu'ils feront appel devant la Cour suprême qui sera chargée de statuer en dernière instance.

Les trois magistrats de la cinquième chambre de la cour d'appel ont adopté à l'unanimité leur décision, estimant que le juge Guzman n'avait pas *« accompli la formalité de l'interrogatoire »* à l'égard du vieux caudillo comme l'exige le code de procédure pénal. La cour n'a pas tenu compte de l'interrogatoire que le juge Guzman avait envoyé à Pinochet alors qu'il était assigné à résidence à Londres, dans l'attente de son éventuelle extradition vers l'Espagne.

Bien que l'ex-dictateur, rentré au Chili le 3 mars, avait refusé d'y répondre, se contentant de se déclarer *« innocent »*, les représentants des familles des victimes estiment que ce questionnaire est pourtant juridiquement valide. *« La Cour a accepté le recours pour une question formelle »*, a déclaré l'avocate Carmen Hertz, ajoutant qu'il s'agissait *« d'un argument technique car les preuves contre Pinochet existent bien »*.

« INSOUMIS »

« Si la Cour suprême accepte également le recours de Pinochet parce que l'interrogatoire n'a pas eu lieu, alors je demanderai au juge Guzman de l'interroger », a indiqué pour sa part Me José Galiano, avocat de l'accusation. *« Et si M. Pinochet refuse d'être interrogé, je demanderai au magistrat qu'il le déclare insoumis »*, a ajouté le représentant au Chili de l'Association latino-américaine des juristes.

Dans son acte d'accusation, le juge Guzman, chargé d'instruire les 190 plaintes déposées au Chili contre le général Pinochet, estime que l'ancien homme fort du Chili a commandité les 75 enlèvements et exécutions sommaires de détenus politiques perpétrés en octobre 1973 par une unité militaire connue sous le nom de Caravane de la mort.

Dans le centre de Santiago, lundi soir, quelque 2 000 manifestants ont réclamé le procès d'Augusto Pinochet et lancé des slogans hostiles au président Lagos qui a accepté, la semaine dernière, à la demande des responsables des forces armées, la réunion du Conseil de sécurité national.

Christine Legrand

Nice, un compromis laborieux vers l'élargissement

L'Allemagne consolide ses positions en Europe et apparaît comme la grande gagnante du sommet. Certains petits pays, en revanche, s'estiment lésés, et la presse européenne critique violemment la présidence française

Le président Chirac devait présenter, mardi 12 décembre à Strasbourg, les conclusions de la présidence française de l'Union européenne devant le Parlement européen. Les résultats du sommet de Nice, qui s'est achevé dans la nuit de dimanche à lundi après quatre jours de négociations sous forme de marathon, font l'objet de commentaires contrastés en Europe. Les « grands » ont sauvegardé leurs prérogatives tandis que les « petits » estiment souvent avoir été lésés. Les pays de l'Est candidats à l'intégration dans l'Union ont pour leur part réagi très positivement aux conclusions du sommet. Les marchandages de Nice ont été unanimement critiqués, tout comme la prédominance de la défense des intérêts nationaux. La presse européenne critique violemment la présidence française et son *« arrogance »*.

BERLIN
de notre correspondant

Au sommet de Berlin en 1999, Gerhard Schröder, qui avait promis d'en découdre avec les Français, avait dû avaler son chapeau : l'intransigeance de Jacques Chirac l'avait empêché d'obtenir une ristourne de la contribution allemande au budget européen. A Nice, le chancelier, devenu europhile, a changé de tactique. Il a endossé l'habit d'une Allemagne impartiale, évitant les conflits, prête à sacrifier ses intérêts sur l'autel de la construction européenne, soucieuse de ne pas vexer la France. Et il a raflé la mise.

Les conseillers du chancelier font mine de s'étrangler quand on leur parle d'une *« victoire de l'Allemagne »*. Mais ils ont obtenu pour leur pays des résultats dépassant leurs espérances. Certes, l'Allemagne continue d'avoir le même nombre de voix que la France, l'Italie et la Grande-Bretagne au Conseil européen. Mais elle a obtenu la création d'une minorité de blocage qui prend en compte son poids démographique. Les décisions devront être approuvées par des pays représentant 62 % de la population de l'Union, ce qui donne à l'Allemagne alliée à deux grands pays un droit de veto.

> « A Nice, l'Allemagne est devenue le pays le plus puissant de l'Union », commente la « Berliner Zeitung »

L'Allemagne sera la seule, avec le Luxembourg, à ne pas voir le nombre de ses députés au Parlement européen réduit. Enfin, M. Schröder a obtenu à Nice une conférence intergouvernementale qui doit préciser en 2004 quelles compétences sont du ressort de l'Union et des Etats membres. Cette revendication est chère à l'opposition chrétienne-démocrate et aux Länder (en particulier la Bavière), soucieux de ne plus voir Bruxelles empiéter sur leurs prérogatives.

Les Allemands considèrent que les résultats de Nice sont très décevants, notamment pour le passage à la majorité qualifiée. Mais *« nous étions prêts à aller plus loin que ce qu'a proposé la présidence »*, déclare-t-on dans l'entourage du chancelier. *« Nous avons atteint notre but essentiel : nous avons rendu l'Europe capable d'accueillir de nouveaux membres »*, a déclaré M. Schröder, alors que l'Allemagne va se retrouver au cœur géographique de l'Union.

L'après-Nice a déjà commencé. Le chancelier Schröder y a pris le rôle du défenseur des pays de l'Est, garant d'une Europe démocratique élargie. La présidence française prévoit de donner moins de voix à la Pologne qu'à l'Espagne ? Le chancelier reçoit immédiatement un coup de fil du premier ministre polonais Jerzy Buzek. Pas de souci, on s'en est occupé, fait savoir le chancelier. Même scénario avec la Lituanie, dont le ministre des affaires étrangère téléphone, inquiet, à Michael Steiner, conseiller diplomatique de M. Schröder.

Symboliquement, le marathon européen de M. Schröder avait commencé mercredi 6 décembre à Varsovie, pour le trentième anniversaire de l'agenouillement du chancelier Willy Brandt devant le monument dédié aux victimes du soulèvement du ghetto de Varsovie de 1943. Le social-démocrate Schröder, qui fait partie de la génération des *« petits-fils »* de Willy Brandt, entend poursuivre l'œuvre du Prix Nobel de la paix, initiateur de la politique de détente. *« Willy Brandt a construit le premier pilier destiné à permettre de surmonter la division du continent. Nous pouvons construire le second pilier à Nice »*, avait déclaré M. Schröder à Varsovie.

Plus fondamentalement, Nice a permis au chancelier, qui représente la troisième économie mondiale et le premier pays d'Europe, de prendre le leadership sur le continent. *« A Nice, l'Allemagne est devenue le pays le plus puissant de l'Union »*, commente la *Berliner Zeitung*, tandis que le quotidien conservateur *Die Welt* estime que *« l'Allemagne est devenue la plus forte de deux anciens égaux »*.

Pour les Allemands, c'est la France qui est responsable de ce basculement, violemment accusée par la presse de défendre ses intérêts nationaux et de mal avoir préparé le sommet de Nice. Avant le sommet, M. Schröder avait d'ailleurs effectué en parallèle à Jacques Chirac une tournée des capitales européennes, jouant les modérateurs, rôle normalement dévolu au pays qui exerce la présidence. *« Le moteur franco-allemand est nécessaire mais il n'est plus suffisant »*, déclare un haut conseiller du chancelier. L'Allemagne *« géant économique mais nain politique »* n'est plus qu'un vieux souvenir. Et comme le nouveau *« géant politique »* est plutôt rassurant, c'est vers lui que les pays européens se tournent.

Arnaud Leparmentier

Madrid, Londres et les capitales de l'Est sont satisfaites

LES RÉSULTATS du sommet de Nice ont fait l'objet de commentaires contrastés dans les capitales européennes. D'une manière générale, le Traité de Nice a été salué comme une étape concrète sur la voie de l'élargissement à l'Est, mais la confusion des réformes institutionnelles et la confrontation entre des égoïsmes nationaux plus visibles que jamais ont été sévèrement critiquées un peu partout en Europe.

● **A la Commission de Bruxelles**, on affiche clairement sa déception : *« le programme ambitieux que nous avions fixé au Conseil européen et à nous-mêmes en allant à Nice n'a pas été totalement réalisé. Il n'y a pas lieu de le nier »*, a déclaré à Bruxelles Jonathan Faull, principal porte-parole de la Commission. Quant au commissaire européen Michel Barnier, il déclare mardi 12 décembre dans *Le Figaro* : *« Le pragmatisme l'a emporté sur l'ambition. Cette réforme n'est pas un projet, elle est un outil. Il manque le souffle collectif. »*

● **En France**, seuls le RPR et le Parti socialiste ont salué les conclusions du sommet de Nice. La présidente du RPR Michèle Alliot-Marie a estimé que le sommet avait été *« une victoire pour la présidence française »*, car *« l'Europe s'est donné les moyens de s'élargir sans être paralysée »*. Le premier secrétaire du Parti socialiste François Hollande, tout en reconnaissant qu'*« on attend plus d'ambition de l'Europe »*, a jugé que la présidence française avait réglé un certain nombre de questions comme l'Europe de la défense, l'agenda social, la charte des droits, la sécurité alimentaire et la sécurité maritime, avant d'ajouter : *« le seul regret que l'on peut avoir c'est finalement qu'une présidence ne dure que six mois »*.

Le président de l'UDF François Bayrou a jugé que *« la présidence française n'*[avait] *pas fait émerger le visage d'avenir de l'Europe »*. Sans surprise, les souverainistes du RPF et le Mouvement des citoyens de Jean-Pierre Chevènement ont critiqué le traité de Nice, symbole d'un projet fédéral qu'ils réprouvent. Les Verts, eux aussi, ont critiqué un sommet qu'ils ont jugé *« inutile »*. Seul le Front national dénonce la *« capitulation »* de la France face à l'Allemagne.

Du côté des syndicats, Nicole Notat, la secrétaire générale de la CFDT a estimé qu'au sommet de Nice il y avait eu *« trois bonnes nouvelles »* – Charte des droits, agenda social, statut de l'entreprise – mais une *« grande déception »*, le maintien du veto britannique sur les questions fiscales et sociales.

● **En Grande-Bretagne**, le premier ministre Tony Blair, qui présentait lundi devant la Chambre des communes le résultat du sommet, a pu se féliciter d'avoir fait prévaloir les intérêts britanniques. Mais il a également critiqué les méthodes de travail des sommets européens : *« nous ne pouvons continuer à prendre des décisions aussi importantes de cette manière »*. Le chef de l'opposition conservatrice britannique William Hague a affirmé que, si son parti gagnait les prochaines élections, il ne ratifierait pas le traité de Nice.

● **En Espagne**, le sommet de Nice a été jugé comme *« réellement satisfaisant »* par le premier ministre José Maria Aznar. *« C'est un grand accord pour l'Union européenne et un excellent accord pour l'Espagne »*, a affirmé le chef du gouvernement à l'issue du sommet. L'Espagne est l'un des gagnants de Nice, sa capacité de blocage étant désormais identique à celle de la Grande-Bretagne, de la France ou de l'Italie (elle pourra former une minorité de blocage avec l'appui de deux autres « grands » et d'un « petit » Etat).

● **En Italie,** le quotidien *La Stampa* rapporte des propos du ministre des affaires étrangères Lamberto Dini, qui dit être *« un peu mécontent des revendications continuelles des petits pays qui parfois donnent l'impression d'avoir un pied dedans et un pied dehors. On s'occupe trop des intérêts nationaux dans quelques secteurs au lieu d'avoir une vision de l'Europe »*. *La Stampa* commente le sommet en écrivant que *« pour Amato* (le premier ministre) *et Dini, l'intérêt de notre pays ne se défend pas comme l'ont fait les autres en soulevant des questions sur tel ou tel article du traité »*.

● **En Suède**, pays qui exercera la présidence européenne pendant le premier semestre 2001, les commentateurs regrettent que les intérêts des petits pays n'aient pas été davantage pris en compte et que l'on est loin encore d'une Union véritablement démocratique.

● **En Belgique**, les résultats du sommet ont été sévèrement critiqués par le ministre des affaires étrangères Louis Michel. *« C'est un mauvais traité. C'est un traité tout à fait insuffisant »*, a-t-il déclaré. Louis Michel a reconnu avoir *« soupesé »* un moment la possibilité, avec les membres de la délégation belge, de ne pas signer l'accord de Nice, avant finalement de s'y résigner. La Belgique doit prendre la présidence tournante de l'Union européenne (UE) au deuxième semestre de 2001.

● **Aux Pays-Bas**, les réactions sont mitigées : *« c'est un pas timide en avant, mais c'est un pas en avant »*, a estimé le premier ministre néerlandais Wim Kok.

● **Au Portugal**, le premier ministre Antonio Guterres a estimé que le sommet avait approuvé *« non le meilleur, mais un bon accord »*, qui s'est traduit par *« une évolution très positive »* des institutions européennes.

● **En Pologne**, on est très satisfait. *« L'issue du sommet de Nice est exceptionnellement positive »*, a dit le premier ministre polonais Jerzy Buzek.

● **En République tchèque**, même satisfaction. *« Je suis satisfait car notre représentation est en principe identique à celles de la Belgique, de la Grèce ou du Portugal »*, a déclaré le premier ministre tchèque Milos Zeman.

● **En Hongrie**, le point de vue officiel est également très positif. *« Du point de vue centre-européen, nous avons de quoi être satisfaits car le sommet de Nice nous garantit une représentation juste dans les instances européennes »*, a déclaré le premier ministre hongrois Viktor Orban.

● **En Turquie,** on se dit déçu de ne pas avoir été mentionné dans les conclusions du sommet alors que la Turquie est l'un des treize pays candidats à l'adhésion, sans que des négociations officielles aient encore été ouvertes.

La presse européenne globalement très critique

La presse européenne s'est montrée très critique sur le sommet de Nice, épinglant particulièrement la présidence française. *« Jamais auparavant une conférence au sommet n'a été aussi mal préparée, rarement on a aussi peu senti d'esprit européen pendant ces jours et ces nuits à Nice »*, souligne le quotidien allemand *Frankfurter Allgemeine Zeitung*. Même son de cloche auprès du quotidien de Lisbonne *Diario de Noticias*, qui écrit que *« le sommet a été marqué par l'arrogance de Chirac »*.

C'est l'Europe tout entière qui a donné une piètre image d'elle-même à Nice. Pour le quotidien italien *La Repubblica*, *« l'Europe qui émerge de Nice après plusieurs jours fatigants de comptes, prises de bec, réactions d'orgueil national ne nous enthousiasme pas »*. *« Les chefs d'Etat et de gouvernement européens jouent les marchands de tapis »*, écrit *Le Soir* de Bruxelles. Quant au quotidien finlandais *Helsingin Sanomat*, il déplore que *« plus un pays grogne, rouspète et joue des coudes, plus il a de chances de se faire entendre »*.

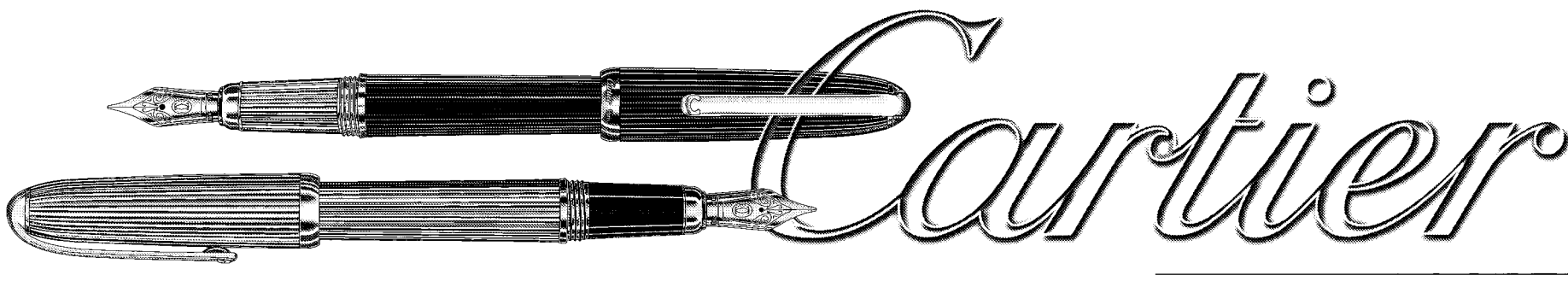

En vente dans les boutiques Cartier et chez les distributeurs agréés : (75) PARIS 1er - Casty • PARIS 15ème - Barrier et Fils PARIS 16ème - Boutique 22 Davidoff • (20) BASTIA - Danesi (33) BORDEAUX - Bordeaux Stylos • (38) GRENOBLE Trichon • (55) BAR-LE-DUC - Ansermier Bijoutier (57) METZ - Hardy • (64) BAYONNE - Aux Armoiries (83) TOULON - Tendances • (94) SAINT-MANDÉ - Milor Bijouterie Informations autres distributeurs agréés : 01 42 18 43 83

Stylos Louis Cartier - www.cartier.com

Alberto Fujimori possède bien la nationalité japonaise

TOKYO. L'ancien président péruvien, Alberto Fujimori, en fuite au Japon, possède bien la nationalité japonaise, ce qui lui permet de séjourner aussi longtemps qu'il le souhaite dans l'archipel, a annoncé, mardi 12 décembre, le gouvernement japonais. *« Nous avons confirmé que M. Fujimori avait la nationalité japonaise »,* a déclaré le ministre des affaires étrangères, Yohei Kono, au cours d'une conférence de presse. *« Légalement, il n'y a pas de problème à ce qu'il reste au Japon »,* a-t-il ajouté.
Cette annonce intervient alors que l'ex-dirigeant est sous le coup d'une assignation à comparaître devant le Congrès de son pays. Le président de la commission parlementaire, David Waissman, a menacé de lancer un mandat d'arrêt international contre M. Fujimori s'il ne se présentait pas rapidement devant les députés. Les autorités de Tokyo ont rappelé que la législation nippone ne permet pas l'extradition de citoyens japonais. – *(AFP.)*

Signature de l'accord de paix entre l'Ethiopie et l'Erythrée

ALGER. Le président érythréen Issayas Afwerki et le premier ministre éthiopien Meles Zenawi devaient signer mardi 12 décembre à Alger un accord de paix global mettant fin à deux ans de guerre entre leurs pays. Cet accord sera paraphé lors d'une cérémonie solennelle au Palais des nations à une dizaine de kilomètres de la capitale algérienne, en présence de la secrétaire d'Etat américaine Madeleine Albright et du secrétaire général des Nations unies Kofi Annan. Il mettra un terme à une guerre qui a fait des dizaines de milliers de morts et provoqué le déplacement de plus de 1,3 million de personnes entre mai 1998 et juin 2000.
L'Ethiopie et l'Erythrée doivent encore se mettre d'accord sur la délimitation de leur frontière commune à l'origine de conflits. Sur le terrain, les premiers soldats de la Mission des Nations unies en Ethiopie et en Erythrée (Minuee) sont arrivés dans la future zone temporaire de sécurité qui s'étale le long de la frontière sur une profondeur de 25 kilomètres. A terme, cette force de l'ONU doit comprendre 4 200 hommes et 200 observateurs. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ROUMANIE : après dépouillement de 80 % des bulletins,** l'ancien chef d'Etat Ion Iliescu a obtenu 66,89 % des voix, contre 33,11 % pour le chef de l'extrême droite, Corneliu Vadim Tudor, a indiqué lundi 11 décembre la commission électorale. Ces premiers résultats officiels confirment les sondages de sortie des urnes lors du scrutin présidentiel de dimanche. – *(Reuters.)*

■ **LIBAN/SYRIE : la Syrie a remis lundi 11 décembre 46 prisonniers politiques libanais** aux autorités de Beyrouth dans un geste de bonne volonté à l'égard des opposants à la mainmise syrienne sur le Liban. Les troupes libanaises ont escorté les détenus du poste-frontière de Masnaa jusquà la capitale, où ils ont été placés en garde à vue. Huit Palestiniens faits prisonniers au Liban ont également été remis aux autorités libanaises. – *(Reuters.)*

■ **IRAK : le Parti démocratique du Kurdistan** (PDK) a affirmé, lundi 11 décembre, que les troupes irakiennes avaient occupé ces derniers jours des hauteurs dans le Kurdistan (nord de l'Irak). *« Samedi matin, une brigade d'infanterie et deux unités de l'armée irakienne ont progressé en direction du village de Baadra* (...) *avant d'occuper les hauteurs qui le surplombent »,* indique le PDK dans un communiqué. *« La progression des troupes irakiennes vise à envahir et contrôler Baadra ainsi que tous les autres villages et agglomérations à proximité »,* ajoute le PDK. Le Congrès national irakien (CNI, qui se présente comme la principale alliance de l'opposition) a pour sa part affirmé dans un communiqué que *« les troupes irakiennes ont occupé le village d'Ain Sifni* (près de Baadra) *où elles ont établi leur quartier général ».* – *(AFP.)*

■ **GUINÉE : venus du Liberia et de la Sierra Leone, des rebelles ont attaqué**, dimanche 10 décembre, Kissidougou, une grande ville du sud du pays, moins d'une semaine après une offensive meurtrière sur la principale ville de la région. Plus de 30 rebelles auraient été tués. Selon Conakry, plus de 600 personnes ont été tuées depuis septembre dans cette zone frontalière du Liberia. – *(Reuters.)*

■ **CENTRAFRIQUE : Bangui a été paralysée toute la journée du lundi 11 décembre** par l'opération « Centrafrique pays mort » des fonctionnaires en grève, mais aussi par des groupes de jeunes qui ont érigé des barricades et enflammé des pneus. Après les fortes tensions perceptibles tôt le matin dans plusieurs points de la capitale centrafricaine, le calme était revenu en fin d'après-midi. – *(AFP.)*

■ **COMORES : le nouveau premier ministre, Ahamada Madi « Boléro »,** trente-cinq ans, a formé, dimanche 10 décembre, un gouvernement composé uniquement de partisans de la junte militaire au pouvoir, selon la liste publiée lundi par décret présidentiel. Deux semaines de négociations entre le régime issu du coup d'Etat du 30 avril 1999 et un regroupement de petits partis d'opposition n'ont pas abouti à l'ouverture souhaitée par certains partisans du colonel Azali. – *(AFP.)*

■ **FRANCE/AFRIQUE DU SUD : Nelson Mandela a été reçu, lundi soir 11 décembre, par Jacques Chirac** avec lequel il s'est entretenu pendant une quarantaine de minutes au palais de l'Elysée. L'ancien chef de l'Etat sud-africain, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-deux ans, figure de la lutte anti-apartheid, était à Paris pour participer à une conférence internationale des donateurs sur le Burundi. Nelson Mandela a également été reçu par Lionel Jospin auquel il a demandé son *« soutien »* pour le programme de reconstruction du Burundi. L'ancien détenu de Robben Island, pénitencier dans lequel il a passé dix-huit de ses vingt-sept années d'emprisonnement, s'est ensuite rendu à l'Ecole nationale d'administration (ENA), dont la promotion 1999-2001 porte son nom.

A Palerme, les Etats membres des Nations unies s'attaquent aux mafias du monde entier

Une « convention contre le crime organisé transnational » sera adoptée

Les représentants de quelque 150 Etats sont réunis, du 12 au 15 décembre, à Palerme pour signer une convention contre le crime organisé international qui sera, selon les organisateurs, le premier instrument concret de lutte contre les mafias mondiales. Cette convention part du principe que seule une politique globale peut mettre en échec les organisations criminelles qui, elles, ne connaissent pas de frontières.

PALERME (Sicile)
de notre envoyée spéciale

Les ors des palais baroques fraîchement rénovés, le front de mer du Foro Italico enfin rendu à la promenade après un demi-siècle de décharges puantes, les flancs des bus affichant la *« bienvenue »*, le soleil généreux... La ville si souvent qualifiée de *« capitale de la Mafia »* se dresse dans une belle volte-face de l'histoire comme le cœur de l'*« anticrime »*.

Les préparatifs n'ont pas été simples à réaliser. Ce fut même un pari pris par les Nations unies qui mirent la main au porte-monnaie. Mais en choisissant Palerme, l'ONU a voulu marquer *« un symbole »*, pour y signer la première « convention contre le crime organisé transnational » et ses mafias mondiales – anciennes, comme la Cosa Nostra sicilienne ou ses rivales traditionnelles du lointain Orient, et plus jeunes, venues de l'Est européen.

Les exigences de la sécurité ont transformé la ville en forteresse où, sans badge, le piéton est condamné à emprunter des parcours en zigzag interminables pour arriver au domicile ou au travail. Devant le théâtre Massimo, réouvert depuis deux ans, et qui accueille la cérémonie d'ouverture, aux abords du nouveau palais de justice, et sous les porches des vingt-quatre hôtels quasiment réquisitionnés, des militaires patrouillent jour et nuit, fusils braqués. Dans le ciel vrombissent en noria sans fin les hélicoptères de la sécurité. 2800 soldats, 2500 policiers et 2500 carabiniers, 600 hommes de la Guarda di Finanza (police financière) ainsi qu'un bataillon de marins prêts à intervenir dans le port. *« Palerme est blindée »*, murmurent ses 700 000 habitants.

Trois jours avant l'ouverture, Pino Arlacchi, vice-secrétaire général de l'ONU et directeur exécutif du bureau de Vienne pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, a tenu une conférence de presse en compagnie de Leoluca Orlando, le maire de Palerme (centre-gauche), son compagnon depuis deux décennies dans la lutte contre la Mafia. *« C'est un problème sicilien devenu mondial »*, a assuré M. Arlacchi, alors que pour le premier élu la cité est devenue *« la capitale de la légalité »*. *« La culture*, a-t-il ajouté, *a été notre arme de choix contre la Mafia. Claudio Abbado a dirigé ici en 1997 le Philharmonique de Berlin, Pina Bausch a dansé ici, tant d'artistes talentueux nous ont sortis de l'isolement culturel qui sert de terreau à la culture mafieuse et son emprise sur le territoire. Redevenue célèbre sur le plan mondial, Palerme a assaini ses comptes, su également se développer et attirer des investisseurs. Déjà, la fameuse agence américaine Moody's nous classe sur le plan de la fiabilité financière au même rang que Stockholm, Barcelone et San Francisco. »* Sept mille emplois précaires ont été créés ces dernières années.

Devant la presse, les deux hommes se sont souvenus d'un autre rêve, celui du juge Falcone qui, peu avant son assassinat par Cosa Nostra au printemps 1992, suggérait déjà une telle convention, une mobilisation internationale contre le crime organisé étant, selon lui, la seule solution pour en venir à bout. Sur l'autoroute qui vient de l'aéroport, à la hauteur du croisement avec Capaci où il habitait, là où une bombe a réduit en miettes la voiture qui le ramenait chez lui, sur une vingtaine de mètres la rampe de métal a été peinte de rouge. Gage humble à la mémoire, sans parole.

« GRAND RAOUT »

Mardi 12 décembre, après avoir présidé l'ouverture de la conférence avec Kofi Annan, le président de la République italienne, Carlo Azeglio Ciampi, s'est rendu à Corleone, à une soixantaine de kilomètres de Palerme. Corleone, bourgade symbole s'il en est : berceau du clan des Corleonesi, qui a dominé l'actualité sanglante jusqu'à l'arrestation, en janvier 1993, de son chef Toto Riina. Un autre *capo* a pris sa place, Bernardo Provenzano, en cavale depuis si longtemps que les policiers doivent faire appel à la science pour trouver le moyen de réaliser un croquis plausible de son visage.

A Corleone, M. Ciampi va inaugurer un « centre de documentation international sur la Mafia et le mouvement antimafia ». Le maire, Michele Cipriani (gauche), a su avec courage changer le visage de sa bourgade. L'idée de cet étrange *« musée »*, comme on l'appelle volontiers ici, est venue également d'un autre combattant respecté, professeur d'université en retraite, Umberto Santino. Chez lui, à Palerme, avec sa femme, ils tiennent un autre lieu – ouvert il y a longtemps –, le Centre Giuseppe-Impastato, du nom de ce jeune syndicaliste tué en 1978 par Cosa Nostra et qui vient d'inspirer le film *I Cento Passi* (Les cent pas). Des rayonnages, pleins à craquer, d'archives soigneusement répertoriées sont ouverts aux chercheurs et spécialistes en panne d'information.

Umberto Santino exprime ses sentiments mitigés sur ce qui fait figure de *« grand raout »*. Certes, *« cette conférence est positive en instaurant le délit d'association criminelle. A Palerme, les choses ont évolué. Mais de là à dire qu'on y a vaincu la Mafia, je ne suis pas d'accord. Je trouve cela dangereux »*. La Mafia s'est adaptée. Depuis les coups sanglants à la suite desquels furent éliminés le juge Falcone et tant de magistrats, de policiers et de carabiniers, elle préfère désormais l'infiltration des institutions et de l'économie. *« Elle a toujours recherché le pouvoir, l'impunité due à sa complicité avec le pouvoir, plus encore que le profit*, souligne cet érudit. *Et le mouvement qui la combat, plutôt amolli ces temps-ci, ne date pas, contrairement à ce qu'affirme Orlando, des années 1980, quand il arrive à la tête de la municipalité. Il nacquit ches les "fasci" paysans, l'ancêtre du syndicat, dans la deuxième moitié du XIXe. »*

Le maire a ses fidèles, qui ont travaillé efficacement à ses côtés *« à la renaissance de Palerme »* pendant les trois mandats qu'il a exercés. Parmi eux, Paolo Falcone, trente-deux ans, organisateur d'expositions d'art contemporain, et Shoba, photographe et fille de Letizia Battaglia, elle-même palermitaine et photoreporter, pionnière contre la Mafia. Aux chantiers de la Zisa, une friche industrielle rénovée de fond en comble par la municipalité, Paolo présente une soixantaine de clichés de Letizia, qui n'avait plus exposé ici depuis seize ans. Ces images en noir et blanc racontent la vie quotidienne de la rue sicilienne et aussi les tueries de la Mafia, corps abîmés, larmes, les années noires de 1970 à 1993. *« C'est le devoir de mémoire et justement en ces jours de conférence »*, explique avec force Paolo Falcone.

Lui et Shoba ne cachent pas une certaine nostalgie pour ce qui a été *« jusqu'à il y a deux ans le printemps de Palerme »*. Depuis, selon d'autres sources concordantes, les calculs de clientélisme politique ont refait surface en ville, ralentissant l'élan des uns tout en favorisant la carrière des autres...

D. R.

Harmonisation des législations nationales

La « Convention contre le crime organisé transnational » qui doit être signée à Palerme sera soumise à la ratification de chaque Parlement des Etats représentés à Palerme. Déjà, 93 d'entre eux ont fait connaître leur accord. Cette convention comporte 41 articles dont le point-clé est l'harmonisation des législations nationales. Pour la première fois, le *« délit d'association mafieuse »* est introduit. Des mesures communes sont prises pour la protection des témoins, la confiscation des biens mafieux, la levée du secret bancaire et la constitution de « pools » judiciaires transnationaux ad hoc. Les procédures rogatoires seront accélérées et les extraditions facilitées.

Ce traité requiert d'inscrire dans chaque code pénal national quatre types de délits : la participation à un *« groupe criminel organisé »*, le blanchiment d'argent, la corruption et l'entrave au bon fonctionnement de la justice. Les entreprises pourront elles aussi être rendues responsables de participation à ces activités délictueuses. – *(Corresp.)*

TROIS QUESTIONS À...

PIERO GRASSO

1 Vous êtes procureur de Palerme, ville pionnière en matière de lutte contre les Mafias. A votre avis, Cosa Nostra a-t-elle changé comme certains l'affirment ? Est-elle vaincue ?

Après les assassinats perpétrés jusqu'en 1992, l'organisation a subi des coups très durs, de nombreux mafiosi en cavale ont été arrêtés et condamnés à perpétuité. Nous avons remporté beaucoup de batailles, mais nous n'avons pas réussi à gagner la guerre. La Mafia est revenue à sa tradition d'avant 1970 : elle évite de commettre des actes trop voyants, elle cherche à convaincre qu'elle n'existe plus. Mais moins elle se voit, plus elle existe. Sa manière d'accroître son pouvoir, c'est d'infiltrer pas à pas l'économie légale – et l'autre, illégale. Son pouvoir se renforce en s'appuyant sur un système d'entrepreneurs, de financiers et de politiques. C'est ce pouvoir – et non le profit – qu'elle recherche le plus. Elle devient ainsi plus complexe, et plus difficile à combattre. Ce n'est pas une nouvelle Mafia, simplement elle s'adapte, recourant à l'intimidation, puis aux menaces pour éliminer ses concurrents qui, eux, paient taxes et intérêts bancaires.

2 Vous évoquez parfois une lutte antimafia de plus en plus fatigante, qui même serait en train de marquer le pas ?

Je constate une baisse de la mobilisation générale et certains signes ne trompent pas. Par exemple, on remet en question les condamnations à perpétuité, on délégitime les repentis, qui ne seraient pas fiables. Si quelqu'un se propose de collaborer avec la justice, on va jusqu'à lui faire comprendre que l'Etat n'est plus preneur, etc. Ainsi, il y a de moins en moins de nouveaux repentis et le travail, pour moi, devient plus difficile. Sans ces collaborateurs de la justice, nous ne pouvons rien savoir des affaires qui se passent actuellement et des modifications de structure en cours au sein de la Mafia et au sein même des « familles ». Dans ce type de dossier, les enquêtes classiques ne sont guère efficaces.

3 Palerme a-t-elle changé en bien ? Le *« printemps »* de la ville, dont on parle tant, est-il une réalité ?

La renaissance de cette ville, de cette région, c'est comme un enfant qui naît. Il faut le suivre, pas à pas, pour qu'il ne devienne pas un gosse des rues. Il reste beaucoup à faire ici contre le chômage, pour les jeunes des quartiers pauvres. Contre la Mafia, les gens sont certes plus concernés, plus sensibilisés, on la connaît mieux et, surtout, on peut dire publiquement qu'on est contre. Tout cela, c'est déjà beaucoup !

Propos recueillis à Palerme par Danielle Rouard

Narcotrafic : 800 personnes pointées du doigt au Brésil

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

A l'issue de vingt mois de travaux, jalonnés de 152 sessions et de l'audition de 450 témoins, les 18 députés de la commission d'enquête parlementaire sur le narcotrafic ont approuvé à l'unanimité, mercredi 6 décembre, le rapport final de 1 198 pages sollicitant du ministère public la mise en examen de 827 personnes accusées de trafic de drogue, assassinats, blanchiment d'argent sale, corruption, faux témoignages et fraude fiscale. Bien que limitées à 17 des 27 Etats brésiliens, les investigations des députés ont mis au jour un réseau tentaculaire, aux multiples imbrications, impliquant truands de bas étage, policiers véreux, prétendus hommes d'affaires, magistrats « ripoux » et hommes politiques passés au service du crime organisé.

Une célébrité sud-américaine figure même dans la liste noire de la commission : l'ex-général paraguayen Lino Oviedo, commanditaire présumé de l'assassinat, en mars 1999, du vice-président Luis Argana, qui entraîna la démission du président Raul Cubas et son remplacement par le président du Congrès, Luis Macchi. Arrêté il y a trois mois au Brésil où il avait clandestinement trouvé refuge, l'ancien « homme fort » du Paraguay est soupçonné d'être le chef d'un gang de la drogue concurrent des cartels colombiens. La commission a par ailleurs dévoilé l'existence d'une « connexion surinamienne » spécialisée dans le trafic de cocaïne à destination de l'Europe via le Brésil.

Au niveau local, le plus connu des personnages cités dans le rapport final est le député fédéral Augusto Farias, frère de Paulo Cesar Farias, ancien trésorier occulte de l'ex-président Fernando Collor, destitué pour corruption par le Congrès en 1992. Selon un livre récent, Paulo Cesar Farias, assassiné quatre ans plus tard, dans des circonstances jamais élucidées, entretenait des relations d'affaires avec des représentants des diverses mafias italiennes en Amérique du Sud.

Un ancien gouverneur de l'Etat amazonien d'Acre, Oleir Camelli, quatorze députés régionaux, trois maires élus aux élections municipales d'octobre, ainsi que trois magistrats de haut rang comptent également au nombre des accusés. La commission, qui doit transmettre son rapport notamment au Parlement européen, déplore aussi le peu d'empressement de la Banque centrale et de la Recette fédérale (services fiscaux) à lui communiquer les informations demandées, dans un pays où, en raison des brèches légales, le blanchiment de fonds d'origine criminelle est estimé à une cinquantaine de milliards d'euros annuels.

Jean-Jacques Sévilla

La commission Mitchell a commencé ses travaux en Israël et en Palestine

Report du vote du Conseil de sécurité

APRÈS une première prise de contact lundi 11 décembre, à Jérusalem puis à Gaza, avec le premier ministre israélien, Ehoud Barak, et le président palestinien, Yasser Arafat, la commission internationale d'*« établissement des faits »* sur les violences israélo-palestiniennes s'est rendue mardi au Caire pour des entretiens avec le président Hosni Moubarak. Elle devrait ensuite rencontrer le roi Abdallah II de Jordanie à Amman.

« Nous ferons tout ce que nous pouvons pour remplir le mandat de notre commission de manière juste, impartiale et indépendante et pour aider (...) *à la relance du processus de paix »*, a déclaré le président de la commission, George Mitchell, ancien sénateur américain et ex-médiateur dans le conflit en Irlande du Nord, après sa rencontre avec M. Arafat. *« Nous ne sous-estimons pas la difficulté de la tâche* (...). *Nous sommes déterminés à réussir. »* Pour sa part, M. Arafat s'est dit *« sûr que la commission va réaliser l'objectif recherché, la paix en terre de Palestine »*.

La rencontre entre M. Barak et les membres de la commission a été *« excellente »*, a déclaré Itzhak Herzog, secrétaire du cabinet israélien. L'Etat hébreu se félicitait dès dimanche du fait que la commission ait décidé de *« ne pas entrer dans les détails »*. *« Leur objectif est de rapprocher les points de vue, de créer une atmosphère favorable à la baisse des tensions »*, a déclaré le directeur général du ministère des affaires étrangères, Alon Liel. Selon lui, la commission ne mènerait pas *« d'enquête indépendante »*. *« La majorité de son travail reposerait sur des documents écrits »* remis par les deux parties.

Cette commission, a déclaré, côté palestinien, la députée Hanane Achraoui *« doit mener une véritable enquête sur les faits et prendre en compte le contexte : l'occupation »*. *« Il faut qu'elle soit dotée de ses propres mécanismes, ses propres institutions et un suivi sera ensuite nécessaire »*, a-t-elle ajouté.

Outre M. Mitchell, la commission comprend le haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère, Javier Solana, ainsi que l'ancien président turc, Suleyman Demirel, le ministre norvégien des affaires étrangères, Jagland Thorbjoen, et un autre ancien sénateur américain, Warren Rudman.

VOTE REPORTÉ À L'ONU

Aux Nations unies, à la demande de la France, un vote du Conseil de sécurité sur l'envoi d'observateurs en Cisjordanie et dans la bande de Gaza a été reporté lundi au moins jusqu'à la fin de la semaine. La Namibie, auteur du projet de résolution, ainsi que les cinq autres membres non alignés du Conseil de sécurité ont accepté l'ajournement, en attendant le résultat des efforts diplomatiques en cours. Il s'agit des contacts de la commission Mitchell et de la visite que le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, effectuera, au nom de l'Union européenne, du 13 au 15 décembre en Egypte, en Israël et en Palestine. Israël et les Etats-Unis sont hostiles à toute mission d'observation.

Sur le terrain, un Palestinien, membre du Djihad islamique, a été tué lundi par des tirs de soldats israéliens à Naplouse et un enfant a succombé à ses blessures à Hébron. Dans la soirée, près de Djénine, des tirs ont été dirigés contre un véhicule militaire israélien, faisant deux blessés légers parmi les soldats. Au point de passage de Karni, entre Israël et la bande de Gaza, un adolescent palestinien a été sérieusement blessé de deux balles tirées par des soldats israéliens.

Par ailleurs, treize mille colons juifs supplémentaires se sont installés en Cisjordanie et à Gaza au cours des neuf premiers mois de l'année, selon des données du bureau national des statistiques israélien. – *(AFP, Reuters.)*

La communauté internationale décide l'élimination progressive des produits chimiques dangereux

A Johannesburg, cent vingt pays ont élaboré un accord basé sur le principe de précaution

Les représentants de cent vingt pays sont parvenus, dimanche 10 décembre dans la capitale sud-africaine, à élaborer un traité organisant l'interdiction progressive de douze produits chimiques toxiques – appelés POP pour polluants organiques persistants. La communauté internationale a par ailleurs intégré le principe de précaution comme guide de l'éventuelle interdiction d'autres substances.

C'EST DEBOUT et en applaudissant que, dimanche matin 10 décembre à 8 heures locales, les participants à la conférence de Johannesburg sur les produits chimiques dangereux ont salué le succès de leurs discussions ouvertes le lundi précédent. *« C'était magnifique,* dit Pierre-Emmanuel Neurohr, du CNIID (Centre national d'information indépendante sur les déchets), *il y avait des gens en larmes, on avait vraiment l'impression d'une première mondiale. »*

L'événement est en effet de taille : près de quarante ans après que Rachel Carson ait publié en 1962 *Le Printemps silencieux*, un livre fondateur de l'écologie qui décrivait l'impact des pesticides sur les écosystèmes, la communauté internationale décide d'éliminer progressivement des produits reconnus nocifs pour la santé et pour l'environnement. Le traité vise douze polluants organiques persistants (POP) – substances toxiques et peu dégradables : dioxine, PCB, DDT sont les plus connues d'entre elles – qui empoisonnent maintenant l'ensemble de la planète. Par exemple, les habitants du Nunavut, au nord du Canada, sont contaminés par les dioxines produites par les incinérateurs du nord des Etats-Unis (*Science*, 13 octobre).

SIGNATURE EN MAI 2001

Généralement abandonnés par les pays industrialisés qui les ont mis au point, les POP sont surtout utilisés dans les pays en développement. Une exception : la dioxine, que les pays riches émettent encore en quantités notables, du fait de l'usage croissant des incinérateurs pour éliminer les déchets. Le texte mis au point à Johannesburg décrète l'interdiction de la majorité des douze POP, même si de nombreuses exemptions permettront à tel ou tel pays de repousser cette interdiction. Ainsi la Russie a-t-elle obtenu de repousser la date d'arrêt d'utilisation des PCB dans les transformateurs électriques jusqu'à 2025. De même, le DDT restera autorisé pour détruire les moustiques vecteurs de paludisme.

Le traité ouvre aussi la porte à l'interdiction future d'autres produits chimiques dangereux, qui sera possible après l'avis d'un comité scientifique et en s'appuyant sur le principe de précaution. Ce principe, déjà mentionné dans la convention sur le climat et dans le protocole sur la biosécurité, confirme donc son enracinement dans le droit international et sa capacité à contredire la libéralisation du commerce quand l'environnement est en cause. Le traité sera formellement signé à Stockholm en mai 2001. Il faudra ensuite que cinquante pays le ratifient pour qu'il entre en vigueur, ce qui signifie que la disparition totale des POP n'est pas pour demain. Le traité de Johannesburg ouvre néanmoins la voie à une remise en cause durable de l'industrie chimique.

Hervé Kempf

Les OGM discutés à Montpellier

La communauté internationale est réunie à Montpellier depuis lundi 11 décembre pour discuter de l'application du protocole de Carthagène, signé à Montréal en janvier. Ce texte fixe le principe du contrôle du commerce international des OGM (organismes génétiquement modifiés) et la possibilité pour un pays d'en refuser l'importation au nom du principe de précaution. Ces dispositions restent à mettre en œuvre, notamment en matière d'étiquetage et de traçabilité des produits transgéniques. Autre thème discuté, l'organisation de l'échange d'informations sur les OGM. Menées au niveau des experts et des hauts fonctionnaires, les négociations de Montpellier ne devraient pas prendre un tour acrimonieux, malgré la position très réservée des Etats-Unis sur le protocole. Elles se tiendront alors que les ONG organisent de nombreux débats, dont une table ronde à laquelle participeront José Bové et Vandana Shiva jeudi 14. Une manifestation anti-OGM était attendue pour mercredi 13 décembre.

Une promotion-télé pour la nouvelle Constitution du Sénégal

DAKAR
de notre correspondante

« Moi ce qui m'intéresse, c'est les visas. Comment on peut avoir un visa pour aller à l'étranger ? » La question déclenche des rires dans l'assistance. Elle n'a rien à voir avec le thème de l'émission radiotélévisée enregistrée en direct des jardins de la présidence : le référendum du 7 janvier et le projet de nouvelle Constitution qui sera soumis au vote le même jour. Mais le chef de l'Etat répond de bonne grâce livrant même des souvenirs personnels. Abdoulaye Wade se montre très à l'aise face aux contraintes de cet exercice inédit. Il s'agit pour lui de répondre aux questions que lui posent les Sénégalais sur la nouvelle Constitution. *« Nous inaugurons un nouveau mode de communication »*, s'est félicité le chef de l'Etat au début de l'émission, samedi 9 décembre en début de soirée.

Pour ce dialogue en direct avec la population, un numéro vert a été mis en place. Les Sénégalais sont très nombreux à vouloir parler à leur président. *« On a eu près de 10 000 appels sur le serveur »*, indique l'organisateur de l'émission. Pourtant, le texte de la nouvelle Constitution vient tout juste d'être porté à la connaissance du public. La presse l'a publié le matin même. Rares sont les partis politiques à avoir fait connaître leur position. Par ailleurs, plus de la moitié de la population ne sait pas lire et, pour beaucoup, l'enjeu d'un référendum est loin de sauter aux yeux. Alors, le président Wade se fait pédagogue. *« L'actuelle Constitution,* dit-il, *donne tous les pouvoirs au président de la République. Et, si j'ai pris cette initiative,* poursuit-il, *c'est pour donner davantage de pouvoirs au premier ministre. »*

Vêtu d'un grand boubou bleu, le chef de l'Etat fait face, seul, à quelque deux cents invités. Très décontracté, il explique la genèse de la nouvelle Constitution en donnant la liste de tous ceux – institutions, partis politiques et diverses personnalités – qui ont été consultés. *« Je ne connais pas un pays au monde où on a élaboré une Constitution comme cela »*, affirme-t-il avec fierté. Et celui par qui l'alternance s'est réalisée au Sénégal montre une fois de plus qu'il aime innover en jurant qu'il veut instaurer *« un régime parlementaire rationalisé »*.

PAS DE DÉBAT JURIDIQUE

Mais, lorsque, parmi les invités représentant la société civile, une enseignante en droit observe que la disposition sur la liberté de circulation et d'établissement sur le territoire national et à l'étranger peut *« se heurter aux souverainetés nationales étrangères »*, l'ancien professeur et avocat riposte vertement. *« Nous ne faisons pas ici de débat juridique,* rétorque-t-il, *quand vous irez à l'université, vous discuterez. »*

L'organisateur de l'émission avait indiqué en introduction que le débat porterait sur la nature du régime, la séparation des pouvoirs et les libertés publiques. Et d'ajouter : *« Nous voulons un débat très simple pour les Sénégalais. »* Or ceux-ci manifestent un intérêt limité pour la Constitution. Leurs questions ont eu trait aux problèmes de sécurité ou de circulation à Dakar, aux visas... Cela étant, à la fin de l'émission, peu avant minuit, le président Wade est parvenu sans encombres au but de son opération de communication. *« Je commence,* a-t-il lâché, *ma campagne électorale en vous demandant de voter pour la Constitution. »*

Brigitte Breuillac

... vache folle - principe de précaution - E.S.B. ...

Pour votre sécurité, depuis 3 ans déjà **les Arkogélules** sont 100 % végétales
(sans gélatine animale)

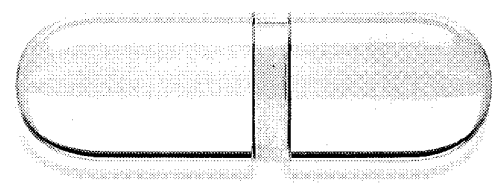

Les Arkogélules* de plantes médicinales vous apportent une solution sûre et naturelle avec leur gélule 100 % d'origine végétale.
Cette gélule permet de concentrer tous les bienfaits des plantes dans une enveloppe uniquement constituée de dérivés de cellulose, une fibre végétale naturelle.

Pour plus de renseignements, téléphonez au **04 93 29 11 28**
* les Arkogélules sont distribuées en pharmacie

Arkopharma 4652

AFFAIRES **Les déclarations de Louise-Yvonne Casetta, Jean-Pierre Thomas et Gérard Peybernès éclairent les dessous du partage des commissions versées par les entreprises sur les marchés des lycées d'Ile-de-France. ● LE RPR ET LE PS apparaissent mis en cause dans l'organisation de ce système qui consistait à faire verser des dons officiels aux partis contre l'obtention de marchés publics. ● L'EX-PARTI RÉPUBLICAIN (devenu Démocratie libérale) a été présenté par son ancien trésorier, M. Thomas, comme *« le parent pauvre »* du système. Le PCF aurait, selon certaines dépositions, bénéficié d'une part des sommes allouées au PS. ● L'ANCIEN PRÉSIDENT de l'association officielle de financement du PS, Gérard Peybernès, a indiqué que quatre trésoriers successifs du parti avaient été informés de l'existence de cette répartition illicite. *(Lire aussi notre éditorial page 18).***

Ile-de-France : l'entente illicite entre RPR, PS et PR sur les marchés publics

Les déclarations de Louise-Yvonne Casetta, Gérard Peybernès et Jean-Pierre Thomas éclairent les coulisses des répartitions des commissions versées, entre 1990 et 1996, par les entreprises attributaires des chantiers de construction et de rénovation des lycées de la région

UNE ENTENTE financière secrète entre des partis politiques de bords opposés : à lire les déclarations – devant la police et les juges – de Louise-Yvonne Casetta, Jean-Pierre Thomas et Gérard Peybernès, telle semble avoir été la véritable nature du système mis en place, entre 1988 et 1996, autour des marchés de construction et de rénovation des lycées d'Ile-de-France. En évoquant, chacun avec leurs mots, l'existence d'un accord organisant le versement par les entreprises de commissions réparties entre les principales formations représentées au conseil régional, ces trois personnages, tous chargés en leur temps de collecter des fonds pour leurs partis respectifs, ont donné à cette affaire une dimension inédite. Le parti du président de la République et celui du premier ministre y sont d'ores et déjà mis en cause, ainsi que l'ancien Parti républicain (devenu Démocratie libérale) et – par allusions – le Parti communiste. Un chiffre permet d'évaluer la dimension du *« système »* ainsi constitué : sur les 28 milliards de francs que représentaient les marchés des lycées, 2 % auraient été détournés à des fins politiques.

ORGANISATION OCCULTE

Les déclarations recueillies sur le rôle de Michel Roussin, ancien ministre (RPR) de la coopération et directeur du cabinet de Jacques Chirac à la Mairie de Paris, paraissent attester que le RPR – qui détenait, avec Michel Giraud, la présidence de la région de 1992 à 1998 – coordonnait ce système. C'est sous l'autorité de M. Roussin que semble s'être effectuée l'attribution des fonds, selon des pourcentages convenus : 1,2 % pour le RPR et le PR, 0,5 à 0,8 % pour le PS (dont une part pour le PCF).

Cette organisation occulte aurait pris forme en 1988, par une entente classique entre les entreprises et les représentants du conseil régional pour contourner le code des marchés publics. Concepteur et organisateur du système, Gilbert Sananès, dirigeant du bureau d'études Patrimoine Ingénierie, est soupçonné d'avoir joué un rôle pivot, au côté de Christine Lor, alors conseillère aux affaires scolaires à la présidence de la région. Tous deux ont été mis en examen le 24 novembre, avant Mme Casetta, M. Thomas, M. Peybernès et M. Roussin. *« Au départ,* a expliqué aux juges M. Sananès, *les partis* [étaient] *en rivalité, les hommes ainsi que les courants. Chacun voyait les entreprises et jouait de son influence. Il a donc fallu, sous la pression des entreprises, que les partis recherchent un accord. »*

La répartition des marchés aurait été effectuée avec les entreprises lors de réunions tenues dans les locaux du Syndicat national du bâtiment, au siège de Patrimoine Ingénierie ainsi que dans certains hôtels parisiens. M. Sananès et Mme Lor ont relaté que le résultat de ces discussions était communiqué à un comité de *« présélection »* composé de hauts fonctionnaires du conseil régional, qui désignait alors cinq candidats pour chaque marché. Toujours selon les deux mêmes protagonistes, les travaux de ce groupe informel étaient connus des deux présidents successifs du conseil régional, Charles Krieg – aujourd'hui décédé – et Michel Giraud.

Avant la remise définitive des dossiers de candidature à la commission d'appels d'offres, M. Sananès s'entendait avec les cinq candidats retenus pour qu'il ne puisse y avoir, en définitive, qu'un seul élu. Mis en examen, le 22 novembre, pour *« pratique anticoncurrentielle »*, le président de la société Coteba, filiale de Vivendi, a commenté cette organisation : *« Je travaille dans le bâtiment depuis 1962, je n'ai jamais vu une entente de cette importance. Elle était d'une ampleur exceptionnelle par le nombre des marchés concernés et sa durée dans le temps. »*

La commission d'appels d'offres paraît avoir entériné les choix préétablis jusqu'à la nomination à sa tête, à la fin de 1994, de l'élue (RPR) Claude-Annick Tissot, qui dénonça publiquement le système. Mme Lor a assuré avoir remis au conseiller (CDS) qui présidait la commission d'appels d'offres, entre 1988 et 1992, une enveloppe contenant *« plusieurs centaines de milliers de francs »* – le prix supposé de son silence. Egalement membre de cette commission, François Donzel, élu de Génération Ecologie, a assuré avoir reçu 2 millions de francs en espèces de M. Giraud – ce que ce dernier conteste formellement.

VERSEMENTS D'ARGENT LIQUIDE

Le RPR, le PS et le PR semblent s'être intéressés aux marchés des lycées vers 1992. La répartition des fonds entre chacune de ces formations aurait été décidée, selon M. Sananès et Mme Lor, dans le bureau de Michel Roussin à l'Hôtel de ville. *« Il m'a demandé,* affirme M. Sananès, *de faire rapidement les comptes de partage des lycées entre les groupes du BTP. »* Mme Lor a, pour sa part, indiqué que M. Roussin lui avait confirmé *« qu'il y avait des versements d'argent provenant d'entreprises pour les partis politiques qui représentaient 2 % du montant des marchés publics en général. »*

Mme Casetta et M. Thomas ont indiqué avoir été *« informés »* par M. Roussin. Les dirigeants de l'entreprise Chagnaud, mis en examen le 20 septembre, l'ont également accusé de leur avoir réclamé un versement de 500 000 francs et l'embauche d'un adjoint au maire de Paris contre l'attribution de marchés, ainsi qu'un versement d'argent liquide. Ancien responsable de l'association officielle de financement du PS, M. Peybernès a pour sa part indiqué avoir eu connaissance de l'organisation par Jean-Marie Le Guen, alors premier secrétaire du PS parisien – ce que M. Le Guen conteste. A en croire M. Sananès, M. Peybernès aurait entretenu avec M. Roussin le même type de relation que M. Thomas et Mme Casetta.

Les noms des entreprises à démarcher étaient, semble-t-il, livrés par M. Roussin, M. Sananès ou Mme Lor. *« M. Sananès,* a expliqué Mme Casetta, *me donnait le montant de ce que telle ou telle entreprise devait nous verser parce qu'elles avaient obtenu un marché. Lorsque cette somme dépassait 500 000 francs, les entreprises* (...) *me disaient que nous serions payés par les filiales. »*

« Les chefs d'entreprise, en général, a précisé M. Thomas, *venaient parfois verser les dons le même jour aux trois partis politiques. Ils faisaient alors la tournée rue de Lille pour le RPR, rue de Solférino pour le PS, et rue de Villersexel pour le PR. Les chefs d'entreprise m'en faisaient parfois la confidence ironisant sur le sujet. »*

Jacques Follorou

AFP

LOUISE-YVONNE CASETTA

■ Ancienne directrice administrative du RPR, Mme Casetta est une figure des enquêtes liées au financement du parti gaulliste. Interrogée par le juge Eric Halphen dans l'affaire des HLM de Paris, elle a été mise en examen par le juge Patrick Desmure, chargé de l'instruction sur le financement du RPR par la prise en charge de permanents *via* des entreprises et des collectivités. Elle a été relaxée, le 28 novembre, d'une poursuite pour *« trafic d'influence »* et *« recel d'abus de biens sociaux »* dans un dossier visant l'attribution de marchés parisiens à l'entreprise Mazzotti.

AFP

JEAN-PIERRE THOMAS

■ Trésorier du Parti républicain (aujourd'hui DL) à partir de 1986, Jean-Pierre Thomas a connu un début de carrière fulgurant, devenant à moins de trente ans vice-président du conseil régional de Lorraine. Député des Vosges de 1993 à 1997, cet ingénieur commercial a vu sa carrière politique entravée par les affaires : il est en effet mis en examen pour *« abus de biens sociaux, abus de confiance et infraction à la législation sur le financement politique »* par la juge parisienne Mireille Filippini, dans l'affaire du financement du Parti républicain.

GÉRARD PEYBERNÈS

■ Ancien président de l'association nationale de financement du Parti socialiste, de mai 1991 à octobre 1994, Gérard Peybernès a commencé sa carrière à la SAE-Sormae, où il s'occupe des relations extérieures. Ces fonctions lui valent une mise en examen dans l'affaire de la Sormae, mais il bénéficie de la loi d'amnistie de 1990. Militant en Haute-Garonne puis dans les Hautes-Pyrénées, M. Peybernès a été mis en examen pour *« recel de trafic d'influence »* dans l'affaire Destrade, un dossier de financement du PS par les grandes surfaces.

Discorde entre collecteurs de fonds occultes du RPR

Devant les juges, le 5 décembre, Gilbert Sananès, pivot de l'affaire des lycées de la région Ile-de-France, a décrit une rencontre, en 1992, à l'hôtel de ville, à Paris, dans le bureau de Michel Roussin. Selon lui, Jean-Claude Méry, collecteur de fonds occultes du RPR, et Christine Lor, conseillère aux affaires scolaires au conseil régional, participaient également à cette réunion.

Selon M. Sananès, ***« M. Roussin a d'abord donné la parole à M. Méry, qui s'est plaint qu'il ne pouvait plus exercer correctement son activité de collecteur de fonds au niveau de la région.*** (...) ***M. Roussin a dit à Méry : je vous ai réunis pour que nous nous entendions. En fait, il a tranché en disant à Méry : vous ne vous occupez plus des lycées de la région le-de-France. Lor et Sananès vous m'aidez à ce propos. »***

« Le président du RPR était au courant de la collecte »

VOICI *les principaux extraits des déclarations de Louise-Yvonne Casetta devant les policiers et les juges.*

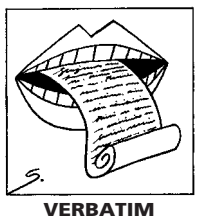

VERBATIM

Lorsque je travaillais avec Monsieur Durand à la fin des années 80, je me souviens que, lorsqu'il revenait de la commission des marchés du conseil régional, dont il était membre, il appelait les entreprises et leur disait en substance : *« Grâce à moi, vous avez eu tel marché ; il faut que vous fassiez un don au RPR. »* Par la suite, alors que M. Galley était trésorier, j'ai compris qu'il existait un accord pour les marchés des lycées de la région Ile-de-France : les entreprises s'entendaient entre elles et devaient, pour obtenir les marchés, s'engager à verser un pourcentage pour le RPR et le PR. C'est Robert Galley qui me l'a indiqué, sans doute en 1990. Je ne me souviens plus des pourcentages destinés à chaque parti. Robert Galley m'a demandé d'assurer la relance des entreprises pour le financement officiel.

[L'attribution d'un marché à une entreprise et son montant], c'était soit Sananès qui m'en informait lorsqu'il passait boire un café ou au café du coin de la rue de Lille après m'avoir téléphoné, soit les entreprises qui prenaient l'initiative de m'appeler. Dans la plupart des cas, j'ignorais le montant du marché. De toute façon, je demandais aux entreprises de verser le maximum de ce qui était autorisé par la loi. [...] Gilbert Sananès me donnait le montant de ce que telle ou telle entreprise devait nous verser parce qu'elles avaient obtenu un marché. Lorsque cette somme dépassait 500 000 francs, je demandais aux entreprises comment elles allaient faire pour payer le complément. La plupart du temps, elles me disaient que nous serions payés par des filiales. [...]

Je n'avais pas de contact avec Michel Giraud. Je pense que c'est Michel Roussin qui était en relation avec lui pour la question des lycées. Je savais qu'il était d'accord [...]

Le trésorier du RPR rencontrait souvent Michel Roussin. Je me souviens que, lorsque Robert Galley partait voir Michel Roussin, je l'entendais dire qu'il prenait le chauffeur pour aller à l'Hôtel de Ville voir Michel Roussin. Je sais aussi, pour l'avoir constaté, que Michel Roussin recevait les entreprises, lesquelles étaient fières d'aller voir le plus proche collaborateur du président du RPR et probable futur président de la République. Elles étaient ainsi assurées que le maire de Paris serait informé de leurs dons.

Michel Roussin était parfaitement au courant des ententes et des versements aux partis politiques liés au marché des lycées de la région Ile-de-France. [...] J'allais assez régulièrement voir Michel Roussin à l'Hôtel de Ville pour lui donner le résultat de ma collecte auprès des entreprises. Je l'en informais pour qu'il le dise au président du RPR afin que ce dernier puisse remercier les entreprises. Concernant l'entreprise Chagnaud, je pense être allé voir Michel Roussin parce que cette entreprise était récalcitrante. C'était Gilbert Sananès qui m'avait informée de ce que Chagnaud avait eu le lycée de Limours, mais ne voulait pas payer car elle avait déjà payé pour un marché obtenu à Poissy. [...] Je maintiens que les entreprises nous devaient de l'argent en fonction des engagements qu'elles avaient pris pour obtenir les marchés. Robert Galley, puis Jacques Boyon, puis Jacques Oudin étaient parfaitement au courant.

Concernant les emplois fictifs, ce que je peux dire c'est que, lorsque le trésorier ou le directeur administratif me demandait de trouver un emploi fictif pour tel ou tel, je trouvais un emploi fictif. Je tiens à préciser que ce genre de choses existait bien avant moi et que je ne l'ai pas inventé.

Concernant M. Lellouche, j'ai connu son salaire fictif chez Bouygues, mais pas celui qu'il avait, selon les policiers, chez Coteba et chez FGPM. Je ne sais pas si cela était en relation avec les marchés des lycées. [...]

Concernant le président du RPR, il était évidemment au courant de la collecte auprès des entreprises mais je ne peux affirmer qu'il savait que cette collecte avait un lien avec les marchés attribués aux entreprises donatrices. Je sais que le trésorier le rencontrait régulièrement et lui donnait des chiffres. [...] Dans cette affaire, j'ai été un bon soldat et j'ai fait ce qu'on me demandait de faire.

(Interrogatoire de première comparution, 1er décembre 2000)

[...] Les contacts avec les entreprises ont été faits de façon plus méthodique à partir de 1990 avec la nouvelle loi. Des listes avec des contacts au sein des entreprises étaient communiquées par le trésorier et les élus.

[...] Les trésoriers, les élus et les directeurs administratifs avaient des relations *[avec les entreprises].* En général, les contacts m'étaient répercutés, mais il arrivait que les chèques étaient remis directement à d'autres personnes. Il y avait une recherche de fonds systématique par courrier.

[...] Il y avait effectivement globalement une correspondance entre l'attribution d'un marché ou plusieurs marchés de lycées et la sollicitation d'entreprises qui venaient d'être attributaires. Je tiens à vous préciser que, bien souvent, une entreprise venait proposer des dons et devancer nos sollicitations. Cette pratique a toujours eu lieu jusqu'en 1994.

(Garde à vue, 30 novembre 2000)

« Je savais que les dons étaient la conséquence des marchés »

VOICI *les principaux extraits des déclarations de Jean-Pierre Thomas devant les policiers et les juges.*

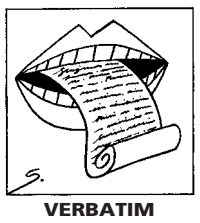

VERBATIM

En tant que trésorier, j'ai été amené à encaisser tous les dons en provenance de toutes les entreprises dans toutes les régions et départements de France. En ce qui concerne la région Ile-de-France, les chèques m'arrivaient de sociétés situées en Ile-de-France, filiales ou sociétés mères de grands groupes. J'étais souvent très en difficulté pour arriver à savoir si l'entreprise à travers ses filiales ne dépassait pas 500 000 francs. Si c'était le cas, le don devenait illégal et la responsabilité des partis était engagée.

(Garde à vue, 29 novembre 2000).

A l'époque, j'avais trente-deux ou trente-trois ans et en tant que trésorier, j'avais une position d'exécutant lorsqu'il m'a été signifié par Gérard Longuet que je devais rencontrer Michel Roussin. Je l'ai pris comme l'instruction d'un supérieur hiérarchique. Ce devait être en 1990 que j'ai donc rencontré Michel Roussin pour la première fois dans son bureau à la Mairie de Paris. Michel Roussin m'a indiqué qu'un accord politique était intervenu entre plusieurs partis politiques, le RPR, le PS et le PR et que ce dernier recevrait des dons en conséquence des marchés de lycées de la région Ile-de-France. Michel Roussin m'a indiqué que mes interlocuteurs seraient Mme Louise-Yvonne Casetta, Gilbert Sananès et Christine Lor. Je me suis acquitté de cette tâche avec honnêteté et sérieux. Gérard Longuet m'a, à plusieurs reprises, demandé si dans la région Ile-de-France les fonds rentraient correctement. Il me demandait cela lorsqu'il s'apprêtait à rencontrer Michel Roussin. Tout cela s'est passé entre 1990 et 1995 alors que la loi autorisait des dons des entreprises aux partis politiques.

[...] *[Gérard Longuet]* ne m'a pas donné de détails. Il m'a simplement dit que cet accord concernait la construction et la rénovation de lycées. De mémoire, Michel Roussin m'a dit qu'il y avait un accord entre les partis représentés au conseil régional d'Ile-de-France qui permettrait de recevoir des dons des entreprises et était la conséquence directe des énormes marchés de construction de lycées en Ile-de-France. [...] Je pense que cet accord a été conclu par les formations politiques au plan national puisque moi-même j'étais trésorier national et que mon interlocutrice au RPR était Mme Louise-Yvonne Casetta, elle-même trésorière adjointe nationale.

[...] Je savais, par Michel Roussin et aussi par les entreprises, que le PS avait sa part. Je n'ai cependant jamais été en mesure de vérifier quel pourcentage lui était réservé. De la même façon, concernant le PR il n'a pas été indiqué de pourcentage clair. On m'a parlé de volume. Je n'avais pas d'éléments exhaustifs précis. Michel Roussin m'avait affirmé *[que le PCF était aussi concerné],* mais je suis incapable de dire si cela a vraiment été le cas.

[...] Le plus souvent, c'était Mme Louise-Yvonne Casetta ou alors Gilbert Sananès ou Christine Lor qui me donnaient l'information *[sur l'attribution d'un marché à telle ou telle entreprise].* Ils me disaient *« telle entreprise nous donnera tant de centaines de milliers de francs ».* Je n'étais pas en mesure sur ce système de vérifier que le PR n'était pas lésé. De toute façon, l'exécutif de la région appartenait au RPR. [...]

Je n'avais pas connaissance du mécanisme de l'attribution des marchés. Je savais par Michel Roussin que les dons étaient la conséquence venant de marchés. On ne m'a cependant pas informé d'une entente illicite entre les entreprises.

[...] Les chefs d'entreprise en général venaient parfois verser les dons le même jour aux trois partis politiques. Ils faisaient alors la tournée rue de Lille pour le RPR, rue de Solférino pour le PS et rue de Villersexel pour le PR. Les chefs d'entreprise m'en faisaient parfois la confidence, ironisant sur le sujet. Il m'arrivait d'appeler les entreprises qui ne me contactaient pas spontanément. Je leur disais que Mme Louise-Yvonne Casetta ou Gilbert Sananès m'avaient informé de ce que je devais recevoir un don de tel montant.

[...] J'ai indiqué à Michel Roussin *[que la répartition]* se passait dans un flou artistique total et que le PR était le parent pauvre. A *[Gérard Longuet]* aussi, lorsque je lui rendais compte, je disais que pour les lycées de la région Ile-de-France nous étions les parents pauvres. Je ne me souviens pas de sa réaction. [...] Lorsque ce que devait l'entreprise était supérieur à 500 000 francs, elle faisait régler le surplus par ses filiales. A ma connaissance, il n'y a pas eu d'emploi fictif lié au PR dans le cadre des lycées. Pour le reste, il n'y a pas eu non plus de versement d'espèces. [...] J'ai cessé d'exercer mes fonctions dans la deuxième moitié de l'année 1995, à une date que j'ai oubliée. Le système a cessé de fonctionner lorsque la loi de 1995 sur le financement des partis politiques est entrée en vigueur.

D'une manière générale, les responsables de partis politiques ne peuvent ignorer comment leurs formations politiques sont financées.

(Interrogatoire de première comparution, 1er décembre 2000.)

Gérard Peybernès, collecteur et militant

PORTRAIT

« Il est rond dans son corps et dans sa tête », raconte un militant du PS

A L'ÉVOCATION de son nom dans l'affaire des marchés truqués d'Ile-de-France, certains socialistes ont été frappés d'amnésie. Gérard Peybernès a pourtant été président de l'association nationale de financement du Parti socialiste, du 1er mai 1991 au 31 octobre 1994, sous la houlette de deux trésoriers successifs, Henri Emmanuelli et Pierre Moscovici. Une amnésie collective que trouve choquante Laurent Azoulay, qui travaillait à la trésorerie du PS quand M. Peybernès était chargé de collecter des fonds auprès des entreprises. *« C'est un ami »*, assure aujourd'hui encore M. Azoulay. *« Un ami »*, ont repris en chœur M. Emmanuelli et Jean Glavany, qui, le 5 décembre, devant le bureau national du PS, a dénoncé le *« délit d'amitié »*. Depuis, la mémoire revient aux socialistes.

Agé de soixante-trois ans, M. Peybernès, qui a vécu à Toulouse, a milité dans la fédération de Haute-Garonne, avant de rejoindre la section de Maubourguet (Hautes-Pyrénées), dont M. Glavany est maire. Unis dans la même passion du rugby et des corridas, les deux hommes deviennent vite amis. *« Il est rond dans son corps et dans sa tête*, raconte un militant du PS. *C'est un jovial ». « C'est un bon vivant »*, ajoute Pierre Schapira, président de la commission de contrôle financier du PS, qui se rappelle l'avoir connu lorsque M. Peybernès travaillait avec Alex Raymond, qui présidait le conseil de Midi-Pyrénées (1981-1986). Avec sa *« gouaille du Sud-Ouest »*, M. Peybernès approche François Mitterrand et se fait photographier avec lui dans une bergerie landaise.

Jeune engagé volontaire dans la marine, M. Peybernès roule sa bosse dans l'immobilier, le bâtiment et les travaux publics et entre à la SAE-Sormae, où il s'occupe des relations extérieures. Il est aussi un dirigeant du Stade toulousain. M. Emmanuelli, qui l'a connu dans une campagne électorale de son ami Glavany, le recrute en 1991. *« Il y avait eu un changement de direction à la SAE, et on cherchait quelqu'un au PS comme démarcheur auprès des entreprises*, raconte le député des Landes. *Dès son arrivée comme directeur de l'ANFPS, il a envoyé un mailing à deux mille ou trois mille boîtes. Il se baladait partout. »*

IL JETTE L'ÉPONGE

Sans jamais faire partie d'aucun organe de direction du PS, M. Peybernès suit l'ancien premier secrétaire dans tous ses combats, y compris quand, en 1992, survient la rupture entre les emmanuellistes et M. Jospin. Il n'a, se souvient un permanent, *« aucun atome crochu »* avec M. Moscovici quand ce dernier devient, en avril 1992, le trésorier du premier secrétaire Laurent Fabius. En octobre 1994, M. Peybernès jette l'éponge : l'ANFPS *« ne marche pas »*, la gauche perd les élections, le PS est divisé, il préfère s'éloigner.

Il prend soin, avant de partir, de monter sa propre entreprise de conseil aux entreprises et aux collectivités locales, l'ACE. Une action de lobbying qui le conduit souvent en Espagne et en Afrique, notamment au Congo. C'est ainsi que, le 10 juin 1997, comme l'indique *Le Point*, daté du 8 décembre, il est reçu par Pascal Lissouba, président d'un Congo en pleine guerre civile, qui le charge de faire *« passer un message aux autorités françaises »*. Mais tant Rue de Solférino qu'à Matignon, où on rappelle qu'à cette date M. Jospin était premier ministre depuis à peine une semaine, on dément énergiquement qu'il ait été *« mandaté »* par le PS. *« Que Lissouba ait voulu en faire un* missi dominici, *c'est probable, mais ce qui est avéré, c'est que Matignon n'a jamais voulu le recevoir »*, dit-on au PS. *« C'est invraisemblable ! »*, martèle-t-on à Matignon.

Plus généralement, on souligne, Rue de Solférino, que M. Peybernès a d'autant moins continué à rendre *« des services »* qu'il s'est *« déconnecté du parti »*, tout en se rendant, en *« invité »*, à l'université d'été de La Rochelle et, plus récemment, au congrès de Grenoble. Kader Arif, premier secrétaire de la fédération de Haute-Garonne, se demande même s'il *« est encore encarté au PS »*, ajoutant que le premier ministre *« a dû croiser »* ce personnage *« tout à fait convivial »*, mais sans nouer des *« rapports amicaux »*. Avant de se rappeler au bon souvenir de ses amis socialistes, dans les marchés truqués d'Ile-de-France, M. Peybernès avait été mis en examen, le 5 février 1999, pour *« recel de trafic d'influence »* dans l'affaire Destrade, un dossier de financement du PS par les grandes surfaces.

Michel Noblecourt

Quatre trésoriers successifs du PS auraient été informés des ententes

LE PARTI SOCIALISTE avait sa place dans le système de financement occulte constitué autour des marchés des lycées d'Ile-de-France. Il avait aussi sa part dans l'attribution des sommes qu'il générait. Recueillies par les enquêteurs, les déclarations de Gérard Peybernès, responsable de l'Association officielle de financement du PS (AFPS) entre 1991 et 1994 – et mis en examen, le 1er décembre, pour *« complicité et recel de corruption »* – étayent, dans une certaine mesure, les soupçons pesant sur le PS dans une affaire qui paraissait à l'origine devoir viser exclusivement le RPR.

Selon M. Peybernès, quatre trésoriers successifs du PS, André Laignel, Henri Emmanuelli, Pierre Moscovici et Alain Claeys, auraient été informés *« des ententes entre les entreprises et leur corollaire, la répartition d'un pourcentage entre les partis »*. Il assure de même que les délégués généraux successifs auprès de la trésorerie du PS, entre 1990 et 1994, Aïssa Khelifa et Laurent Azoulay, avaient également connaissance de ce système.

Par ailleurs, M. Peybernès a confirmé, devant les juges, les informations fournies par la société Grands travaux du Midi (GTM) qui faisaient état de son intervention personnelle, en 1992, pour le financement de campagnes électorales locales. Il a ainsi expliqué avoir sollicité GTM, filiale du groupe Lyonnaise des eaux-Dumez, pour contribuer à la campagne de *« cinq personnalités du PS »* et verser *« plusieurs dons à des élus PS des Hautes-Pyrénées »*.

Parmi ces bénéficiaires, il a cité Lionel Jospin, Pierre Moscovici, l'actuel ministre des affaires européennes, et Henri Emmanuelli, ancien trésorier du PS, aujourd'hui député des Landes et président de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Les mandataires financiers de chacune de ces personnalités du PS auraient fait appel à lui pour collecter des fonds auprès des entreprises. La loi permettait alors aux entreprises de verser des dons – jusqu'à 50 000 francs – aux candidats pour des scrutins locaux. Ce rôle ne figurait pas parmi les prérogatives de M. Peybernès, mais il a indiqué avoir agi par *« amitié »* pour les candidats.

Les enquêteurs avaient découvert la trace de ces interventions dans les archives de l'entreprise GTM, qui a, par ailleurs, été attributaire de près de 500 millions de francs de marchés de lycées de la région Ile-de-France. Les policiers ont saisi, au siège de la société, un *« récapitulatif de dons »* ainsi que des documents attestant les démarches effectuées auprès d'elle par M. Peybernès. Sur cette liste des bénéficiaires figurent notamment M. Jospin, candidat, en 1992, aux élections régionales et cantonales en Haute-Garonne, puis aux élections législatives de 1993. M. Emmanuelli apparaît pour sa candidature aux scrutins régional de 1992 et législatif de 1993. Enfin, M. Moscovici avait été désigné à la générosité de GTM pour les élections législatives de 1993, dans le Doubs.

Ancien directeur des relations extérieures de la Société auxiliaire d'entreprise (SAE), géant du bâtiment qui avait été, déjà, à l'origine de l'affaire Urba, à la fin des années 80, M. Peybernès était devenu président de l'AFPS à la demande de M. Emmanuelli, alors trésorier du Parti socialiste, avec lequel ses liens d'amitié étaient notoires. Il assure toutefois n'avoir pas été informé par lui du système en cours en Ile-de-France, mais par Jean-Marie Le Guen, alors premier secrétaire fédéral du PS à Paris.

En 1992, a-t-il relaté, M. Le Guen l'aurait informé, que *« le conseil régional décidait à l'avance de l'attribution des marchés à telle ou telle entreprise et* [que] *les politiques de la région, y compris donc ceux du Parti socialiste, votaient pour les entreprises prédésignées ». « Il a précisé*, ajoutait-il, *que, dans ce cadre, les entreprises attributaires devaient de l'argent au PS comme aux autres partis. (...) M. Le Guen voulait collecter pour sa propre fédération. Il a évoqué des pourcentages. Entre 0,5 % et 0,8 %, je crois. »* M. Le Guen a, depuis, qualifié ces accusations de *« pures affabulations »*.

EN RÉPONSE À UNE DEMANDE

Dès son entrée en fonction à l'AFPS, M. Peybernès avait pris attache avec près de sept mille entreprises afin de collecter des fonds dans le cadre de la loi sur le financement des partis. Son expérience dans le secteur des travaux publics et son statut officiel au sein du PS favorisaient le contact direct. Il a ainsi désigné ses correspondants auprès des grands groupes de BTP. *« Je gérais les dons en provenance des sociétés*, a-t-il assuré. *Si elles me contactaient pour me donner des chèques dans le cadre des dons, ce n'était pas par simple philanthropie. J'étais conscient qu'elles répondaient à une demande qui leur avait été faite dans le cadre des marchés des lycées de la région Ile-de-France. »*

Décrivant la démarche du président de l'AFPS auprès de sa société, le dirigeant de l'entreprise Chagnaud, a raconté M. Peybernès, avait *« fait plusieurs relances »* pour faire verser *« 200 000 à 300 000 francs sous forme de dons »*, précisant que ces dons *« étaient en relation directe avec les marchés du conseil régional ». « Cela pouvait permettre à Chagnaud d'exister »*, a-t-il conclu.

J.Fo.

Les différents circuits de collecte de fonds du PS

Interrogé, par les juges, le 1er décembre, Gérard Peybernès, responsable de l'Association de financement du PS (AFPS), entre 1991 et 1994, a fait état de l'existence de circuits parallèles, au sein du parti, par lesquels des fonds avaient pu être prélevés sur les marchés des lycées de la région Ile-de-France. *« Je peux citer Michel Reyt, pour la Sages,* a-t-il déclaré. *Je suis convaincu que M. Reyt a obtenu de l'argent qui aurait dû revenir à l'AFPS. (...) Il y avait d'autres courants à l'intérieur du PS qui obtenaient des fonds dans le cadre de la loi, ainsi Convaincre, mouvement rocardien et des associations départementales de financement. Je précise que ces courants n'ont rien à voir avec une officine telle que la Sages. (...) Je tiens à préciser qu'au niveau du PS et à ma connaissance, il n'y a pas eu d'organisation centralisée pour recueillir les fonds destinés au PS sur les marchés de la région. »*

« Il était clair que les groupes politiques s'étaient entendus »

***VOICI** les principaux extraits des déclarations faites par Gérard Peybernès devant les policiers et les juges.*

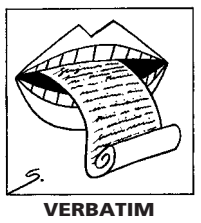

VERBATIM

L'Association de financement du Parti socialiste (AFPS) était la seule entité habilitée à délivrer des reçus de dons permettant aux sociétés de les défiscaliser. La relation du parti avec les associations de financement départementales se faisait par la trésorerie et non l'AFPS. *(...)* En général, j'intervenais auprès des sociétés pour le compte de l'AFPS. Il m'est arrivé d'intervenir parfois pour solliciter des dons directement auprès de leur mandataire financier.

(...) En dehors de l'AFPS *(...)*, je suis intervenu pour le financement des candidats de ma région et en particulier des Hautes-Pyrénées et également concernant des amis. *(...)* Ainsi, à titre d'exemple, je vous précise que je suis intervenu pour les comptes de campagne d'*[Henri]* Emmanuelli, *[Lionel]* Jospin et autres. Il s'agit en fait d'amis proches et faisant partie du grand Sud-Ouest.

(...) En ce qui concerne la répartition des marchés des lycées du conseil régional d'Ile-de-France, j'en ai effectivement entendu parler à l'époque aux environs de 1992, lorsque j'ai intégré l'AFPS. Je crois que le premier à m'en avoir parlé a été Jean-Marie Le Guen – ce dernier étant député et premier secrétaire de la fédération PS de Paris. *(...)* M. Le Guen m'a informé qu'il existait une répartition financière entre les partis en lien avec ces marchés du conseil régional et qu'il souhaitait s'en occuper. Cela voulait dire qu'il voulait toucher une partie de la rémunération due au PS par le biais de la fédération PS de Paris.

(...) Ce n'est pas moi qui ai participé à la répartition entre les partis. Cela s'est forcément joué à un niveau supérieur au mien. Les personnes informées, d'une part, des ententes entre les entreprises et leur corollaire, la répartition d'un pourcentage entre les partis étaient Jean-Marie Le Guen, Laurent Azoulay, délégué général de la trésorerie du PS et son prédécesseur, Aïsa Khelifa, pour la période antérieure à 1992. Etaient également informés les trésoriers successifs *(...)*, c'est-à-dire dans l'ordre : André Laignel, Henri Emmanuelli, Pierre Moscovici et Alain Claeys.

(...) Je tiens à préciser qu'au niveau du PS, et à ma connaissance, il n'y a pas eu d'organisation centralisée pour recueillir des fonds destinés au PS sur les marchés de la région.

(...) J'ai permis *(...)* d'organiser des rencontres entre Henri Emmanuelli, puis Pierre Moscovici, les trésoriers successifs que j'ai connus lors de mes fonctions à l'AFPS, avec la plupart des dirigeants industriels et donc du BTP. Dans la collecte, les dons en provenance du BTP devaient représenter environ 50 % des sommes collectées.

(...) Je gérais les dons en provenance des sociétés. J'ajoute que si les sociétés me contactaient pour me donner des chèques dans le cadre des dons, ce n'était pas par simple philanthropie. J'étais conscient qu'elles répondaient à une demande qui leur avait été faite dans le cadre des marchés des lycées de la région Ile-de-France.

(Garde à vue, 29 et 30 novembre 2000.)

J'ai été responsable de l'AFPS de mai 1991 au 31 octobre 1994. Mes fonctions consistaient à recueillir les fonds dans le cadre de la loi sur le financement des partis *[de 1990]*. Pour ce faire, je démarchais les entreprises. L'objectif que l'on m'avait fixé était de collecter le maximum de dons.

(...) Concernant les lycées de la région Ile-de-France, je n'ai participé à aucune négociation sur des accords éventuels entre les entreprises et les partis politiques. Ces choses étaient antérieures à mon arrivée à l'AFPS. C'est Jean-Marie Le Guen, secrétaire fédéral de la fédération de Paris qui *[m'a informé de l'existence de ces accords]*, je pense en 1992. C'était dans le bureau de *[Laurent]* Azoulay et en présence de ce dernier. Jean-Marie Le Guen m'a dit qu'il souhaitait s'occuper de récupérer les dons en relation avec les marchés de lycées de la région Ile-de-France. (...) Il est vrai que Jean-Marie Le Guen n'avait aucune responsabilité dans l'organisation financière du PS national, cependant il était au courant des accords conclus sur les lycées de la région Ile-de-France beaucoup plus que moi. Il voulait collecter pour sa propre fédération. Il a évoqué des pourcentages – entre 0,5 et 0,8 % je crois. Bien que cette conversation ait été rapide, Jean-Marie Le Guen m'a dit que le conseil régional décidait à l'avance de l'attribution des marchés à telle ou telle entreprise et que les politiques de la région, y compris donc ceux du Parti socialiste, votaient pour les entreprises prédésignées. Il a précisé que, dans ce cadre, les entreprises attributaires devaient de l'argent au PS comme aux autres partis. Il était clair que les groupes politiques s'étaient entendus entre eux pour cela et que les représentants des groupes politiques au sein de la commission d'appels d'offres de la région devaient exécuter ces accords.

(Interrogatoire de première comparution, 1er décembre 2000.)

M. Azoulay (PS) et M. Galley (RPR) démentent

DÉLÉGUÉ général à la trésorerie du PS, de janvier 1991 à octobre 1994, Laurent Azoulay est mis en cause par Gérard Peybernès dans l'affaire des lycées d'Ile-de-France. Aujourd'hui secrétaire de la fédération PS du Val-de-Marne, M. Azoulay *« dément totalement »* les déclarations de M. Peybernès, en relevant qu'elles ne sont pas identiques suivant que les procès verbaux émanent des juges ou de la police. *« C'est totalement faux et je peux prouver que ce n'est pas vrai »*, répond M. Azoulay à propos de sa participation à des discussions sur le financement des marchés des lycées d'Ile-de-France, en ajoutant : *« Ma mission n'avait rien à voir avec la recherche de financements. J'étais l'homme des dépenses, chargé de gérer la trésorerie interne du PS. »* M. Azoulay assure que, dans l'exercice de ses fonctions, il n'a jamais eu de réunion dans son bureau de la rue de Solférino avec Jean-Marie Le Guen, alors premier secrétaire de la fédération de Paris du PS.

EN DÉPLACEMENT À L'ÉTRANGER

A droite, Louise-Yvonne Casetta a mis en cause les trésoriers successifs du RPR, Robert Galley, Jacques Boyon et Jacques Oudin. Aucun d'eux n'a pu être joint par *Le Monde* dans la matinée du mardi 12 décembre. M. Boyon, ancien député de l'Ain, est en déplacement à l'étranger pour la semaine. Toutefois, M. Galley avait donné une conférence de presse, jeudi 7 décembre, à Troyes. *« Je n'ai rien à voir avec cette affaire d'Ile-de-France. Je n'ai jamais entendu parler de ces marchés pendant que j'étais trésorier national du RPR* [de 1984 à 1990] *»*, avait déclaré le député de l'Aube.

M. Galley, ancien ministre de la défense, connaît Michel Roussin depuis 1973 ou 1974, alors que celui-ci était colonel de gendarmerie, mais il conteste l'avoir reçu dans son bureau de la rue de Lille, l'ancien siège du RPR. *« En tout et pour tout, je n'ai vu Michel Roussin que trois ou quatre fois »*, affirme M. Galley, en précisant que Mme Casetta *« délire, quand elle dit que j'avais des liens avec Roussin »*. Le député de l'Aube avait engagé Mme Casetta en 1984. M. Galley affirme ne pas connaître Patrimoine ingénierie, le bureau d'études qui aurait organisé un certain nombre de marchés douteux d'Ile-de-France.

Il reconnaît, en revanche, avoir créé la Société de développement et de publicité – devenue depuis Mobilisation directe —, dont il était à la fois le président et l'actionnaire majoritaire, à hauteur de 85 % du capital. En l'espace de cinq ans, cette société a *« récolté 220 millions de francs provenant de 900 000 chèques »* et elle a *« financé en grande partie la campagne présidentielle de Jacques Chirac en 1988 »*.

M. N. et J.-L. S.

Histoire légale du financement politique

INEXISTANTES jusqu'en 1988, les règles de financement des partis politiques ont été édifiées au fil des ans sous la pression des affaires.

● **11 mars 1998 :** jusqu'alors, le financement de la vie politique n'était pas codifié. La première loi sur la transparence financière de la vie politique institue le financement public des partis, mais le réserve aux formations représentées au Parlement. Elles sont dotées d'une subvention proportionnelle au nombre de leurs parlementaires.

● **15 janvier 1990 :** pour la première fois, les dons des entreprises aux partis et aux candidats sont légalisés, et réputés conformes à leur objet social sauf disposition contraire des statuts. Une même entreprise ne peut verser annuellement plus de 500 000 francs aux partis. La répartition du financement public est modifiée de manière à bénéficier aussi aux partis non représentés au Parlement. Tout don versé à un parti doit être recueilli par l'intermédiaire d'un mandataire financier. Les partis bénéficiaires doivent établir des comptes, qui sont publiés par une commission créée à cet effet.

● **29 janvier 1993 :** les partis doivent rendre publique la liste des dons des entreprises.

● **19 janvier 1995 :** les dons des personnes morales aux partis et aux candidats sont interdits. L'interdiction vise toutes les personnes morales autres que les partis politiques (entreprises, associations, fondations, syndicats, collectivités locales, etc.). Elles ne peuvent contribuer au financement des partis *« ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit (...), ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués »*. Le remboursement par l'Etat des dépenses de campagne est augmenté jusqu'à 50 % du plafond de dépenses.

Les syndicats refusent la « retraite à la carte » proposée par le Medef

L'ultime réunion est prévue le 21 décembre

LE MEDEF va avoir du mal. Commencé en mars 2000, le chantier de la « refondation sociale » consacré aux retraites complémentaires promet d'être plus laborieux que celui de l'assurance-chômage. Aucune perspective d'accord n'est, pour le moment, en vue. Et l'organisation patronale peine à trouver des alliés. Lundi 11 décembre, patronat et syndicats se sont quittés sur un constat unanime de *« divergences profondes »*. La pression se fait plus forte sur les partenaires sociaux puisque, comme à l'accoutumée, le Medef a fixé un ultimatum et a confirmé que la prochaine rencontre, prévue le 21 décembre, serait la dernière sur le suje, quelle qu'en soit l'issue.

L'organisation patronale s'appuie sur l'échéance du 31 décembre de l'accord concernant l'Association pour la structure financière (ASF). Ce dispositif paritaire a été créé en 1983, puis renouvelé depuis, pour permettre aux salariés, en levant des cotisations, de toucher une retraite complète (de base et complémentaire) à 60 ans. L'ASF, dont les excédents s'élèvent à plus de dix milliards de francs, concerne aussi les pré-retraités. *« C'est un contrat à durée déterminée »*, a souligné Francis Bazile, le chef de file de la délégation patronale qui menace, faute d'accord sur les retraites complémentaires, de ne pas renouveler l'ASF. *« Ce chantage coule sur nous »*, a répliqué Jean-Marie Toulisse (CFDT), en se faisant l'écho de tous les syndicats. *« S'il le faut, nous demanderons aux pouvoirs publics de lever les cotisations par décret »*, a prévenu Bernard Devy (FO).

L'autre arme entre les mains du Medef concerne la revalorisation du point Agirc (complémentaire des cadres), qu'il bloque actuellement en la conditionnant à un accord global.

Sur le dossier des retraites complémentaires, les discussions achoppent sur le projet de « retraite à la carte » bâti par le Medef, qui repose sur le concept, cher aux assureurs, de « neutralité actuarielle ». Ce mécanisme lie le versement et le montant de la retraite à la durée de cotisations mais aussi à l'espérance de vie moyenne. Il serait mis en place, progressivement, sur vingt-trois ans et aboutirait, dès 2023, à allonger jusqu'à 45 ans, (soit 180 trimestres au lieu de 160 aujourd'hui) la durée de cotisations. *« C'est un système qui change l'esprit de la retraite par répartition. Si on l'avait appliqué en 1945, aujourd'hui, on partirait à 72 ans ! »*, s'est insurgé Jean-Christophe Le Duigou, représentant de la CGT. *« La neutralité actuarielle, c'est concevoir un dispositif de retraite en fonction de la durée de la rente ! »*, a souligné à son tour M. Devy, président de l'Arrco (complémentaire des salariés). *« Nous sommes tout à fait dans la ligne de la CGT »*, a indiqué, pour sa part, Solange Morgenstern, de la CGC, qui dénonce une opération du Medef *« visant à diminuer les retraites complémentaires pour encourager la capitalisation »*. En faisant sauter le verrou de la retraite à 60 ans, le projet de l'organisation patronale pèserait bien évidemment sur la retraite de base. *« Le Medef veut créer un choc psychologique dans l'opinion publique »*, s'est ému Jean-Louis Deroussen, de la CFTC.

« PROPOSITIONS INACCEPTABLES »

Pour l'heure, le patronat doit donc faire face à un front syndical uni. La CFDT, qui avait esquissé, lors d'une précédente réunion, son propre schéma de « retraite à la carte » faisant craindre à ses partenaires un éventuel rapprochement avec les positions patronales, s'y refuse tout net aujourd'hui. *« Les propositions du Medef sont inacceptables »*, déclare M. Toulisse. Après des débats internes à la direction confédérale, tirant également les enseignements de l'épisode Unedic, l'organisation de Nicole Notat rejette tout allongement de la durée de cotisations. Son projet se limite à permettre aux salariés qui ont cotisé 40 ans de partir à la retraite avant l'âge légal de 60 ans. *« Ce n'est que justice »*, affirme M. Toulisse.

La réunion à peine achevée, l'encre du compte-rendu pas encore sèche, le téléphone de la délégation patronale sonnait. Denis Kessler, numéro deux du Medef et président de la Fédération française des sociétés d'assurance, venait aux nouvelles...

Isabelle Mandraud et Caroline Monnot

Le patronat « hérissé »

Le Conseil économique et social (CES), composé de représentants du patronat et des syndicats et de personnalités nommées par le gouvernement, le CES a été accusé par le Medef, lundi 11 décembre, de *« refléter la France d'il y a cinquante ans »*. L'ire des organisations patronales, qui se sont déclarées *« hérissées »*, est provoquée par un rapport de Dominique Taddéi, membre du CES, consacré à la *« conjoncture économique et sociale »*. Tout en reconnaissant des difficultés de recrutement, ce texte n'utilise pas l'expression de pénurie de main-d'œuvre, qui permet au patronat de réclamer un assouplissement des 35 heures. *« Les recettes proposées sont d'un autre âge, celui d'une économie où l'on croit encore que l'Etat est à la base de la croissance (...) »*, s'est agacé le numéro deux du Medef, Denis Kessler.

Le divorce est consommé entre les partisans de Philippe Séguin et le maire de Paris

Le projet de budget présenté par Jean Tiberi devait être repoussé, mardi 12 décembre

Soixante-trois conseillers de Paris, partisans de Philippe Séguin, ont refusé, lundi 11 et mardi 12 décembre, d'examiner et de voter le projet de budget présenté par le maire de la capitale, Jean Tiberi, nettement minoritaire au sein de la droite parisienne. Ce débat violent entérine la rupture voulue par M. Séguin au sein de la droite parisienne, à trois mois des élections municipales. Sans pitié, la gauche compte les coups.

RIEN n'a manqué, lundi 11 décembre, à la séance du Conseil de Paris consacrée au budget de la Ville, la dernière d'une majorité dont le divorce est, désormais, prononcé. Jacques Toubon s'est énervé, Jean Tiberi, impérial et bien calé dans son fauteuil de président de séance a distribué piques, ordres et temps de parole. Des injures ont été échangées – *« putschiste ! »*, *« médiocres »* – et la gauche, spectatrice, a tenté de tirer parti de cette *« pantalonnade »* (Henri Malbertg, PCF), de ce *« music-hall »* (Georges Sarre, MDC), bref *« de ce spectacle affligeant »* (Bertrand Delanoë, PS).

Pour le conseiller de Paris du 7e arrondissement, Michel Roussin, ancien directeur de cabinet de Jacques Chirac à l'Hôtel de Ville, mis en examen dans l'enquête sur les marchés truqués d'Ile-de-France, la dernière grande séance de M. Tiberi était la première depuis sa remise en liberté. Avant la haine, l'effusion : bien que M. Roussin ait annoncé qu'il voterait le budget du maire, séguinistes, tibéristes, communistes et socialistes, ravis de cette diversion, se pressent autour de lui. Un bref moment d'accalmie avant l'ouverture d'un débat sanglant.

Le maire ouvre les hostilités en rappelant, bien inutilement, l'ordre du jour. Puis il invite les conseillers à débattre *« sereinement »*. Comme convenu depuis deux jours avec leur chef de file, (*Le Monde* daté 10-11 décembre), les séguinistes, alors, attaquent. C'est Claude Goasguen, porte parole de Démocratie libérale (DL) et adjoint au maire de Paris qui s'y *« colle »*, selon l'expression qu'il utilisera, plus tard, dans les couloirs. *« Il y a quinze jours, c'était Edouard Balladur, aujourd'hui, c'était moi*, dira t-il. *Ca tourne. »*

Il rappelle, de manière volontairement technique, en quoi le report du budget, prévu par le législateur les années d'élections, ne pénaliserait en rien les parisiens, contrairement à ce qu'affirment M. Tiberi et son adjoint aux finances Jean-François Legaret. *« Ne mélangez par les échéances électorales et les affaires du Conseil »*, lâche-t-il, malgré tout. Le maire saisit immédiatement l'occasion *: « Je ne savais pas,* dit-il, *que M. Goaguen avait un tel sens de l'humour. »*

C'est le signal du grand défoulement. Jean Tiberi rejette la demande de report de la discussion budgétaire des séguinistes. *« Je suis maître de l'ordre du jour,* grince-t-il. *C'est affligeant, cette manière d'obéir le doigt sur la couture du pantalon. »* Assis près de Françoise de Panafieu, M. Toubon n'y tient plus. *« C'est votre budget qui est une manœuvre »,* hurle t-il. *« Curieuse conception de la démocratie,* souffle le maire. *Je passe la parole à M. Delanoë. »*

Le candidat socialiste, d'un signe, impose paternellement le calme à ses troupes hilares. Sans pitié, il souligne avec insistance les divisions de la droite. *« Vous avez relégitimé le maire en refusant de voter le vœu de défiance que nous vous avons soumis il y a un an. Alors débrouillez-vous »,* conclut le candidat socialiste.

« CALMEZ-VOUS, M. TOUBON »

Une fois encore, M. Toubon explose et accuse son collègue socialiste de *« manger dans la main du maire »*. Alors, l'intéressé, évidemment, s'en mêle. *« M. Toubon, vous mettez ce débat à un niveau vraiment médiocre*, intervient-il. *Ca ne m'étonne pas de vous, d'ailleurs. »* Puis, très en forme, il poursuit : *« Calmez-vous, M. Toubon. De toute façon vous n'avez aucune chance d'être maire de Paris. »*

Quelques interventions encore, comme celle de René Galy-Dejean, le maire du 15e qui annonce qu'il votera le budget du maire. Trois rangs devant lui, M. Balladur, le candidat officiel de M. Séguin dans le 15e reste impassible. Le matin même, M. Galy-Dejean a été, officiellement, démissionné de ses fonctions de secrétaire de circonscription du RPR dans le 15e. Puis M. Tiberi ordonne une suspension de séance.

A la reprise, Paul Aurelli, ancien tibériste de choc, il y a quelques mois encore à la tête de son *« comité de campagne »* dans le 20e, s'y « colle » à son tour. Il annonce que les 33 adjoints et vice-président du conseil général rendent leurs délégations au maire. *« Qu'on m'apporte la liste »*, dit M. Tiberi. Nicole Catala (RPR, emploi), Philippe Goujeon (RPR, sécurité), Bernard Plasait (DL, circulation), Claude Goasguen (sans délégation), sont donc démissionnaires. Ils vont devoir rendre bureaux et voitures. *« J'utiliserai celle de ma femme ! »,* ironise M. Goaguen.

Les *« 63 »* comme on les appelle déjà annoncent qu'ils pourraient se constituer en intergroupe à l'Hôtel de Ville. *« Nous avons démontré que le maire n'a plus de majorité »*, répète M. Goasguen, de micros en micros. Mardi en fin de matinée, les séguinistes devaient refuser de prendre part au vote final sur le budget.

Christine Garin

Pierre Lellouche menace Bernard Bled de poursuites judiciaires

LE COMBAT que se livrent depuis plusieurs semaines le secrétaire général de la Ville de Paris, Bernard Bled, éminence grise de Jean Tiberi, et Pierre Lellouche, député (RPR) et candidat séguiniste à la mairie du 9e arrondissement, pourrait se poursuivre sur le terrain judiciaire. Après plusieurs *« avertissements »*, M. Bled avait fini par adresser, le 21 novembre, une lettre recommandée à M. Lellouche pour réclamer à ce dernier des sommes qu'il aurait indûment perçues de la Ville de janvier 1989 à avril 1993, pour un total d'environ 2 millions de francs (*Le Monde* du 23 novembre).

Durant cette période, M. Lellouche était « conseiller diplomatique » du maire de Paris. Il percevait, dans le même temps, d'autres rémunérations, notamment des salaires versés par plusieurs sociétés de travaux publics. Or, selon M. Bled, le contrat de M. Lellouche à la Mairie de Paris lui interdisait *« tout cumul d'emplois »*. Le 30 novembre, le député a répondu au secrétaire général de la Ville de Paris sur un ton qui révèle son profond agacement. *« Vous commencez à m'échauffer les oreilles »*, écrit M. Lellouche, avant d'ajouter : *« J'ai chargé mon conseil de prendre directement contact avec vous. » « Je vous avertis*, précise M. Lellouche, *que si vous réclamez une fois de plus des sommes que vous savez pertinemment ne pas être dues, je saisirai M. le procureur de la République d'une plainte contre vous, M. Bled, personnellement, en concussion. »* Et le député de citer l'article 432-10 du code pénal qui dispose que *« le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, de recevoir, exiger ou ordonner de percevoir à titre de droits ou contributions, impôts ou taxes publics, une somme qu'elle sait ne pas être due, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 500 000 francs d'amende »*.

« JE REPRENDRAI MA LIBERTÉ D'ACTION »

Le 4 décembre, le secrétaire général de la Ville de Paris a été destinataire d'un nouveau courrier, émanant cette fois de l'avocat de M. Lellouche. Me Olivier Schnerb demande à M. Bled *« d'inviter »* son *« avocat habituel »* à prendre contact avec son cabinet afin de lui faire parvenir, notamment, la copie du contrat liant M. Lellouche à la Mairie de Paris. *« Par ailleurs*, précise Me Schnerb, *M. Pierre Lellouche m'a chargé de vous inviter à cesser de correspondre avec lui. » « Je vous avertis cependant que sans nouvelles de vous sous huitaine je reprendrai ma liberté d'action et donnerai suite aux instructions que j'ai reçues. »* Interrogé par *Le Monde*, Me Schnerb a indiqué que *« si M. Bled persist*[ait], *il en répondra*[it] *devant le tribunal correctionnel »*. Selon l'avocat de M. Lellouche, *« il est clair que la Mairie de Paris a décidé d'entreprendre des mesures de rétorsion médiatiques à l'encontre de ceux qui ont eu le malheur de prendre leurs distances avec M. Tiberi »*. Me Schnerb précise par ailleurs que le statut de M. Lellouche *« lui permettait d'avoir simultanément, entre autres, des activités de consultant »*. Sollicité par *Le Monde*, M. Bled n'a pas souhaité commenter les derniers développements de cette affaire.

Fabrice Lhomme

L'aide aux jeunes chômeurs fera l'objet d'une « expérimentation »

PAR UN TOUR de magie socialiste, la proposition de loi communiste visant à créer une *« allocation autonomie »* pour les personnes de seize à vingt-cinq ans sans travail (*Le Monde* du 22 novembre), s'est transformée en mise en place d'une *« commission nationale »* auprès du premier ministre, chargée de *« mener une concertation et une expérimentation »* dans certains départements. Cette commission rendra son rapport fin 2001. Le texte devait être discuté par les députés, mardi 12 décembre, dans la fenêtre parlementaire du groupe PCF... et adopté sans surprise.

Car, ainsi déminée, la proposition est « votable » par les socialistes. Le 6 décembre, la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a adopté un amendement du rapporteur, Patrick Malavieille (PCF), visant à supprimer l'article 1er – *« il est créé une allocation d'autonomie attribuée aux jeunes de seize à vingt-cinq ans »*. Article qui se contentait d'indiquer que l'allocation serait accordée par *« une commission placée sous l'autorité du préfet »*, après *« avis »* du conseil départemental de la jeunesse, et qu'elle pourrait être *« totale ou partielle en fonction des ressources »*. Un tel libellé serait tombé sous le coup de l'article 40 de la Constitution, qui interdit aux parlementaires l'initiative de mesures aggravant la charge publique. *« Le sujet est d'une telle complexité ! Ça ne se vote pas comme ça ! »*, résume le président de la commission des affaires sociales, Jean Le Garrec (PS). La commission nationale serait composée de représentants du ministère de la jeunesse et des sports, de la Caisse nationale des affaires familiales, de syndicats de salariés et d'employeurs, d'association de chômeurs, de mutuelles, de fédérations de parents d'élèves, de syndicats étudiants, etc.

La gauche veut faire aboutir cette mesure, retenue lors du sommet de la majorité en novembre. La question de l'autonomie des jeunes avait fait l'objet d'un débat lors de la dernière conférence de la famille (*Le Monde* du 16 juin). Et, comme l'avait dit Lionel Jospin, le 15 juin, elle sera à l'ordre du jour de la prochaine conférence.

« FAIRE PLUS ET MIEUX »

Mardi, dans l'hémicycle, c'est d'ailleurs la ministre déléguée à la famille et à l'enfance, Ségolène Royal, qui représentait le gouvernement. *« Beaucoup a été fait, mais il faut faire plus et mieux »*, a reconnu Mme Royal, avant de décliner la *« méthode »* Jospin : *« diagnostic, discussion, décision »*. Il faut donc commencer par un *« bilan de l'existant »*, a souligné la ministre. Il ne s'agit pas de créer un « RMI jeunes », car le gouvernement a *« une autre ambition pour les jeunes en difficulté que l'expérience précoce du RMI »*. *« La formation, l'emploi, c'est le cap à tenir quelles que soient les phases de transition et les situations intermédiaires à ménager »*, a-t-elle ajouté, avant de faire adopter un amendement visant à étendre la listes des membres de la commission à l'Union nationale des associations familiales.

Clarisse Fabre

Les Verts reviennent à la charge sur la proportionnelle

AVEC un entêtement indéniable, les Verts reviennent à la charge pour essayer d'obtenir une dose de proportionnelle lors des élections législatives de 2002. Dans une lettre ouverte à Lionel Jospin, datée du 12 décembre, le parti de Dominique Voynet développe un argumentaire en faveur de ce mode de scrutin, devenu, lors du congrès de Toulouse, une *« condition préalable »* à la conclusion de ses discussions avec le PS, en vue d'une nouvelle législature.

Le débat en cours sur l'inversion du calendrier électoral entre législatives et présidentielle fournit aux Verts l'occasion d'exposer leur plaidoyer. Fortement opposés à la présidentialisation du régime, qui devrait découler de l'inversion des élections, réduisant le Parlement à *« un théâtre d'ombres »*, ils font aussi valoir que *« la loi, suite au dernier recensement de population, rend obligatoire un nouveau découpage électoral »*. Pourquoi ne pas en profiter pour instituer une dose de proportionnelle, demandent-ils, d'autant que de nombreux partis se sont prononcés pour cette réforme ? Les Verts égrènent, citations à l'appui, les positions du PCF, du PRG, du MDC, de l'UDF, du RPF, de DL et même du PS, prenant bien soin d'éviter le FN.

Les Verts annoncent donc au premier ministre qu'ils déposeront un amendement dans ce sens au projet de loi organisant l'inversion du calendrier, examiné en principe les 19 et 20 décembre à l'Assemblée nationale. *« Sur la base des déclarations politiques qui précèdent, vous constatez, comme nous, qu'un tel amendement – qui pourra être amélioré au cours du débat – pourrait recueillir une majorité de plus des deux tiers »*, assurent-ils à Lionel Jospin.

Un petit amendement et puis s'en vont ? C'est ce que pense par exemple Yves Cochet, vice-président de l'Assemblée nationale, qui mesure la faible probabilité de le voir voter (*Le Monde* du 30 novembre).

Dominique Voynet, dans les couloirs du congrès de Toulouse, ne disait pas autre chose, en supputant qu'avec une dose de proportionnelle les Verts obtiendraient au plus dix députés. La ministre de l'environnement répondait ainsi par avance à la question que lui a posée benoîtement le premier ministre : *« Avec ce système sort-on avec une majorité ? »* Ce scepticisme au sommet n'empêchera pas, bien sûr, les Verts de mener à bien la série de discussions qu'ils doivent engager, mardi 12 décembre, avec l'ensemble des partis démocratiques, à l'exclusion du RPR. L'UDF, prévue en tête de liste, a reporté le rendez-vous à la fin de la semaine.

Béatrice Gurrey

OSP
VENTES PAR ADJUDICATION
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

75 Vte s/saisie Pal. Just. de Paris, **Jeudi 21 Décembre 2000 à 14h30**
APPARTEMENT à PARIS 8ème
***33, Boulevard de Courcelles* (surface 111,4 m²)**
esc. 1, 2ème étage gauche - Compr. : entrée, hall, 3 pièces, cuisine, office, 2 SdB, wc, balcon - **Cave et Garage**
MISE A PRIX : 1.000.000 F
S'adr. à la **SCP BODIN, LUCET, GENTY, de LYLLE & Associés**, Avocats à Paris 8ème , 15, Place de la Madeleine
Tél : 01.47.42.81.37 (de 9h à 12h) - Minitel : 3616 Avocat Ventes
Visite sur place le Lundi 18 Décembre 2000 de 9h à 10h

92 Vente au Palais de Justice de Paris,
Jeudi 21 Décembre 2000 à 14h30 - ***En neuf lots***
APPARTEMENTS de 2, 3 et 4 Pièces Principales
***15, Rue Trébois* - LIBRES**
à LEVALLOIS-PERRET
emplacements de voiture et caves
Mises à Prix : 1er lot : 1.000.000 F - 2ème lot : 1.200.000 F
3ème lot : 900.000 F - 4ème lot : 600.000 F - 5ème, 6ème et 8ème lots : 30.000 F ch.
7ème lot : 50.000 F - 9ème lot : 40.000 F
Maître Yves TOURAILLE, Avocat à Paris 9ème - 48, Rue de Clichy
Tél : 01.48.74.45.85 de 14h à 16h - Maîtres MIZON et THOUX,
Mandataires Judiciaires à Paris - ***Visites les 12 et 15 Décembre 2000 de 14h à 15h30 et le 18 Décembre 2000 de 14h à 16h***

Journée de grève « historique » des avocats pour la revalorisation de l'aide juridictionnelle

Tous les barreaux de France se sont mobilisés, y compris, pour la première fois, celui de la capitale

La mobilisation avait déjà été forte en banlieue et en province, mais ce mardi 12 décembre, ce sont tous les barreaux de France, derrière leurs bâtonniers, qui se sont jetés dans la bataille. Une première dans l'histoire du barreau de Paris qui n'a jusque-là jamais appelé à la grève des audiences. L'enjeu ? La revalorisation de l'aide juridictionnelle, le système d'indemnisation de la défense des plus démunis qui devrait être refondu.

LE GRAND SOIR a commencé de bonne heure, mardi 12 décembre, et les 181 bâtonniers de France ont rassemblé leurs troupes dès le petit matin pour organiser une journée de grève *« historique »*. La mobilisation avait déjà été puissante en banlieue et en province le 6 décembre, mais cette fois le barreau de Paris, qui compte près de la moitié des avocats, se jette dans la bataille. *« C'est la première fois que Paris appelle à la grève des audiences,* sourit Francis Teitgen, le bâtonnier de la capitale, *ça n'est jamais arrivé dans l'histoire du barreau. »* Les avocats exigent *« des mesures d'urgence »* pour revaloriser l'aide juridictionnelle (AJ), le système d'indemnisation par l'Etat de la défense des plus démunis.

Le principe d'une refonte de l'AJ a été accepté par la chancellerie qui doit installer, mercredi 13 décembre, un groupe de travail présidé par Paul Bouchet, ancien avocat et président d'ATD-Quart-Monde. Mais les négociations ont achoppé le 6 décembre sur le doublement du budget de l'AJ, en attendant le vote de la réforme. La délégation des avocats, conduite par le bâtonnier Jean-René Farthouat, président du Conseil national des barreaux (CNB), avait reconnu que le ministère de la justice avait consenti des *« avancées significatives »*, mais le rejet, à la base, avait été unanime.

« DÉLABREMENT DE LA JUSTICE »

Le CNB a eu un peu de mal à retomber sur ses pieds mais a considéré que *« les propositions actuelles de la garde des sceaux, pour significatives qu'elles soient, restent insuffisantes »* et, lors de son assemblée générale samedi 9, *« n'a pas exclu l'hypothèse d'un constat de désaccord avec poursuite durable du mouvement sous les formes appropriées »*. Les barreaux, eux, ont appelé franchement à la grève ; tous les avocats de Bretagne, y compris ceux de Morlaix, fief de Marylise Lebranchu, devaient manifester à Rennes, les trois cours d'appel du Sud-Ouest à Bordeaux, celles de Rhône-Alpes à Lyon, les avocats de la cour d'appel de Paris à Bobigny (Seine-Saint-Denis). Le barreau de Lille, le premier à être entré dans le mouvement, en octobre, a même voté lundi 11 la grève totale des audiences *« pour une durée indéterminée »*. *« Les engagements pris pour l'avenir ne sont ni sérieux, ni durables,* a indiqué le barreau de Lille, *l'effort budgétaire prévu pour 2002 est inférieur à celui de 2001, ce qui augure mal de la réforme prévue en 2003 »*.

Le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) a appelé samedi ses adhérents à s'associer aux demandes de renvoi d'audiences, en *« tirant toutes conséquences utiles de l'absence de conseils, notamment par des remises en liberté immédiates »*. L'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) a signé un communiqué commun avec la Fédération nationale des unions de jeunes avocats (FNUJA, majoritaire) : les avocats et les magistrats, *« solidaires »*, *« souhaitent alerter l'opinion publique sur l'état de délabrement de la justice française »* et appellent leurs adhérents *« à cesser les audiences publiques à 19 heures »*, tous les jours.

La ministre de la justice avait indiqué, jeudi 7 décembre, qu'elle était prête à *« prendre ses responsabilités »* et qu'elle pourrait décider une hausse unilatérale de l'AJ. Devant la radicalisation du mouvement, la chancellerie précise simplement qu'elle se tient *« à tout moment à la disposition des avocats pour reprendre les discussions »*.

F. J.

Me Jean-Luc Bedos, fondateur de Droits d'urgence

« L'aide juridique ne s'arrête pas à la porte des cabinets des avocats »

« Les avocats appellent à la grève pour défendre "l'accès au droit des plus démunis". Votre association se consacre depuis cinq ans à l'assistance juridique des exclus, le mouvement vous semble-t-il fondé ?

– Nous soutenons le mouvement, mais régler le problème de l'aide juridictionnelle (AJ) ne réglera pas celui des plus démunis. Il est regrettable que les avocats ne se soient pas rapprochés des associations de terrain, Médecins du monde, ATD-Quart Monde, Emmaüs ou Droits d'urgence, qui ont des choses à dire sur l'accès aux droits. Les négociations ne peuvent d'ailleurs pas être limitées à la chancellerie, il faut refondre le système, élargir le débat aux affaires sociales, au ministère de la Ville. Ce n'est pas seulement l'AJ qui pose problème, c'est l'aide légale dans son ensemble. Il faut bien comprendre que les plus démunis ne sont pas des justiciables : ils sont en rupture de droit, en rupture d'identité, en rupture de séjour ; les SDF ne recourent pas à l'AJ, comme 80 % des gens que nous rencontrons à Droits d'urgence. Avant d'avoir un problème judiciaire, ils ont des problèmes administratifs, de Sécurité sociale, de retraite, de soins, d'invalidité, de papiers..., quelquefois de droit de la famille, de droit pénal ou de droit du travail, mais c'est marginal : il y a longtemps qu'ils ne travaillent plus.

– Que faudrait-il faire ?

– Il faut d'abord comprendre que l'aide juridique ne s'arrête pas à la porte des cabinets des avocats. Ceux-ci ne sont pas présents de façon organisée sur le terrain de l'exclusion. Et pourtant l'avocat doit être prêt à sortir du judiciaire, à faire du conseil, à accompagner les exclus à la Sécurité sociale, à la préfecture. Les avocats considèrent que c'est un travail d'assistance sociale, pas de juristes. En réalité, la demande de droit des exclus vient souvent des travailleurs sociaux, mais il y a un problème de contact entre les deux mondes. Les avocats ne se doutent pas qu'il y a une vraie défiance des plus démunis à leur égard ou ils ne veulent pas l'entendre. L'avocat est assimilé au magistrat, au policier, aux institutions de répression. Il faut que l'avocat sorte du palais de justice et qu'il aille dans les lieux d'exclusion, comme les médecins l'ont fait il y a vingt ans. Ce n'est pas dans les maisons de justice que cela se passe, mais dans les centres Emmaüs, où les exclus vont se laver, vont manger, vont dormir. Il y a cinq millions de personnes dans cette situation.

– L'engagement des avocats passe-t-il par les associations humanitaires ?

– Il est clair que le modèle de l'accès au droit ne peut pas être le bénévolat. Ce n'est pas parce qu'on travaille dans l'exclusion qu'il ne faut pas le faire avec des juristes professionnels rémunérés. Il ne peut pas y avoir de justice à la petite semaine sous prétexte que ce sont des gens qui n'ont pas le choix.

» Il faut que les avocats puissent toucher des honoraires de l'Etat ou des collectivités locales. Il faut créer un vaste maillage juridique entre les associations et les services publics, parce que la plus grande difficulté pour aider un exclu, c'est sa mobilité, c'est son errance : on perd très vite sa trace. Sauf si l'on est présent à l'hôpital, chez Emmaüs, à la Sécurité sociale, à l'antenne de l'ANPE. C'est pour cela que la refonte de l'aide légale est un énorme défi. »

Propos recueillis par Franck Johannès

La Journée nationale contre l'hypertension artérielle donne la parole aux malades

Sept millions de personnes en souffrent en France

APRÈS les personnes atteintes par le cancer, les hypertendus font entendre leur voix au cours de la Journée nationale organisée, mardi 12 décembre, par le Comité français de lutte contre l'hypertension artérielle. Les paroles recueillies à cette occasion sont regroupées dans un livret diffusé par le CFLHTA (www.comitehta.org).

Trop souvent banalisée, l'hypertension artérielle (HTA), définie par des chiffres égaux ou supérieurs à 14 cm de mercure pour le maximum ou à 9 cm de mercure pour le minimum, touche 7 millions de personnes en France. Passé l'âge de 70 ans un sujet sur deux est hypertendu. Le fait de ne pas se manifester de manière spectaculaire à ses débuts, voire de ne donner aucun symptôme, contribue à cette perception erronée de la gravité de l'HTA. En réalité, l'élévation de la pression dans les artères peut léser le cerveau, le cœur et les vaisseaux ou les reins (*Le Monde* des 12 et 13 décembre 1999).

Dans certains cas, il existe une prédisposition familiale à l'HTA : *« Le fait d'avoir un parent ayant une HTA augmente de 30 % le risque pour l'enfant d'en avoir une »*, précise le professeur Xavier Girerd, président du CFLHTA. C'est le cas de Didier, quarante-trois ans, photographe de presse. *« On a décelé mon hypertension quand j'avais quinze-seize ans, à l'occasion d'une visite de la médecine scolaire,* se souvient Didier. *Mon père est décédé d'un infarctus du myocarde lorsque j'avais six ans. Il était hypertendu, comme ses frères. Il y a donc une lourde hérédité dans ma famille paternelle. »* Pour autant cette révélation ne modifie pas son comportement : *« Cela ne m'a pas empêché de faire du sport. En fait, je ne m'en suis pas occupé pendant très longtemps, car je n'avais pas de symptômes. C'était très abstrait pour moi, même si ma mère me mettait en garde. »* Pendant des années, Didier va ainsi vivre dans une ignorance délibérée de sa maladie. La prise de conscience va venir presque par hasard. Au début des années 90, au cours d'une soirée dans l'appartement qu'il occupe avec sa compagne, infirmière, quelqu'un lance l'idée de prendre la tension artérielle de tous les convives. *« J'étais sûr de gagner »*, ironise Didier. C'est le cas, son maximum est à plus de 20. L'insistance de sa compagne et la naissance de leur fils achèvent de convaincre Didier. *« La première chose que j'ai faite, lorsque je suis enfin allé consulter un médecin à l'hôpital Broussais, a été de demander s'il fallait faire quelque chose pour mon fils. »*

« IL ME FAUT M'ORGANISER »

Si, sur ce point, les médecins ont indiqué qu'une simple surveillance ultérieure sera nécessaire, ils ont en revanche mis Didier sous traitement. Aujourd'hui, Didier prend quotidiennement les trois comprimés prescrits, sans ressentir d'effets indésirables. *« Je ne les oublie jamais. Mais il me faut m'organiser quand je pars en reportage pour ne pas me retrouver à court. »* Surtout, il éprouve un sentiment d'injustice : *« J'ai toujours mené une vie saine : je suis sportif, je n'ai jamais fumé, je n'ai pas de surpoids. Pourtant j'ai de l'HTA et un cholestérol élevé. »* Au moins Didier a-t-il conscience de faire le nécessaire pour prévenir les complications de la maladie dont il a hérité.

A tous les hypertendus, le CFLHTA donne en effet huit conseils : faire régulièrement prendre sa tension et voir rapidement un médecin en cas d'anomalie ; se faire expliquer les conséquences de l'hypertension non traitée ; suivre le traitement ; trouver un rituel pour la prise du traitement ; anticiper pour ne pas interrompre le traitement ; se faire aider par un proche en cas de difficulté à suivre le traitement ; se prendre en charge et aller chercher de l'information ; prendre conscience des conséquences et des risques de l'HTA sans les dramatiser.

Paul Benkimoun

Philippe et Jacques Bouriez, dirigeants de Cora, sont mis en examen

Ils sont soupçonnés d'avoir dissimulé des actifs lors de l'entrée de Carrefour dans le capital

LES DEUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS des Grands Magasins Bouriez (GMB), la société qui contrôle la chaîne d'hypermarchés Cora, ont été mis en examen, lundi 11 décembre, pour *« abus de biens sociaux et abus de pouvoir »* par le juge d'instruction parisien Philippe Courroye.

Philippe Bouriez, président-directeur général de GMB, et son frère Jacques Bouriez, directeur général, sont soupçonnés d'avoir dissimulé des actifs qu'aurait dû récupérer Carrefour au moment de son entrée dans le capital de GMB. Les dirigeants de Cora auraient récupéré ces actifs par l'intermédiaire de sociétés-écrans et d'hommes de paille.

En décembre 1996, Carrefour avait acquis, pour environ 3 milliards de francs, 42,4 % des parts de GMB. A terme, Carrefour espérait prendre le contrôle total de Cora. Mais une alliance entre les frères Bouriez et les deux autres actionnaires majeurs, les Néerlandais d'ATOM NV – qui détenaient alors 38 % de Cora – et les Belges d'Experba Belgium – titulaires de 11 % des parts –, avait mis un terme à ce projet. En entrant dans le capital de Cora, le numéro un de la distribution en France espérait surtout bénéficier des implantations de Cora en Europe de l'Est, particulièrement en Hongrie (*Le Monde* du 28 novembre). Or les dirigeants de Carrefour avaient découvert, début 1997, que trois ans auparavant, en 1994, GMB, c'est-à-dire Cora, s'était associé avec une société, Euronoreco, dirigée par un homme d'affaires suisse domicilié à Cuba, Kamal Belaïd, afin de créer une société de droit néerlandais, baptisée BMS, chargée de gérer les actifs de GMB à l'Est.

« SOCIÉTÉS-COQUILLES »

En octobre 1995, dans la plus grande discrétion, GMB et Euronoreco avaient conclu un pacte d'actionnaires dont une clause stipulait que si l'une des deux sociétés voyait plus d'un tiers de son capital changer l'autre serait en droit de racheter l'intégralité de ses actions à leur valeur nominale. Ainsi, lorsqu'en décembre 1996 Carrefour avait pris 42,4 % des parts de GMB, Euronoreco, en vertu du pacte d'octobre 1995, avait racheté la totalité des actions de GMB, devenant ainsi actionnaire unique de BMS. Les dirigeants de Carrefour, qui affirment n'avoir jamais été informés de l'existence de ce pacte au moment de leur entrée dans le capital de Cora, avaient ainsi vu le marché de l'Est leur échapper.

Dès 1997, Carrefour avait saisi le tribunal de commerce de Paris afin qu'il diligente une « expertise de minorité » avant de déposer, deux ans plus tard, une plainte avec constitution de partie civile, ouvrant la voie à l'ouverture d'une information judiciaire pour *« abus de biens sociaux, abus de pouvoir, complicité et recel »*.

L'expertise du tribunal de commerce, versée au dossier d'instruction il y a deux mois, semble attester la version soutenue par Carrefour. Ainsi, selon les deux experts mandatés par la juridiction consulaire, *« de nombreux éléments concordants »* accréditeraient la thèse suivant laquelle *« Euronoreco, BMS et les autres sociétés-coquilles néerlandaises appartiendraient à M. Philippe Bouriez ou regrouperaient ses intérêts »*, écrivaient les experts dans une note de synthèse provisoire en date du 31 mai 1999.

Au cours de la procédure commerciale, Me Georges Kiejman, qui défend les intérêts de Carrefour, avait affirmé, le 23 novembre 1999 : *« Le seul postulat qui vaille, c'est que M. Belaïd est un homme de paille recruté* [...] *pour servir à M. Bouriez. »* Mis en examen le 3 octobre pour *« complicité d'abus de biens sociaux »*, M. Belaïd avait affirmé au juge Courroye ne pas connaître la société Euronoreco, qu'il est pourtant supposé diriger, et expliqué s'être contenté de signer des papiers *« à la demande de* [son] *père »*, décédé en mai 1999. Lors de leur audition, lundi après-midi, les frères Bouriez ont expliqué au juge Courroye ne pas comprendre leur mise en examen. Les dirigeants de Cora ont notamment contesté la légitimité de la plainte déposée par leurs concurrents. Selon eux, l'expertise du tribunal de commerce aurait démontré que, dans cette affaire, Carrefour n'avait subi aucun préjudice financier.

Dans une note en date du 29 septembre 2000, les deux experts écrivaient : *« Nous sommes d'avis, au vu des seuls éléments en notre possession, que les conséquences financières de la cession des actions de BMS ne paraissent pas avoir été inéquitables ou résolument contraires aux intérêts patrimoniaux des actionnaires minoritaires de GMB »*.

Fabrice Lhomme

Le député RPR Henry Chabert comparaît pour recel d'abus de biens sociaux

LYON
de notre correspondante

Il est arrivé souriant, accompagné de sa famille et d'un cortège de supporteurs : le député RPR Henry Chabert a comparu, lundi 11 décembre, devant le tribunal correctionnel de Lyon pour recel d'abus de biens sociaux. A trois mois des élections municipales, le candidat à la succession de Raymond Barre à la mairie de Lyon, grand favori des sondages jusqu'à sa mise en examen le 31 janvier, ne pouvait imaginer pire calendrier. Entouré de dix autres prévenus, chefs d'entreprise pour la plupart, Henry Chabert devra s'expliquer tout au long de la semaine sur les relations qui l'unissaient à Jean-Claude Chareyre, dirigeant de bureau d'études et trésorier de son mouvement Forum européen, fondé alors qu'il siégeait à l'Assemblée de Strasbourg, et aux frères Billon, entrepreneurs drômois qui cherchaient au moment des faits à s'implanter dans l'agglomération lyonnaise et dont le chiffre d'affaires sur Lyon est passé de 5 % à 45 % entre 1986 et 1998. L'adjoint à l'urbanisme est soupçonné d'avoir bénéficié des largesses de la SA Billon dans la rénovation de sa résidence secondaire de Chantemerle-lès-Grignan. Les travaux, payés 400 000 francs, ont été évalués par l'expertise judiciaire à 1,1 million de francs. Il devra aussi s'expliquer sur les 526 000 francs versés par la SA Billon entre 1990 et 1994 au Forum européen, qualifiés par l'accusation de subvention « *sans contrepartie* ».

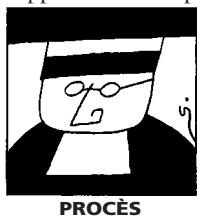
PROCÈS

Comme l'a rappelé la présidente, Danielle Zampino, toute cette affaire a démarré avec l'envoi au parquet de Lyon, en mai et juillet 1997, de trois lettres anonymes dénonçant « *un réseau de financement occulte mis en place par Henry Chabert en 1995 au moyen de fausses factures dans le cadre de marchés publics de la SACVL* [Société anonyme de construction de la ville de Lyon, qui gère 8 000 logements sociaux] ». Si aucune infraction n'a été retenue dans la gestion de la SACVL, la juge d'instruction, Liliane Pasinetti, en décortiquant les comptes de cet organisme s'est intéressée de près aux activités des entreprises citées, notamment Atecbat, dirigée par Jean-Claude Chareyre et la SA Billon. C'est, ainsi, à la périphérie du dossier de la SACVL pour lequel la mairie de Lyon s'était constituée partie civile, qu'est apparu le nom d'Henry Chabert.

UN PRÊT DE 150 000 F

En début d'audience, l'avocat d'Henry Chabert, Me Jean-Felix Lucciani, a demandé la nullité partielle de l'ordonnance de renvoi du 9 septembre 2000, au motif que son client n'a jamais été entendu par le magistrat instructeur sur l'un des faits qui lui sont reprochés : un prêt de 150 000 francs accordé par Marcel Billon, le frère de Pierre-Jean, celui qui a effectué les travaux pour payer le chantier. « *Le fait d'être mis en examen et de ne pas être interrogé sur le fait pour lequel on est mis en examen est une atteinte au procès équitable. L'interrogatoire est autant un acte de défense qu'un acte d'instruction* », a plaidé l'avocat. La requête a été jointe au fond et ne sera donc jugée qu'à la fin du procès. Autrement dit, après les explications d'Henry Chabert prévues jeudi.

Sophie Landrin

Salaire fictif et cadeaux conduisent l'ex-président de la Semidep devant le tribunal de Paris

L'ancien adjoint à la Mairie de Paris est poursuivi « pour abus de biens sociaux »

Alain-Michel Grand, ancien président de la Société d'économie mixte immobilière interdépartementale de la région parisienne (Semidep), comparaissait, lundi 11 décembre, devant la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris pour « abus de biens sociaux » et « recel ». Le prévenu aurait acquis des cadeaux au détriment de cette société chargée de la gestion de logements HLM et aurait abusé de notes de frais.

ALAIN-MICHEL GRAND est un *« littéraire »*. C'est du moins comme cela qu'il se présente pour justifier l'emploi qu'il occupe depuis quelque temps au sein d'une maison d'édition pour un salaire de 5 000 francs mensuels. Un emploi et un salaire qui pourraient laisser paraître incongrues les fonctions de président de la Société d'économie mixte immobilière interdépartementale de la région parisienne (Semidep), qu'il occupait de 1991 à 1997. C'est pour des actes présumés délictueux commis dans le cadre de ces fonctions qu'Alain-Michel Grand comparaissait, lundi 11 décembre, devant la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris. La justice lui reproche de s'être rendu coupable d'*« abus de biens sociaux »*, de *« recel d'abus de biens sociaux »* et de *« recel d'abus de confiance »*. Trois autres personnes sont poursuivies : une ancienne collaboratrice et deux chefs d'entreprise.

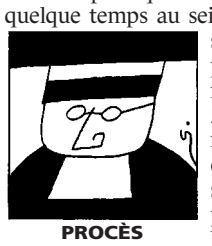

PROCÈS

Visiblement, le prévenu, qui fut également, de 1993 à 1995, adjoint chargé des affaires scolaires à la Mairie de Paris, dirigée alors par Jacques Chirac, menait grand train, se souciant assez peu de l'origine des fonds qu'il utilisait. Les cadeaux qu'il s'est offerts – un carré de soie Hermès d'une valeur de 1 150 francs et une serviette de la même marque de luxe pour 13 800 francs – pourraient faire sourire s'ils n'avaient été acquis au détriment de la Semidep, société dépendante de la Mairie de Paris et chargée de la gestion d'un patrimoine immobilier de 6 330 logements HLM.

L'enquête a d'ailleurs permis d'établir d'autres faits répréhensibles. Alain-Michel Grand aurait abusé des notes de frais. Il aurait bénéficié, illégalement, d'une sorte de crédit en effectuant régulièrement des retraits de caisse, remboursés plusieurs semaines plus tard. Il aurait aussi acheté une statuette chinoise pour un montant de 375 000 francs, achat jugé bien éloigné de l'objet social de la société. Il aurait payé 136 730 francs un rapport sur *« le rééquilibrage des rapports humains à Pantin »*, dont il n'existe aucune trace, à une société dirigée par une proche d'un ami. Il aurait enfin perçu pendant plusieurs années un salaire versé par des filiales de la Compagnie générale des eaux (devenue Vivendi), représentant une charge de 2 millions de francs, sans contrepartie d'un travail effectif.

A propos de la serviette Hermès, qu'il possède toujours et qu'il montre à la présidente Sophie Portier comme pour signifier qu'il en fait bon usage, Alain-Michel Grand dit qu'il a commis *« une erreur »*. S'agissant de la statuette chinoise, un cavalier han, il affirme avoir voulu faire *« une action de mécénat »*. Il reconnaît aussi avoir loué pour des vacances, au mois d'août 1991, une Renault 25, pour 8 895 francs, pris en charge par la Semidep. Quand la présidente évoque les grands restaurants parisiens que fréquentait assidûment le prévenu, son avocat, Me Jean-Yves Le Borgne, ironise : *« 250 francs au Fouquet's, c'est quatre verres d'eau. »* *« J'ai une facture de 2 175 francs »*, rétorque Sophie Portier. *« On m'a demandé de ne pas justifier mes frais »*, se défend M. Grand.

« COMPLÉMENT DE RESSOURCES »

Pour le reste, le prévenu se retranche derrière les instances de contrôle qui, à l'en croire, n'ont pas joué leur rôle. *« Je n'ai jamais eu de remarques du directeur financier ou du commissaire aux comptes »*, note-t-il, avant d'accuser son ex-directeur général, avec lequel il entretenait des relations tendues, d'être à l'origine de la dénonciation. *« Curieusement, l'inspection de la Ville de Paris ne s'est intéressée qu'à moi et ne s'est jamais interrogée sur le train de vie des cadres de la Semidep ; pourtant, c'était une pratique courante »*, assure-t-il.

Questionné sur les revenus perçus de 1989 à 1994 de deux filiales de la Compagnie générale des eaux pour un emploi de chargé des relations publiques, Alain-Michel Grand rappelle que son salaire de président de la Semidep ne s'élevait qu'à 8 000 francs mensuels, auxquels il convient d'ajouter les 14 000 francs d'indemnité perçue au titre de son mandat municipal. *« J'ai cherché un autre mode de rémunération, un complément de ressources dans une branche qui ne me prenne pas tout mon temps »*, indique-t-il, avant de conclure : *« Je ne pense pas avoir été le seul conseiller de Paris dans cette situation. C'était une démarche amicale de la part des dirigeants de la Compagnie générale des eaux et il n'y a eu aucune contrepartie en termes de marchés. »*

Le procès devait se poursuivre lundi 18 décembre.

Acacio Pereira

L'Etat veut faire payer les écoutes aux opérateurs privés

LE TITRE est anodin. L'article 30 du « collectif budgétaire » s'intitule : « Modification de l'article L. 35-6 du code des postes et télécommunications ». Son contenu l'est moins : il s'agit de faire financer par les opérateurs de télécommunications les *« investissements »* liés aux écoutes téléphoniques, jusque-là pris en charge par l'Etat. La réforme a été votée par les députés, vendredi 8 décembre, vers 4 heures du matin.

Deux alinéas ont suffi. A l'article L. 35-6 issu de la loi de réglementation des télécommunications de juillet 1996, le gouvernement a ajouté : *« Les opérateurs mettent en place et assurent la mise en œuvre des moyens nécessaires aux interceptions justifiées par les nécessités de la sécurité publique. Les investissements réalisés à cette fin sont à leur charge. L'Etat participe au financement des charges d'exploitation* (...) *dans des conditions fixées par le Conseil d'Etat. »* En résumé, la réforme concerne les investissements mis en œuvre par les nouveaux réseaux (boucle locale radio, câble, GPRS, UMTS). De son côté, l'Etat prendra ensuite en charge *« intégralement »* le coût d'exploitation des moyens d'interception, comme l'a précisé en séance la secrétaire d'Etat au budget, Florence Parly.

La loi du 10 juillet 1991 a posé le principe du *« secret »* des correspondances émises par la voie des télécommunications, auquel il ne peut être porté atteinte qu'en *« cas de nécessité d'intérêt public »*. L'Etat a alors imposé aux exploitants de procéder aux interceptions. La loi de juillet 1996 a ensuite garanti aux opérateurs (France Télécom, Bouygues, SFR) *« une juste rémunération »* des coûts globaux (investissements et exploitation). Le collectif budgétaire a d'ailleurs voté une enveloppe de 250 millions de francs – qui ne correspond pas à une évaluation *« définitive »* des dépenses – en vue de leur remboursement, sur la base des factures.

« PRIVATISATION » D'UNE MISSION RÉGALIENNE

C'est ce principe de *« juste rémunération »* – à la fois des investissements et de l'exploitation – qui est donc remis en cause. Le gouvernement anticipe un fort développement des réseaux de communication mobiles permettant le transport de la voix, des données et des images, ainsi qu'une croissance du nombre d'opérateurs de réseaux titulaires d'une autorisation. Et il n'entend pas payer la facture.

La réforme a dérouté les députés sur tous les bancs. Michel Bouvard (RPR, Savoie) a dénoncé la *« privatisation »* d'une mission régalienne de l'Etat et a défendu, en vain, la suppression de l'article. Le président de la commission des finances, Henri Emmanuelli (PS), a soulevé le problème des *« libertés publiques »*. *« La loi du 10 juillet 1991 offre un certain nombre de garanties. Une fois que les opérateurs privés et eux seuls auront mis en place un système d'interception, qu'est-ce qui garantira le respect des cahiers des charges ? Aujourd'hui, l'Etat contrôle le dispositif parce qu'il paie. Qu'en sera-t-il demain ? »*, s'est-il inquiété. Le rapporteur général, Didier Migaud (PS), a rappelé que *« les interceptions téléphoniques ne peuvent être effectuées, à la demande des autorités judiciaires ou administratives, que dans le strict respect de la loi du 10 juillet 1991, les articles 226-15 et 432-9 du code pénal sanctionnant durement toute infraction »*. Toutefois, dans son rapport, M. Migaud souligne que *« des incertitudes »* subsistent sur la *« nature exacte »* des investissements qui seront exigés des opérateurs.

Sans émettre d'avis formel, l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) note que l'*« imprécision »* du texte *« réduit la visibilité des opérateurs dans l'avenir »*, tandis que la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications (CSSPTT) préconise... de *« réécrire le projet de loi »*. La commission des finances du Sénat, qui doit examiner le collectif budgétaire, jeudi 14, va sans doute s'en charger. Les opérateurs sont les premiers à l'y inciter.

Clarisse Fabre

Après sa mission au Kosovo, Bernard Kouchner souhaite revenir au gouvernement

UNE MISSION au Kosovo qui s'achève dans un mois ; la direction du Haut commissariat pour les réfugiés qui lui est passée sous le nez ; un rendez-vous, enfin, inscrit noir sur blanc, lundi 11 décembre, à l'agenda du premier ministre, même si Lionel Jospin a dû reporter l'entretien après ses nuits blanches de négociations européennes, à Nice : le scénario du retour de Bernard Kouchner, amorcé après un très discret rendez-vous avec Lionel Jospin (*Le Monde* daté 26-27 novembre), est en marche. Sans commentaires officiels, mais avec effets de manche. Car « BK », aujourd'hui, aimerait bien revenir au gouvernement. Mais pas n'importe comment.

Avant son départ pour Pristina, il y a dix-huit mois, Bernard Kouchner avait passé un *« deal »* avec Lionel Jospin : il partait, mais il pourrait revenir. A l'été, il avait commencé à rendre publiques ses offres de service pour *« un ministère de la santé et de la sécurité sociale »* : *« Si Lionel Jospin me le demande, je considérerai sa proposition avec beaucoup d'intérêt »* (*Paris-Match* daté 7 septembre). Désormais remplacé à la tête de la mission de l'ONU par le ministre danois de la défense, Hans Haekkerup, l'ancien *« french doctor »* préférerait aujourd'hui, semble-t-il, revenir dans l'équipe de Lionel Jospin, plutôt que de poursuivre sa carrière onusienne. Il a momentanément décliné le poste d'envoyé spécial de l'ONU pour le sida que lui proposait, entre autres, Kofi Annan (*Le Monde* du 11 décembre).

UN VRAI MINISTÈRE

Pour autant, Bernard Kouchner ne souhaite pas revenir comme il était parti. Tout auréolé de l'éloge que lui a rendu le secrétaire général de l'ONU, l'ancien secrétaire d'Etat à la santé, que Martine Aubry avait contraint au silence pendant de longs mois, tient désormais à son rang. C'est-à-dire à un vrai ministère. Il s'en est ouvert à Lionel Jospin. Le premier ministre est conscient des faiblesses de son dispositif en matière de santé publique, en pleine crise de la vache folle, même s'il lui est difficile de désavouer Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés, avant les élections municipales de mars 2001. L'autre difficulté, pour M. Jospin, consiste à ne pas « rogner » le ministère d'Elisabeth Guigou, contrepoids jugé nécessaire à Laurent Fabius. La nouvelle ministre de l'emploi avait en outre refusé de céder un pouce du périmètre de l'« empire » de Martine Aubry, alors qu'il avait été envisagé de confier un ministère délégué à la santé à Ségolène Royal. *« J'espère qu'il trouvera des fonctions qui correspondent à ses grandes capacités et à sa grande humanité »*, a seulement lâché, lundi, sur France-Inter, Elisabeth Guigou, pour preuve de bonne volonté. Presque les mêmes fleurs que Kofi Annan. Le retour de « BK », continuellement plébiscité par les sondages de popularité, est annoncé.

Ariane Chemin

Neuf morts dans un accident d'autobus en Guadeloupe

UN ACCIDENT de la route survenu lundi 11 décembre, en Guadeloupe, a tué neuf occupants d'un autobus et blessé vingt personnes et a provoqué une profonde émotion dans l'île. Parmi les morts figurent trois enfants âgés de deux, cinq et sept ans. Le drame s'est produit sur la route reliant Morne-à-l'Eau à Petit-Canal, à une quinzaine de kilomètres de Pointe-à-Pitre.

L'autobus a été éventré par la lame d'une pelleteuse qui était transportée sur un camion circulant en sens inverse, dans un convoi exceptionnel précédé d'une voiture de signalisation. *« La lame de la pelle mécanique a carrément ouvert l'autobus sur le côté, comme une boîte de conserve »*, a indiqué le colonel Despau, commandant de la gendarmerie en Guadeloupe. La plupart des victimes, qui étaient toutes assises sur le côté gauche du véhicule, ont été tuées sur le coup. Les blessés ne seraient pas en danger de mort, a précisé le préfet de la Guadeloupe, Jean-François Carenco, qui s'était aussitôt rendu sur place.

Une enquête a été confiée par le parquet de Pointe-à-Pitre à la gendarmerie, afin de préciser les circonstances de la collision, qui a eu lieu dans un virage. Le maire de Morne-à-l'Eau, Julien Chovino, a estimé que la portion de route concernée s'apparente à *« un vrai cimetière, avec des accidents en nombre qui sont toujours très graves »*. Une chapelle ardente a été installée dans la commune de Petit-Canal, d'où sont originaires la majorité des victimes.

Le préfet de Guadeloupe a annoncé que les services de l'Etat dans l'île fermeront leurs portes mardi après-midi 12 décembre en signe de deuil. Le président Jacques Chirac a exprimé ses sentiments de sympathie et de soutien aux familles des victimes, *« devant cette terrible épreuve qui endeuille la Guadeloupe tout entière »*. Le premier ministre, Lionel Jospin, et le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Christian Paul, ont également témoigné leur compassion aux familles.

Prison ferme pour un père d'élève qui avait frappé un directeur d'école

LE PÈRE d'un élève d'une école primaire de Colmar (Haut-Rhin), qui avait frappé, vendredi 8 décembre, le directeur de l'établissement, a été condamné, lundi 11 décembre, à dix mois de prison ferme et 1 500 francs d'amende par le tribunal correctionnel de la ville. Jugé en comparution immédiate, l'homme, âgé de 35 ans, titulaire d'un contrat emploi-solidarité, a également été condamné à deux ans d'interdiction des droits civiques, civils et familiaux.

Vendredi, ce père de famille avait frappé de plusieurs coups de poing au visage le directeur de l'école Saint-Exupéry parce que son fils avait fait l'objet d'une réprimande de la part d'une institutrice à la suite d'une dispute entre écoliers. Le directeur avait porté plainte contre son agresseur. Le père, qui avait déjà fait l'objet de plusieurs condamnations, s'était livré à la police samedi soir.

L'insuffisance des mesures de sécurité au centre du procès des silos de Blaye

LE PROCÈS DE LA SEMABLA, société propriétaire des silos à grain dont l'explosion avait fait onze morts en août 1997 à Blaye (Gironde), s'est ouvert, lundi 11 décembre, devant le tribunal correctionnel de Bordeaux. Roger Capella, directeur des silos de Blaye au moment des faits, la Semabla et sa maison-mère, la Sodistock, en tant que personnes morales, représentées par leur président Bernard Claret-Tournier, comparaissent pour *« homicides et blessures involontaires par manquement à une obligation de sécurité et de prudence »*.

Le mercredi 20 août 1997, une explosion avait détruit 29 des 45 silos de stockage de céréales de la Semabla, sur le port de Blaye. La déflagration, due, selon les experts, à l'accumulation de gaz et de poussières inflammables dans les silos, avait projeté d'énormes blocs de béton et libéré des milliers de tonnes de grain, ensevelissant dix personnes qui se trouvaient dans des locaux adjacents de l'entreprise, ainsi qu'un homme qui pêchait sur les bords de la Gironde. L'audition des deux prévenus, lundi, a porté essentiellement sur les mesures de sécurité mises en place. *« Il n'existe pas dans notre profession de formation ou de stage spécifique en ce qui concerne la sécurité »*, a reconnu M. Claret-Tournier.

Le CSM exprime sa « solidarité » à Jean-François Burgelin

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE (CSM), a exprimé *« sa solidarité »*, jeudi 7 décembre, au procureur général de la Cour de cassation, Jean-François Burgelin, mis en cause dans le livre *La Machine à trahir*, du député socialiste Arnaud Montebourg, pour son inaction supposée dans le dossier judiciaire visant Jacques Chirac. Le CSM, organe de nomination et de discipline de la magistrature, estime que cet ouvrage, qui invoque le parcours politique proche du RPR de M. Burgelin, porte *« atteinte à l'autorité de l'institution judiciaire, dont le procureur général près la Cour de cassation est l'un des tout premiers représentants »*. *« Certes, l'institution judiciaire doit accepter la critique,* poursuit le CSM, dans une déclaration dont *Le Monde* révèle le contenu. *Mais celle qui s'exprime sous pareille forme se discrédite d'elle-même et ce type de comportement, qui n'est pas isolé, doit être clairement dénoncé. »*

DÉPÊCHES

■ **MUNICIPALES : le Parti radical de gauche (PRG) a décidé de rejoindre la liste menée par le socialiste François Simon à Toulouse** pour les élections municipales de mars 2001. Au terme d'un accord conclu *« dans le cadre de l'unité de la gauche »,* le premier candidat radical sera en troisième position sur la liste commune, quatre places au total étant attribuées au PRG. Après avoir annoncé, en mai, qu'il conduirait une liste autonome, Guy Debuisson, vice-président du conseil régional et président de la fédération de la Haute-Garonne du PRG, a précisé, lundi 11 décembre, qu'il ne figurera pas lui-même sur la liste PS-PC-PRG. Dans la majorité, seuls les Verts conduiront leur propre liste.

■ **ORANGE : Noël Mamère, député (Verts) de Gironde, estime que la gauche orangeoise,** *« divisée et même atomisée »*, va *« faire un cadeau somptueux »* au maire sortant, Jacques Bompard (Front national), si elle ne parvient pas à présenter une liste unique aux municipales. Intervenant lors d'une conférence de presse à Orange, lundi 11 décembre, M. Mamère a reproché aux socialistes d'avoir *« constitué avec le MDC et le PRG une liste d'apparatchiks qui ne reflète pas la diversité démocratique et républicaine de la ville »*. *« Cette liste, c'est de la majorité plurielle croupion ! »,* **a-t-il ajouté.**

■ **SANTÉ : les personnels de la direction générale de la santé (DGS) du ministère de l'emploi et de la solidarité** devaient se prononcer, mardi 12 décembre, sur le dépôt éventuel d'un préavis de grève. Le mouvement, soutenu par les syndicats CFDT et CGT, a débuté par une pétition, rendue publique le 5 décembre, interpellant Elisabeth Guigou et Dominique Gillot. Ce texte, signé par 72 % des 281 personnes travaillant à la DGS, souligne que cette dernière *« est aujourd'hui dans l'impossibilité d'assurer sa mission. »* Selon les signataires, 51 postes sont actuellement vacants.

■ **FAIT-DIVERS : un marchand de biens à la retraite a été tué,** lundi 11 décembre, à Saint-Cyr-sur-Mer (Var), par un attentat à la voiture piégée. Agé de soixante-dix ans, Lazare Perfumo menait une vie apparemment sans histoires. Sortant du café de centre-ville où il avait ses habitudes, il a parcouru quelques mètres au volant de sa BMW avant l'explosion d'une charge placée sous le véhicule. L'enquête a été confiée à l'antenne toulonnaise du SRPJ de Marseille.

■ **VIOLENCE : une marche silencieuse à la mémoire de Sami,** lycéen de 17 ans mortellement blessé, vendredi 8 décembre, dans un bus à Drancy (*Le Monde* du 12 décembre), a réuni entre 800 et 1 000 personnes dans les rues de la ville, lundi 11 décembre. Le défilé était organisé par les élèves du lycée Delacroix, où Sami était élève, pour rejeter la violence.

■ **CORSE : Pierre Lellouche, député RPR de Paris,** a présenté, lundi 11 décembre, un projet de loi constitutionnelle visant à l'organisation d'un référendum en Corse sur les accords de Matignon. M. Lellouche, qui estime que ces accords *« menacent à terme de remettre en cause le principe de l'unité et de l'indivisibilité de la République »*, estime que seule *« la participation directe de l'opinion populaire (...) peut indiquer le chemin à suivre »*.

■ **INFLATION : la hausse des prix à la consommation a été de 0,3 % en novembre** (après une baisse de 0,2 % en octobre), selon l'indice provisoire publié, mardi 12 décembre, par l'Insee. Les prix progressent de 2,2 % sur un an (contre 1,9 % fin octobre). L'indice des prix calculé en données corrigées des variations saisonnières a, lui aussi, augmenté de 0,3 % (2,2 % sur un an), et l'indice harmonisé au niveau européen de 0,2 % (2,2 % sur douze mois). L'Insee attribue la hausse de novembre à l'énergie (relèvement de 13 % des tarifs du gaz de ville) et à l'alimentation, notamment les produits frais (+3,5 %).

■ **BUDGET : le Sénat a rejeté, lundi 11 décembre, le budget 2001 de la justice,** présenté en première lecture par la garde des sceaux, Marylise Lebranchu. Les sénateurs ont estimé que les 28 milliards de francs de crédits étaient nettement insuffisants compte tenu des besoins exprimés au travers du mouvement des avocats, des greffiers et des magistrats.

L'industrie du surf trouve en Aquitaine un nouvel eldorado

Autrefois, au Pays basque, « faire les Amériques » signifiait réussir. Aujourd'hui, attirés par les vagues de Biarritz, des surfeurs venus du Nouveau Monde, voire d'Australie, ont créé une industrie de la glisse créatrice d'emplois

BAYONNE
de notre correspondant

La saison des compétitions de surf s'achève avec la finale de la Coupe du monde, à Hawaï. A Biarritz, les rouleaux de l'hiver attirent encore les passionnés de la vague. Avec le froid vient aussi la saison des comptes, car le monde de la glisse sait aussi avoir les pieds sur terre : ainsi la société Quiksilver, spécialiste des vêtements de sport (*sportswear*), a-t-elle rendu publics les résultats de son exercice 2000 : *« Ils ne sont pas mauvais*, a plaisanté Bernard Mariette, PDG du numéro un européen. *Une progression de 37 % nous a permis d'arriver à 1,275 milliard de francs de ventes sur 1999-2000 »*. En 1985, année de l'installation de son siège européen à Saint-Jean-de-Luz, Quiksilver avait affiché seulement 5 petits millions de francs de chiffre d'affaires. Le surf est devenu une activité économique à part entière dont bénéficie aujourd'hui la région Aquitaine.

Tout a commencé à la fin des années 50. Quelques Australiens et Californiens, des sportifs locaux également, mettent leur planche à la mer face à la côte des Basques, à Biarritz. Petit à petit, au surf proprement dit se sont ajoutés le bodyboard (une petite planche en mousse), le windsurf (avec une voile), entraînant autant de pratiquants assoiffés de sensations extrêmes, perchés sur les vagues, de la côte basque jusqu'à Lacanau (Gironde).

HAUTE TECHNICITÉ

La glisse a aussi trouvé son bonheur sur la neige (avec le snowboard) et dans les rues, juchée sur la planche à roulettes ou skateboard. Si bien qu'il a fallu s'équiper, se vêtir et, de fil en aiguille, nombre de *shapers* (fabricants de planches) sont passés aux combinaisons, aux vêtements (*surfwear*) puis aux habits de détente voire de tous les jours (*streetwear*).

Rusty est un de ceux-là. *« Nous sommes d'abord connus pour nos planches de haute technicité,* insiste Chris Kypriotis, président de Rusty pour l'Europe et directeur des opérations globales de la marque. *Toutes sont fabriquées près de San Diego, en Californie, par Rusty Preisendorfer. Dans son domaine, ce* shaper *a une autorité énorme. Cette activité a été le point de départ de notre croissance, notamment dans les textiles. »* Rusty a pris pied en Europe en 1991 puis son partenaire financier C & C a racheté, en 1998, Rusty Europe.

Installé dans des bâtiments tout de noir et de vitres, à quelques encablures de la ZUP des Hauts-de-Sainte-Croix et au milieu des concessionnaires automobiles, Rusty a choisi Bayonne pour son siège européen en 1999. *« Comme à Irvine, dans l'Orange County, en Californie, nous sommes ici à quinze minutes de la mer,* se réjouit M. Kypriotis. *Nous ne pourrions pas vivre loin des vagues ni des montagnes. Travailler en dehors des sites de notre passion, à Bordeaux ou à Paris, ce n'est pas possible une seconde ! Car l'industrie de la glisse, c'est plus que des marques : ce sont des émotions. Ce que nous commercialisons, ce sont des sensations, le risque au top de la vague, le bitume qui file sous le skate ou la pente que l'on dévale. »*

CROISSANCE DE 50 %

Présent dans quinze pays, dont l'Australie, l'Afrique du Sud, le Japon ou le Brésil, Rusty s'est fait une niche. Leader mondial de la planche de surf pour la mer comme pour la neige, la marque a mis au point des vêtements techniques. Moins grand public que Quiksilver, elle s'adresse aux filles et aux garçons de douze à vingt-quatre ans, *« mais également, si ça l'inspire, à la personne qui a dépassé cet âge »*, plaide M. Kypriotis, un gréco-américain.

Avec 100 millions de francs de chiffre d'affaires pour 1999 et affichant une croissance de 50 % pour l'année qui s'achève, Rusty Europe (cinquante salariés permanents) privilégie le style *casual*, relax et décontracté. *« Les jeunes d'aujourd'hui sont comme ça : plus intéressés par le défi, l'aventure, la confrontation extrême avec les éléments que par la soif de gagner et d'être le meilleur, comme dans les sports classiques »*, assure ce jeune industriel qui ajoute : *« Les gens veulent profiter de la vie. Ils ont vu leurs parents bosser dur. Eux, ils disent d'accord, mais on veut aussi notre compte maintenant, être dans la nature et libres. Les jeunes ont ça dans la tête mais c'est vrai également de tous ceux qui ont laissé la vie filer et veulent se rattraper. La glisse c'est une façon d'être. »*

Dans ce sud de l'Aquitaine, entre océan et montagne, des pionniers comme lui, venus d'Amérique ou d'Australie, ont amené leur planche pour, depuis une dizaine d'années, essaimer en Pays basque et sur la côte landaise. Quiksilver à Saint-Jean-de-Luz, Billabong, Rip Curl, Toad's et Town & Country autour d'Hossegor-Capbreton (Landes), mais aussi Oxbow, plus au nord, dans la banlieue bordelaise, constituent désormais une véritable branche industrielle, voire une *« glissicon valley »* au nord de Bayonne.

Autour de ces grands noms aux étiquettes connues et arborées éclosent des sous-traitants et de nouvelles pousses, peut-être les leaders de demain. Car, pour rester fidèle à la caricature, le surfeur chaussé de lunettes Arnette et de tongs Bishoes ou Reef ne peut, en posant sa planche, que consulter une montre Nixon tout en sirotant une bière à la tequila. Résultat, même si une grande partie de ces articles sont importés, la filière glisse en Aquitaine devrait finir l'année 2000 sur près de 4 milliards de francs de ventes, qui ont procuré du travail à plus de trois mille personnes.

A présent, puisque la glisse est un état d'esprit qui, des plages, transite vers les villes, ses enseignes-phares voient plus grand et plus loin. *« En prenant des risques sur les marchés, Quiksilver débroussaille pour nous,* reconnaît François Payot, directeur de son rival Rip Curl. *Et ne pouvant plus se limiter à une image surf, Quiksilver est entré en concurrence au moins avec de grandes marques de sport telles qu'Adidas et Nike ».*

M. Gx

Au plus près des « spots »

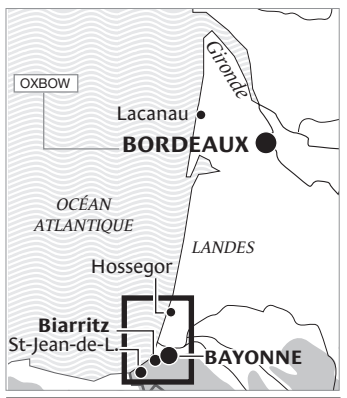

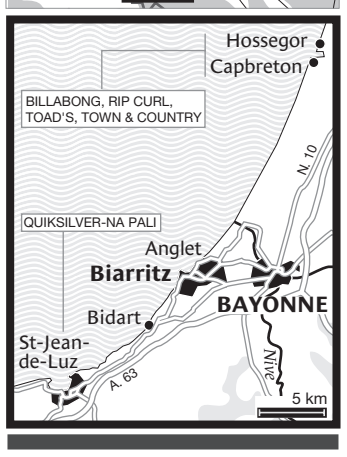

Trois mille emplois permanents

Activité encore marginale il y a seulement dix ans, le secteur de la glisse a grossi en Aquitaine, jusqu'à peser près de 4 milliards de francs en 2000, contre 600 millions en 1994 et 1,5 milliard en 1997. Il emploierait environ trois mille personnes, non compris les saisonniers (*Le Monde* du 4 juin 1998).

Dans ce palmarès se distinguent les « majors » : Quiksilver, à Saint-Jean-de-Luz, avec 1 275 millions de francs de chiffre d'affaires en 2000 ; Oxbow, à Mérignac, 500 millions ; Rip Curl, à Hossegor, 460 millions ; Billabong, à Soorts, 300 millions, et Rusty, à Bayonne, 150 millions. S'y ajoute une myriade de spécialistes du vêtement comme Town and Country, du tee-shirt (Toad's ou Kokolo), des chaussures (Cinex) et, bien sûr, du skate-board, tel Ckronic Crew. D'autres éditent des revues sur le surf, ou dispensent des formations débouchant, à Bidart, sur un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) « sports de glisse ». – *(Corresp.)*

TROIS QUESTIONS À...

JEAN-PIERRE AUGUSTIN

1 Vous êtes professeur à l'université Michel-de-Montaigne (Bordeaux-III) et auteur de l'ouvrage *Surf atlantique, les territoires de l'éphémère.* Pourquoi la glisse rencontre-t-elle un tel succès en Aquitaine ?

Forme première des sports de glisse, le surf valorise le rapport à la nature, le contact avec les éléments et la prise de risque. Or l'Aquitaine est un vaste réservoir d'espaces naturels, avec notamment plus de deux cents kilomètres de littoral, et les vagues de l'océan offrent l'exutoire exceptionnel correspondant aux attentes des pratiquants. Les collectivités locales et les médias ont bien compris le parti qu'ils pouvaient tirer d'une telle situation, en mettant en valeur le surf en tant que pratique, mais aussi comme une image positive pour promouvoir les entreprises.

2 Que reflète ce goût pour le surf ? Crée-t-il une nouvelle communauté de vie, un peu à la manière de celle formée ici autour du rugby ?

Toute pratique humaine a une signification plus ou moins explicite. Plus que nager ou se baigner, surfer est à la fois un geste et un discours qui allient performance et esthétisme. Les nouvelles communautés de vie qui s'organisent autour du surf diffèrent cependant de celles qui entourent les sports collectifs habituels. Ainsi, le rugby suscite un phénomène de groupe fondé sur le club, le stade ou la communauté locale. A l'opposé, les sports de glisse et le surf mettent en évidence une sorte de fusion entre l'individu et le territoire, fondée sur des supports très divers (planche, bodyboard, skate), et donnent lieu à des formes sociales qui demeurent éphémères.

3 La floraison des activités autour de la glisse en Aquitaine est-elle l'amorce d'une nouvelle forme de territoire, voire d'une nouvelle logique économique ?

A l'évidence, émergent en ce moment de nouvelles territorialités, qui modifient la perception et l'usage du littoral. Le surf bénéficie d'une popularité croissante. Soutenu par les collectivités locales, il est garant de marges prometteuses pour les entreprises, et il renforce plusieurs dynamiques territoriales déjà à l'œuvre en Aquitaine. L'image des stations océanes s'en trouve transformée : des stations surf s'affirment, mais aussi des « surfurbia », ou villes du surf, sur la côte basque mais également à Biscarrosse, dans les Landes, ou à Lacanau, en Gironde.

Propos recueillis par Michel Garicoix

NUMÉRO DE DÉCEMBRE EN VENTE
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

La menace du derrick met la vallée de Chevreuse en ébullition

LES AGENCES immobilières de la vallée de Chevreuse, à l'ouest de Paris, vont-elles devoir changer de slogans publicitaires ? Elles vantaient jusqu'à présent les charmes champêtres de ces banlieues résidentielles des Yvelines en promouvant le parc naturel régional (PNR) de la haute vallée de Chevreuse, qui s'étend sur 30 000 hectares au sud-ouest de Versailles. Elles pensaient garantir ainsi à leurs clients la tranquillité d'un cadre de vie à l'écart des centres commerciaux et des cités d'habitation.

Mais c'est un derrick qui risque de pousser au fond des jardins de plusieurs familles fraîchement installées en lisière du charmant bourg de Buloyer, sur la commune de Magny-les-Hameaux, à quelques kilomètres seulement des lotissements de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, et à un jet de pierre du domaine national des Granges de Port-Royal-des-Champs. Depuis que Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, a renouvelé pour deux ans, le 17 juillet, un *« permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux »* sur près de 200 kilomètres carrés, ses habitants mobilisent élus et défenseurs du parc régional pour empêcher l'arrivée des machines de la société chargée par la société Esso de procéder à un premier forage d'une profondeur de 1 700 mètres, à partir d'un champ en limite du hameau.

Regroupés au sein de leur toute nouvelle association, baptisée Organisation pour la protection de l'environnement du parc (Oppep), et soutenus par l'Union des amis du parc, ces riverains ont déposé devant le Conseil d'Etat, le 11 octobre, un recours en annulation contre le décret du gouvernement. Ils estiment avoir relevé un certain nombre de vices de forme dans la procédure utilisée par les autorités pour renouveler cette autorisation de forage, restée sans effet depuis qu'elle avait été accordée, en 1995, par le gouvernement d'Alain Juppé.

Mais les décisions successives d'autoriser des recherches pétrolières dans la vallée de Chevreuse ne constituent pas à proprement parler une entorse à la charte, renouvelée en 1998, qui a permis le classement du premier PNR français. *« Les textes et les procédures ont été respectés, mais la nature même des chantiers prévus pour ces forages est contraire à l'esprit d'une réglementation qui veille à la protection de la nature et de l'environnement, sans s'opposer, il est vrai, au développement économique »*, affirme Dominique Julien-Labruyère, président de l'Union des amis du parc. *« Alors que la couleur des volets de nos maisons est soumise à autorisation, comment peut-on accepter une activité qui provoquera autant de nuisances ? »*, demande, de son côté, Chantal Hurard, qui a pris la tête de la contestation.

Dans une lettre adressée, le 7 décembre, au Comité de sauvegarde de la haute vallée de Chevreuse, Dominique Voynet reconnaît que *« le parc, le plus petit des trente-huit PNR existants, est d'une grande fragilité »*. La ministre de l'environnement conclut qu'*« il appelle à une vigilance particulière »*.

Christophe de Chenay

DÉPÊCHES

■ **RAIL : la Commission européenne a décidé de consacrer 114 millions d'euros** (750 millions de francs) dans les cinq prochaines années pour le réseau ferroviaire en Europe, a annoncé, lundi 11 décembre à Paris, Loyola de Palacio, vice-présidente de la Commission européenne, lors des états généraux du fret ferroviaire. Mme de Palacio a jugé *« urgent de mettre un terme au déclin du rail, qui voit sa part de marché baisser continuellement depuis trente ans »*. Le rail *« ne détient plus aujourd'hui que 8,5 % du marché total du fret, contre 21 % en 1970 »*, a-t-elle rappelé.

■ **OGM : une quarantaine de militants de Greenpeace ont empêché,** lundi 11 décembre, le déchargement d'une cargaison de soja transgénique en provenance des Etats-Unis, à Bassens (Gironde). Le soja était importé par Central Soya, une société danoise, filiale de la compagnie franco-italienne Eridania Beghin-Say, un des principaux transformateurs de matières premières agricoles et producteurs d'aliments pour hommes et animaux dans le monde.

■ **AISNE : le conseil général de l'Aisne, présidé par Jean-Pierre Balligand (PS), a voté**, lundi 11 décembre, la constitution d'une commission chargée d'étudier la faisabilité de la création d'un aéroport à vocation internationale. – *(Corresp.)*

DISPARITIONS

Claude Bouchinet-Serreulles

Le successeur de Jean Moulin à la tête du Conseil national de la Résistance

CLAUDE BOUCHINET-SERREULLES, compagnon de la Libération et successeur de Jean Moulin à la tête du Conseil national de la Résistance (CNR) sous l'occupation allemande en France durant la seconde guerre mondiale, est mort, vendredi 8 décembre à Paris, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Né le 26 janvier 1912 à Paris, Claude Bouchinet-Serreulles, dit *« Pellerin », « Lépicier »*, *« Sophie »* ou encore *« Scapin »*, eut la lourde tâche de succéder, à trente et un ans, à Jean Moulin après l'arrestation de celui-ci, le 21 juin 1943 à Caluire (Rhône), par Klaus Barbie et la Gestapo. Lui-même, débarqué en France le 16 juin, échappera au coup de filet et à la mort sous la torture, qui fut celle de son chef. Son élégance naturelle, son côté très britannique de haut fonctionnaire auprès du général de Gaulle, chef de la France libre à Londres, mais, surtout, sa fermeté d'âme et son courage physique expliquent le fabuleux destin de Claude Bouchinet-Serreulles jusqu'à la fin de la guerre.

Précisément, avant la guerre, il est attaché commercial adjoint à l'ambassade de France à Berlin. Mobilisé en 1939, le lieutenant Bouchinet-Serreulles abandonne son poste d'officier de liaison auprès du corps expéditionnaire britannique pour rejoindre Londres, via le Maroc, et s'engager, dès le 23 juillet 1940, dans les Forces françaises libres. *« Ce qu'il faut d'abord sauver,* écrira-t-il plus tard dans son journal, *c'est l'idée de la France. »* Il devient l'un des aides de camp, au cabinet militaire de Charles de Gaulle, jusqu'en octobre 1942, date à laquelle il demande à servir au Bureau central de renseignement et d'action (BCRA), les services spéciaux gaullistes dirigés par André Dewavrin, le colonel Passy. Il veut pouvoir effectuer des missions en France occupée parce qu'il ne supporte plus d'être loin des combats.

PIÈGES ET RIVALITÉ

En février 1943, Claude Bouchinet-Serreulles devient l'adjoint du préfet Jean Moulin, parachuté dans la zone sud, à qui le général de Gaulle a demandé d'unifier la Résistance française. Déposé par avion, le 16 juin 1943, près de Mâcon, il rencontre, à Lyon, Jean Moulin qui lui propose de s'occuper des questions militaires après l'arrestation du général Charles Delestraint, l'un des organisateurs de la Résistance armée qui devait mourir en déportation. Dès le 22 juin, il rend compte à Londres de ce qui s'est passé à Caluire. Le général de Gaulle lui demande de maintenir l'intérim à la tête du Conseil national de la Résistance.

A ce poste important, Claude Bouchinet-Serreulles va devoir batailler contre des mouvements de résistants qui rêvent, une fois disparu Jean Moulin, de reprendre leur autonomie et dont il va devoir déjouer les pièges entretenus, depuis Londres, par la rivalité entre le colonel Passy et Pierre Brossolette. Il sera rejoint, en août 1943, par Jacques Bingen avec qui il partage alors les responsabilités de la délégation générale que lui a confiée le général de Gaulle, afin de coordonner les forces de la Résistance, jusqu'à la nomination, en octobre 1943, d'Emile Bollaert. En dépit de l'arrestation de ce dernier, les efforts de la délégation générale aboutiront à la création, durant l'hiver 1943-1944, des comités départementaux de la Libération et, en février 1944, à celle des Forces françaises de l'intérieur (FFI) par regroupement de plusieurs unités.

Le 4 mars 1944, Claude Bouchinet-Serreulles rejoint Londres, puis Alger et, de nouveau, Londres où il se met au service d'Alexandre Parodi, nouveau délégué général. Lui-même sera parachuté, près de Mâcon, le 15 août 1944 et il partagera alors, avec Jacques Maillet, la mission de mettre sur pied les nouvelles autorités administratives en zone Sud, notamment en Aquitaine, avant de gagner Paris, le 13 septembre. Nommé commissaire de la République (préfet) en mission, il dirigera, à partir d'octobre 1944, le cabinet du ministre de l'intérieur, Adrien Tixier. Claude Bouchinet-Serreulles a été fait compagnon de la Libération, le 30 mars 1944, pour son action de capitaine dans la Résistance intérieure.

Après la guerre, en 1945, Claude Bouchinet-Serreulles est membre de la délégation française constitutive des Nations unies, à San Francisco, puis secrétaire général adjoint de la conférence de la paix, à Paris, en juillet 1946. Entre 1947, il est secrétaire général du comité européen de coopération économique – le plan dit Marshall d'aide américaine à l'Europe – avant de devenir administrateur de plusieurs sociétés. A ce titre, par exemple, il sera en 1978 le directeur général du quotidien *Le Parisien libéré* après la mort de son directeur, Claude Bellanger, résistant.

Claude Bouchinet-Serreulles est l'auteur d'un ouvrage de souvenirs, *Nous étions faits pour être libres, La Résistance avec de Gaulle et Jean Moulin,* paru chez Grasset en novembre 2000. Il y relate ses difficultés à travailler aux côtés d'un rebelle, le général de Gaulle, mais aussi ses enthousiasmes et ses déceptions (*Le Monde* du 10 novembre). Titulaire de la croix de guerre 1939-1945, membre du conseil de l'Ordre de la Libération, Claude Bouchinet-Serreulles était grand officier de la Légion d'honneur.

Jacques Isnard

Juan-José España

Compagnon de la Libération

JUAN-JOSÉ ESPAÑA, dit Molina, compagnon de la Libération, ancien officier d'artillerie à la 1re division française libre (DFL) pendant la seconde guerre mondiale, est mort, vendredi 8 décembre à Châteaubriant (Loire-Atlantique).

Né le 10 décembre 1909 à Paris, ingénieur des arts et métiers, diplômé de l'Ecole supérieure d'électricité, le lieutenant Juan-José España est grièvement blessé, le 3 juin 1940, à Rosendael (Nord), durant la campagne de France. Fait prisonnier à Zuydcoote, pendant le rembarquement de troupes britanniques et françaises menacées d'encerclement par les Allemands, il est transporté à l'hôpital de Lille d'où il s'évade le 12 août 1940. Avec des papiers d'identité espagnols, il gagne l'Espagne mais, considéré comme républicain, il est interné dans les camps de Figueras, Reus, puis Madrid. Libéré, il rejoint l'Angleterre, le 4 décembre 1940, et s'engage, sous le nom de Molina, dans les Forces françaises libres où il instruit, à Camberley, les futurs officiers d'artillerie.

En août 1941, Juan-José España est envoyé, lors d'une mission confiée à l'amiral Thierry d'Argenlieu, en Nouvelle-Calédonie pour y organiser la défense côtière et exercer le commandement de la place forte de Nouméa. En mars 1943, il est appelé à diriger le service du chiffre de la 1re DFL en Libye.

ULTIMES BATAILLES DES ALPES

Au sein de cette grande unité, il va participer successivement aux campagnes de Tunisie et d'Italie, où il se distingue notamment en prenant au pied levé le commandement, en juin 1944, d'une batterie américaine de canons automoteurs pour appuyer une formation blindée. Il participe aux combats de Toulon, de la trouée de Belfort et de Strasbourg, jusqu'aux ultimes batailles des Alpes en avril 1945. Il est alors promu chef d'escadron. Il sera fait compagnon de la Libération, par décret du 17 novembre 1945, pour son appartenance au 1er régiment d'artillerie coloniale (RAC) de la 1re DFL.

Après la guerre, Juan-José España deviendra directeur, puis PDG des établissements Huard-UCF, spécialisés dans les machines agricoles. Titulaire de la croix de guerre 1939-1945, de la médaille de la Résistance, Juan-José España était officier de la Légion d'honneur.

J. I.

■ **BERNARD GLANDIER**, danseur et chorégraphe, est mort, jeudi 7 décembre, des suites de la maladie dite de Charcot. Il était âgé de quarante-trois ans. La carrière de Bernard Glandier a été marquée par son long passage dans la compagnie de Dominique Bagouet, à Montpellier, où ses dons d'interprète en firent un des danseurs les plus en vue de la compagnie dès 1979. On le retrouve dans toutes les créations majeures, du *Crawl de Lucien* jusqu'à *Jours étranges*, en passant par *Assaï*, *Le Saut de l'ange*, *Les Petites Pièces de Berlin*. Sa silhouette, son visage rond aux yeux étonnés, sa curiosité artistique manqueront au monde de la danse. Bernard Glandier aimait chorégraphier pour la jeunesse, mais pas seulement. Au sein de la compagnie Alentours, qu'il fonda en 1995, associée depuis 1998 à la Scène nationale d'Alès, il avait créé *Faits et Geste*, *Ex-Voto*, *Autre Monde* et encore cette année, malgré ses difficultés de santé, *Quelques tours de danse*.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Théodore et **Stanislas**
accueillent

Chloé,

née le 3 décembre 2000.

Les parents tiennent enfin le trio et sont aux anges.

Guylaine et Laurent Lachaux,
6, avenue des Pavillons,
92700 Colombes.

– Le 6 décembre 2000, saint Nicolas est passé chez **Papa** et **Maman.**
Il a déposé un très joli cadeau.

Je m'appelle

Guillaume,

et je vous offre mon premier sourire.

M. et Mme **David BATTIN,**
5 *bis*, vieille côte de Behonne,
55000 Bar-le-Duc.

Octave
a la joie d'annoncer
la naissance de son petit frère,

Virgile,

le 8 décembre 2000.

Julie et **François HURARD,**
1, place Rodin,
75016 Paris.

Anniversaires de naissance

– Paris, 13 décembre 2000.

Joyeux anniversaire,

Nathanael,

mon petit-fils chéri, qui a dix ans aujourd'hui.

Grand-maman.

Bon anniversaire,

Papa.

Toi : nouvel adhérent Carte vermeil.
Nous : deux mixtes et deux composés.

P, E, AC, CD.

Fêter
le nouveau siècle
dans le carnet
2001
dans Le Monde
daté du 1er janvier 2001
tarif: 85 F TTC la ligne
01.42.17.39.80

Mariages

– Jean avec son Odile,
Corinne avec son François,
André avec sa Gaëlle,

Stéphane avec sa Lucie,
Irina,

sont heureux de faire part du mariage, après vingt ans de réflexion, de leurs parents respectifs,

Jacqueline et Michel,

à Corneilhan, le 30 septembre 2000.

Pamiel et **Nona** sont très heureux.

Pacs

– Après dix ans de grand bonheur,

Christian ROY DESCURE
et
Bernard ISMAEL

sont heureux d'annoncer au Monde qu'ils se sont pacsés le 17 novembre 2000, à Paris.

Décès

– Le docteur Charles Cachin,
son père, et Mme Charles Cachin,
Gabrielle,
sa compagne, et Olivier Pascal, son fils,
Françoise Cachin,
sa sœur, Georges Liebert et leur fille,
Charlotte,
sa nièce,
Janette Boukhenaoui,
sa sœur,
Ses neveux, nièces et cousins,

Toute sa famille,

Et ses amis,
ont le grand chagrin de faire part de la disparition de

Henri CACHIN,
poète et journaliste,

décédé à son domicile le 8 décembre 2000.

Il sera inhumé après la cérémonie religieuse, ce jour, au cimetière du Montparnasse, à 16 h 30.

38, boulevard Saint-Michel,
75006 Paris.
8, rue Guynemer,
75006 Paris.

– Maurice et Paulette Blisko,
Georgette et Vittorio Dana,
Serge et Jeannette Blisko,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 10 décembre 2000, à Nancy, de

Mme Brucha BLISKO,
née **HEPNER,**

dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

Les obsèques auront lieu le mercredi 13 décembre, à 15 h 30, au cimetière israélite de Préville, à Nancy.

Mme Dana,
17, rue Albert-Bayet,
75013 Paris.
M. Serge Blisko,
41, rue Bobillot,
75013 Paris.

– Marie-Claude,
son épouse,
Emmanuel et Etienne,
ses fils,
font part du décès de

René DUHOUX,

survenu le samedi 9 décembre 2000, à l'âge de soixante-quinze ans.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Lerrain (Vosges), le mercredi 13 décembre, à 14 h 30.

« La formidable absence,
partout présente. »

15, place d'Aligre,
75012 Paris.

– Antibes. Paris. Wien.

Lonia,
son épouse,
Ania, Catherine, Marie-Louise,
ses filles,
Vincent, Jean-Michel, Philippe,
ses gendres,
Pierre, Léa, Hélène, Jérôme, Bruno, Mathilde,
ses petits-enfants,
Lisy, Andy,
ses nièces,
ont le chagrin de faire part du décès du

docteur Ewald EDLINGER,

chef de service honoraire
de l'Institut Pasteur,
ordre national du Mérite,

survenu le 6 décembre 2000, à Antibes (Alpes-Maritimes).

La crémation a eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

25, rue Aubernon,
06600 Antibes.

– La famille

Et les amis de

Robert GIRONES

ont la tristesse de faire part de son décès, survenu le 10 décembre 2000.

Les obsèques ont lieu à Paris dans la plus stricte intimité.

– Les membres de l'Ecole neurologique de Tunis, fondée par le professeur Mongi Ben Hamida,
Elèves et amis,
s'associent à la douleur de la famille du

professeur Jean LAPRESLE,

disparu le 2 décembre 2000,

et expriment leur reconnaissance pour sa contribution à l'enseignement et au rayonnement de la neurologie tunisienne.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 heures
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

– Pau. Strasbourg. Nîmes. Lavaur. Epinal. Paris.

Les familles Malan, Le Touzé, Meesters, Fourcade,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère et grand-mère

Mme Marianne MALAN,
née **BILLES,**

survenu dans sa quatre-vingt-quinzième année.

Ses obsèques auront lieu en la chapelle des Franciscains, 30, rue Michel-Hounau, à Pau, le mardi 12 décembre 2000, à 15 heures.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui, par un geste ou une pensée, s'associeront à sa peine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Henri REICHLEN,
maître de recherche au CNRS,

survenu le 8 décembre 2000, dans sa quatre-vingt-septième année, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 13 décembre, à 14 h 30, en l'église Saint-Paul - Saint-Louis, 99, rue Saint-Antoine, Paris-4e.

De la part de
Marie-Hélène Reichlen,
sa fille,
De toute la famille,
Et de ses nombreux amis.

– Strasbourg.

Mme Marie-Madeleine Reveret,
son épouse,
Michel Reveret,
Jean-Michel Lett,
Marie-Christine et Gérard Béliard,
ses enfants,
Ainsi que ses petits-enfants,
Et sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean REVERET,
sous-préfet honoraire,
officier de l'ordre national du Mérite,

enlevé à notre affection le samedi 9 décembre 2000, dans sa soixante-dix-huitième année.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 13 décembre, à 14 heures, en l'église d'Avermes, Moulins (Allier).

21, rond-point de l'Esplanade,
67000 Strasbourg.

– Les familles Manternach, Marière et Le Vernoy,
font part du décès de

Armand ROTTENBERG,
chirurgien-dentiste honoraire,
président d'honneur
de la Fédération nationale
des Anciens de la Résistance,

survenu le 3 décembre 2000, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

Ses obsèques ont eu lieu, dans l'intimité, le samedi 9 décembre, à Paris.

6, avenue de New-York,
75116 Paris.

– Beyrouth, Paris.

Selma Mirchak Slim,
son épouse,
Hadj et Marie Slim,
Racha al-Amir Slim,
Lokman Slim,
ses enfants et sa belle-fille,
Maya et Sarah,
ses petites-filles,
ont le regret de faire part du décès de

Mohsen SLIM,
avocat, ancien parlementaire libanais,
ancien vice-président de la FIDH,

survenu le 1er décembre 2000, à Beyrouth.

5, avenue de la Grande-Armée,
75116 Paris.

– Frédéric, Valérie, Mathieu Wallich,
ses enfants,
Victor et Caroline,
son frère et sa sœur,
ont la douleur d'annoncer le décès du

Dr Eric WALLICH,

survenu le 7 décembre 2000, à la suite d'une longue maladie.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Montparnasse, le mardi 12 décembre, à 15 heures.

Cours

COURS D'ARABE

Tous niveaux, jour, soir, samedi.

Inscription : AFAC : 01-42-72-20-88.

– Découvrez l'informatique chez vous avec le premier organisme de formation à domicile. Prise en main du matériel, Internet, bureautique.

ALDISA. Tél. : 01-46-67-18-90.

Soutenances de thèse

– **Emmanuelle Retaillaud-Bajac** soutiendra sa thèse pour le doctorat d'histoire : **« Usages et usagers de drogues dans la France de l'entre-deux-guerres (1916-1939) »,** le 16 décembre 2000, à 9 h 30, salle des thèses, 2, rue Pothier, Orléans.

Formations

– L'université Panthéon-Assas - Paris-II organise, par son centre de formation permanente, un diplôme universitaire de 3e cycle : **« Prévention et traitement des violences privées ».**
Démarrage : fin juin.
Tél. : 01-53-63-86-26.
E-mail : cfp@u-paris2.fr

Communications diverses

– Le Centre communautaire de Paris, avec le concours du DEJJ, vous prie d'assister aux prières du mois (chlochim) de **Simon Bouzbib,** décédé le 14 novembre, à Montréal, **mercredi 13 décembre 2000, à 19 heures,** au Centre communautaire de Paris, 119, rue La Fayette, 75010 Paris. Tél. : 01-53-20-52-52.

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e,
jeudi 14 décembre, à 20 h 30 :
débat avec Albert Memmi,
auteur de *Le Nomade immobile*
(éd. Arléa).
Tél. : 01-42-71-68-19.

CARNET DU MONDE
Fax : **01-42-17-21-36**
e-mail: carnet@mondepub.fr.

Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS
LES CLES DE L'INFO
Au sommaire du numéro de décembre
Energie: le retour de l'or noir
Matière première bon marché à la fin de 1998, le pétrole est devenu quelques mois plus tard une denrée chère. La reprise économique en cours résistera-t-ellle à cette nouvelle flambée des prix ?
Irréversible révolution urbaine
Incontestable et générale dans le monde, la tendance veut que les villes prennent le pas sur les zones rurales. Peut-on pour cela affirmer que les citadins sont mieux lotis, plus riches et plus chanceux que les ruraux, relégués au rang de vestiges d'une époque révolue ?
Plus : LES CLÉS DE L'INFO
4 pages pour décoder l'actualité
Chez votre marchand de journaux
12F-1,83 €

ALFRED/SIPA

Youssef et Muriel, colons sans états d'âme

La famille Krieff est installée à Goush Katif, dans la bande de Gaza, depuis 1992.

Dans leur « paradis » assiégé de Goush Katif, la plus grande colonie juive de la bande de Gaza, Youssef Krieff et sa femme, Muriel, ne se posent pas de questions. Exaltés, mystiques, ils n'ont pas l'impression de vivre sur une terre palestinienne. Ils sont « chez eux » et entendent y rester

YOUSSEF KRIEFF désigne au loin la mer invisible et noire. Puis il lève la main vers les étoiles : *« Goush Katif, c'est là où je me sens le plus près du ciel, le plus près de Dieu. »* Youssef est un colosse, il a la quarantaine et le sourire large. Dans une vie antérieure, il s'appelait Hervé. Il était chauffeur de taxi à Paris et habitait rue César-Franck, à Créteil. Depuis huit ans, lui, son épouse, Muriel, et leurs enfants vivent à Goush Katif, la plus grande des colonies juives de la bande de Gaza, territoire de la Palestine autonome. Quelques milliers de colons se répartissent dans les treize *moshav* (« villages », en hébreu) que compte Goush Katif, elle-même cernée par le gros million de Palestiniens peuplant Gaza. Et du coup fortement défendue par des centaines de soldats israéliens qui, depuis le début des troubles, il y a deux mois, assurent la protection de ces farouches partisans du « Eretz Israël », vision messianique et élargie de l'Etat hébreu idéal.

Les colons juifs vivent ici en état de siège. Le 20 novembre, une bombe a explosé au passage d'un bus de ramassage scolaire le long de la route reliant la colonie de Kfar Darom à celle de Goush Katif, située tout au sud de la bande de Gaza. Deux personnes ont été tuées et neuf autres ont été grièvement blessées. Certaines des victimes étaient des enfants et plusieurs d'entre eux ont dû être amputés. *« Depuis,* affirme Muriel, la femme d'Hervé, *on vit dans la peur. Le jour de l'attentat, l'une de mes filles est rentrée de l'école en pleurs : son institutrice venait d'être tuée dans l'explosion du bus. »* Mais Muriel ajoute aussitôt : *« Je ne partirai pas. Ici, on a travaillé dur. On a relevé nos manches. Avant l'arrivée des colons, il n'y avait rien. Rien que du sable et du désert. Les Palestiniens n'avaient jamais rien fait de cet endroit. Nous, on a fait de ce désert un paradis. »*

Deux mois d'Intifida auront suffi pour que ce *« paradis »* ne soit plus toujours *« paradisiaque »* : Goush Katif est désormais coupée du reste de la bande de Gaza, depuis que l'armée israélienne a fermé la route à la circulation des Palestiniens. Seul cordon ombilical avec l'extérieur, une route qui vient d'Israël et sous contrôle de Tsahal. Mais l'itinéraire, encore emprunté par nombre de colons et de camions assurant le ravitaillement, n'est pas sûr : il y a peu, un jeune homme qui partait faire son service militaire a été tué d'une balle en pleine tête au moment où il sortait de la colonie. Depuis, les soldats israéliens se sont employés à abattre les arbres plantés au bord de la route et à détruire, le cas échéant, des maisons pouvant servir d'éventuels abris à des tireurs embusqués. L'armée a même coupé les routes reliant les parties nord et sud de Gaza, ne laissant les Palestiniens traverser l'axe emprunté par les colons que quelques heures par jour.

Devant l'entrée de Goush Katif veille un char, la tourelle pointée vers les maisons palestiniennes avoisinantes. A l'intérieur de cet énorme territoire, chacun des treize *moshav* est lui-même protégé par une ceinture de barbelés, défendu par une solide grille commandée électriquement et gardé par des soldats en armes. Une route relie entre elles ces colonies dans la colonie. Installé au bord de la plage il y a une vingtaine d'années, le coin de paradis pour pionniers s'est ainsi transformé en un camp retranché, provoquant la colère et la rancœur des Palestiniens. Tout comme les autres colonies de Gaza et de Cisjordanie, il est devenu l'un des points de friction principaux de l'Intifada et l'une des raisons essentielles de la reprise du conflit avec Israël. *« Tant qu'il y aura des colonies, il y aura des affrontements »*, répètent les Palestiniens.

L'usine où travaille Youssef est la parfaite illustration de cet adage : situés aux abords de la ville arabe de Khan Younis, où jets de pierres et affrontements armés sont quotidiens, les ateliers de cette fabrique de portes blindées résonnent du bruit de la guerre. A l'intérieur, Youssef, kippa sur la tête, polo, jean et revolver glissé dans la ceinture – *« Je ne m'en suis jamais servi, sauf pour m'entraîner »,* dit-il –, découpe tranquillement des tôles en acier. Dehors, la fusillade se déclenche. Des tirs de kalachnikovs viennent du côté palestinien. Provoquant la réplique israélienne, à coups de fusil M-16 et de mitrailleuse lourde : les hauteurs de l'usine sont dominées par le poste militaire de Tsahal. *« C'est comme ça tous les jours,* soupire Youssef, *l'autre fois, j'ai même reçu une pierre en pleine tête ! »* A quelques centaines de mètres de là, tout est calme sur la place centrale de Newe Deqalim, la plus grande des treize « implantations » de Goush Katif.

L'endroit, sur le plan esthétique, ressemble à une ville nouvelle de la banlieue parisienne : disposés autour d'une sorte d'agora de ciment où se reposent, en uniforme, des soldats à l'air épuisé, on trouve un petit supermarché, divers magasins, une pizzeria, la mairie, une grande école, une synagogue et un minuscule restaurant de nourriture orientale – falafel, shawarma, houmous.

> « Je vis comme un pacha. J'ai pas des milliers de shekels, mais je vis comme un milliardaire ! »
>
> **Youssef**

Des colons barbus en tee-shirts, coiffés d'une kippa noire, un fusil d'assaut M-16 en bandoulière, déambulent. Un autre monde : Gaza ville n'est qu'à une dizaine de kilomètres ; Jérusalem, à une heure de voiture.

Youssef ne sait plus trop quoi penser de ce conflit alors que des ouvriers arabes venus des villages palestiniens alentour continuent de travailler avec lui et ses collègues. *« Mon contremaître est palestinien. Je suis sans doute le seul Israélien à travailler sous les ordres d'un Arabe. Il s'appelle Nabil et me dit que lui et moi, on est des amis, on est comme des frères. Mais il me dit aussi : "C'est entre toi et moi. Les autres, y faut pas qu'ils sachent ce qu'on est l'un pour l'autre." »* Youssef réfléchit et ajoute, avec une grimace : *« Il y a deux mois, j'avais confiance dans les Arabes. Eux et nous, on n'est ni pire ni meilleur. Avant d'arriver ici, je pensais qu'ils étaient des idiots, les Arabes. Mais je crois qu'ils ne le sont pas. Juifs et Arabes, on est très proches les uns des autres, finalement. On a la même façon de parler. On est presque des cousins. On pourrait s'entendre. Moi, par exemple, avec eux, j'ai essayé d'être sympa. J'ai joué les diplomates, du temps de la paix. Quand ils me voyaient, ils disaient : "Shalom Youssef !, Salam Aléikoum Youssef !" A l'époque, les Arabes, ils nous jetaient des dattes, pas des pierres. Mais maintenant, après toutes ces violences, je ne sais plus quoi penser. Je ne sais plus si je peux encore avoir confiance en eux. »*

Youssef est arrivé à Goush Katif en 1992. Il avait trente-deux ans. Il n'en pouvait plus de la France et des Français. Même si, rappelle- t-il, *« j'aime la France, qui m'a beaucoup donné »*. Quand ils arrivent en voyage de reconnaissance, Youssef et sa femme ont le coup de foudre. *« Goush Katif, c'est l'endroit le plus beau de la Terre, c'est l'endroit où j'ai enfin connu le bonheur »*, confie-t-il avec un sourire béat. Youssef est un colon doublé d'une sorte de mystique exalté, qui célèbre ici, dans cette forteresse surréaliste, le nom de Dieu et la force de la Torah. Il fut sioniste, il ne l'est plus, dans le sens originel du terme. *« Le sionisme, ça m'est totalement sorti de l'esprit. »* Pour lui, ici, ce qu'il y a de plus fondamental c'est le dialogue avec Dieu qu'il a découvert dans « ce jardin d'Eden ». Et puis l'endroit sied bien à son tempérament, à son côté bâtisseur en terre hostile. *« Je suis aussi un peu cow-boy. Ici, je me sens bien dans le décor. Ça a des allures de western. Je vis comme un pacha. J'ai pas des milliers de shekels, mais je vis comme un milliardaire ! »* Youssef n'a pas le sentiment d'être sur une terre étrangère, de vivre sur une terre appartenant aux Palestiniens. *« Chez moi, c'est là où j'ai construit,* avertit-il sentencieusement. *Je ne me sens pas colonisateur. Je me sens chez moi ! »*

De retour à la maison, située dans une autre petite implantation de Goush Katif, la colonie de Bedolah, à quelques kilomètres de son travail, Youssef s'ébroue avec violence. *« Ah ! quelle journée ! ras le bol ! Je suis crevé »*, lance-t-il à la cantonade. D'un geste preste, il donne son pistolet à Muriel, de l'autre, il enlace l'une de ses filles. La maison est petite, composée de quelques pièces où les enfants entretiennent un joyeux désordre. Une cuisine-salle à manger simple et un grand réfrigérateur. Peu de meubles, intérieur humble. Des murs blancs, une toiture de tuiles rouges, un petit jardin. Derrière, une autre maison, plus petite encore, que Youssef est fier d'avoir construite lui-même.

> « Ils n'ont qu'à pas les envoyer au combat les enfants, leurs parents ! »
>
> **Muriel**

ON se croirait dans un pavillon de banlieue modeste d'une ville européenne. Dehors, des enfants jouent dans la rue, il y a des vélos posés contre le mur, des voitures parquées le long des maisons. Tout est calme à Bedolah.

Mais Muriel Krief, bientôt quarante ans, jolie, souriante, est une femme en colère. Sa haine contre les Palestiniens, elle l'exprime avec violence : *« Les Arabes sont des gens génétiquement malades. Forcément, ils n'arrêtent pas de se marier en famille ! Ils ne peuvent pas penser normalement,* éructe-t-elle dans sa cuisine. *Il faut entendre les cris que leurs gosses poussent quand ils montent à l'assaut de nos soldats. On dirait des animaux ! Et quand je pense que l'on pleure sur le sort de ces pauvres gosses tués par nos soldats ! Mais ils n'ont qu'à pas les envoyer au combat les enfants, leurs parents ! Mais, bien sûr, ils en ont plein des enfants, alors ils peuvent se le permettre : ils en gardent deux pour eux et en donnent deux au Hamas* [le mouvement islamiste palestinien], *dit-on. Pas de ma faute s'ils en ont tant, des enfants ! La pilule, c'est pas fait pour les chiens »*, conclut Muriel, qui a huit enfants, toutes des filles.

Pour Mme Krief, qui ne fait jamais dans la dentelle argumentaire, *« il y a eu Hitler et la Shoah, ici, nous on a Arafat et l'Intifada. Hitler avait donné des raisons de vivre aux enfants des Jeunesses hitlériennes, Arafat fait la même chose avec la jeunesse palestinienne. Ne me dites tout de même pas que le Coran recommande l'assassinat ! Les enfants, l'autorité palestinienne les envoie par camions jeter des pierres sur nos soldats. »* Il n'est jamais venu à l'esprit de Muriel Krief qu'elle pourrait vivre sur une terre revendiquée par les Palestiniens au nom de résolutions de l'ONU qui font des colonies de Gaza et de Cisjordanie une occupation illégale : *« Quand je suis arrivée, je ne savais pas que c'était la bande de Gaza ici. On m'avait dit que c'était la bande de Goush Katif... Car il ne faut pas confondre les deux bandes ! »* Elle sourit, s'agite de nouveau : *« Je n'ai jamais pensé que j'occupais quoi que ce soit ! D'ailleurs, l'ambition de départ n'était pas de venir jouer les colons. »*

Quand le couple s'est installé, il a eu droit à des prêts intéressants pour construire la maison. Un terrain leur a été alloué. Avec possibilité de ne pas commencer à le rembourser avant dix ans. Dans les colonies, les immigrants bénéficient d'avantages supérieurs à tout autre juif arrivant en Israël : réduction d'impôts, éducation gratuite pour les enfants dès leur plus jeune âge, prêts avantageux, etc. L'Etat hébreu continue d'ailleurs de définir près de 90 % des colonies de peuplement comme zone de priorité numéro un. Ainsi l'affirme le mouvement israélien La Paix maintenant, qui vient de dénoncer le grignotage constant des colonies sur les zones autonomes palestiniennes : une augmentation de plus de 50 % du nombre de logements construits dans les territoires depuis les accords d'Oslo, signés en 1993.

Muriel et Youssef ont aussi des serres, où ils ont cultivé des tomates. Aujourd'hui, ils les louent à d'autres agriculteurs. Quand on leur demande si, un jour, ils ne risquent pas d'être sacrifiés par leur propre gouvernement, au nom d'un futur accord israélo-palestinien qui devrait nécessairement inclure le démantèlement des colonies, ils disent simplement, comme le résume Muriel : *« Ici, à Goush Katif, on est en Israël. J'ai une carte d'identité israélienne. Je suis chez moi. Les Palestiniens qui viennent travailler ici doivent posséder une carte de travail. C'est bien la preuve que ce sont eux les étrangers. Comme les Arabes qui viennent travailler en France. Je vais vous dire : le problème des Arabes, il est mondial. Il faut toujours qu'ils partent de chez eux pour trouver du boulot ! »*

Bruno Philip

Le vrai fiasco de la présidence française

par Alain Lipietz

LE bilan de la présidence française du Conseil européen ne se mesure pas seulement au caractère insipide d'une Charte des droits qu'on voulait fondamentaux, ni à la maigreur des réformes institutionnelles, salmigondis intergouvernemental écartant le vote à la majorité et le contrôle des eurodéputés sur les sujets décisifs, qui laisse une Europe ingouvernable et donc incapable de s'élargir.

Ce bilan se mesure surtout à l'immense inquiétude de la plus grande manifestation syndicale paneuropéenne de l'histoire. Il se mesure aux trains bloqués aux frontières par la police française, en totale violation du droit de libre circulation, et à la rage des jeunes antimondialistes assimilant *« Seattle, Prague et Nice »* : l'OMC, le FMI et l'Union européenne. L'Europe – que nous avions rêvée patrie en formation, gouvernée par le suffrage universel – ainsi ravalée au niveau des officines anonymes de l'ultralibéralisme globalisé : là est le plus terrible échec.

Il ne suffit pas d'incriminer, comme le fait la presse étrangère, la proverbiale arrogance sur fond d'amateurisme des Français, incarnée par Jacques Chirac et Pierre Moscovici. Ni les pièges d'une cohabitation où chacun était persuadé que tout succès commun ne profiterait qu'au concurrent. Le mal est plus profond : la France politique n'a pas encore vraiment choisi l'Europe comme vecteur du bien commun.

Souvenons-nous. L'accord Verts-PS de 1997 n'a pu se faire que parce que la nouvelle direction socialiste, autour de Lionel Jospin, avait rejeté la confiance béate dans le traité de Maastricht et ses « critères » monétaristes : l'Europe serait sociale et écologique ou ne serait pas. Chez les eurodéputés Verts, nous les Français étions relativement confiants : *« Avec la présidence française, Martine Aubry, nos 35 heures, vous allez voir ! »*

On a vu. Martine Aubry, fait sans précédent, quitta la présidence du conseil européen des affaires sociales en pleine bataille, sans soulever aucune objection. En réalité, le scepticisme à l'égard de Maastricht cachait un scepticisme de fond vis-à-vis de l'Europe elle-même comme outil et arène du progrès social. Constat annoncé par le rejet à peine poli de la déclaration *« fédéraliste »* de Joschka Fischer, et qui se vérifie dans les autres domaines.

Ainsi de la sécurité maritime : après avoir retardé de six mois l'examen des rigoureuses propositions de la Commission de Bruxelles, le ministre des transports communiste Jean-Claude Gayssot, qui, lui, n'est pas tenu à la règle de l'unanimité, concède, pour obtenir quand même le consensus, de graves concessions aux pays qui défendent les intérêts de leur flotte. Le Parlement européen, expression directe de la volonté majoritaire des peuples européens, rétablit les mesures les plus urgentes, mais au prix d'un nouveau retard pour la sécurité de nos plages et de nos mers.

Ici se joue la crise de l'Europe : dans cette complicité des gouvernements pour la maintenir enfermée sous le règne de l'unanimité. C'est-à-dire comme une alliance principalement commerciale gouvernée par des traités intergouvernementaux, négociés à l'abri du regard des élus, au nom de la jalouse défense de « l'intérêt national ». Or (comme le criaient jadis ceux qui aujourd'hui se disent antimondialistes), *« l'intérêt national, c'est l'intérêt du capital »*.

L'intergouvernementalité, l'unanimité, le droit de veto, c'est le droit pour la City londonienne et le Luxembourg de bloquer l'imposition des capitaux baladeurs jusqu'à ce que la Suisse en fasse autant, le droit pour la Grèce ou le Danemark de bloquer le contrôle des poubelles flottantes, le droit pour l'Espagne de bloquer l'écotaxe contre l'effet de serre, le droit pour la « troisième voie » britannique de bloquer les avancées sociales, etc.

La faiblesse de l'Europe n'est pas son excès d'intégration, mais la possibilité laissée à la Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas de miner la belle résistance de Dominique Voynet au sabotage par les Etats-Unis du traité contre l'effet de serre.

Et le nœud de notre tragédie, c'est que cette évidence (qui explique le paradoxe que l'Europarlement, à majorité de droite mais sous le contrôle des électeurs, vote quand même des textes plus progressistes et écologistes que le Conseil européen, composé d'une majorité de gouvernements sociodémocrates) n'est pas pleinement perçue par les forces progressistes françaises, ni à gauche ni à la gauche de la gauche. Ainsi, le mouvement contre la mondialisation libérale, au lieu de s'étiqueter *« antilibéral »*, se proclame *« antimondialiste »*, s'arc-boutant sur la ligne Maginot du droit de veto national contre une Union européenne perçue comme une déclinaison locale de l'Organisation mondiale du commerce.

> L'Europe – que nous avions rêvée patrie en formation, gouvernée par le suffrage universel – ravalée au niveau des officines anonymes de l'ultralibéralisme globalisé : là est le plus terrible échec

Cette gauche de la gauche s'est déchaînée à Nice contre la médiocrité de la Charte des droits fondamentaux et contre le passage à la règle majoritaire de l'article 133 régissant les traités commerciaux. Que la Charte soit médiocre, cela ne fait aucun doute. Cinquante ans après les grandes chartes de l'ONU et du Conseil de l'Europe, elle réduit le célèbre droit au travail à un droit à l'accès à un bureau de placement gratuit, et résume un demi-siècle de lutte des femmes pour le droit au divorce et le droit sur leur propre corps à un droit de se marier et de fonder une famille. Mais c'est justement la règle de l'unanimité, le droit de blocage accordé aux gouvernements les plus conservateurs qui en est responsable !

L'article 133 a certes permis à la France de rejeter unilatéralement l'Accord multilatéral sur les investissements préparé par l'OCDE. Son passage à la règle de la majorité du Conseil est réclamé par le commissaire Pascal Lamy. Or ce commissaire incarne par excellence la connexion intime entre la construction libérale de l'Europe et sa dissolution dans le libre marché mondial. Sa capacité stupéfiante à proposer à Seattle les abandons qu'en Europe, face aux eurodéputés et aux organisations non-gouvernementales, il s'était engagé à refuser, est encore dans les mémoires.

Mais faut-il pousser l'« antilamysme » jusqu'à l'illusion nationaliste que les services publics et la diversité culturelle seraient mieux défendus petit Etat par petit Etat ? Oui, l'Europe doit faire bloc quand les rapports de forces mondiaux sont en jeu. Et oui, son Parlement doit pouvoir contrôler rigoureusement que les accords entre l'Europe et le reste du monde ne compromettront pas les avancées d'un modèle européen original, démocratique, social et écologiste – en particulier en matière de culture et de services publics.

Il faut aujourd'hui redresser la barre. La duplicité des libéraux-européens, les concessions de ceux qui acceptent n'importe quoi plutôt que de ralentir la construction européenne (quelle que soit sa direction), n'ont fait qu'alimenter la paranoïa de ceux qui ne voient dans toute avancée européenne qu'un mauvais coup de la mondialisation.

Il nous faut une Constitution européenne pour rendre la parole aux citoyens et citoyennes d'Europe. Et que les forces sociales qui s'opposent à la globalisation libérale s'emparent de la construction européenne comme jadis les forces progressistes opposèrent l'édification d'un Etat-providence à la toute-puissance du marché. Pour être vraiment social et écologiste, il faut aujourd'hui être vraiment européen. Pour faire aimer l'Europe, il faut définir une Europe digne d'être aimée.

Finalement, que le syndicalisme européen et les mouvements sociaux aient été les véritables vedettes de Nice est la meilleure nouvelle de ce sommet.

Alain Lipietz *est député européen (Verts).*

Il ne faut pas ratifier Nice

Suite de la première page

Destinée à traiter le reliquat du traité d'Amsterdam, c'est-à-dire le reliquat du reliquat du traité de Maastricht, la Conférence intergouvernementale a été très vite enfermée dans la sécurité illusoire d'un ordre du jour dangereusement centré sur trois questions particulièrement sensibles : l'extension du vote à la majorité qualifiée, la réforme de la pondération des voix et celle de la composition de la Commission.

Seul un strict respect des principes communautaires aurait pu permettre de gérer sereinement, efficacement et équitablement cet ordre du jour de tous les risques. : le partage de la fonction gouvernementale entre un pouvoir d'initiative attribué à une autorité supranationale et un pouvoir de décision qui demeure le fait des Etats réunis au Conseil ; une procédure décisionnelle fondée sur la majorité qualifiée (71 % des voix) qui favorise le consensus de préférence à l'unanimité qui paralyse ou à la majorité simple qui antagonise ; un système équilibré de pondération des voix et des sièges au sein des différentes institutions combinant une certaine prise en compte de la réalité démographique avec une surreprésentation relative des petits et moyens Etats et le refus de toute prééminence, symbolique ou réelle, accordée à un seul. Ainsi doit aller l'Europe sous l'empire conjugué de la sagesse et du respect d'autrui.

Il est aujourd'hui de bon ton de la brocarder, d'en railler la complexité, d'en refuser l'extension aux nouveaux domaines de compétence de l'Union. Et pourtant, même si elle a cessé de séduire les maquignons et les petits maîtres qui régentent l'Europe d'aujourd'hui, elle seule a permis à ce jour de concilier le rôle central des Etats dans la vie politique européenne avec l'exigence d'une organisation commune du Vieux Continent. C'est un fait qu'à Nice la mode l'a emporté sur les principes, l'égoïsme sur l'intérêt général, le droit exclusif des Etats sur les exigences de leur action commune.

La remise en cause du système communautaire n'a épargné aucune des trois grandes institutions de l'Union : la Commission, le Conseil, le Parlement.

S'agissant de la Commission, la sagesse eût été d'en renforcer clairement la dimension supranationale, de couper le cordon ombilical entre les Etats membres et les commissaires et de faire un choix net entre deux modèles, le modèle collégial qui suppose un petit nombre de commissaires et une relation de stricte égalité entre eux ou le modèle gouvernemental qui s'accommode d'un plus grand nombre de membres mais suppose une organisation relativement hiérarchisée du travail entre ceux-ci.

A Nice, malgré une heureuse initiative, celle de désigner à la majorité qualifiée le président de la Commission, on a préféré régler les choses autrement en tentant de faire de celle-ci un clone du Conseil et en combinant à cette fin deux principes également inappropriés : un principe de représentation des Etats, donc de renationalisation de l'institution, et un principe d'égalité absolue entre les Etats, parfaitement incongru si l'on songe à l'essentielle diversité des réalités que recouvre dans l'Europe d'aujourd'hui le concept d'Etat.

> La mode l'a emporté sur les principes, l'égoïsme sur l'intérêt général, le droit exclusif des Etats sur les exigences de leur action commune

Le résultat est très exactement contraire à ce qu'exige le bon sens et à ce que paraissait initialement souhaiter la présidence française. La sacralisation du droit de chaque Etat à disposer de son commissaire et la suppression du second commissaire pour les grands Etats accentuent fantastiquement les déséquilibres démographiques et géopolitiques que la réforme avait pour objet de réduire. Tandis que, aujourd'hui, les Etats représentant 80 % de la population fournissent 50 % des commissaires, dans l'Europe à 27 qu'on nous prépare, les commissaires issus d'Etats représentant encore 70 % de la population ne détiendraient plus qu'un cinquième des sièges de l'exécutif. Si une telle situation devait se prolonger dans les phases ultérieures de l'élargissement, ce que l'accord de Nice ne paraît nullement exclure, l'adhésion des pays issus de l'ex-Yougoslavie donnerait aux anciens Etats socialistes de l'Europe de l'Est et du Sud la majorité absolue des sièges à la Commission alors qu'ils ne représenteraient que 20 % de la population communautaire !

La situation au Conseil n'est guère plus satisfaisante. L'accroissement apparemment impressionnant du nombre de décisions qui passent désormais à la majorité qualifiée dissimule mal la préférence réelle des Etats membres pour l'unanimité : toutes les questions de quelque importance – fiscalité, cohésion, politique sociale, asile, services et culture – demeurent en fait soumises à la règle de l'unanimité. Or, dans l'Europe de demain, conserver l'unanimité, c'est tuer l'espérance même d'une action commune. C'est désormais la frontière entre l'unanimité et la majorité qualifiée qui devient en fait la vraie ligne de partage entre compétences communautaires et compétences nationales. Nice ferme l'espoir d'une politique budgétaire, fiscale et sociale menée en commun.

C'est toutefois dans la réforme de la pondération des voix que les conclusions du sommet touchent au sublime. Au lieu de considérer que le système était globalement satisfaisant et ne nécessitait que des modifications limitées destinées à maintenir bien plus qu'à détruire les équilibres actuels spontanément affectés par l'accroissement du nombre de petits pays, la France a décidé voici cinq ans de préconiser une refonte globale du système, allant même jusqu'à proposer au chancelier Kohl qui n'en pouvait mais une pondération nouvelle strictement fondée sur la démographie et la richesse nationale ! S'avisant par la suite des inconvénients d'une proposition qui entraînait un décrochage massif de l'Allemagne par rapport à la France, le président Chirac entreprit de rectifier le tir et, au risque de combattre sur deux fronts, choisit de persévérer dans sa volonté de repondération des voix au détriment des petits tout en soutenant bec et ongles le maintien d'une stricte parité de voix entre les quatre grands.

C'est en apparence ce double résultat qui a été atteint à Nice et qui paraît justifier l'essentiel de la satisfaction française sur les résultats du sommet. Hélas, la réalité est bien différente de l'apparence et ce double cri de victoire repose sur une double dissimulation. Dans leur rage de tout compliquer et d'accroître à l'infini les possibilités de blocage offertes aux Etats, les Quinze ne se sont pas contentés de mettre en place une nouvelle pondération des voix et, au passage, de remonter le seuil de la majorité qualifiée de 71 % à 75 %. Ils ont aussi introduit deux règles complémentaires : aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'une majorité des Etats, ce qui donne un formidable pouvoir de blocage aux petits et aux moyens et annihile pratiquement les effets supposés de la repondération. Aucune décision, pour peu qu'un gouvernement le veuille, ne peut être prise par des Etats représentant moins de 62 % de la population. Disposition capitale qui, dans la plupart des situations critiques, donnera à l'Allemagne un avantage sur ses grands partenaires équivalent à plusieurs dizaines de voix, sans commune mesure en tout état de cause avec les quelques « petites voix » inlassablement réclamées par les négociateurs allemands à la Conférence intergouvernementale. Bref, le non-décrochage allemand est une apparence que la présidence française a payée au prix fort.

La cerise sur le gâteau, en matière de parité franco-allemande, aura été assurément fournie par l'invraisemblable traitement réservé par les Quinze à la représentation europarlementaire. Avec une désinvolture impardonnable et au risque de déséquilibrer sérieusement l'institution, il a été en effet décidé de soustraire la seule représentation allemande à l'obligation générale de réduction des effectifs parlementaires de chaque pays sous l'effet des élargissements. Décision inique, d'autant moins compréhensible que les conséquences parlementaires de la réunification allemande avaient été prises en compte au Conseil européen d'Edimbourg de 1992 où il avait été décidé de porter de 81 à 99 le nombre de parlementaires allemands et de 81 à 87 celui des parlementaires britanniques, français ou italiens.

> Une initiative constituante franco-allemande, émanant cette fois-ci des citoyens et des élus davantage que des gouvernants, n'a jamais été aussi nécessaire

L'essentielle perversité de l'accord de Nice, c'est d'avoir profondément déréglé les institutions communautaires en même temps qu'il déséquilibrait la relation franco-allemande. Aujourd'hui, tout est à rebâtir, selon d'autres méthodes et avec d'autres hommes que ceux qui ont montré les limites de leur talent ou, à tout le moins, de leurs ambitions. Une initiative constituante franco-allemande, émanant cette fois-ci des citoyens et des élus davantage que des gouvernants, n'a jamais été aussi nécessaire. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce qui s'est passé à Nice n'est pas de nature à la faciliter.

Jean-Louis Bourlanges

La priorité de l'élargissement

par Friedbert Pflüger

TROP longtemps, le processus d'élargissement de l'Union européenne a été bloqué dans les rouages techniques des constructeurs des traités européens, laissant de côté l'objectif proprement dit. Or, il ne s'agit pas là d'un élargissement de plus mais bien de l'unification du Continent. Aussi avons-nous besoin au niveau de l'UE et des Etats membres d'une direction politique judicieuse.

Le moment est venu pour l'UE de présenter un scénario d'adhésion cohérent. Les atermoiements n'ont que trop duré, les tiraillements à propos de dates fictives sans cesse différées ont eu un effet contre-productif.

Un *leadership* mais aussi le courage politique font défaut dans l'UE. Face à l'érosion de l'enthousiasme européen, les politiques sont appelés à réagir sans délai.

Il faut que l'Union saute le pas et établisse un calendrier d'adhésion cohérent et lucide, qui ne manquera peut-être pas de décevoir certains mais requerra que chacun fasse droit à la parole donnée. La décision à Nice d'une nouvelle conférence intergouvernementale sur les compétences au sein de l'Union doit être clairement détachée du processus d'élargissement.

De nombreuses raisons plaident en faveur d'une « adhésion multiple », au plus tard le 1er janvier 2005, concernant jusqu'à dix Etats candidats (à l'exception de la Bulgarie et de la Roumanie). Nous restons attachés au modèle régate (*« chacun aussi vite que possible »*), toutefois le peloton des candidats s'étant resserré au point que les écarts entre les concurrents – à l'exception de la Roumanie et de la Bulgarie – sont de plus en plus restreints, constituer divers groupes d'adhésion n'a sans doute plus de sens. Il conviendrait désormais d'envisager un franchissement groupé de la ligne d'arrivée. Cette option peut décevoir certains pays candidats. Mais faut-il rappeler que la création de l'Europe se fonde aussi sur la solidarité ?

La Bulgarie et la Roumanie : tout doit être mis en œuvre afin de les préserver d'un deuxième choc du refus. Ces deux pays (comme la Slovénie, la Slovaquie et, le cas échéant, la Lituanie) devraient bénéficier du prochain élargissement de l'OTAN. Cela servirait aussi les intérêts de l'Alliance qui aurait un autre accès à la mer Noire et pourrait endiguer tout nouveau conflit dans les Balkans.

La pression des dates a toujours été profitable. La création du marché unique, l'instauration de l'euro tout comme l'adhésion de l'Espagne et du Portugal ont été accélérées par la fixation d'une date d'objectif. Les candidats de l'Europe centrale et orientale doivent-ils rappeler à l'UE que sa création se fonde sur l'audace politique ?

D'autre part, l'élargissement ne peut se faire sans le soutien de l'opinion publique. Les gouvernements sont appelés à lancer une véritable campagne d'information sur les chances et possibilités d'une plus grande Europe.

L'information de l'opinion publique doit être orientée autour de trois grands axes. L'élargissement est générateur de richesse. Peut-être l'aspect le plus important pour le moment est-il aussi que l'opinion européenne prenne conscience de la dimension globale de l'élargissement de l'UE. Avec le prochain élargissement, l'UE représentera avec 500 millions d'habitants le marché le plus vaste du monde. C'est l'étendue sans précédent de ce marché qui constitue la chance de l'UE en tant que puissance civile. Le processus d'élargissement est enfin et surtout générateur de paix et de stabilité. N'est-ce pas le gain le plus important ?

Et n'est-ce pas l'idée qui aurait dû prédominer à Nice ? Qu'importe, l'Europe se construit, à petits pas, en dépit des égoïsmes nationaux, lentement mais sûrement. Parce que Nice fut aussi marqué par des désaccords franco-allemands, la France et l'Allemagne sont aujourd´hui appelées à redoubler d'efforts pour poursuivre ensemble la construction et l'élargissement de l'Europe. Car les regards des pays d'Europe centrale et orientale se tournent en ce moment à la fois vers la France et l'Allemagne appelées à jouer un rôle décisif dans l'unification de notre continent. Le processus d'élargissement aura peut-être aussi la vertu de redresser le tandem franco-allemand.

Friedbert Pflüger *est président de la commission des affaires européennes du Bundestag allemand et membre du comité directeur de la CDU.*

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : **01-42-17-20-00.** Télécopieur : **01-42-17-21-21.** Télex : **202 806 F**
Tél. relations clientèle abonnés : **01-42-17-32-90**
Changement d'adresse et suspension : **0-803-022-021 (0,99 F la minute).**
Internet : **http: // www.lemonde.fr**

ÉDITORIAL

Le prix des idées

DE deux choses l'une : ou bien vous ne croyez plus, depuis longtemps, à la politique, à ses combats et à ses idéaux ; ou bien vous continuez de penser que les idées n'ont pas de prix, que la compétition des programmes et des partis est essentielle et que la vie publique est au cœur de la construction d'un avenir commun. Les premiers peuvent survoler les révélations publiées en pages 6 et 7 de ce numéro : elles ne feront que les conforter, dans leur résignation, leur désabusement ou leur dégoût. Les seconds doivent s'y arrêter longuement et en tirer des conclusions douloureuses.

Car ce qui est désormais sous nos yeux est proprement stupéfiant. Ainsi donc trois partis – deux de droite, le RPR et le PR, un de gauche, le PS – organisaient paisiblement, au début des années 90, l'entente illicite des entreprises du BTP autour de l'énorme marché des lycées d'Ile-de-France pour pouvoir ensuite se partager environ 2 % de la somme totale. *« Il existait un accord pour les marchés des lycées »*, dit Louise-Yvonne Casetta et le président du RPR – Jacques Chirac, aujourd'hui président de la République – était informé du *« résultat de ma collecte »* afin qu'il *« puisse remercier les entreprises »*. *« Un accord politique était intervenu entre le RPR, le PS et le PR, et ce dernier recevait des dons en conséquence des marchés de lycées de la région Ile-de-France »*, résume Jean-Pierre Thomas, trésorier du PR, ajoutant que *« tout cela s'est passé entre 1990 et 1995 »*. *« Le conseil régional décidait à l'avance de l'attribution des marchés à telle ou telle entreprise, et les politiques de la région, y compris ceux du PS, votaient pour les entreprises prédésignées »*, précise enfin le socialiste Gérard Pébernès.

Désormais, ce qui se murmurait depuis dix ans est une certitude : dans les coulisses de la scène où ils s'affrontaient en apparence, des élus de droite et de gauche, sous l'égide d'un RPR en position de force, s'entendaient cordialement pour truquer des appels d'offres d'intérêt public afin de bénéficier de dons privés des entreprises. Mais, au-delà des faits eux-mêmes, c'est le moment qui, rétrospectivement, choque le plus. Les partis concernés n'ont pas cette fois l'excuse de l'inexpérience : entre 1990 et 1995, le débat sur le financement des partis est au cœur de l'actualité, deux lois ont déjà été votées (en mars 1988, puis en janvier 1990), une troisième le sera en janvier 1995, une amnistie a eu lieu, des financements publics sont instaurés, l'affaire Urba est en cours d'instruction, la corruption est officiellement un sujet d'inquiétude.

Or, dans le même instant, nombre de ceux qui faisaient les offusqués, les vertueux ou les indignés, acceptaient, toléraient ou concevaient un pacte de corruption sans précédent. Cette hypocrisie, ce cynisme, cette entente entre adversaires politiques sont une insulte à l'électeur, au citoyen, au militant qui croit, lui, aux convictions et aux engagements. Ceux qui ont trahi cette confiance ne la méritent plus : ils doivent définitivement quitter la vie publique.

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon *(Éditoriaux et analyses) ;*
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux) ;*
Michel Kajman *(Débats) ;* Eric Fottorino *(Enquêtes) ;*
Éric Le Boucher *(International) ;* Patrick Jarreau *(France) ;* Anne Chemin *(Société) ;* Claire Blandin *(Entreprises) ;*
Jacques Buob *(Aujourd'hui) ;* Josyane Savigneau *(Culture) ;* Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde,*
Fonds commun de placement des personnels du *Monde,*
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde,* Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Des cavaliers mongols en Corée

LE COMMUNIQUÉ du général MacArthur annonce aujourd'hui que deux divisions de cavalerie mongole, de 4 000 à 7 000 hommes chacune, très mobiles, ont été identifiées au milieu de la masse des communistes chinois, qui se déplacent vers le centre de la péninsule coréenne. Voici la description des divisions mongoles donnée par le communiqué du général MacArthur :

« Légèrement armées, elles sont très mobiles et capables de traverser le terrain le plus accidenté. Leurs poneys mongols sont habitués aux températures les plus basses et aux vents mordants du plateau mongol. Ils ont une endurance extraordinaire et peuvent opérer avec un strict minimum de nourriture et d'eau. De telles unités sont employées à des missions de reconnaissance et peuvent également être utilisées pour couper les lignes de communication et désorganiser les arrières de l'adversaire. »

« Lorsque l'acheminement d'approvisionnement supplémentaire devient nécessaire, poursuit le communiqué, *on utilise des caravanes de chameaux. Ces chameaux à double bosse, à poil long, originaires de la Bactriane, avancent lentement, mais ils sont capables de transporter de lourdes charges et sont pratiquement insensibles au temps froid. »*

Et le communiqué conclut : *« En raison de son système de stockage des réserves alimentaires, cet animal n'a pas besoin de manger tous les jours, bien que lorsque ses bosses se rapetissent il ait besoin d'une période considérable de repos. »* Le communiqué ajoute que compte tenu de ces deux divisions le total des divisions communistes chinoises est de vingt-sept.

(13 décembre 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http: // www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44–48-46-60**
Index du *Monde :* **01-42-17-29-33.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

L'envie de ne pas savoir *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

TOUT D'UN COUP, saturation d'actualité ! Pourquoi s'intéresser, heure par heure, en rafales, au comptage des votes en Floride, à l'élection de Miss France, aux bouchons périphériques, à une tornade ici, à un mitraillage là, aux embrouilles et petites phrases préélectorales, ce fatras à quoi on ne peut rien ? Pourquoi diable ! Première des libertés menacées de désuétude : fermer le « poste » ! Passée la mauvaise conscience d'ignorer sciemment la planète, quelle douceur d'échapper à la dictature de l'immédiat ! Quelle sensation de matin en forêt !

Profité de l'occasion pour ouvrir un livre reçu la veille : *Aurore*, de Jean-Paul Enthoven, dont *Les Enfants de Saturne*, il y a quatre ans, disait brillamment la gloire secrète de grands écrivains étiquetés « perdants ». Et voilà que ce roman joue, dans l'intime, sur la même « envie-de-ne-pas-savoir » qui m'avait pris face aux nouvelles du monde. Le narrateur tombe amoureux fou d'une femme fantasque qui semble partager son exaltation, mais non sans éclipses inexplicables, sans bouffées d'indifférence.

Il nous vient vite le soupçon, à nous lecteurs (sans mérite puisque les indices nous sont évidemment glissés par l'auteur qui, lui, n'y voit que du feu), que les sautes de passion de l'amante sont inspirées par un rival en coulisse ou, tout simplement, par une froide vénalité. Après quelques semaines de cadeaux princiers, et au réveil d'une nuit de béatitude, la belle aura filé, laissant pour tout souvenir de ces épaves d'objets où les abandonnés cherchent en vain le secret de leur infortune. Des retrouvailles arrangées consommeront le malentendu.

A quelle profondeur de duplicité, de ressentiment, ou de frigidité, Aurore a-t-elle puisé la force de préférer au bonheur d'aimer celui du profit et de la prouesse professionnelle ? L'amant aimait trop, y compris son aveuglement, pour percer l'énigme. N'était-il pas prédestiné, par narcissisme et masochisme, à se laisser illusionner et berner ? Toute la réussite de la confidence est d'exceller à la fois dans la clairvoyance et la cécité, à force d'introspection toute classique, en phrases courtes de moraliste à l'ancienne, cernant, en creux, les bribes du mystère.

Cette méprise aurait pu se passer du temps où la passion parlait couramment la même langue lisse, tenue. Et pourtant non ! Si la prostitution de luxe des call-girls ne diffère pas sensiblement de celle de *Manon Lescaut* ou de la *Dame aux camélias*, un détour par ces références obligées de la galanterie douloureuse (profitons du congé d'actualité décidé pour le week-end) montre que des condamnations morales s'attachaient alors au métier des héroïnes. Notre époque diffère des XVIIIe et XIXe siècles en ce que la société n'a plus d'opinion sur les odeurs de l'argent et les simulacres de l'amour tarifé. Le *qu'en-dira-t-on* n'est plus qu'une survivance. Les Des Grieux et les Armand Duval ne s'en prennent plus qu'à eux-mêmes quand, de soupirants, ils se retrouvent clients en bout de bail.

D'autres diront où situer *Aurore* dans un début de siècle où les cyniques ont fini, en principe, de surprendre et leurs dupes d'apitoyer. Qu'on me permette de me dire épaté par la construction presque policière et les dévoilements d'un malentendu où les regards, tour à tour échangés et dérobés par un bandeau symbolique, jouent une subtile partie. Peut-on être totalement victime de masques, sans être attiré par leurs jeux cruels ? La question continue de sourdre, longtemps après la lecture de ces notations laconiques, où se conjuguent le charme des premiers romans tardifs et celui des ouvrages maîtrisés, abreuvés aux grandes sources du genre.

Lundi, l'actualité pouvait reprendre son tumulte indéchiffrable. Restait la trace fine d'un écrit qui, comme tous les livres réussis, donne envie, non pas de s'aveugler, mais de savoir parler de ses propres bévues avec autant d'élégance, d'exactitude.

Entrée des artistes *par Jacek Wozñiak*

Buena Vista Social Club

La démocratie déficitaire

IL Y A BIEN dix ans que les plus chauds partisans de l'Union européenne dénoncent le *« déficit démocratique »* dont, à les en croire, elle souffrirait. Alain Duhamel, par exemple, lui a consacré tout un chapitre de son *Ambition française* (Plon 1998), concluant que la réforme des institutions doit constituer un *« préalable absolu »* (à l'admission de nouveaux membres) à propos duquel *« il ne doit pas être question de transiger, car c'est la nature même de l'Europe et son destin qui sont en jeu »*. Gageons que les résultats de Nice ne suffiront pas à le rassurer : il n'y a plus personne pour impulser le couple franco-allemand, maintenant qu'ont disparu ces formidables entraîneurs qu'étaient de Gaulle et Adenauer, Giscard et Schmidt, Kohl et Mitterrand, et l'on ne peut pas attendre d'européens tièdes comme Chirac, Jospin ou Schröder qu'ils prennent leur relève.

Un pro-européen convaincu a certes pris à Londres, en la personne de Tony Blair, la place d'une europhobe enragée comme Maggie Thatcher. Mais il a des élections l'an prochain, il a sous les yeux un sondage qui montre que 52 % de ses compatriotes sont partisans d'un retrait de l'UE, et la presse populaire lui tire massivement dessus chaque fois qu'il fait un pas en direction de l'Union. Aussi bien a-t-il déclaré il y a quelques semaines à Varsovie : *« Le problème que pose le modèle d'une Europe coiffée d'un supra-Etat, dans laquelle les nations sont placées sous la coupe d'institutions supranationales, est qu'il ne trouve pas grâce aux yeux de ses citoyens. On touche là à ce qu'il est convenu d'appeler le déficit démocratique. Mais on pourra passer un temps infini à échafauder l'architecture parfaite, on n'y parviendra pas. C'est que, jusqu'à nouvel ordre, la légitimité démocratique trouve sa source dans les institutions représentatives élues au suffrage direct des nations – les Parlements et les gouvernements nationaux. »*

Il est d'autant plus difficile de ne pas donner raison au premier ministre britannique qu'il n'écarte pas la possibilité qu'il en aille un jour autrement. Mais cela veut dire que ce qui fut un grand rêve, nourrissant espoirs et passions, est condamné à ne se réaliser que pas à pas, au moyen de marchandages diplomatiques la plupart du temps trop subtils pour enflammer une opinion qui, de toute façon, a le plus grand mal à s'y retrouver. D'autant plus qu'avant de déplorer le *« déficit démocratique »* des institutions européennes, il serait peut-être opportun de balayer devant notre porte et de nous demander si notre propre démocratie n'est pas elle-même déficitaire.

UN AVERTISSEMENT

Comment l'autorité de la délégation française à Nice, et donc de la présidence qu'elle était supposée exercer, n'aurait-elle pas été affectée par les innombrables *« affaires »* qui dominent désormais le débat politique, et par la guerre ouverte sur laquelle a fini par déboucher une cohabitation devenue invivable ? Comment, par exemple, qualifier de démocratique la manière dont a été raccourci, sans trace de débat, le mandat présidentiel ?

On dira que l'exemple vient de loin et que la démocratie américaine, qui fut la mère de la nôtre, peut de moins en moins se poser en modèle. Le Watergate avait déjà porté un coup terrible au respect attaché à l'institution présidentielle. L'affaire Lewinsky, qui a bien failli être fatale à Bill Clinton, n'a rien arrangé. Et voilà maintenant que les deux candidats à sa succession se sont livrés, autour du décompte de ces étranges bulletins de vote à *« confettis »*, à un duel dont aucun, c'est le moins qu'on puisse dire, ne sort grandi. L'âpreté dont ils ont fait preuve laisse mal augurer de la manière dont le vainqueur exercera son pouvoir.

Le fait que le nouveau Sénat soit divisé par moitié entre démocrates et républicains ne lui facilitera pas les choses. L'Amérique, chacun le sait, le sent, est la nouvelle Rome. Imagine-t-on ce qui se serait passé si l'empire des Césars avait connu de telles vicissitudes fonctionnelles ? Il est vrai que Tocqueville, déjà, reconnaissait que la politique extérieure était le point faible des démocraties. Un ambassadeur des Etats-Unis déclarait d'ailleurs au lendemain de la guerre de 1914 que la politique étrangère de son pays consistait à n'en point avoir. Sous-entendu : et qu'il s'en trouvait fort bien. Impensable évidemment aujourd'hui alors que, de l'Irlande aux Balkans, du Proche-Orient à la Corée, il n'est pas de foyer de tension dont l'Oncle Sam ne s'occupe de très près.

Sans doute ne faut-il pas pousser le pessimisme trop loin. La disparition du rideau de fer a considérablement accru le nombre des pays en droit de se réclamer de la démocratie, auxquels se sont récemment ajoutés la Corée du Sud, Taïwan, le Pérou et le Mexique. Mais une grande partie de l'Afrique a bien du mal à sortir des guerres tribales, la Chine – plus d'un sixième de la population mondiale – continue de manifester une parfaite indifférence aux droits de l'homme, et, hors le cas de la Turquie, le monde islamique – un autre sixième de la population mondiale – est toujours aussi loin, à quelques exceptions près, et encore elles sont très relatives, de s'engager sur la voie démocratique.

Les élections qui ont eu lieu récemment en Bosnie et dans une série de pays de l'Est ont montré, dans bien des cas, la force des nationalistes et des nostalgiques de l'ancien régime, la Biélorussie n'est pas le seul des pays de la CEI à être gouvernée comme au temps de l'Union soviétique, et il faudrait vraiment beaucoup de bonne volonté pour voir en Vladimir Poutine, qui continue comme devant à faire la guerre aux Tchétchènes, un démocrate tous azimuts. Si l'on ajoute que le taux élevé des abstentions, dans la plupart des pays de l'UE, risque de favoriser quelque jour les campagnes d'extrême droite qui n'ont nulle part vraiment disparu, on est amené à se poser des questions sur les conséquences politiques d'une toujours possible inversion des courbes économiques.

Jean-Jacques Rousseau nous avait prévenus : *« S'il y avait un peuple de dieux,* peut-on lire dans le *Contrat social, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes. »* Cela ne l'empêchait pas d'être démocrate, mais il avait conscience de l'extrême fragilité de la démocratie et nous demandait de ne pas trop faire joujou avec. On aurait tort d'oublier cet avertissement.

André Fontaine

RECTIFICATIF

JC DECAUX

Contrairement à ce que nous avons écrit dans un article intitulé « Mobilier urbain : Nantes abandonne JC Decaux au profit de Dauphin » (*Le Monde* du 1er décembre), c'est le Conseil de la concurrence et non le Conseil d'Etat qui a rendu, le 7 juillet 1998, une décision *« relative à des pratiques relevées dans le secteur du mobilier urbain »*, entraînant une modification des contrats entre les collectivités locales et le groupe JC Decaux.

DOMMAGES **Les tempêtes qui ont balayé l'Europe les 26 et 27 décembre 1999 ont fait prendre conscience aux assureurs des conséquences pour leur profession des bouleversements climatiques. ● LE CLIMAT de la planète change et les catastrophes pourraient se multiplier dans les prochaines décennies. C'est *« une révolution en marche, une nouvelle problématique »*, affirment des spécialistes de compagnies. ● SELON DES SIMULATIONS effectuées par la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), les tempêtes et les inondations pourraient représenter en France, lors des cinquante prochaines années, un coût supplémentaire de 27,5 à 97 milliards de francs pour les assureurs... et leurs clients. ● LES TEMPÊTES de décembre 1999 ont coûté en Europe 7,7 milliards d'euros aux assureurs et aux réassureurs.**

La multiplication des désordres climatiques coûtera très cher aux assureurs

La tempête qui a balayé l'Europe en décembre 1999 a fait prendre conscience aux compagnies des risques nouveaux liés à la modification du climat de la planète. Les tarifs en matière de dommages pour les entreprises et les particuliers vont augmenter

LOTHAR ET MARTIN, les noms des deux tempêtes qui ont balayé l'Europe les 26 et 27 décembre 1999, touchant particulièrement la France, resteront dans la mémoire des victimes... et de leurs assureurs. Ils n'avaient pas vu une telle catastrophe depuis plus d'un siècle. Ces tempêtes ont joué le rôle d'un électrochoc. Elles ont fait prendre conscience des conséquences pour la profession de l'assurance des bouleversements climatiques en cours sur la planète. Inondations, coulées de boues, cyclones... se sont multipliés l'an dernier. Le climat de la planète change et augure de vastes bouleversements pour le prochain millénaire.

C'est *« une révolution en marche, une nouvelle problématique »*, selon les termes des assureurs et réassureurs. *« Nous sommes entrés dans une période de variations considérables du climat »*, a affirmé Alexis Ruset, PDG de Sorema (filiale de réassurance de Groupama), et président de l'association des réassureurs français, aux Entretiens de l'assurance, organisés par la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), lundi 11 décembre.

Ces désordres climatiques vont coûter très cher aux assureurs et aux réassureurs qui partagent le risque. Particulièrement pessimiste, l'allemand Munich Ré, le premier réassureur mondial, affirmait dans la revue *Environnement et finance* de septembre que, si la tendance actuelle des catastrophes se poursuit sur le même rythme jusqu'en 2065, *« l'ensemble des acteurs de l'assurance va droit à la faillite »*. De nombreuses compagnies se retrouveraient en faillite du jour au lendemain si elles devaient faire face à une tempête dont les dégâts assurés se monteraient à 100 milliards de dollars.

La FFSA a de son côté effectué des simulations, qui n'ont pas été rendues publiques, se fondant à chaque fois sur deux scénarios climatiques. Les conclusions ne sont guère réjouissantes. S'agissant des tempêtes, le surcoût global pour les cinquante années à venir varierait de 10 milliards de francs (hypothèse la plus optimiste) à 50 milliards de francs (hypothèse la plus pessimiste) pour l'ensemble des dommages aux biens. Pour les inondations, ce n'est guère mieux : le surcoût se situerait cette fois entre 35 et 47 milliards pour l'ensemble du marché dommages aux biens, selon le scénario. Ces deux seuls désordres climatiques pourraient coûter en plus 27,5 à 97 milliards de francs aux assureurs... et donc à leurs clients dans les cinquante ans à venir.

Le sinistre le plus coûteux

Les deux tempêtes qui ont traversé l'Europe fin 1999 ont causé la mort de 125 personnes et ont coûté 6,7 milliards de dollars (7,7 milliards d'euros) à la profession de l'assurance et de la réassurance. En France, la facture a atteint 6,75 milliards d'euros (44,3 milliards de francs), soit *« le sinistre le plus important que les assureurs de biens et de responsabilités aient connu »* dans l'Hexagone, a rappelé la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), lundi 11 décembre. Sur le total du coût, les remboursements consécutifs à une catastrophe naturelle représentent 2 milliards de francs et ceux directement imputés aux tempêtes atteignent 42,3 milliards de francs (douze fois les cotisations d'assurance tempêtes de 1999). Un ménage français sur dix a été touché et il y a eu trois millions de déclarations de sinistres. Plus de 90 % des demandes d'indemnisation des particuliers sont aujourd'hui réglées et plus de 80 % de celles des entreprises. Le coût moyen des sinistres a atteint 10 000 francs pour les particuliers.

Les catastrophes les plus meurtrières et les plus coûteuses en 1999

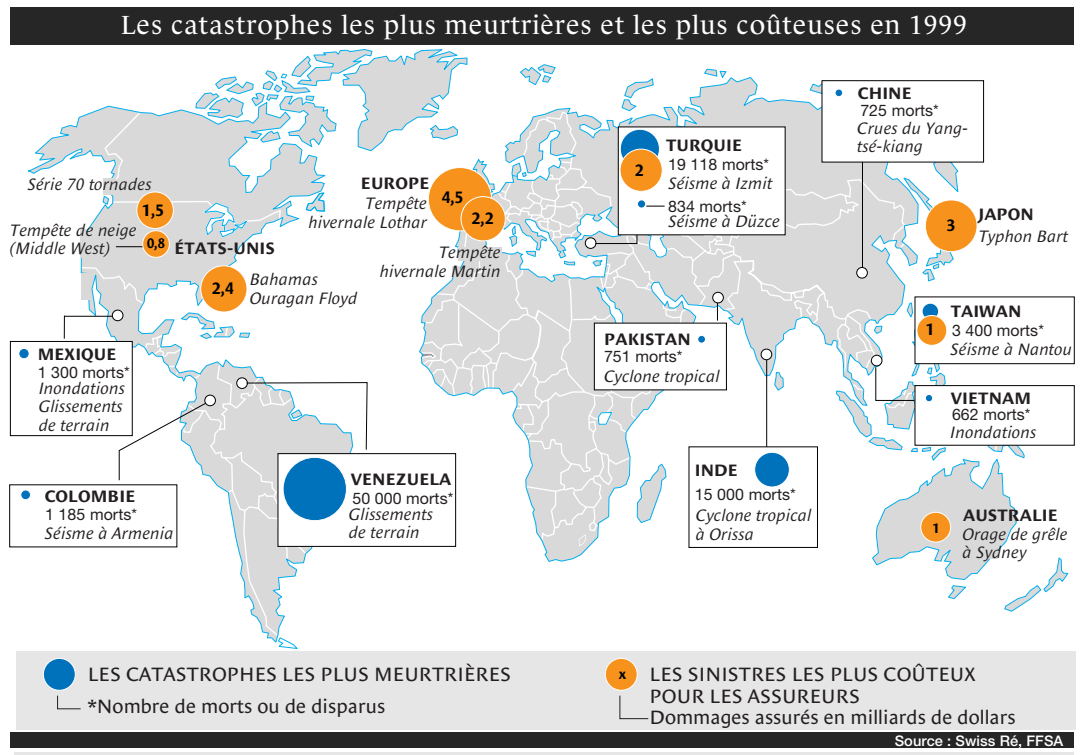

L'année 1999 est la deuxième année la plus coûteuses de toute l'histoire de l'assurance, après 1992, année de l'ouragan Andrew. Les catastrophes les plus meurtrières ne sont pas forcément les plus coûteuses pour les assurances.

DES TARIFS INADAPTÉS

Selon ces schémas, les tarifs actuels en matière de dommages pour les entreprises et les particuliers ne sont pas du tout adaptés, plaide la profession. Les réassureurs ont déjà augmenté leurs tarifs de 30 % à 50 % et considèrent que cela reste totalement insuffisant. Mais la concurrence très vive entre les compagnies ne leur permet pas d'augmenter aussi brutalement leurs tarifs. Pour contourner la difficulté, les réassureurs mettent au point de nouveaux produits spécialement conçus pour se prémunir contre les conséquences des variations du climat.

Les assureurs sont aujourd'hui convaincus que les catastrophes liées aux modifications climatiques vont se multiplier dans les prochaines années. Si de nombreuses incertitudes scientifiques demeurent, les études sur l'évolution du climat sont plutôt unanimes pour prévoir une augmentation des désordres profonds. S'agissant des tempêtes, si leur nombre n'a pas notablement augmenté sur les vingt dernières années, leur intensité est beaucoup plus forte. Le coût financier s'accroît ainsi fortement pour les assureurs, d'autant plus que la valeur et l'importance de ce qui est assuré ne cesse de s'accroître. *« L'augmentation de la richesse dans le monde, dans les zones les plus exposées en Europe de l'Ouest, sur les deux côtes américaines et sur une bonne partie de l'Asie »*, amplifie ce phénomène, souligne Jacques Blondeau, président de la SCOR, premier réassureur français. Les catastrophes les plus coûteuses se situent dans les zones les plus urbaines. *« Il faut s'attendre, environ tous les dix ans, à la survenance d'une tempête causant pour près de 7 milliards de dollars de dommages assurés »*, souligne une étude de Suisse de Ré, deuxième réassureur mondial.

S'agissant des inondations, *« les précipitations globales tendront à augmenter »*, avec des disparités régionales assez sensibles, selon plusieurs études scientifiques. Ainsi, pour l'Europe, les précipitations devraient augmenter de 10 % en hiver et au printemps et de 5 % en été. En France, selon une étude synthétique, confidentielle, sur *« les changements climatiques à venir »*, réalisée par la direction des assurance de biens et de responsabilités (FFSA), fin septembre 2000, les précipitations devraient croître de 30 % à 50 % en hiver, sans grands changements l'été. Si *« la variabilité des événements extrêmes demeure difficile à cerner avec précision »*, il est probable que l'on assiste à une hausse des précipitations sur un an et une diminution des jours de pluie, ce qui augure une hausse de fortes précipitations et des périodes de sécheresse, poursuit l'étude. Sécheresse qui multipliera les incendies et entraînera un moindre rendement des cultures. Quant à savoir si ces dérèglements sont liés au réchauffement climatique, la question n'est pas tranchée. Pour autant, le réchauffement de la planète est une certitude.

Selon le dernier rapport des experts du Groupe intergouvernemental pour l'évolution du climat (GIEC, IPCC en anglais), la température moyenne du globe devrait s'élever de 1,5 degrés à 6 degrés d'ici à 2100 (*Le Monde* du 25 novembre). La principale raison est le doublement de la concentration de dioxyde de carbone (CO_2) d'ici à 2100, principal gaz à effet de serre, due à l'activité de l'homme.

Pascale Santi

Les plantes médicinales cherchent leur identité entre médicaments et compléments alimentaires

L'ordre des pharmaciens recense 195 procès en cours

Connues depuis des millénaires pour leurs vertus thérapeutiques, les herbes médicinales entrent dans la préparation de différents produits, des médicaments aux aliments-santé. La demande explose en même temps que le désir du consommateur en produits *« sains »* et *« naturels »*. Le procès de Chambéry, dans lequel vingt-sept personnes sont accusées d'exercice illégal de la pharmacie, met en lumière des déficits réglementaires.

NOSTRADAMUS, médecin de Salon-de-Provence, avait réussi, au 16e siècle, à lutter avec un certain succès contre la peste du Midi en élaborant des concoctions à base de plantes. Quatre siècles plus tard, il apparaît que les herbes médicinales, connues depuis des millénaires pour leurs vertus thérapeutiques, n'ont toujours pas, dans certains de leurs usages, de statut bien défini. S'agit-il de remèdes de grand-mères, de vrais médicaments ou de compléments alimentaires ? Dans ce flou juridique et règlementaire s'engouffrent des entreprises peu scrupuleuses, comme en témoigne le procès de Chambéry *(lire ci-dessous)*.

Mille deux cents plantes sont inscrites à la Pharmacopée française, dont 120 ont des utilisations alimentaires (comme le café) ou hygiéniques. Ces plantes dites *« aromatiques et médicinales »* (PAM) peuvent entrer dans la fabrication de médicaments (qui font l'objet d'une autorisation de mise sur le marché) ou être vendues en l'état pour des infusions (herboristeries). Leur commercialisation est ainsi réservée au circuit des officines ou aux herboristes, qui sont des personnes diplômées. Mais une première difficulté tient à la définition même d'une plante médicinale et d'une plante aromatique. *« Le café et le thé sont inscrits à la Pharmacopée, ce qui ne font pas forcément d'eux des médicaments »*, a pu argumenter, lundi 11 décembre, l'avocate de la défense, dans l'affaire RGO.

Le statut des plantes médicinales est encore plus flou lorsqu'elles sont utilisées dans des produits transformés vendus dans les rayons « santé » ou « diététique » des grandes surfaces et lorsque ces préparations sont présentées comme des « compléments alimentaires ». Selon l'Office interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (Onippam), ces produits *« nouveaux sur le marché »* nécessiteraient l'élaboration d'un cadre règlementaire précis.

DE PLUS EN PLUS DE CONTENTIEUX

Ces préparations ne peuvent pas, en Europe, revendiquer un effet bénéfique direct sur les maladies ou sur la santé du consommateur sans le démontrer. La mention *« thé amaigrissant »*, par exemple, est interdite. Mais, tout est fait, notamment dans la présentation des produits, pour que le consommateur leur attribue des propriétés *« d'aliments-santé »*. Comme en témoigne l'exemple de ce thé présenté avec le libellé suivant : *« Les médecins chinois... lui ont toujours reconnu d'inimitables vertus dans l'élimination des graisses superflues, ainsi que dans le métabolisme du cholestérol. »*

L'Ordre des pharmaciens annonce 195 procès en cours, en France, pour « exercice illégal de la pharmacie ». Nombre d'entre eux portent sur la vente en dehors du circuit pharmaceutique de *« complexes vitaminés, de compléments alimentaires à base de gingembre, de ginseng, d'antiseptiques complexes »*, note un porte-parole. *« Pour des plantes présentées sous forme galénique, sous forme de gélules par exemple, nous avons obtenu à chaque fois des condamnations »*, précise-t-il.

Depuis la fin des années 1980, le nombre des contentieux serait en forte augmentation, tant le marché du bien-être par les plantes suscite de convoitises. Les officines voudraient garder la main-mise sur la vente de ces *« phyto-thérapies »*, mais leur position est disputée par des industriels de l'agroalimentaire et les fabricants d'ingrédients alimentaires, soucieux de répondre à la demande des consommateurs en produits plus *« naturels »* et *« sains »*.

Pour répondre à ses besoins en plantes médicinales, la France importe jusqu'à 70 % à 80 % des volumes utilisés, principalement d'Europe de l'Est, de Russie, des pays méditerranéens et de Chine. La production locale, limitée au sud d'Angers, dans le Maine-et-Loire, pesait environ 200 millions de francs et employait 300 salariés en 1999. Un certain nombre de plantes, comme le pavot, par exemple, sont cultivées ou cueillies sous le contrôle direct des laboratoires pharmaceutiques, qui passent des contrats avec les agriculteurs. Pour d'autres besoins pharmaceutiques, pour la cosmétologie ou les industries agro-alimentaires, les utilisateurs sont le plus souvent en contact avec des négociants en gros qui achètent la production française, importent encore davantage d'herbes médicinales, les trient et les conditionnent. Le négoce, très concentré et d'implantation ancienne, est situé à Marseille (importation), en Haute-Provence, pour les plantes aromatiques et en Anjou, lieu traditionnel de production des plantes médicinales. Mais le marché est largement dominé par le négociant-transformateur allemand Martin Bauer, numéro un européen, suivi de l'Italien Inverni. Martin Bauer France est passé maître dans l'extraction de plantes pour l'industrie pharmaceutique (du mélilot pour la fabrication de l'Esbériven) comme pour l'industrie agro-alimentaire, tel l'extrait de thé pour la boisson Ice-Tea.

Tout l'enjeu du procès de Chambéry, pour la défense, a été de démontrer que les préparations RGO présentées comme des compléments alimentaires et prescrits dans un large éventail de problèmes de santé, ne répondent pas à la définition de médicaments. Si tel n'était pas le cas, ce serait la première fois qu'un laboratoire pharmaceutique serait coupable *« d'exercice illégal de la pharmacie »*.

Véronique Lorelle

Prison avec sursis requise dans le procès pour exercice illégal de la pharmacie

CHAMBÉRY
de notre correspondant

Accusées d'avoir participé à un marché parallèle de fabrication, promotion et vente de médicaments dépourvus de toute autorisation de mise sur les marchés, vingt-sept personnes, dont onze médecins, étaient renvoyées les 8 et 11 décembre devant le tribunal correctionnel de Chambéry (*Le Monde* du 8 décembre). Durant les deux jours d'audience, l'essentiel des débats a tourné autour de la notion même de médicaments *« par présentation »* ou *« par fonction »* ainsi que sur le statut des orotates, *« transporteurs de minéraux »* entrant dans la composition de certains produits médicamenteux, en vente libre en Italie ou en Allemagne, mais (en principe) pas en France, où ils sont classés depuis un arrêté de 1964 sur la liste II des substances vénéneuses.

Les avocats de la défense se sont engouffrés dans cette brèche, brandissant la législation européenne, moins restrictive que celle de la France, et contestant, avis d'experts internationaux à l'appui, toute toxicité aux orotates présents dans nombre d'aliments et également dans le lait. L'un d'entre eux a prétendu avoir pu s'en procurer en pharmacie sans ordonnance tandis qu'un autre avocat estimait *« illégal »* le texte de 1964 au motif qu'il aurait été signé du seul ministre de la santé de l'époque.

« J'ai créé RGO en 1993 pour commercialiser des compléments alimentaires à base de gelée royale, de thym, de romarin, de basilic... Je ne vois pas où est le médicament ? », avait auparavant indiqué Franck Rigoulet, trente-huit ans, principal accusé dans cette affaire. Le responsable de l'entreprise RGO d'Antibes, qui comparaissait en compagnie de deux collaborateurs, dont sa femme, était poursuivi pour exercice illégal de la pharmacie, mise en danger d'autrui, mais également exécution d'un travail dissimulé pour avoir omis de déclarer aux administrations fiscale et du travail plusieurs sociétés dont il serait, de fait, le gérant.

PAS DE RÉPONSE CLAIRE

Le président l'a notamment interrogé sur les rôles de First London, TCL et RGO International limited, domiciliées à Londres, qui passaient commande de produits fabriqués par le groupe Martin Bauer, ainsi que sur celui de la Somaco, installée à Vintimille (Italie), qui les distribuait, sans parvenir à obtenir de réponse claire. De leur côté, les responsables du groupe Martin Bauer se sont renvoyé la balle. *« Je ne savais pas qu'il s'agissait de médicaments »*, a prétendu Edgard Matheiowetz, directeur du site de Valanjou (Maine-et-Loire) au moment des faits, considérant que la responsabilité de la production appartenait à Jacques Lambert, ancien directeur délégué et pharmacien de la société. Lequel a répliqué que ses attributions se limitaient au contrôle de fabrication des médicaments autorisés et que les produits RGO étaient considérés comme des compléments alimentaires.

Enfin, les dix-neuf prescripteurs de produits litigieux, médecins, kinésithérapeuthes, naturopathes, se sont tous défendus d'exercice illégal de la pharmacie, estimant avoir simplement prescrit ou conseillé des produits qu'ils ne considéraient pas comme des médicaments.

Qualifiant Franck Rigoulet de *« pivot de l'affaire »*, le substitut du procureur de Chambéry a requis huit mois de prison avec sursis et 50 000 francs d'amende à son encontre, ainsi que six mois avec sursis et 30 000 francs d'amende contre Edgard Matheiowetz. Il a demandé de simples peines d'amendes contre les autres prévenus dont les principaux prescripteurs. Partie civile, l'Ordre national des pharmaciens a réclamé 320 000 francs de dommages et intérêts. Les avocats de la défense ont tous plaidé la relaxe. Jugement le 16 mars prochain.

Philippe Révil

Le BIT s'inquiète de la pénurie de compétences en Europe

SELON le Bureau international du travail (BIT), la croissance de l'emploi en Europe, dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), devrait dépasser les 8 % par an dans les prochaines années. Conséquence logique : les emplois, dans ces secteurs, devraient passer de 9 millions en 1998 à 12,3 millions en 2003 et le nombre de postes non pourvus devrait tripler, passant de 500 000 en 1998 à 1,6 million en 2002. Telles sont les principales conclusions d'un rapport publié à l'occasion d'une rencontre européenne organisée au siège genevois du BIT, du 12 au 15 décembre.

Dans une première partie, ce rapport se montre prudent sur les effets des technologies de l'information sur l'emploi. Non seulement parce que ces TIC n'emploient jamais plus de 5 % de la main-d'œuvre dans les pays européens (sauf en Suède où le taux atteint 10 %), mais surtout parce que *« l'effet net sur l'emploi et le chômage de la diffusion des TIC variera selon le pays, la région et le secteur »*. Néanmoins, une chose est sûre : l'Europe va faire face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Comment y remédier ? Le BIT étudie les deux pistes les plus communément admises : la formation et l'immigration. La première *« devient hautement prioritaire*, note le rapport, *d'autant plus que la population active vieillit »*. Dans certains pays, comme l'Allemagne et le Royaume-Uni, les syndicats prennent ce problème à bras-le-corps. Parallèlement à une nouvelle politique d'immigration décidée par le gouvernement, les partenaires sociaux allemands ont décidé de porter de 40 000 à 60 000 le nombre de places offertes dans les formations aux TIC.

L'immigration est un sujet plus délicat, reconnaît le BIT : *« Elle peut être une solution pour le pays hôte mais pose, pour le pays exportateur de main-d'œuvre, le problème de fuite des cerveaux. »* Le patronat bulgare a évalué à 50 milliards de dollars les frais de formation d'étudiants supportés par la Bulgarie et destinés aux Bulgares qui ont émigré dans les années 1990.

Si les Etats-Unis ont mis en place une politique de l'immigration efficace pour attirer la main-d'œuvre étrangère très qualifiée, les Etats européens *« sont moins disposés à appliquer ce type de mesure »*, constate le BIT, qui remarque que *« les besoins futurs des industries européennes n'ont pas été évalués avec rigueur et les évaluations dont on dispose ne sont pas suffisamment détaillées pour que l'on puisse se faire une idée précise des pénuries de qualifications »*. C'est pourquoi les pays européens favorisent *« non pas l'immigration – même temporaire – mais la circulation relativement libre du personnel spécialisé qui réside normalement ailleurs »*. C'est le cas des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de l'Autriche et, de manière spectaculaire, de l'Allemagne, où une ordonnance permet, depuis août, l'entrée dans le pays de 20 000 informaticiens étrangers.

Mais puisque l'immigration reste délicate et que les technologies de l'information permettent de transférer facilement des activités à l'étranger, une troisième solution semble se mettre en place : les investissements des entreprises occidentales, donneurs d'ordres et sous-traitants, dans les pays d'Europe centrale et orientale. *« Le gros de l'émigration en provenance des ex-pays communistes a eu lieu à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Dans la mesure où ils étaient déjà prêts à émigrer, qualifiés ou non, les travailleurs ont, semble-t-il, déjà émigré en grand nombre, avec ou sans les permis requis »*, estime le BIT. Selon lui, l'élargissement de l'Union européenne ne devrait donc pas amplifier le phénomène.

Frédéric Lemaître

La fracture numérique européenne

Le rapport du BIT estime que le nombre d'utilisateurs d'Internet sur le lieu de travail devrait passer de 29 millions (soit 28 % de la main-d'œuvre) à 77 millions (70 % de la main-d'œuvre) d'ici à 2004. Mais les taux de connexion à Internet varient énormément d'un pays à l'autre. Au milieu des années 90, 30 % des habitants d'Europe du Nord possédaient un ordinateur personnel connecté à Internet. Ce taux tombe à 2,2 % en Grèce, moins que dans certains pays d'Europe centrale et orientale, en particulier la Slovénie (5 %).

Le sommet de Nice fait rebaisser l'euro

Les investisseurs internationaux craignent les risques de blocage politique et institutionnel dans le fonctionnement de l'Union européenne

ALORS QU'ELLE AFFICHAIT, depuis une dizaine de jours, un net regain de forme, la monnaie européenne a replongé, lundi 11 décembre, face au billet vert. Elle est tombée jusqu'à 0,8750 dollar, soit une baisse de près de 3 % par rapport à son cours atteint jeudi 7 décembre.

Comme la plupart des commentateurs, les investisseurs internationaux ont porté un jugement négatif sur les résultats du sommet de Nice (*lire page 3*). *« Les responsables européens à Nice n'ont pas réussi à résoudre la question du veto national alors que le nombre de nouveaux entrants va augmenter, ce qui risque de rendre plus difficile le processus de décision à l'avenir »*, a noté Michael Klawitter, analyste à la banque allemande Westdeutsche Landesbank, interrogé par l'AFP. Si le pire – un échec – a été évité, le compromis difficilement trouvé à Nice ne renforce guère, auprès des gestionnaires américains ou asiatiques, la solidité de l'édifice politique européen. Il n'est pas de nature à augmenter leur confiance à moyen et à long terme dans l'euro. Perplexes face à l'adhésion de pays en retard sur le plan économique, les opérateurs redoutent aussi les risques de difficultés et de blocages institutionnels.

DÉCIDER À TRENTE

Cette crainte vaut en particulier, sur le plan monétaire, pour les structures de la Banque centrale européenne (BCE) et le fonctionnement de l'institut d'émission lorsque de nouveaux pays entreront dans la zone. Le conseil des gouverneurs pourra-t-il fonctionner efficacement lorsqu'il comptera une trentaine de membres, disposant chacun d'une voix ? Quel sera le rapport de forces entre grandes et petites nations ? Qu'adviendra-t-il du principe de décision consensuelle, qui est aujourd'hui la règle à Francfort ?

Sur le plan conjoncturel, les opérateurs révisent leur jugement. Ils estiment que certains analystes sont allés un peu vite en annonçant un atterrissage en catastrophe imminent de l'économie américaine, anticipation à l'origine du récent recul du dollar. Même victime d'un net ralentissement, l'économie américaine conserve un taux de croissance proche de celui observé en Europe : 2,4 % de hausse du PIB en rythme annuel au troisième trimestre.

Les économies européennes donnent, elles aussi, des signes d'essoufflement, et cela alors qu'elles continuent à connaître d'importants problèmes structurels. Aux yeux des analystes, les Etats-Unis, et par conséquent le dollar, apparaissent mieux armés que l'Europe pour faire face à un ralentissement économique généralisé. Avec un taux de chômage de 4 %, l'économie américaine est plus à même, sur le plan social, d'encaisser un important choc récessif : d'autant que sa situation d'excédent budgétaire et de dollar très fort met à la disposition des pouvoirs publics des outils de relance. Ce n'est guère le cas en Europe, où le taux de chômage avoisine 9 %, où les finances publiques enregistrent toujours des déficits, où la monnaie est largement sous-évaluée. Compte tenu de cet environnement, les dirigeants européens n'auraient guère d'instruments pour lutter contre un ralentissement économique prononcé sur le Vieux Continent.

Pierre-Antoine Delhommais

Rechute

EURO CONTRE DOLLAR

Source : Bloomberg

Bercy cherche une banque pour le conseiller sur Air France

LE GOUVERNEMENT français a lancé une consultation pour sélectionner une banque d'affaires, en vue de le conseiller sur l'avenir d'Air France, affirme, mardi 12 décembre, le quotidien britannique *Financial Times,* qui y voit le signe d'un possible désengagement des pouvoirs publics. L'Etat français détient encore 56 % du capital de la compagnie aérienne. Au siège d'Air France, on admet qu'un appel d'offres a été lancé par le Trésor auprès d'une dizaine de banques de façon à pouvoir *« être prêt si d'aventure le groupe avait besoin d'une banque conseil »*. Une réduction de la part du secteur public sous la barre des 50 % paraît peu probable avant 2002 du fait de la présence de Jean-Claude Gayssot, communiste, à la tête du ministère des transports.

General Motors restructure Oldsmobile

GENERAL MOTORS devait annoncer, mardi 12 décembre, une restructuration de la division Oldsmobile, qui pourait aller jusqu'au démantèlement, selon l'édition électronique du *Wall Street Journal.* Créée il y a 103 ans, Oldsmobile est la plus ancienne des 13 marques exploitées par le constructeur américain dans le monde. Cette division souffre d'un déclin de ses ventes malgré 3 milliards de dollars (3,41 milliards d'euros) investis dans de nouveaux modèles ces dernières années. Comme Ford et Chrysler, GM doit faire face au ralentissement du marché américain. Le constructeur a encore perdu un point de part de marché cette année à 28,4 %, et 1,5 % seulement pour Oldsmobile.

La Deutsche Börse relance son projet d'entrée en Bourse

APRÈS L'ÉCHEC de sa fusion avec Londres, la Deutsche Börse relance le projet de son entrée en Bourse. L'opération, entérinée lundi 11 décembre par le conseil de surveillance de la Bourse allemande, devrait avoir lieu au premier semestre 2001, éventuellement en février. La perspective d'une cotation de l'exploitant de la bourse de Francfort figurait à l'ordre du jour avant les fiançailles avec Londres, mais elle avait été abandonnée dans le cadre de la fusion des deux plus importantes places européennes. Werner Seifert, le président du directoire de la Deutsche Börse, compte ainsi disposer d'une monnaie d'échange pour initier des rapprochements avec d'autres places européennes. Après l'échec du projet avec Londres, la Bourse de Francfort est à la recherche d'alliances, et se doit d'agir vite pour ne pas risquer d'être isolée alors que sa rivale parisienne a pris une longueur d'avance en la matière, avec la création d'Euronext.

« Die Zeit » tente de préserver son rôle dans le débat intellectuel allemand

L'hebdomadaire de centre gauche, toujours inspiré par l'ancien chancelier social-démocrate Helmut Schmidt, voit son lectorat décliner. Michael Naumann, l'actuel secrétaire d'Etat à la culture, deviendra rédacteur en chef en janvier et aura pour mission de redresser les ventes

FRANCFORT
de notre correspondant

Malaise passager ou crise profonde ? Les temps sont durs pour *Die Zeit*. Diffusion en baisse, concurrence en hausse, remous à la tête de la rédaction, l'hebdomadaire libéral de Hambourg traverse une mauvaise passe. Incontournable lecture des milieux cultivés, le journal, plutôt positionné au centre-gauche, craint de perdre son influence, et s'interroge sur son avenir dans une Allemagne en plein changement.

Récemment, c'est le départ précipité de son rédacteur en chef, Roger de Weck, qui a semé le trouble au sein d'une des rédactions les plus prestigieuses du pays. Nommé voici trois ans, le Suisse avait tenté de moderniser cette institution de la vie intellectuelle. Il été remercié au profit de Michael Naumann, l'actuel secrétaire d'Etat à la culture, qui prendra les rênes du titre en janvier après avoir quitté le gouvernement de Gerhard Schröder (*Le Monde* du 24 novembre).

Paradoxe : de l'avis général, M. Naumann, un ancien rédacteur de *Die Zeit,* devrait surtout amplifier le mouvement lancé par son prédécesseur. M. de Weck a amorcé une des plus profondes mutations qu'ait jamais connues le journal créé au lendemain de la guerre. « Die Zeit *est même devenu le titre plus innovant de la presse allemande »,* assure son secrétaire général, Rainer Esser. Confronté au déclin des ventes, passées de 500 000 à 445 000 ces dernières années, le titre a entamé son aggiornamento au point, affirme-t-on à Hambourg, de désorienter certains lecteurs âgés.

PLUS DE PHOTOS

Une nouvelle formule plus fluide, avec la montée en puissance de la photo, a été lancée en janvier 1998. Un cahier axé sur la vie contemporaine, *Leben*, a remplacé l'ancien supplément magazine, déficitaire... et boudé par les annonceurs. Les pages économiques viennent d'être réagencées. Plus de 45 jeunes rédacteurs ont été recrutés, afin de renouveler une rédaction qui compte 120 journalistes.

La mue s'est opérée par petites touches, sans révolution. *Die Zeit* offre toujours à ses lecteurs, souvent des fidèles qui attendent avec délectation chaque jeudi la sortie de ce journal volumineux, des articles tout en longueur, truffés d'analyses. Cet *« hebdomadaire pour la politique, l'économie, le savoir et la culture »,* selon le sous-titre de sa « une », continue de bouder les sujets sportifs, ne cède pas à la mode des portraits, ni à celle des infos service. Il se méfie des sujets glamour et du journalisme paillettes. Il est toujours capable – qui oserait ailleurs en Europe ? – de publier sur quatre pages de longues interviews, qu'universitaires et cadres supérieurs, c'est-à-dire l'essentiel du lectorat, passent une partie du week-end à disséquer.

Les personnalités – vieillissantes – qui ont marqué le journal ces dernières décennies sont toujours associées à son contenu. L'ancien chancelier social démocrate Helmut Schmidt, quatre-vingt-deux ans, et Marion Gräfin Dönhoff, quatre-vingt-onze ans – « la Comtesse », selon le surnom plein de respect attribué à cette grande dame du monde éditorial allemand –, prennent encore la plume. *« Editeurs nommés à vie »,* l'un et l'autre ont pris du recul avec la gestion quotidienne du titre, mais passent, quand ils le peuvent, une fois par semaine à la rédaction.

Prudente et remarquée, la relance n'a néanmoins pas permis d'inverser la tendance. La situation financière est fragile : *Die Zeit* devrait retrouver l'équilibre cette année, après avoir essuyé un déficit en 1999. Les ventes en kiosque ont encore baissé de 10 % en 2000. Le rajeunissement du lectorat est délicat et ne compense pas le départ des lecteurs déçus par tant d'« audaces ». Par les temps qui courent, les objectifs sont modestes : pour 2001, priorité est donnée à la stabilisation des ventes.

En se séparant de M. de Weck, la maison-mère, Holtzbrinck, propriétaire de *Die Zeit* depuis 1996, a voulu provoquer un électrochoc, mais *« sans prendre le temps d'attendre le résultat des réformes »,* critiquent certains. « Die Zeit *a tenté de se moderniser, pour s'adapter à son environnement, mais le marché devient de plus en plus difficile et étroit pour ce type de journaux »,* explique l'universitaire Irene Nerverla, de l'Institut de journalisme de Hambourg.

CONCURRENCE DES QUOTIDIENS

D'autres journaux hebdomadaires moins illustres sont à la peine : *Die Woche*, créée en 1993, n'a jamais connu le moindre bénéfice. Même les magazines d'actualité générale plus grand public, comme le *Stern*, souffrent. Seul le *Welt am Sonntag*, un des seuls titres en vente le dimanche, tire son épingle du jeu sur une niche moins élitiste. *« L'ensemble des quotidiens de référence ont développé leur offre pour aller au-delà du factuel, et mieux expliquer et commenter l'actualité. Certains ont même tendance à livrer chaque jour ce que* Die Zeit *concentre sur une semaine »,* analyse un spécialiste des médias.

Par ailleurs, sur le marché publicitaire, la concurrence des hebdomadaires généralistes imprimés sur papier glacé, comme *Der Spiegel* et *Focus*, est des plus handicapantes pour *Die Zeit*, fidèle au papier journal. Plus grave encore, le titre qui fait la fierté de Hambourg passe parfois pour inadapté aux nouvelles habitudes de lecture. *« Le zapping télévisuel, l'expansion d'Internet permettent de grappiller des informations à toute vitesse. Le temps consacré à des publications plus analytiques a tendance à diminuer »,* observe Mme Neverla.

Pour l'instant, tout juste désigné, Michael Naumann n'a pas dévoilé ses projets. On imagine à Hambourg qu'il cherchera à *« renforcer l'identité du journal pour défendre sa position centrale dans le débat d'idées ».* M. Naumann jouit d'une grande autorité. Il partagera la rédaction en chef avec une autre pointure du journalisme allemand, Josef Joffe, débauché en début d'année du *Süddeutsche Zeitung.* Leurs premiers pas, mi-janvier, sont très attendus par la rédaction et par les lecteurs. Les deux hommes se connaissent bien ; ils ont déjà travaillé ensemble à *Die Zeit.* Tous deux jouiront du titre d'éditeur, à l'égal de Helmut Schmidt, avec une mission : redresser la barre.

Philippe Ricard

Une baisse générale de la diffusion

Dans un marché de plus en plus concurrentiel, la presse hebdomadaire allemande est soumise à une forte pression. A l'exception du *Welt am Sonntag,* la diffusion des principaux titres stagne ou est orientée à la baisse.

● **Les journaux hebdomadaires** (3e trimestre 2000) :
-*Die Zeit* (groupe Holtzbrinck) : 445 000, en baisse -*Welt am Sonntag* (Springer) : 450 000, en hausse
-*Die Woche* (Jahreszeiten Verlag) : 130 000, stable

● **Les hebdomadaires généralistes,** sur papier glacé (3e trimestre 2000) :
Der Spiegel (Spiegel) : 1,05 millions, stable
Stern (Gruner&Jahr-Bertelsmann) : 1,14 millions, à la baisse *Focus* (Burda) : 770 900, stable après forte hausse depuis sa création au début des années 90.

Holtzbrinck, puissance discrète au cœur des médias d'outre-Rhin

FRANCFORT
de notre correspondant

La puissance du propriétaire de *Die Zeit*, l'éditeur Holtzbrinck, n'a d'égale que sa discrétion. Le groupe a pris le contrôle de l'hebdomadaire de Hambourg en 1996, quelque temps après le décès de son illustre fondateur, Gerd Bucerius. Pour la maison d'édition Holtzbrinck, cette acquisition prestigieuse prend des allures de consécration. Ancré dans la presse économique et spécialisée, Holtzbrinck s'empare d'un des titres les plus prestigieux de la scène éditoriale allemande.

Pour la première fois, en 2001, le groupe devrait dévoiler ses résultats

Holtzbrinck, pourtant, n'a pas la réputation de courir derrière la publicité. Parmi les grands groupes de presse allemands, il est un de ceux qui prospèrent dans le plus grand secret. La holding, implantée à Stuttgart, est dépourvue de service de presse. Petite révolution : pour la première fois, en 2001, le groupe devrait dévoiler ses résultats.

La constellation Holtzbrinck connaît une expansion spectaculaire. Avec 11 500 salariés, elle devrait peser plus de 4,5 milliards de deutschemarks de chiffre d'affaires en 2000 (2,3 milliards d'euros, 15 milliards de francs). Soit un doublement en six ans ! Cette croissance se fonde sur une politique très active d'acquisitions, en Allemagne comme à l'étranger. Outre *Die Zeit*, le groupe possède le premier quotidien financier allemand, le *Handelsblatt,* et l'hebdomadaire économique *Wirtschaftswoche.* Des titres réputés qui n'ont de cesse de réclamer une plus grande transparence de la part des entreprises allemandes...

Confronté à la concurrence du britannique Pearson, qui a lancé cette année en coopération avec Gruner & Jahr (Bertelsmann) un deuxième quotidien de la finance *(Financial Times Deutschland),* Holtzbrinck a répliqué en renforçant ses liens avec Dow Jones : le groupe américain a pris place au tour de table du *Handelsblatt,* tandis que les Allemands entraient au capital du *Wall Street Journal Europe* (à hauteur de 49 %). Depuis, les deux rédactions coopèrent afin de faire passer de 70 000 à 140 000 la diffusion de l'édition européenne du quotidien américain.

L'information économique n'est pas la seule spécialité de la maison. Holtzbrinck est présent dans un grand nombre de quotidiens régionaux, dont le *Tagesspiegel*, à Berlin. L'édition littéraire (Rowohlt, Kiepenheuer & Witsch) et spécialisée constitue un autre pilier historique du groupe. Cette année, la holding de Stuttgart a ainsi parachevé la reprise de l'éditeur britannique MacMillan amorcée en 1994. Après Bertelsmann, Holtzbrinck pointe désormais en deuxième position parmi les éditeurs allemands de livres. Il faut ajouter à cet empire quelques participations dans des radios et des télévisions (dont une part minoritaire de la chaîne d'informations allemande n-tv).

Le groupe appartient toujours à 100 % à la famille du fondateur, Georg von Holtzbrinck, plus précisément à ses trois héritiers. Un de ses fils, Dieter, préside le directoire. *« Il s'agit d'une constellation de maisons d'édition, qui restent en général relativement autonomes les unes des autres »,* dit un connaisseur. L'indépendance proclamée de ses différentes composantes n'a pas empêché la maison mère de piloter elle-même, eu plus haut niveau, le changement à la tête de *Die Zeit.*

Ph. Ri.

Nouveaux signes de malaise à RTL

CRISE et réforme étaient jusqu'ici deux situations inconnues à RTL. Seuls, en effet, son audience imbattable, ses formidables recettes publicitaires et quelques ajustements discrets de programmes caractérisaient cette force tranquille du paysage radiophonique. Aujourd'hui, la station de la rue Bayard laisse apparaître des faiblesses.

Jean-Charles de Kayser, responsable des activités radio et télévision de RTL Group, a même été dépêché à Paris par Didier Bellens, son directeur général. *« Les idées doivent être revues avec lui pour parvenir à un échange parfait et régulier »,* a déclaré au *Monde* M. Bellens.

Fin août, les nouveaux dirigeants de RTL, fleur au fusil, annoncent des changements de la grille pour partir à la conquête de nouveaux auditeurs, sans pour autant perdre les anciens. La mesure la plus spectaculaire est le limogeage de Philippe Bouvard et son remplacement par Christophe Dechavanne comme animateur des « Grosses Têtes ».

Trois mois plus tard, ils annoncent dans la plus grande précipitation la fin des « Grosses Têtes » (*Le Monde* du 7 décembre). *« Le juge de paix, ce sont les auditeurs, et ils nous ont fait savoir que le changement leur posait problème »,* explique alors Stéphane Duhamel, directeur général de RTL, qui se livre ainsi à l'exercice impossible consistant à annoncer la suppression d'une émission emblématique sans pouvoir dévoiler ce qui la remplacera.

Alors qu'ils sont tout à la recherche de la formule et de l'animateur capables de séduire les auditeurs entre 16 et 18 heures, les dirigeants de RTL doivent éviter l'ouverture d'un autre front. Ce dernier serait plutôt le fait de leur actionnaire, RTL Group, toujours vigilant sur la courbe des bénéfices et qui ne comprend pas l'utilité de l'équipe de sept personnes employées à Luxembourg pour réaliser les émissions de la nuit.

Dans un premier temps, les dirigeants de RTL envisagent de procéder aux licenciements économiques des membres de cette équipe. Mais, à l'extérieur, certains s'émeuvent notamment du sort de Georges Lang (52 ans), un passionné de country music qui, depuis vingt-huit ans, passe ses nuits au micro de RTL. Soucieux d'éviter une nouvelle crise, les dirigeants de RTL décident de surseoir à son licenciement ; ils lui proposent de s'installer à Paris pour assurer l'animation d'une plage réduite, de deux heures, chaque nuit.

« PAS DE PERTE DE CONFIANCE »

Peu habitués à gérer les crises, les responsables de RTL sont d'autant plus déstabilisés qu'ils savent que les regards de leurs concurrents et des publicitaires sont braqués sur eux. La régie IP a pris soin de se rappeler au bon souvenir des annonceurs et elle devrait revoir sa politique tarifaire, mais la chute de 18 % à 15,1 % du taux d'audience depuis 1997 n'inquiète pas encore les publicitaires. *« Pour l'instant, il n'y a pas de perte de confiance. La marque est très forte. La structure de l'auditorat se rajeunit en faveur des 25-49 ans au détriment des plus de 50 ans qui sont partis vers Europe 1 et Nostalgie »,* note Valérie Deborde, de MPG, une centrale d'achat d'espace.

Désormais tout le monde attend deux nouvelles : le successeur des « Grosses Têtes » et la mesure d'audience du 15 janvier. Deux échéances cruciales pour l'équipe dirigeante de RTL.

Françoise Chirot

La réforme de la distribution de la presse progresse

LA SECONDE RÉUNION de la table-ronde sur la distribution de la presse s'est achevée, lundi 11 décembre, par un accord sur un calendrier et une méthode de travail. A partir du 18 décembre, les réunions entre éditeurs, dirigeants des messageries, représentants de l'Etat et des organisations syndicales devraient se succéder chaque semaine jusqu'à la fin du mois de janvier pour aborder chacune des priorités de réforme du système actuel : la situation des diffuseurs, l'organisation du réseau des dépositaires, la modalités de la concurrence entre messageries et la gestion de l'information, la réforme du conseil supérieur des messageries (*Le Monde* du 9 décembre).

Présidée par Yves de Chaisemartin, par ailleurs PDG de la Socpresse, la réunion a également permis de dégager les grandes lignes d'accord entre les éditeurs de quotidiens et de magazines. Il semble également acquis que l'Etat envisage de contribuer financièrement à cette réforme modifiant le système actuel des aides à la presse.

Une nouvelle formule pour « Le Soir » de Bruxelles

POUR TENTER d'enrayer une baisse de ses ventes, évaluée en 1999 à près de 8 % pour une diffusion d'environ 125 000 exemplaires, le quotidien bruxellois *Le Soir,* du groupe Rossel, a mis en œuvre une nouvelle formule dont le premier numéro a paru mardi 12 décembre. La transformation concerne essentiellement la mise en page, dont la Une entièrement révisée. Le journal propose un autre agencement des rubriques avec le renforcement du secteur de l'économie et des nouvelles technologies. Un accord a d'ailleurs été signé avec le groupe américain Dow Jones pour la publication hebdomadaire dans *Le Soir* d'une édition spéciale en français du *Wall Street Journal Europe.*

Malgré d'excellents résultats financiers, dûs à une forte augmentation de la publicité et des petites annonces- 65 % de son chiffre d'affaires -, *Le Soir* doit affronter la concurrence de *La Libre Belgique* et du quotidien populaire *La Dernière Heure.*

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : News Corp, contrôlé par Rupert Murdoch, pourrait être contraint** de reprendre la participation du groupe Saban dans Fox Family Worldwide (FFW), holding de tête de la chaîne Fox Family, selon l'édition du 11 décembre du *Wall Street Journal.* News Corp et Saban détiennent chacun 49,5 % des parts de FFW. Une option, ouverte jusqu'au 31 décembre, permet à Saban d'obliger News Corp à lui racheter sa participation évaluée à 2,3 milliards d'euros.

■ **PUBLICITÉ : la croissance des investissements publicitaires a nettement ralenti** en octobre, selon l'étude mensuelle plurimedia de TNS-Secodip. La radio a le moins pâti de cette baisse, qui a davantage affecté l'affichage et la TV. Par rapport à octobre 1999, les dépenses des annonceurs ont augmenté de 4,9 %, alors qu'elles avaient bénéficié d'une croissance à deux chiffres depuis le 1er janvier 2000 (août excepté).

Le Monde de l'éducation

Au sommaire du numéro de décembre

Dossier :
L'école à l'heure de la révolution technologique
Les cinquante meilleurs sites.
● Entretien avec Paul Virilio.
● Le nouveau statut des chefs d'établissement.
● L'argent et les jeunes : le sujet tabou.
● L'université de tous les savoirs : les raisons d'un triomphe.
● Les beaux livres pour Noël.

Chez votre marchand de journaux
30 F - 4,57 €

Le magazine des enseignants qui avancent

La pige de la presse écrite
l'Argus de la Presse
www.argus-presse.fr

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **GLAXO/SMITHKLINE : la fusion longtemps retardée des deux laboratoires britanniques**, GlaxoWellcome et SmithKline Beecham, a enfin obtenu, mardi 12 décembre, l'autorisation des autorités de la concurrence américaines. Cette fusion, effective au 27 décembre, donnera naissance au numéro un mondial de la pharmacie (en parts de marché).

● **USINOR : le groupe sidérurgique a confirmé**, mardi, avoir eu des discussions avec le luxembourgeois Arbed en vue d'un éventuel rapprochement des activités Inox, mais elles n'auraient pas abouti. Selon le *Wall Street Journal* du 12 décembre, les deux groupes étudient une fusion dans l'Inox pour améliorer leurs marges.

● **LIGHT : EDF a annoncé la conclusion d'un accord** avec la société américaine AES, lundi 11 décembre, pour racheter conjointement, pour un montant de 362 millions de dollars, les 9,17 % de capital détenus par le sidérurgiste brésilien CSN dans la société électrique brésilienne Light, dont EDF détiendra 64,3 %.

● **ALSTOM : le groupe français serait sur le point de devoir renoncer à son projet de TGV** entre Canberra et Sydney (Australie) en raison d'une défection du gouvernement fédéral australien.

● **PSA : le constructeur français pourrait prochainement fournir** des moteurs Diesel à Volvo et Jaguar, deux marques du groupe américain Ford, affirme, mardi 12 décembre, le quotidien britannique *Financial Times*. PSA a déjà conclu un accord pour fournir à Ford des petits Diesel pour équiper sa nouvelle Fiesta.

● **CNR : les salariés de la Compagnie nationale du Rhône** ont reconduit leur grève mardi, bloquant surtout l'écluse de Bourg-lès-Valence (Drôme), pour empêcher tout trafic fluvial. Lundi soir, entre le port lyonnais Edouard-Herriot et la Méditerranée, une centaine de bateaux étaient bloqués. Le conflit a débuté voici deux semaines après l'annonce d'un accord commercial le 28 novembre, entre la CNR et Electrabel.

● **SYNGENTA : environ 300 personnes de Novartis Agro et de Sopra-Zeneca** devaient perturber, mardi 12 décembre à 13 heures, la tenue du comité central de Syngenta (fusion des agrochimies de Novartis et de Zeneca) à Rueil-Malmaison, en région parisienne.

SERVICES

● **SNCF : le transporteur ferroviaire a lancé ses deux premières lignes de bus de nuit** en région parisienne, lundi 11 décembre, à partir de l'aéroport de Roissy - Charles-de-Gaulle, en complément du service ferroviaire. Une ligne relie l'aéroport à Corbeil-Essonnes, en desservant Paris, Orly, Juvisy, Grigny et Evry. La seconde va jusqu'à La Verrière, en desservant Paris, Sèvres, Viroflay, Versailles et Trappes.

● **ALITALIA : Le transporteur aérien italien** envisage de procéder à une série de cessions et de rationalisations, et de conclure un accord avec Air France, après avoir affiché une perte de 146 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'année, selon le journal financier *MF* du 12 décembre, qui cite un document interne.

FINANCE

● **BANCA DI ROMA : la banque néerlandaise ABN Amro, l'assureur italien Toro** Assicurazioni et la fondation Cassa di Roma vont prolonger jusqu'au 6 décembre 2002 le pacte d'actionnaires qui les lie dans le capital de la Banca di Roma depuis le 31 décembre 1999 et qui devait arriver à échéance le 9 décembre.

● **CHASE MANHATTAN/JP MORGAN : la Réserve fédérale américaine a approuvé** lundi 11 décembre, sans condition, le projet de fusion entre les banques Chase et JP Morgan Co Inc, indiquant que *« cette proposition ne va probablement pas affecter de façon significative la concurrence dans aucun des marchés de produits bancaires dans lesquels Chase et Morgan sont directement concurrents »*.

● **BBVA : la banque espagnole envisage d'augmenter sa participation dans la banque mexicaine Bancomer,** a indiqué le directeur général de BBVA-Bancomer, Vitalino Nafria Aznar, dans une interview publiée lundi 11 décembre par le quotidien espagnol *El Mundo*.

● **STANDARD LIFE : la compagnie d'assurance-vie britannique** a indiqué lundi 11 décembre qu'elle voulait conserver son statut de mutuelle, six mois après avoir fait échec à une tentative de démutualisation forcée par l'un de ses sociétaires.

EUROPE

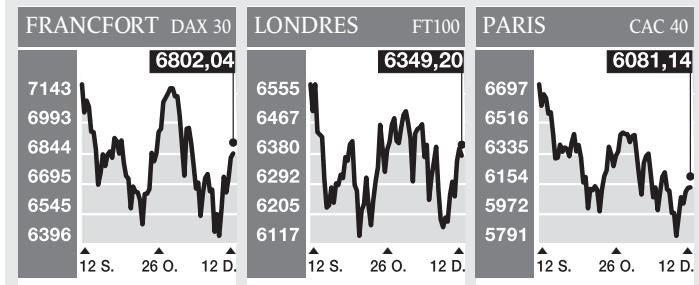

Europe 9 h 57	Indices sélection	cours 12/12	Var. % 11/12	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4970,56	....	1,35
EUROPE	STOXX 50	4826,64	– 0,25	1,78
EUROPE	EURO STOXX 324	409,42	– 0,12	– 1,64
EUROPE	STOXX 653	377,17	– 0,31	– 0,61
PARIS	CAC 40	6081,14	0,05	2,06
PARIS	MIDCAC	....	....	....
PARIS	SBF 120	4113,83	....	1,51
PARIS	SBF 250	....	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	....	....	....
AMSTERDAM	AEX	664,14	....	– 1,08
BRUXELLES	BEL 20	3048,68	– 0,01	– 8,73
FRANCFORT	DAX 30	6802,04	0,29	– 2,24
LONDRES	FTSE 100	6349,20	– 0,33	– 8,38
MADRID	STOCK EXCHANGE	9791,70	0,04	– 15,89
MILAN	MIBTEL 30	45718,00	– 0,46	6,34
ZURICH	SPI	8030,80	– 0,09	6,09

AMÉRIQUES

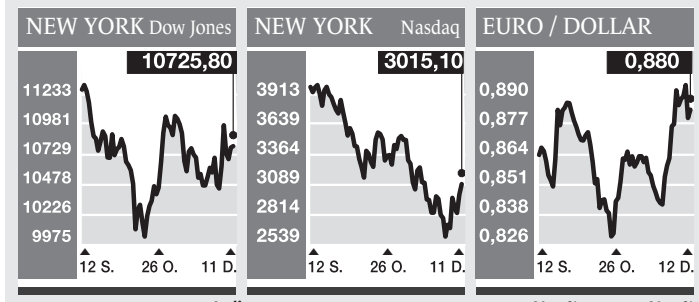

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 11/12	Var. % 08/12	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10725,80	0,12	– 6,71
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1380,20	0,75	– 6,06
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	3015,10	3,35	– 25,91
TORONTO	TSE INDEX	9581,92	0,35	13,88
SAO PAULO	BOVESPA	15187,95	....	– 11,14
MEXICO	BOLSA	328,80	0,67	– 18,13
BUENOS AIRES	MERVAL	417,10	1,41	– 24,23
SANTIAGO	IPSA GENERAL	96,90	0,19	– 32,24
CARACAS	CAPITAL GENERAL	6839,51	– 1,27	26,24

ASIE - PACIFIQUE

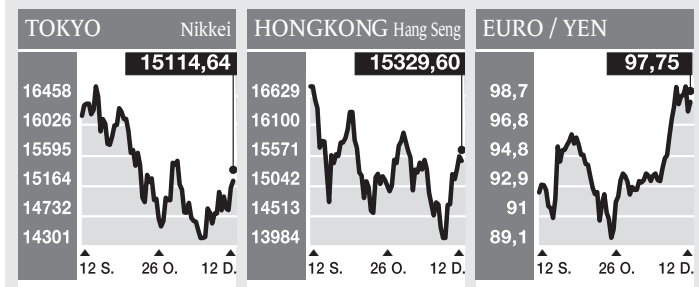

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 12/12	Var. % 11/12	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	15114,64	0,66	– 20,17
HONGKONG	HANG SENG	15329,60	– 0,51	– 9,62
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1983,71	– 1,03	– 20
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	68,16	– 2,29	– 47,58
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3256,30	0,01	3,29
BANGKOK	SET	18,73	– 1	– 46,09
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4236,70	0,20	– 15,36
WELLINGTON	NZSE-40	1988,74	0,66	– 9,88

ÉCONOMIE

L'Irak accepte les propositions de l'ONU

L'IRAK A INFORMÉ lundi 11 décembre les Nations unies qu'il acceptait les termes du renouvellement du programme humanitaire « pétrole contre nourriture », pour six mois, permettant d'acheter des denrées de première nécessité sur le produit de la vente sur le marché mondial d'une quantité définie de brut. Bagdad a décidé de reprendre les exportations de pétrole suspendues le 1er décembre à la suite d'un différend avec l'ONU sur la formule de prix.
D'autre part, selon l'hebdomadaire *Middle East Economic Survey* (MEES), depuis le mois d'octobre, l'Irak exigerait le versement d'une somme fixe par baril sur un compte non contrôlé par les Nations unies. Selon le MEES, les compagnies pétrolières devront continuer à verser secrètement entre 10 et 25 cents par baril de brut acheté.

■ **Les cours du pétrole sont repassés au-dessus du niveau de 29 dollars,** lundi, sur le marché à terme de New York, face à la possibilité d'une baisse de la production de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et dans le sillage des prix du gaz naturel et du fioul domestique. Le baril de brut de référence light sweet crude, pour livraison en janvier, a gagné 1,06 dollar, à 29,50 dollars.

La Turquie obtient le soutien des banques

LA TURQUIE, après avoir obtenu 10 milliards de dollars d'aides d'urgence du FMI, est parvenue lundi à convaincre trente banques commerciales internationales, européennes pour l'essentiel, de ne pas couper les vivres au pays frappé par une crise financière. A l'issue d'une rencontre à Francfort avec le gouverneur de la banque centrale turque, les banques, parmi lesquelles la première banque privée allemande Deutsche Bank, ont souligné qu'elles entendaient notamment maintenir leur exposition en termes de prêts financiers dans le pays. Le montant total des créances des banques occidentales à l'égard de la Turquie s'élevait, fin juin, à 42,252 milliards de dollars, les établissements allemands arrivant largement en tête avec une *« exposition »* de 11,36 milliards de dollars devant les Etats-Unis (4,4 milliards), la France (3,6 milliards) et le Royaume-Uni (2,19 milliards).

■ **ALLEMAGNE : l'Allemagne a enregistré en octobre un excédent commercial de 6,3 milliards d'euros,** contre 5,6 milliards d'euros en octobre 1999, indiquent les chiffres provisoires rendus publics mardi par l'Office fédéral allemand des statistiques.

■ **La Commission européenne va fournir une aide de 4,8 milliards d'euros** entre 2000 et 2006 pour le développement économique et social du Land de Saxe, dans l'est de l'Allemagne.

■ **Les prix à la consommation en Allemagne ont progressé** de 0,2 % en novembre comparé à octobre, portant leur hausse annuelle à 2,4 % sur un an, selon des chiffres définitifs publiés mardi par l'Office fédéral des statistiques de Wiesbaden.

■ **ROYAUME-UNI : le gouvernement britannique a annoncé** lundi qu'il allait cesser de conditionner son aide aux pays pauvres à l'achat par ces derniers de biens ou de services britanniques. Depuis son arrivée au pouvoir en mai 1997, le gouvernement de Tony Blair a déjà fait passer de 30 % à 8,5 % cette aide conditionnelle britannique aux pays pauvres.

■ **Les prix à la production en Grande-Bretagne ont augmenté** de 0,1 % par rapport à octobre et de 2,9 % sur un an, a annoncé lundi l'Office des statistiques nationales (ONS).

■ **JAPON : l'économie japonaise va croître d'environ 2 %** durant la prochaine année fiscale, débutant en avril 2001, contre 1,5 % prévu cette année, a déclaré mardi 12 décembre le ministre des finances Kiichi Miyazawa. *« Je prévois que le PIB du Japon va croître d'environ 2 % l'an prochain »*, a indiqué M. Miyazawa au cours d'une conférence de presse. *« Globalement, je ne m'attends pas à ce que la croissance se rétracte durant la prochaine année fiscale »*, a-t-il ajouté.

■ **ARGENTINE : le secrétaire d'Etat français au commerce extérieur François Huwart** a indiqué lundi à Buenos Aires que la France soutient *« la politique courageuse »* de l'Argentine pour sortir de la crise économique qu'elle traverse, mais qu'elle ne participera pas directement au *« blindage financier »* dont la deuxième économie sud-américaine a besoin.

■ **MEXIQUE : le Mexique sera l'unique pays d'Amérique latine** qui n'aura pas recours à des emprunts étrangers en 2001, mais obtiendra des financements sur le marché interne, a annoncé lundi le ministre des finances, Francisco Gil Diaz du nouveau gouvernement de Vicente Fox. Actuellement, la dette extérieure du Mexique se monte à 79,58 milliards de dollars.

VALEUR DU JOUR

Daimler veut rapprocher Mitsubishi et Chrysler

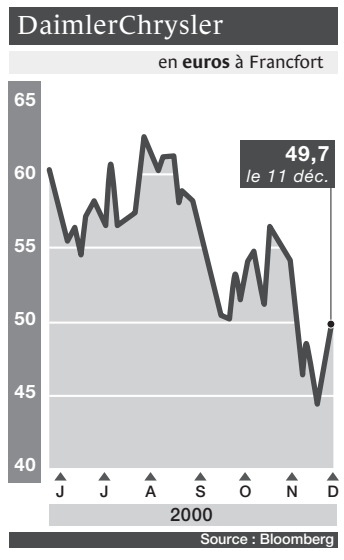

DAIMLERCHRYSLER envisage de rapprocher sa filiale américaine Chrysler de Mitsubishi, son partenaire japonais détenu à hauteur de 34 %. Les deux marques automobiles en difficulté pourraient être amenées à coopérer afin d'accélérer leur redressement. Le projet, confirmé par un porte-parole du groupe qui le qualifie de *« possibilité intéressante »*, a permis à l'action DaimlerChrysler, lundi 11 décembre, de poursuivre sa remontée. Malmené ces derniers mois, le titre a progressé de 1,4 %, à 49,72 euros, lundi 11 décembre à Francfort, et il a gagné environ 15 % depuis le cours plancher atteint fin novembre.
Le renforcement des liens entre les deux marques est une idée nouvelle. En dévoilant leur alliance, en mars, DaimlerChrysler et Mitsubishi envisageaient surtout de concevoir en commun un petit véhicule, commercialisable partout dans le monde. Cette fois, Mitsubishi et Chrysler pourraient échanger des composants, concevoir des plates-formes communes, voire vendre des modèles semblables sous leurs marques propres. Il s'agirait de dégager des synergies *« beaucoup plus élevées que celles envisageables entre Chrysler et Mercedes »*, selon un haut responsable du groupe cité par le quotidien *Financial Times Deutschland*. Cette solution aurait en outre l'intérêt pour DaimlerChrysler de *« ne pas diluer »* sa marque phare, Mercedes, selon les propres termes de son directeur général Jürgen Hubbert, qui veut désormais se contenter de *« mettre à disposition des technologies »* pour les autres marques.
Le redressement des deux filiales est une priorité pour le président du directoire de DaimlerChrysler, Jürgen Schrempp, sous pression après ces deux acquisitions risquées. Fin novembre, les pertes de Chrysler au troisième trimestre (579 millions d'euros) ont entraîné sa reprise en main, avec la désignation à sa tête d'un Allemand, Dieter Zetsche, qui doit présenter d'ici à mars 2001 un plan de redressement. Il a déjà annoncé sa volonté de réduire les prix d'achat des composants. Mitsubishi prévoit pour sa part des pertes d'environ 1,4 milliard d'euros sur l'exercice 2000/2001 qui sera clos en mars.

Philippe Ricard, à Francfort

SUR LES MARCHÉS

PARIS

MARDI 12 décembre en tout début de séance, l'indice CAC 40 s'affichait en baisse de 0,44 %, à 6 051,38 points. Le marché français avait fait un bond en clôture de séance de lundi. L'indice CAC 40 avait gagné 2,33 % à 6 077,88 points, hissé par deux poids lourds de la cote, France Télécom, qui avait progressé de 11,08 %, et Alcatel, qui avait pris 5,59 %.

FRANCFORT

AU COURS des premiers échanges mardi à Francfort, l'indice DAX cédait 0,21 % à 6 768,43 points. La Bourse avait terminé en hausse de 1,36 %, lundi, les investisseurs poursuivant leurs achats de valeurs technologiques et de sociétés de télécommunications. L'indice s'était établi à 6 782,52 points, en clôture.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIE de la Bourse de Londres reculait de 0,49 % à 6 338,90 points dans les premières transactions, mardi. La veille, il avait clôturé en hausse lundi, soutenue par les valeurs de la technologie et la bonne tenue du Nasdaq à l'ouverture des marchés américains. Le Footsie avait fini sur un gain de 1,3 %, à 6 370,3 points.

TOKYO

L'INDICATEUR de la Bourse de Tokyo, le Nikkei, s'est apprécié des 0,66 % en fin de séance, mardi, pour atteindre 15 114,64 points.

NEW YORK

POUR la première fois depuis près d'un mois, l'indice Nasdaq est passé au-dessus du niveau des 3 000 points en clôture, lundi 11 décembre, dans l'attente de la décision de la Cour suprême américaine qui pourrait mettre fin à la saga électorale. Le Nasdaq a affiché un gain de 3,35 % pour terminer à 3 015,10 points. L'indice Dow Jones, qui connaît des fluctuations moins importantes, a progressé de 0,12 % à 10 725,80 points.

TAUX

DANS LES premiers échanges, mardi 12 décembre, les obligations européennes étaient relativement stables. Les taux d'intérêt à 10 ans se situaient à 5,09 % pour la France et à 4,97 % en Allemagne. Les fonds d'Etat américains avaient perdu du terrain, lundi, victimes de la remontée de la Bourse dans l'espoir d'une issue proche de l'imbroglio présidentiel. Le rendement des obligations à 10 ans et à 30 ans avait respectivement reculé à 5,36 % et 5,54 %.

MONNAIES

DÉÇUS par l'accord conclu par les pays européens au sommet de Nice, les investisseurs ont vendu de l'euro. La monnaie unique, qui était passée en dessous du seuil de 0,88 dollar, lundi, restait sur ces niveaux, mardi matin. Elle s'échangeait à 0,9784 dollar, tandis que le billet vert progressait sensiblement contre le yen en début de séance. Il se négociait à 111,21 yens.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Hors zone Euro

Euro contre	11/12
COURONNE DANOISE	7,4550
COUR. NORVÉGIENNE	8,0905
COUR. SUÉDOISE	8,5513
COURONNE TCHÈQUE	34,8400
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6249
DOLLAR CANADIEN	1,3373
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0794
DRACHME GRECQUE	340,7300
FORINT HONGROIS	1,6249
ZLOTY POLONAIS	3,8755

Cours de change croisés

12/12 9 h 57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,90062	0,88035	0,13421	1,45325	0,58608
YEN	111,03500	.....	97,75500	14,90000	161,36000	65,07500
EURO	1,13591	1,02297	.....	0,15245	1,65165	0,66570
FRANC	7,45110	6,71060	6,55957	.....	10,83390	4,36695
LIVRE	0,68811	0,61975	0,60545	0,09235	.....	0,40310
FRANC SUISSE	1,70625	1,53665	1,50220	0,22895	2,48090	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 11/12	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,83	4,76	5,09	5,57
ALLEMAGNE	4,83	4,96	4,96	5,50
GDE-BRETAG.	5,69	5,83	4,92	4,40
ITALIE	4,83	4,93	5,35	5,92
JAPON	0,33	0,43	1,66	2,59
ÉTATS-UNIS	6,53	6,05	5,36	5,54
SUISSE	2,70	3,35	3,71	4,16
PAYS-BAS	4,77	4,93	5,10	5,54

Matières premières

En dollars	Cours 11/12	Var. % 08/12
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1917	– 0,21
ALUMINIUM 3 MOIS	1620	– 0,06
PLOMB 3 MOIS	470	– 0,42
ETAIN 3 MOIS	5270	....
ZINC 3 MOIS	1103	– 0,36
NICKEL 3 MOIS	7220	+ 0,14
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,67	– 0,85
PLATINE A TERME	159656,50	+ 1,01
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	255	....
MAIS (CHICAGO)	207	....
SOJA TOURTEAU (CHG.)	191,40	....
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	696	– 1,69
CAFÉ (LONDRES)	600	....
SUCRE BL. (LONDRES)	....	....

Matif

Cours 9 h 57	Volume 12/12	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2000	13732	88,30	88,42
Euribor 3 mois			
DÉCEMBRE 2000	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 11/12	Var. % 08/12
BRENT (LONDRES)	27,54	....
WTI (NEW YORK)	0,30	+ 1,05
LIGHT SWEET CRUDE	29,82	+ 0,20

Or

En euros	Cours 11/12	Var % 08/12
OR FIN KILO BARRE	9850	+ 0,51
OR FIN LINGOT	9920	+ 0,81
ONCE D'OR (LO) $	266,40	....
PIÈCE FRANCE 20 F	56,40	– 0,35
PIÈCE SUISSE 20 F	56,50	+ 0,36
PIÈCE UNION LAT. 20	56,10	....
PIÈCE 10 DOLLARS US	238	+ 1,28
PIÈCE 20 DOLLARS US	400	– 0,06
PIÈCE 50 PESOS MEX	365,50	....

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

LeMonde Job: WMQ1312--0023-0 WAS LMQ1312-23 Op.: XX Rev.: 12-12-00 T.: 10:31 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 26Fap:100 N°:0304 Lcp:700 CMYK

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **Vodafone** s'est adjugée, lundi 11 décembre, 3,4 % à 274 pence, après une information du *Financial Times* selon laquelle le groupe aurait pris une participation de 15 % dans Japan Telecom, le troisième opérateur japonais, pour environ 2,5 milliards de dollars.

● **Carlton Communications** a terminé en hausse de 6,6 % à 615 pence, dynamisé par la vente de sa filiale Technicolor à Thomson Multimédia pour 2 milliards de dollars.

● Le groupe pharmaceutique britannique **Shire Pharmaceuticals,** qui a annoncé le rachat du canadien BioChem Pharma, a enregistré une très forte baisse de son cours de Bourse. Celui-ci a chuté de 15,5 % à 1 038 pence. Le marché a jugé trop élevé le prix de l'opération, d'un montant de 4 milliards de dollars.

● La compagnie suisse **SAirgroup** n'a pas réagi en Bourse, clôturant inchangé à 278 francs suisses. à l'annonce de négociations avec le gouvernement malaisien et Malaysian Airlines dans le but de sceller un partenariat.

● Le groupe britannique **Marconi,** qui a annoncé la création d'*« un partenariat stratégique »* avec le sud-coréen LG Electronics dans le secteur des équipements de réseaux de téléphonie mobile de troisième génération, a gagné en Bourse 65 pence pour clôturer à 852 pence.

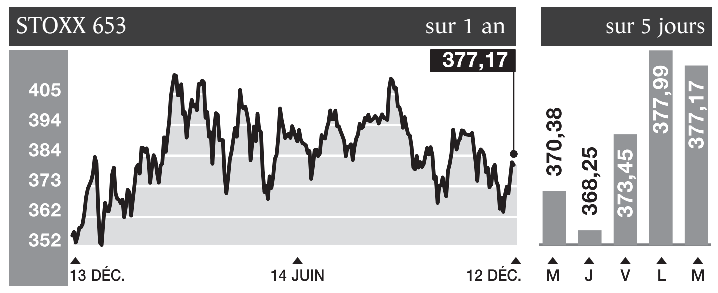

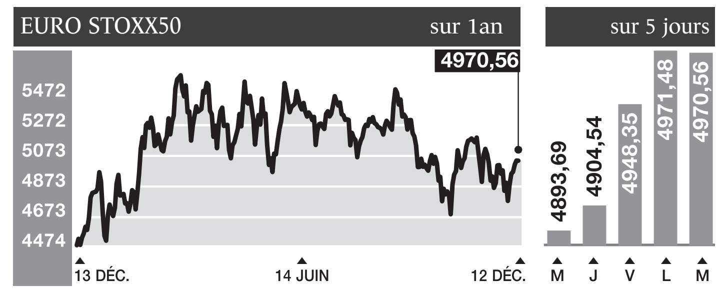

12/12 10 h 03 ▶

AUTOMOBILE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 11/12
AUTOLIV SDR	SE	19,30	− 0,60
BASF AG	BE ★	47,15	+ 0,86
BMW	DE ★	35,85	+ 0,84
CONTINENTAL AG	DE ★	17,40	+ 0,58
DAIMLERCHRYSLER	DE ★	50,75	+ 2,32
FIAT	IT ★	27,80	− 0,07
FIAT PRIV.	IT ★	17,80	....
MICHELIN	FR ★	34,33	− 0,55
PEUGEOT	FR ★	234,60	+ 0,04
PIRELLI SPA	IT ★	3,66	....
DR ING PORSCHE	DE ★	3800	+ 0,93
RENAULT	FR ★	54,05	− 1,28
VALEO	FR ★	48,35	− 3,30
VOLKSWAGEN	DE ★	57,40	+ 0,53
▶ DJ E STOXX AUTO P		227,62	+ 0,71

BANQUES

	Code pays	Cours en euros	% Var. 11/12
ABBEY NATIONAL	GB	19,14	+ 1,14
ABN AMRO HOLDIN	NL ★	26,41	+ 0,04
ALL & LEICS	GB	10,99	− 1,48
ALLIED IRISH BA	GB	21	....
ALPHA BANK	GR	40,12	+ 0,51
B PINTO MAYOR R	PT ★	25,98	....
BA HOLDING AG	AT ★	57,75	....
BANK OF IRELAND	GB	16,20	+ 1,14
BANK OF PIRAEUS	GR	16,83	− 0,95
BK OF SCOTLAND	GB	11,46	+ 0,43
BANKINTER R	ES ★	43,55	+ 0,81
BARCLAYS PLC	GB	33,01	− 1,58
BAYR.HYPO-U.VER	DE ★	58,50	+ 1,39
BCA AG.MANTOVAN	IT ★	9	− 1,10
BCA FIDEURAM	IT ★	16,29	+ 2,97
BCA INTESA	IT ★	5,06	+ 0,80
BCA LOMBARDA	IT ★	10,30	− 0,48
MONTE PASCHI SI	IT ★	4,60	− 0,86
BCA P.BERG.-C.V	IT ★	20,16	− 0,69
BCA P.MILANO	IT ★	7,31	− 1,08
B.P.VERONA E S.	IT ★	12,92	− 0,62
BCA ROMA	IT ★	1,23	....
BBVA R	ES ★	16,24	+ 1
ESPIRITO SANTO	PT ★	17,40	....
BCO POPULAR ESP	ES ★	38,86	− 0,36
BCP R	PT ★	5,68	....
BIPOP CARIRE	IT ★	8,88	+ 0,91
BNL	IT ★	3,58	+ 0,56
BNP PARIBAS	FR ★	95,50	+ 0,16
BSCH R	ES ★	11,48	+ 1,59
CHRISTIANIA BK	NO	5,93	....
COMIT	IT ★	7,16	− 1,78
COMM.BANK OF GR	GR	53,71	− 1,37
COMMERZBANK	DE ★	30,90	− 0,80
CREDIT LYONNAIS	FR ★	38,90	− 1,27
DANSKE BANK	DK	170,36	....
DNB HOLDING -A-	NO	5,57	....
DEUTSCHE BANK N	DE ★	93,98	+ 0,19
DEXIA	BE ★	190	− 0,11
DRESDNER BANK N	DE ★	47,30	....
EFG EUROBK ERGA	GR	22,48	− 21,92
ERSTE BANK	AT ★	47,99	....
FOERENINGSSB A	SE	16,78	− 1,03
HALIFAX GROUP	GB	10,25	+ 0,81
HSBC HLDG	GB	17,06	− 1,15
IKB	DE ★	15,70	− 0,63
KBC BANCASSURAN	BE ★	47,05	+ 0,32
LLOYDS TSB	GB	11,08	− 0,89
NAT BANK GREECE	GR	43,64	+ 0,68
NATEXIS BQ POP.	FR ★	92,55	− 1,12
NORDEA	SE	7,84	− 1,47
NORDEA	DK	8,99	− 1,47
ROLO BANCA 1473	IT ★	20,91	+ 0,29
ROYAL BK SCOTL	GB	25,43	− 0,45
S-E-BANKEN -A-	SE	12,40	....
SAN PAOLO IMI	IT ★	17,74	+ 0,23
STANDARD CHARTE	GB	16,25	− 0,30
STE GENERAL-A-	FR ★	68,35	− 0,65
SV HANDBK -A-	SE	18,01	− 0,96
SWEDISH MATCH	SE	4,09	− 0,85
UBS N	CH	174,61	− 0,19
UNICREDITO ITAL	IT ★	5,50	+ 0,36
UNIDANMARK -A-	DK	85,85	....
▶ DJ E STOXX BANK P		343,32	+ 0,50

PRODUITS DE BASE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 11/12
ACERALIA	ES ★	9,85	− 1,30
ACERINOX R	ES ★	34,40	− 1,15
ALUMINIUM GREEC	GR	44,33	− 0,95
ANGLO AMERICAN	GB	64,47	− 0,05
ASSIDOMAEN AB	SE	22,22	− 1,04
BEKAERT	BE ★	48,99	− 2,02
BILLITON	GB	4,46	+ 0,37
BOEHLER-UDDEHOL	AT ★	35,85	....
BUNZL PLC	GB	7,06	....
CORUS GROUP	GB	1,16	− 1,41
ELVAL	GR	5,11	− 3,33
ISPAT INTERNATI	NL ★	3,90	....
JOHNSON MATTHEY	GB	16,93	− 1,25
MAYR-MELNHOF KA	AT ★	45,50	....
METSAE-SERLA -B	FI ★	8,43	+ 0,36
HOLMEN -B-	SE	30,40	− 0,38
OUTOKUMPU	FI ★	8,70	+ 1,75
PECHINEY-A-	FR ★	48,99	+ 1,22
RAUTARUUKKI K	FI ★	3,83	− 1,79
RIO TINTO	GB	19,26	− 2,10
SIDENOR	GR	5,36	− 3,69
SILVER & BARYTE	GR	32,58	....
SMURFIT JEFFERS	GB	2,02	....
STORA ENSO -A-	FI ★	13	....
STORA ENSO -R-	FI ★	12,80	− 1,46
SVENSKA CELLULO	SE	24,79	− 0,47
THYSSENKRUPP	DE ★	17	+ 0,89
UNION MINIERE	BE ★	38,97	+ 0,05
UPM-KYMMENE COR	FI ★	34,75	− 1,28
USINOR	FR ★	13,76	− 1,71
VIOHALCO	GR	13,50	− 0,65
VOEST-ALPINE ST	AT ★	28,80	....
J D WETHERSPOON	GB	5,46	+ 0,30
▶ DJ E STOXX BASI P		183,50	− 0,72

CHIMIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 11/12
AIR LIQUIDE	FR ★	151,20	− 0,53
AKZO NOBEL NV	NL ★	56,75	+ 0,09
BASF AG	DE ★	47,15	+ 0,86
BAYER AG	DE ★	54,10	− 1,10
BOC GROUP PLC	GB	16,98	− 0,87
CELANESE N	DE ★	19,20	− 1,03
CIBA SPEC CHIMI	CH	72,23	....
CLARIANT N	CH	357,17	+ 0,56
DEGUSSA-HUELS	DE ★	36,80	+ 0,82
DSM	NL ★	35,94	+ 0,36
EMS-CHEM HOLD A	CH	5002,98	− 0,20
ICI	GB	8,46	− 0,39
KEMIRA	FI ★	5,35	− 0,74
LAPORTE	GB	9,29	− 1,23
LONZA GRP N	CH	621,56	− 0,21
NORSK HYDRO	NO	45,79	....
RHODIA	FR ★	16,04	− 1,60
SOLVAY	BE ★	56,90	+ 0,98
TESSENDERLO CHE	BE ★	33,50	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		405,67	− 0,71

CONGLOMÉRATS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 11/12
D'IETEREN SA	BE ★	259,70	+ 0,66
AZEO	FR ★	90	+ 4,71
GBL	BE ★	263	− 0,11
GEVAERT	BE ★	44,20	....
INCHCAPE	GB	4,18	....
MYTILINEOS	GR	10,54	− 1,78
UNAXIS HLDG N	CH	262,41	− 0,75
ORKLA	NO	21,01	....
SONAE SGPS	PT ★	1,39	....
TOMKINS	GB	2,45	− 0,67
▶ DJ E STOXX CONG P		329,98	....

TÉLÉCOMMUNICATIONS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 11/12
ATLANTIC TELECO	GB	2,05	....
EIRCOM	IR ★	2,80	− 2,78
BRITISH TELECOM	GB	11,13	− 0,88
CABLE & WIRELES	GB	16,91	− 0,39
DEUTSCHE TELEKO	DE ★	40,20	+ 2,03
E.BISCOM	IT ★	120,50	+ 0,29
EIRCOM	IE	2,80	− 2,78
ELISA COMMUNICA	IE	24,50	+ 1,03
ENERGIS	GB	9,46	+ 1,60
EQUANT NV	DE ★	33,40	− 1,76
EUROPOLITAN HLD	SE	9,65	+ 0,61
FRANCE TELECOM	FR ★	108,40	+ 1,03
HELLENIC TELE (	GR	17,55	− 0,42
HELS.TELEPH E	FI ★	102,60	....
KINGSTON COM	GB	4,50	− 2,16
KONINKLIJKE KPN	NL ★	16,65	− 1,13
LIBERTEL NV	NL ★	13,25	+ 0,76
MANNESMANN N	DE ★	89	+ 4,09
MOBILCOM	DE ★	44,79	+ 6,49
PANAFON HELLENI	GR	9,10	− 0,32
PORTUGAL TELECO	PT ★	10,49	....
SONERA	FI ★	26,20	− 0,38
SWISSCOM N	CH	299,85	+ 0,33
TELE DANMARK -B	DK	46,55	+ 1,17
TELECEL	PT ★	12,50	....
TELECOM ITALIA	IT ★	13,35	− 1,40
TELECOM ITALIA	IT ★	6,25	− 0,79
TELIA	SE	7,25	....
T.I.M.	IT ★	9,48	− 0,42
TISCALI	IT ★	26,65	− 1,04
VERSATEL TELECO	NL ★	10,05	+ 1,01
VODAFONE GROUP	GB	4,50	− 0,73
▶ DJ E STOXX TCOM P		783,76	+ 0,48

CONSTRUCTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 11/12
ACCIONA	ES ★	38,05	− 0,91
ACS	ES ★	27,29	+ 0,07
AGGREGATE IND	GB	1,12	....
AKTOR SA	GR	7,84	− 1,84
UPONOR -A-	FI ★	18,50	+ 0,54
AUMAR R	ES ★	17,05	− 0,12
ACESA R	ES ★	9,25	....
BLUE CIRCLE IND	GB	7,42	− 0,44
BOUYGUES	FR ★	57,40	− 0,95
BPB	GB	3,87	....
BRISA AUTO-ESTR	PT ★	9,80	....
BUZZI UNICEM	IT ★	8,93	+ 0,34
CARADON	GB	3,36	− 1,46
CRH PLC	GB	30,25	− 0,44
CIMPOR R	PT ★	26,40	....
COLAS	FR ★	54,25	....
GRUPO DRAGADOS	ES ★	12,15	+ 0,75
FCC	ES ★	20,75	− 0,24
GROUPE GTM	FR ★	140,10	− 1,06
GRUPO FERROVIAL	ES ★	13,05	− 0,76
HANSON PLC	GB	6,73	+ 0,25
HEIDELBERGER ZE	DE ★	52,50	− 0,38
HELL.TECHNODO.R	GR	6,22	− 3,85
HERACLES GENL R	GR	15,97	− 0,73
HOCHTIEF ESSEN	DE ★	22,40	− 0,67
HOLDERBANK FINA	CH	1285,53	− 0,10
IMERYS	FR ★	120	+ 0,84
ITALCEMENTI	IT ★	9,16	− 0,97
LAFARGE	FR ★	89,65	− 0,77
MICHANIKI REG.	GR	3,73	− 1,55
PILKINGTON PLC	GB	1,72	....
RMC GROUP PLC	GB	9,42	+ 1,06
SAINT GOBAIN	FR ★	165,40	− 0,78
SKANSKA -B-	SE	47,89	− 0,73
TAYLOR WOODROW	GB	2,79	....
TECHNIP	FR ★	129	....
TITAN CEMENT RE	GR	43	+ 0,96
WIENERB BAUSTOF	AT ★	19,98	....
WILLIAMS	GB	5,34	....
▶ DJ E STOXX CNST P		229,41	− 0,40

CONSOMMATION CYCLIQUE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 11/12
ACCOR	FR ★	41,40	− 1,19
ADIDAS-SALOMON	DE ★	65	− 1,22
AGFA-GEVAERT	BE ★	25,70	− 0,39
AIR FRANCE	FR ★	23,38	− 0,38
AIRTOURS PLC	GB	3,42	+ 3,50
ALITALIA	IT ★	2,11	− 0,94
AUSTRIAN AIRLIN	AT ★	11,44	....
AUTOGRILL	IT ★	12,79	+ 0,31
BANG & OLUFSEN	DK	46,28	+ 4,55
BENETTON GROUP	IT ★	2,29	− 1,29
BRITISH AIRWAYS	GB	6,65	− 1,23
BULGARI	IT ★	14,06	− 0,07
CHRISTIAN DIOR	FR ★	53,25	− 1,93
CLUB MED.	FR ★	90,80	+ 0,89
DT.LUFTHANSA N	DE ★	25,30	+ 1,20
ELECTROLUX -B-	SE	16,61	− 0,35
EM.TV & MERCHAN	DE ★	6,60	− 7,95
EMI GROUP	GB	9,39	....
EURO DISNEY	FR ★	0,59	− 1,67
GRANADA COMPASS	GB	10,89	+ 0,46
HERMES INTL	FR ★	161,60	− 0,06
HPI	IT ★	1,32	− 0,75
KLM	NL ★	23,75	....
HILTON GROUP	GB	3,41	+ 1,48
LVMH	FR ★	76,10	− 0,65
MEDION	DE ★	117	− 0,85
MOULINEX	FR ★	4,41	− 2,43
P & O PRINCESS	GB	4,48	....
PERSIMMON PLC	GB	3,79	....
ROY.PHILIPS ELE	NL ★	46,90	+ 0,21
PREUSSAG AG	DE ★	40,50	+ 0,75
RANK GROUP	GB	3,04	....
RYANAIR HLDGS	IE	11,30	+ 0,36
SAIRGROUP N	CH	183,55	− 0,36
SAS DANMARK A/S	DK	11,60	....
SEB	FR ★	62	....
SODEXHO ALLIANC	FR ★	179,40	+ 1,47
TELE PIZZA	ES ★	3,40	+ 6,25
THE SWATCH GRP	CH	1423,36	+ 1,32
THE SWATCH GRP	CH	288,25	+ 0,81
THOMSON MULTIME	PA	52,15	− 1,04
WW/WW UK UNITS	IR ★	1,20	....
WILSON BOWDEN	GB	11,54	....
WM-DATA -B-	SE	4,91	+ 1,45
WOLFORD AG	AT ★	22,95	....
▶ DJ E STOXX CYC GO P		172,10	− 0,02

PHARMACIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 11/12
ACTELION N	CH	506,92	+ 0,66
ALTANA AG	DE ★	156,80	+ 1,75
ASTRAZENECA	GB	53,89	....
AVENTIS	FR ★	84,30	− 0,82
BB BIOTECH	CH	1227,88	+ 1,70
CAMBRIDGE ANTIB	GB	....	....
CELLTECH GROUP	GB	20,50	+ 0,49
ELAN CORP	IE	35,22	....
ESSILOR INTL	FR ★	318,80	+ 2,18
FRESENIUS MED C	DE ★	91,50	− 0,54
GAMBRO -A-	SE	8,01	+ 0,74
GLAXO WELLCOME	GB	30,78	+ 1,47
NOVARTIS N	CH	1826,25	− 0,65
NOVO NORDISK B	DK	209,26	....
NYCOMED AMERSHA	GB	8,93	....
ORION B	FI ★	22,20	− 0,05
QIAGEN NV	NL ★	43,30	− 0,14
ROCHE HOLDING	CH	13441,79	....
ROCHE HOLDING G	CH	10986,68	+ 0,12
SANOFI SYNTHELA	FR ★	62,85	− 1,33
SCHERING AG	DE ★	60,95	+ 1,58
SHIRE PHARMA GR	GB	16,65	− 2,71
SERONO -B-	CH	1011,86	+ 0,46
SMITH & NEPHEW	GB	5,01	....
SMITHKLINE BEEC	GB	13,95	+ 0,36
SSL INTL	GB	7,92	+ 0,21
SULZER AG 100N	CH	744,15	+ 0,36
SYNTHES-STRATEC	CH	665,96	− 0,10
UCB	BE ★	39,53	− 0,10
WILLIAM DEMANT	DK	47,62	....
ZELTIA	ES ★	21,62	− 1,01
▶ DJ E STOXX HEAL		550,28	− 0,65

ÉNERGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 11/12
BG GROUP	GB	6,13	....
BP AMOCO	GB	9,14	+ 0,36
CEPSA	ES ★	9,15	+ 1,55
COFLEXIP	FR ★	134,70	− 2,74
DORDTSCHE PETRO	NL ★	57,50	....
ENI	IT ★	6,16	+ 0,33
ENTERPRISE OIL	GB	9,08	....
HELLENIC PETROL	GR	11,11	− 0,92
LASMO	GB	2,86	− 1,14
LATTICE GROUP	GB	2,40	....
OMV AG	AT ★	84,01	....
PETROLEUM GEO-S	NO	11,49	....
REPSOL YPF	ES ★	17,70	+ 1,20
ROYAL DUTCH CO	NL ★	63,08	+ 0,29
SAIPEM	IT ★	5,27	+ 0,38
SHELL TRANSP	GB	8,68	+ 0,96
TOTAL FINA ELF	FR ★	148,90	+ 1,09
▶ DJ E STOXX ENGY P		328,07	+ 0,38

(Publicité)

SERVICES FINANCIERS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 11/12
3I GROUP	GB	23,41	+ 0,71
ALMANIJ	BE ★	42	+ 0,36
ALPHA FINANCE	GR	50,51	....
AMVESCAP	GB	24,93	− 0,46
BHW HOLDING AG	DE ★	27,50	− 0,36
BPI R	PT ★	3,50	....
BRITISH LAND CO	GB	7,39	....
CANARY WHARF GR	GB	8,63	+ 0,97
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,55	....
CATTLES ORD.	GB	4,36	− 0,38
CLOSE BROS GRP	GB	17,19	− 1,52
MONTEDISON	IT ★	2,22	+ 0,45
COBEPA	BE ★	66	....
CONSORS DISC-BR	DE ★	68	+ 1,27
CORP FIN ALBA	ES ★	25,30	+ 0,40
CS GROUP N	CH	218,01	+ 1,23
DEPFA-BANK	DE ★	75,50	− 0,72
DIREKT ANLAGE B	DE ★	43,90	+ 1,74
MAN GROUP	GB	10,30	− 0,80
EURAFRANCE	FR ★	728	− 0,41
FORTIS (B)	BE ★	35,15	− 0,28
FORTIS (NL)	NL ★	35,04	+ 0,06
GECINA	FR ★	98,55	− 0,35
GIMV	BE ★	49	+ 0,20
GREAT PORTLAND	GB	4,66	+ 0,71
HAMMERSON	GB	7,59	....
ING GROEP	NL ★	83,46	+ 0,07
REALDANMARK	DK	74,45	....
LAND SECURITIES	GB	13,64	....
LIBERTY INTL	GB	8,32	+ 0,60
MARSCHOLLEK LAU	DE ★	122,50	+ 0,57
MEDIOBANCA	IT ★	12,35	− 1,75
MEPC PLC	GB	8,76	....
METROVACESA	ES ★	15,61	....
PERPETUAL PLC	GB	64,52	....
PROVIDENT FIN	GB	15,62	....
RODAMCO CONT. E	NL ★	41,50	− 2,35
RODAMCO NORTH A	NL ★	41,75	− 0,12
SCHRODERS	GB	21,82	....
SIMCO N	FR ★	73,10	− 0,54
SLOUGH ESTATES	GB	6,60	....
UNIBAIL	FR ★	169,50	− 0,24
VALLEHERMOSO	ES ★	6,55	− 1,36
WCM BETEILIGUNG	DE ★	16,80	....
WOOLWICH PLC	GB	6,05	....
▶ DJ E STOXX FINS P		311,36	− 0,06

ALIMENTATION ET BOISSON

	Code pays	Cours en euros	% Var. 11/12
ALLIED DOMECQ	GB	6,86	− 3,04
ASSOCIAT BRIT F	GB	7,49	− 0,44
BASS	GB	11,42	....
BBAG OE BRAU-BE	AT ★	45,50	....
BRAU-UNION	AT ★	43,35	....
CADBURY SCHWEPP	GB	7,31	− 0,67
CARLSBERG -B-	DK	55	+ 2,50
CARLSBERG AS -A	DK	53,66	....
DANISCO	DK	42,66	+ 0,32
DANONE	FR ★	150,90	+ 1,28
DELTA HOLDINGS	GR	12,46	− 0,59
DIAGEO	GB	11,04	+ 0,15
ELAIS OLEAGINOU	GR	21,72	+ 1,37
ERID.BEGH.SAY	FR ★	99,65	+ 2,21
HEINEKEN HOLD.N	NL ★	41,40	+ 0,24
COCA COLA HBC	GR	17,64	− 2,83
HELLENIC SUGAR	GR	13,79	+ 1,51
KAMPS	DE ★	13,75	+ 2,23
KERRY GRP-A-	GB	21,82	− 0,15
MONTEDISON	IT ★	2,81	....
NESTLE N	CH	2355,71	− 0,67
KONINKLIJKE NUM	NL ★	51,55	− 1,62
PARMALAT	IT ★	1,78	− 1,11
PERNOD RICARD	FR ★	61,80	+ 1,56
RAISIO GRP -V-	FI ★	2	+ 1,01
SCOTT & NEWCAST	GB	7,39	+ 0,45
SOUTH AFRICAN B	GB	8	....
TATE & LYLE	GB	4	....
UNIQ	GB	4,07	− 1,20
UNILEVER	NL ★	62,50	− 0,79
UNILEVER	GB	8,50	− 0,96
WHITBREAD	GB	8,53	− 0,39
▶ DJ E STOXX F & BV P		247,33	− 0,18

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	Code pays	Cours en euros	% Var. 11/12
ABB N	CH	113,81	+ 0,88
ADECCO N	CH	724,94	+ 0,55
AEROPORTI DI RO	IT ★	9,03	....
AGGREKO	GB	6,46	....
ALSTOM	FR ★	26,70	− 0,74
ALTRAN TECHNO	FR ★	235	....
ALUSUISSE GRP N	CH	622,89	....
ASSA ABLOY-B-	SE	19,76	− 0,29
ASSOC BR PORTS	GB	5,49	....
ATLAS COPCO -A-	SE	26,55	− 1,73
ATLAS COPCO -B-	SE	25,49	− 1,58
ATTICA ENTR SA	GR	9,05	− 1,12
BAA	GB	10,08	+ 0,16
BARCO	BE ★	133	....
BBA GROUP PLC	GB	6,38	....
BTG	GB	24,33	− 0,20
CIR	IT ★	3,15	− 0,63
CAPITA GRP	GB	8,63	+ 1,56
CDB WEB TECH IN	IT ★	10,05	− 0,40
CGIP	FR ★	54,70	− 1
CMG	GB	65,13	....
COOKSON GROUP P	GB	2,96	+ 0,56
DAMPSKIBS -A-	DK	8450,70	− 1,56
DAMPSKIBS -B-	DK	9175,05	− 1,44
DAMSKIBS SVEND	DK	12072,43	− 0,62
E.ON AG	DE ★	61,15	− 1,05
EADS SICO.	FR ★	22,90	− 1,21
ELECTROCOMPONEN	GB	11,99	....
EPCOS	DE ★	114,50	− 1,89
EUROTUNNEL	FR ★	1,11	....
EXEL	GB	17,85	− 0,46
F.I. GROUP	GB	6,10	+ 6,96
GROUP 4 FALCK	DK	149,56	....
FINMECCANICA	IT ★	1,38	....
FINNLINES	FI ★	20	....
FKI	GB	3,65	....
FLS IND.B	DK	16,77	....
FLUGHAFEN WIEN	AT ★	40,50	....
GKN	GB	12,81	....
HAGEMEYER NV	NL ★	25,52	+ 1,47
HALKOR	GR	5,75	+ 0,77
HAYS	GB	6,66	− 0,74
HEIDELBERGER DR	DE ★	70,80	+ 0,43
HUHTAMAEKI VAN	FI ★	27,25	....
IFIL	IT ★	9,17	....
IMI PLC	GB	3,77	− 0,87
INDRA SISTEMAS	ES ★	24,50	....
INDRA SISTEMAS	ES ★	24,50	....
IND.VAERDEN -A-	SE	26,66	− 0,65
INVESTOR -A-	SE	16,14	....
INVESTOR -B-	SE	16,08	....
ISS	DK	69,22	....
JOT AUTOMATION	FI ★	3,07	+ 3,02
KINNEVIK -B-	SE	21,40	....
COPENHAGEN AIRP	DK	91,21	+ 1,49
KONE B	FI ★	74	+ 1,37
LEGRAND	FR ★	212	− 0,47
LINDE AG	DE ★	52,05	+ 0,39
MAN AG	DE ★	30,90	− 0,16
MG TECHNOLOGIES	DE ★	15,05	+ 0,33
WARTSILA CORP A	FI ★	19,30	....
METSO	FI ★	10,80	− 0,28
MORGAN CRUCIBLE	GB	4,78	....
NETCOM -B-	SE	46,07	....
NKT HOLDING	DK	255,53	− 0,26
EXEL	GB	17,85	− 0,46
PACE MICRO TECH	GB	8,63	+ 0,19
PARTEK	FI ★	13,50	....
PENINS.ORIENT.S	GB	4,89	+ 1,37
PERLOS	FI ★	27,81	+ 1,13
PREMIER FARNELL	GB	6,35	+ 1,32
RAILTRACK	GB	15,82	....
RANDSTAD HOLDIN	NL ★	17,85	+ 0,56
RENTOKIL INITIA	GB	3,24	− 1,01
REXAM	GB	3,62	− 1,35
REXEL	FR ★	87	− 3,44
RHI AG	AT ★	20,60	....
RIETER HLDG N	CH	324,70	− 0,61
ROLLS ROYCE	GB	3,22	+ 0,52
SANDVIK	SE	27,54	− 0,63
SAURER ARBON N	CH	507,59	+ 0,52
SCHNEIDER ELECT	FR ★	75,75	− 0,07
SEAT PAGINE GIA	IT ★	2,49	− 1,58
SECURICOR	GB	2,43	....
SECURITAS -B-	SE	20,17	− 0,86
SERCO GROUP	GB	8,81	+ 0,57
SGL CARBON	DE ★	59,70	+ 0,35
SHANKS GROUP	GB	3,34	....
SIDEL	FR ★	53,35	+ 0,76
INVENSYS	GB	2,69	....
SINGULUS TECHNO	DE ★	48	+ 1,05
SKF -B-	SE	18,18	....
SMITHS GROUP	GB	13,08	+ 0,38
SOPHUS BEREND -	DK	26,83	....
SPIRENT	GB	10,68	− 0,62
T.I.GROUP PLC	GB	6,71	....
TECAN GROUP N	CH	1225,90	− 0,54
TELEFONICA	ES ★	20,22	+ 0,35
TPI	ES ★	7,86	− 0,51
THOMSON CSF	FR ★	52,75	− 0,57
TOMRA SYSTEMS	NO	18,79	....
TRAFFICMASTER	GB	6,66	− 0,49
UNAXIS HLDG N	CH	262,41	− 0,75
VA TECHNOLOGIE	AT ★	37,23	....
VEDIOR NV	NL ★	13,85	− 0,72
VESTAS WIND SYS	DK	56,74	+ 0,71
VIVENDI ENVIRON	FR ★	44,06	+ 1,06
VOLVO -A-	SE	18,13	− 1,27
VOLVO -B-	SE	18,59	− 0,63
▶ DJ E STOXX IND GO P		525,61	− 0,32

ASSURANCES

	Code pays	Cours en euros	% Var. 11/12
AEGIS GROUP	GB	2,43	....
AEGON NV	NL ★	48,06	+ 0,33
AGF	FR ★	71,75	− 0,35
ALLEANZA ASS	IT ★	16,42	− 1,38
ALLIANZ N	DE ★	397	+ 0,13
ALLIED ZURICH	GB	13,09	....
ASR VERZEKERING	NL ★	108	− 0,46
AXA	FR ★	152,10	− 0,65
BALOISE HLDG N	CH	1196,08	+ 0,84
BRITANNIC	GB	17,11	....
CGNU	GB	16,93	+ 0,59
CNP ASSURANCES	FR ★	40,20	+ 1,52
CORP MAPFRE R	ES ★	20,94	+ 0,19
ERGO VERSICHERU	DE ★	166	....
ETHNIKI GEN INS	GR	18,43	....
EULER	FR ★	52	+ 0,19
CODAN	DK	79,81	....
FORTIS (B)	BE ★	35,15	− 0,28
GENERALI ASS	IT ★	41,05	+ 0,24
GENERALI HLD VI	AT ★	181,99	....
INTERAM HELLEN	GR	18,23	....
IRISH LIFE & PE	GB	12,65	....
FONDIARIA ASS	IT ★	6,30	− 1,25
LEGAL & GENERAL	GB	2,84	....
MEDIOLANUM	IT ★	15,15	+ 4,63
MUENCH RUECKVER	DE ★	347,80	− 0,06
POHJOLA GRP.B	FI ★	46	....
PRUDENTIAL	GB	17,77	....
RAS	IT ★	15,29	− 0,97
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,78	− 1,67
SAI	IT ★	19,80	....
SAMPO -A-	FI ★	56,20	+ 0,36
SWISS RE N	CH	2489,56	+ 0,13
SCOR	FR ★	53,50	+ 0,19
SEGUROS MUNDIAL	PT ★	59,09	....
SKANDIA INSURAN	SE	19,12	− 0,30
ST JAMES'S PLAC	GB	6,12	....
STOREBRAND	NO	7,66	....
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,78	− 1,67
SWISS LIFE REG	CH	915,11	+ 0,15
TOPDANMARK	DK	21,46	....
ZURICH ALLIED N	CH	550	....
ZURICH FINL SVC	CH	619,57	− 0,21
▶ DJ E STOXX INSU P		462,36	+ 0,06

MEDIAS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 11/12
MONDADORI	IT ★	10,86	+ 0,56
B SKY B GROUP	GB	18,65	− 1,14
CANAL PLUS	FR ★	3,58	+ 15,48
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,55	....
CARLTON COMMUNI	GB	10,28	+ 1,14
DLY MAIL & GEN	GB	14,88	....
ELSEVIER	NL ★	15,69	− 1,07
EMAP PLC	GB	13,42	+ 0,12
FUTURE NETWORK	GB	2,46	....
GRUPPO L'ESPRES	IT ★	10,83	− 1,46
GWR GROUP	GB	10,38	+ 0,80
HAVAS ADVERTISI	FR ★	15,70	− 1,88
INDP NEWS AND M	IR ★	3	....
INFORMA GROUP	GB	10,53	+ 0,31
LAGARDERE SCA N	FR ★	65,65	+ 0,54
LAMBRAKIS PRESS	GR	17,18	− 3,06
M6 METROPOLE TV	FR ★	43,85	− 0,23
MEDIASET	IT ★	14,08	− 0,07
NRJ GROUP	FR ★	29,33	+ 1,14
PEARSON	GB	28,02	+ 0,59
PRISA	ES ★	19,35	+ 0,73
PROSIEBEN VZ	DE ★	131	....
PT MULTIMEDIA R	PT ★	29,41	....
PUBLICIS GROUPE	FR ★	38	− 4,95
PUBLIGROUPE N	CH	541,38	+ 0,25
REED INTERNATIO	GB	11,09	− 1,32
REUTERS GROUP	GB	21,24	− 0,77
SMG	GB	4,35	....
SOGECABLE R	ES ★	25,35	+ 0,20
TAYLOR NELSON S	GB	4,07	....
TELEWEST COMM.	GB	1,90	+ 0,88
TF1	FR ★	57,75	− 1,62
TRINITY MIRROR	GB	8,18	+ 2,27
UNITED NEWS & M	GB	14,55	− 1,35
UNITED PAN-EURO	NL ★	12,59	+ 6,51
VNU	NL ★	54,80	+ 0,55
WOLTERS KLUWER	NL ★	28,40	+ 0,14
WPP GROUP	GB	15,06	− 3,19
▶ DJ E STOXX MEDIA P		440,43	+ 1,28

BIENS DE CONSOMMATION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 11/12
AHOLD	NL ★	33,24	− 2,64
ALTADIS -A-	ES ★	16,35	+ 0,93
AMADEUS GLOBAL	ES ★	9,79	− 1,11
ATHENS MEDICAL	GR	9,54	+ 2,36
AUSTRIA TABAK A	AT ★	59,20	....
AVIS EUROPE	GB	3,54	....
BEIERSDORF AG	DE ★	120,25	+ 1,14
BIC	FR ★	40,50	− 1,22
BRIT AMER TOBAC	GB	7,49	− 2,58
CASINO GP	FR ★	107,60	+ 1,03
RICHEMONT UNITS	CH	2979,92	− 0,07
CLARINS	FR ★	88,90	− 0,22
DELHAIZE	BE ★	49,10	+ 1,24
COLRUYT	BE ★	48,05	− 0,08
FIRSTGROUP	GB	3,82	− 1,28
FREESERVE	GB	2,13	....
GALLAHER GRP	GB	6,94	....
GIB	BE ★	46,70	− 0,64
GIVAUDAN N	CH	285,93	+ 0,12
HENKEL KGAA VZ	DE ★	67,40	− 0,15
IMPERIAL TOBACC	GB	12,08	....
JERONIMO MARTIN	PT ★	12,97	....
KESKO -B-	FI ★	10,85	....
L'OREAL	FR ★	86	− 1,15
LAURUS NV	NL ★	10,35	+ 0,98
MORRISON SUPERM	GB	2,89	....
RECKITT BENCKIS	GB	14,51	....
SAFEWAY	GB	4,96	+ 0,33
SAINSBURY J. PL	GB	6,55	− 0,75
STAGECOACH HLDG	GB	1,01	....
T-ONLINE INT	DE ★	16,55	+ 0,30
TERRA LYCOS	ES ★	18,28	− 0,60
TESCO PLC	GB	4,30	− 0,76
TNT POST GROEP	NL ★	27,65	− 0,54
WANADOO	FR ★	10,67	+ 1,14
WORLD ONLINE IN	NL ★	12	+ 1,27
▶ DJ E STOXX N CY G P		447,67	− 0,76

COMMERCE DISTRIBUTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 11/12
ALLIANCE UNICHE	GB	9,51	....
AVA ALLG HAND.G	DE ★	33,25	....
BOOTS CO PLC	GB	9,54	+ 0,87
BUHRMANN NV	NL ★	26,20	+ 2,14
CARREFOUR	FR ★	63,45	+ 1,52
CASTO.DUBOIS	FR ★	255	....
CC CARREFOUR	ES ★	10,66	− 2,91
CHARLES VOEGELE	CH	150,26	+ 0,89
CONTINENTE	ES ★	19,02	....
D'IETEREN SA	BE ★	259,70	+ 0,66
DEBENHAMS	GB	4,71	+ 0,71
DIXONS GROUP	GB	3,65	+ 0,45
GAL LAFAYETTE	FR ★	181	− 0,55
GEHE AG	DE ★	40	− 0,37
GREAT UNIV STOR	GB	8,68	− 0,38
GUCCI GROUP	NL ★	104,95	+ 0,82
HENNES & MAURIT	SE	19,35	− 0,60
KARSTADT QUELLE	DE ★	34,80	+ 0,87
KINGFISHER	GB	7,13	− 1,15
MARKS & SPENCER	GB	3,16	+ 0,53
MATALAN	GB	12,20	− 0,27
METRO	DE ★	49,50	− 0,40
NEXT PLC	GB	13,27	− 0,74
PINAULT PRINT.	FR ★	225,10	− 0,04
SIGNET GROUP	GB	0,93	....
VALORA HLDG N	CH	241,87	− 0,82
VENDEX KBB NV	NL ★	14,55	....
W.H SMITH	GB	6,84	− 0,24
WOLSELEY PLC	GB	6,88	+ 0,24
▶ DJ E STOXX RETL P		347,59	+ 0,63

HAUTE TECHNOLOGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 11/12
AIXTRON	DE ★	122	− 1,13
ALCATEL-A-	FR ★	75,95	− 1,94
ALTEC SA REG.	GR	9,33	− 0,63
ASM LITHOGRAPHY	NL ★	31,20	+ 0,58
BAAN COMPANY	NL ★	2,60	....
BALTIMORE TECH	GB	7,52	− 0,66
BOOKHAM TECHNOL	GB	23,74	− 1,51
SPIRENT	GB	17,77	....
BAE SYSTEMS	GB	6,43	− 0,26
BROKAT	DE ★	38	+ 7,50
BULL	FR ★	5,06	− 1,17
BUSINESS OBJECT	FR ★	86,60	− 1,03
CAP GEMINI	FR ★	180,50	− 1,37
COLT TELECOM NE	GB	28,58	+ 0,35
COMPTEL	FI ★	16,80	+ 0,60
DASSAULT SYST.	FR ★	85,80	+ 0,12
DIALOG SEMICOND	GB	90,92	....
ERICSSON -B-	SE	15,14	− 1,15
F-SECURE	FI ★	7,35	+ 2,08
FILTRONIC	GB	7,09	+ 2,63
FINMATICA	IT ★	50,85	....
GETRONICS	NL ★	7,18	+ 5,59
GN GREAT NORDIC	DK	26,56	....
INFINEON TECHNO	DE ★	52,40	+ 1,35
INFOGRAMES ENTE	FR ★	20,85	+ 0,72
INTRACOM R	GR	27,73	− 2,28
KEWILL SYSTEMS	GB	7,29	− 1,34
LOGICA	GB	31,74	− 2,54
LOGITECH INTL N	CH	314,76	+ 1,06
MARCONI	GB	14,17	+ 0,12
MISYS	GB	11,42	− 1
NOKIA	FI ★	56,85	− 1,40
OCE	NL ★	18,20	− 0,27
OLIVETTI	IT ★	3,43	− 1,72
PSION	GB	6,12	+ 4,23
SAGE GRP	GB	6,93	+ 1,45
SAGEM	FR ★	154,60	+ 1,11
SAP AG	DE ★	150	− 1,96
SAP VZ	DE ★	186	− 2,36
SEMA	GB	5,08	+ 0,99
SEZ HLDG N	CH	671,92	+ 0,40
SIEMENS AG N	DE ★	149,50	− 0,33
MB SOFTWARE	DE ★	4,84	+ 5,22
SPIRENT	GB	10,68	− 0,62
STMICROELEC SIC	FR ★	55,90	− 0,36
TECNOST	IT ★	3,80	− 2,06
TELE 1 EUROPE	SE	7,66	....
THINK TOOLS	CH	292,23	− 2
THUS	GB	1,07	+ 3,17
TIETOENATOR	FI ★	29,80	+ 0,51
▶ DJ E STOXX TECH P		965,58	− 0,93

SERVICES COLLECTIFS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 11/12
ACEA	IT ★	12,89	− 0,08
AEM	IT ★	3,54	− 1,39
ANGLIAN WATER	GB	9,99	....
BRITISH ENERGY	GB	3,92	− 0,42
CENTRICA	GB	4,10	+ 1,64
EDISON	IT ★	11,25	− 1,32
ELECTRABEL	BE ★	239,80	+ 0,13
ELECTRIC PORTUG	PT ★	3,39	....
ENDESA	ES ★	18,80	....
ENEL	IT ★	4	− 1,48
EVN	AT ★	31,86	....
FORTUM	FI ★	4,20	− 0,47
GAS NATURAL SDG	ES ★	19,65	− 0,76
HIDRO CANTABRIC	ES ★	20,64	− 0,05
IBERDROLA	ES ★	14,05	− 0,35
INNOGY HOLDINGS	GB	3,01	....
ITALGAS	IT ★	5,30	− 0,93
KELDA	GB	6,10	....
NATIONAL GRID G	GB	10,15	− 0,49
INTERNATIONAL P	GB	4,03	+ 0,41
OESTERR ELEKTR	AT ★	102,50	....
PENNON GROUP	GB	11,32	....
POWERGEN	GB	9,51	− 0,35
SCOTTISH POWER	GB	8,18	+ 0,61
SEVERN TRENT	GB	11,84	+ 1,99
SUEZ LYON EAUX	FR ★	185	− 0,32
SYDKRAFT -A-	SE	17,54	....
SYDKRAFT -C-	SE	17,42	....
THAMES WATER	GB	20,17	....
FENOSA	ES ★	20,31	− 0,68
UNITED UTILITIE	GB	11,32	+ 1,48
VIRIDIAN GROUP	GB	10,99	....
VIVENDI	FR ★	75,20	....
▶ DJ E STOXX PO SUP P		324,48	− 0,44

EURO NOUVEAU MARCHÉ

12/12 10 h 03 ▶

AMSTERDAM

	Cours en euros	% Var. 11/12
AIRSPRAY NV	16,85	− 0,88
ANTONOV	0,42	....
C/TAC	4,45	+ 3,49
CARDIO CONTROL	3,90	− 2,26
CSS	23,90	....
HITT NV	7,35	+ 2,08
INNOCONCEPTS NV	20,40	+ 0,49
NEDGRAPHICS HOLD	14	+ 3,63
SOPHEON	3,15	− 1,56
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	2,62	− 2,24
RING ROSA WT	0,02	....
UCC GROEP NV	4,90	− 2

BRUXELLES

	Cours en euros	% Var. 11/12
ARTHUR	7,15	....
ENVIPCO HLD CT	0,55	....
FARDIS B	20,50	....
INTERNOC HLD	0,85	....
INTL BRACHYTHER B	10,20	....
LINK SOFTWARE B	5,85	....
PAYTON PLANAR	0,60	....

FRANCFORT

	Cours en euros	% Var. 11/12
UNITED INTERNET	17,24	....
AIXTRON	122	− 1,13
AUGUSTA TECHNOLOGIE	25,40	+ 2,42
BB BIOTECH ZT-D	123,60	+ 2,15
BB MEDTECH ZT-D	18,05	+ 0,84
BERTRANDT AG	10,40	+ 1,96
BETA SYSTEMS SOFTWA	6,55	+ 0,77
CE COMPUTER EQUIPME	19,55	+ 0,98
CE CONSUMER ELECTRO	19,40	− 1,57
CENIT SYSTEMHAUS	20,50	− 0,97
DRILLISCH	5,25	....
EDEL MUSIC	6,50	+ 0,93
ELSA	11,60	− 1,69
EM.TV & MERCHANDI	6,60	− 7,95
EUROMICRON	17,60	+ 1,15
GRAPHISOFT NV	11	+ 0,46
HOEFT & WESSEL	18,30	− 3,68

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne
IT : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande
LU : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche
FI : Finlande - **BE** : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **DK** : Danemark
GB : Grande-Bretagne - **GR** : Grèce - **SE** : Suède.

EN VUE

■ Au palmarès des « meilleures inventions japonaises » du XXe siècle, les nouilles instantanées l'emportent sur le karaoké, le baladeur, les consoles de jeux, les disques compacts et les appareils photo de petite taille, d'après un sondage de l'institut Fuji.

■ Plaidant coupable, lundi 11 décembre, à son procès, **Eiichi Nakao**, ancien ministre de la construction japonais, accusé d'avoir reçu des centaines de milliers de dollars de pots-de-vin déclarait, plein de honte *: « Je ne peux pas tourner mon visage vers le public. »*

■ *« Oui, j'ai des regrets. Pourquoi ne l'ai-je pas fait plus tôt ? »*, répondait **Yigal Amir,** assassin du premier ministre israélien **Yitzhak Rabin**, à un magistrat de Beersheba qui récemment l'interrogeait.

■ *« La sécurité nationale n'a jamais été menacée »*, affirme un porte-parole du ministère de l'intérieur britannique, après qu'un agent des services secrets eut oublié sa mallette dans un train du Dorset, qu'un espion se fut fait dérober sa console portable en gare de Paddington et qu'un contre-espion eut perdu la sienne, à Londres, dans un bar à tapas.

■ Le service de presse du prince **William**, diffuse, *« dans le cadre d'une opération publique savamment orchestrée »*, la photo du futur prétendant au trône d'Angleterre nettoyant des toilettes pendant une mission humanitaire au Chili.

■ Le Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg expose le trône des tsars, restauré, surmonté d'un baldaquin doré, orné de la couronne impériale.

■ *« Le réchauffement de la planète ouvrant à la navigation des étendues glacées, rendra plus difficile la surveillance des zones arctiques »*, avertit le général de corps d'armée **Ray Henault**, haut gradé de l'armée canadienne qui manque de patrouilleurs.

■ Au cours de leur croisière dans l'Antarctique à bord du *Kapitan Khlebnikov*, brise-glaces russe, les passagers sont descendus sur des icebergs pour organiser des cocktails au milieu des manchots.

■ L'Office national du tourisme thaïlandais félicite l'Académie militaire royale de Chulachomklao pour la qualité de son *« camp de vacances »* dans la jungle du Nakhon Nayok où les clients s'initient au tir à la mitrailleuse et aux exercices de survie.

■ Un dépressif de Mönchengladbach, en Allemagne, a fait sauter son immeuble, dimanche 10 décembre, sans faire de victime, à l'instant où, après avoir longuement hésité à se suicider par le gaz à la cave, il reprenait goût à la vie en s'allumant une cigarette au salon.

Christian Colombani

Les débordements de « Romania Mare »

L'hebdomadaire de Corneliu Vadim Tudor s'est spécialisé dans les attaques personnelles. Son heure semblait arrivée avec la montée en puissance en Roumanie du mouvement ultranationaliste

LA DÉFAITE de Corneliu Vadim Tudor à l'élection présidentielle roumaine, dimanche 10 décembre, est évidemment aussi celle de *Romania Mare* (La Grande Roumanie), l'hebdomadaire dont celui-ci est rédacteur en chef et qui porte le même nom que le parti qu'il a fondé. M. Tudor avait obtenu l'adhésion d'un Roumain sur trois, le 26 novembre, lors du premier tour du scrutin. Avec un tirage de quarante-deux mille exemplaires, *Romania Mare* devra trouver un nouveau souffle.

Il y a six ans, cette publication débordante d'injures, d'attaques

ROMÂNIA MARE

personnelles et de délires lyriques se vantait de tirer à cinq cent mille exemplaires. Son heure semblait arrivée depuis que le mouvement extrémiste et ultra-nationaliste avait fait une surprenante percée dans le pays de feu Ceausescu. L'élection de Ion Iliescu à la présidence change évidemment la situation. *« Nous nous trouvons à un carrefour historique, non seulement pour la Roumanie mais pour l'humanité entière »*, écrivait Vadim Tudor avant le second tour dans un éditorial intitulé « La résurrection du peuple roumain approche ». Il poursuivait ainsi : *« Nous croyons dans le destin messianique du peuple roumain. Je serai féroce envers la mafia qui a affamé et humilié mon peuple. »* Quand il évoque le peuple, Vadim Tudor ne peut le faire qu'à la première personne. La Roumanie, c'est lui.

UNE RARE VIOLENCE

Créé en 1991, l'hebdomadaire *Romania Mare* était proche des autorités de l'époque. L'idée vint à Vadim Tudor, en 1990, après la chute du régime communiste, de convaincre le premier ministre Petre Roman de lui donner le feu vert pour lancer cette nouvelle publication. En échange, il s'était engagé à réduire au silence, à sa manière, les personnages-clés de l'opposition anticommuniste. *Romania Mare* a connu le succès en publiant des articles d'une rare violence, en particulier sur la vie privée des opposants anticommunistes.

Vadim Tudor a toujours eu accès à certains dossiers de l'ex-Securitate, la police secrète du régime communiste. Une partie des officiers de cette institution est restée fidèle à ce personnage qui promettait de gouverner la Roumanie à la mitraillette.

Dans les deux derniers numéros de *Romania Mare*, Vadim Tudor comptait, parmi ses thuriféraires, le virtuose de la flûte de Pan, Gheorghe Zamfir, ressortissant roumain installé à Paris. Ce dernier y affirmait que le succès de Vadim Tudor au premier tour de l'élection présidentielle avait été *« la décision de Dieu. Maintenant que nous savons dans quel monde nous vivons et que nous connaissons la décision prise par la Vierge, nous devons être dignes de celle-ci »*, écrivait ce musicien. On pouvait lire également les félicitations de Jean-Marie Le Pen.

Gheorghe Zamfir pronostiquait une victoire de son héros au second tour. *« J'ai consulté les tarots,* écrivait-il, *et je suis persuadé que tu as toutes les chances d'emporter la présidence. Mon épouse, qui est une grande astrologue, te demande de lui envoyer l'année, le jour et l'heure de ta naissance. Elle pourra calculer exactement ta réussite. »* Cette fois-ci au moins, les tarots se sont trompés.

Mirel Bran

DANS LA PRESSE

RFI
Jacques Rozenblum

■ Comment redéfinir de façon satisfaisante les règles du jeu entre Etats sans remettre à plat les institutions ? Parce qu'au fond, qu'est-ce qu'une constitution sinon un mode d'emploi des institutions, une feuille de route qui leur permet de fonctionner, un vademecum de la répartition et de l'équilibre des pouvoirs ? Au cœur d'une constitution, il n'y a qu'un seul mot-clé, un seul principe actif, le pouvoir, et une seule question : qui décide, comment et pourquoi ? C'est bien parce qu'à Nice on a touché la question du pouvoir au sein de l'Union, mais sous couvert de révision technique, que les égoïsmes nationaux se sont déchaînés opposant la France et l'Allemagne, les petits et les grands Etats, etc. La leçon de Nice est évidente : sans un grand dessein et une grande ambition pour l'Europe, il sera désormais impossible d'obtenir d'autres abandons de souveraineté de la part des Etats.

LA CROIX
Bruno Frappat

■ En quoi le futur de l'Europe peut-il se lire dans l'embrouillamini apparent de l'accord de Nice ? On peut dénigrer chaque avancée au prétexte qu'elle aurait pu être plus nette. On peut se féliciter d'un petit pas en avant permettant d'éviter le grand bond en arrière. Le résultat est le même : la vision des citoyens européens en est brouillée. Les pessimistes comme les optimistes adhèrent, au fond, à une certaine idée d'Europe fatale. Les premiers se gardent bien d'en réclamer la déconstruction et les seconds d'exprimer l'envie qu'ils auraient d'accélérer sa construction. Ainsi va obscurément le chantier historique d'une union plus subie que désirée par les peuples... Sauf par ceux qui n'en font pas encore partie.

LIBÉRATION
Jacques Amalric

■ Si l'Europe des Quinze est allée se coucher hier matin avec une sérieuse gueule de bois – de celles qu'on regretterait plutôt, tant on y a pris peu de plaisir – il en est allé très différemment pour l'Europe des candidats. De Varsovie à Tallin, de Ljubljana à Riga, de Budapest à Sofia on doutait beaucoup, sans trop le dire, des bonnes paroles de ces Européens nantis qui promettaient régulièrement l'élargissement de leur club mais qui étaient diserts surtout pour en détailler les difficultés. Et voilà soudain qu'à Nice, ils tiennent parole et confirment le calendrier envisagé ! Ils en viendraient presque à s'étriper entre eux pour savoir lesquels se serreront le plus pour faire place aux nouveaux venus ! On comprend – et on partage – leur satisfaction.

RTL
Alain Duhamel

■ C'est un fait nouveau : la majorité municipale de droite parisienne officialise aujourd'hui son divorce. Les deux tiers des conseillers municipaux conservateurs choisissent Philippe Seguin, un tiers reste fidèle à Jean Tibéri. Le budget ne sera pas voté. Le maire sortant est condamné à expédier les affaires courantes. Il s'agit d'isoler Jean Tibéri, de le délégitimer. Ce n'est pas très glorieux, car le budget 2001 se situe exactement dans la ligne des cinq budgets précédents votés sans états d'âme par l'ensemble de la majorité municipale sortante. Ce n'est pas forcément efficace non plus, car Jean Tibéri pourra se présenter, c'est sa spécialité, en victime de son propre camp.

astalavista.box.sk

Un réseau de documentation et de diffusion à l'usage des pirates et contre-pirates

CRÉÉ DÈS 1994, le site slovaque Astalavista.box, consacré aux « questions de sécurité », est aujourd'hui un lieu très fréquenté par les milieux *underground* de l'Internet. On y apprend en effet comment pirater un ordinateur, un téléphone mobile ou un réseau d'entreprise, mais aussi comment se protéger des attaques de pirates, car l'un ne va pas sans l'autre. On y trouve par ailleurs de la documentation sur les logiciels libres, les jeux informatiques, les programmes de traitement d'image et de production musicale ou sur la façon de déverrouiller des formats audiovisuels protégés.

Le succès d'Astalavista. box lui a valu de se retrouver dans le collimateur des grands éditeurs de logiciels, mais tous les efforts pour le museler se sont révélés vains. Tout d'abord, il est basé à Kosice, en Slovaquie, où des poursuites judiciaires seraient sans doute plus difficiles à mettre en œuvre qu'en Europe de l'Ouest. D'autre part, le serveur d'Astalavista.box ne distribue pas directement les outils permettant d'effectuer des piratages, il se contente de tenir à jour un répertoire, doté d'un moteur de recherche, pour les localiser et les télécharger. Ils sont en général stockés sur des sites situés en Russie, fréquemment farcis de virus, et qui changent régulièrement d'adresse :

« Certains créateurs de logiciels ne réalisent pas qu'astalavista.box est un moteur automatique reposant sur la soumission d'adresses de sites, et que nous ne contrôlons pas manuellement la base de données », explique son fondateur, Marek Bednar, un informaticien de vingt-huit ans qui déclare être dans le métier depuis l'âge de quatorze ans. En outre, grâce à un réseau de sites-miroirs, dont la liste est affichée sur la page d'accueil, le contenu complet du site est reproduit sur une dizaine d'autres serveurs répartis sur toute la planète, ce qui protège l'ensemble de toute tentative d'attaque.

Pour sa part, M. Bednar n'est pas un *hacker* clandestin, loin de là : son entreprise de conception de sites et de bases de données emploie douze personnes, et il réalise actuellement le portail officiel de la ville de Kosice. Seule rançon du succès, l'arrivée des imitateurs. Un autre jeune Slovaque, Peter Takac, a lancé en 1998 un site analogue, pour lequel il a enregistré l'adresse astalavista.sk. Par ailleurs, un Suisse habitant les Grisons s'est emparé de l'adresse astalavista.com : *« J'ai fait une erreur il y a quelques années en n'enregistrant pas ce domaine »*, admet M. Bednar. Mais comment pourrait-il se plaindre de ce piratage ?

Jean Lasar

SUR LA TOILE

MUSIQUE

■ Michael Cooney, qui était le principal conseiller de la commission judiciaire du Sénat des Etats-Unis dans le dossier très polémique des violations de copyright musicaux sur Internet, a annoncé qu'il avait été embauché comme chef du service juridique de la société Napster, propriétaire du célèbre site de partage gratuit de fichiers musicaux. Napster a passé récemment un accord commercial avec le groupe Bertelsmann et devrait devenir prochainement un site payant, mais les autres grandes maisons de disques n'ont pas abandonné leurs poursuites judiciaires pour violation de copyright. – *(Reuters)*

BUTIN

■ A la suite de la saisie d'un important butin chez un receleur de la région lilloise, les policiers du service d'investigation et de recherches (SIR) de Lille ont décidé d'afficher sur Internet la liste complète des objets récupérés (notamment des bijoux, des ordinateurs et des téléphones portables), pour permettre à leurs propriétaires de se manifester, puis de récupérer leurs biens. – *(AFP.)*
www.sirdelille.org

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129191518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Etat civil *par Luc Rosenzweig*

LE MÉTIER de critique de télévision est devenu un exercice de haute voltige, à cause de la vitesse à laquelle les émissions naissent et meurent. Le paysage audiovisuel français est comme un ciel d'août avec ses étoiles filantes que l'on vous signale, mais qui ont déjà disparu, le temps de tourner la tête. Et cette chronique pourrait rapidement se muer en un simple registre d'état civil consignant naissances et décès de productions diverses et variées. La fin décembre est en général la période d'une hécatombe des émissions tombées au champ d'honneur de l'Audimat : exit Julie Snyder, *Mission un million*, *Chante la vie, chante* (une émission de variétés où Michel Field tentait vainement de se trémousser en rythme), et surtout *La chance aux chansons* qui, au regard de ces victimes d'une épidémie de mortalité infantile, faisait figure de Jeanne Calment du PAF.

Nous étant fait surprendre plusieurs fois en flagrant délit de procrastination, ce qui nous a empêché de rendre compte de quelques-unes de ces émissions météores, nous nous sommes précipité, lundi soir, à la première de *Ça s'en va et ça revient*, sur France 2. C'est une nouvelle émission de l'ubiquiste Thierry Ardisson, Frégoli de la télévision, qui apparaît en intello sur Paris-Première, en mondain branché chic insolent dans *Tout le monde en parle*, bref, c'est le type qui a le vent en poupe et qui en profite.

Le principe de l'émission est vieux comme le spectacle : c'est le « que sont-ils devenus ? » des anciennes gloires de la scène, de la télévision, de la politique et des faits divers que l'on exhume de leur trou d'oubli. Effet « fédérateur » garanti, puisque l'homme en vogue de l'instant invite à sa table les anciennes gloires d'époques variées, qui éveillent la nostalgie du temps qui passe à des générations différentes. Ma foi, ce n'était pas si mal réussi dans son genre, en dépit de longueurs évitables. L'invité vedette était le délicat Jean-Marie Bigard, comique qui cultive le genre beauf-grassalace comme d'autres la poésie médiévale, avec constance et passion. Sa confrontation avec les « Juppettes », ces « bourges » faites ministres puis virées brutalement par Alain Juppé, fut réjouissante. Lorsque ces dames, estimant que l'ex-premier ministre a suffisamment été puni par l'Histoire, ont pour lui quelques mots montrant qu'elles lui ont pardonné, Bigard exulte : *« Voyez, c'est bien ce que je vous disais ! Les femmes, on a bien raison de leur foutre sur la gueule, après elles vous embrassent ! »*

Nous soupçonnons cependant Bigard d'être un « beauf de composition », qui ne parvient pas toujours à masquer la grande finesse de son moi profond.

SCIENCES **Une Académie des technologies a été créée, mardi 12 décembre, afin de doter la France d'une assemblée de sages qui a pour ambition d'*« éclairer* (...) *le débat citoyen »* sur l'omniprésence des technologies, *« source de progrès, mais aussi d'interrogations ».* ● CETTE NOUVELLE compagnie, qui comportera des « technologues », mais aussi des économistes, des juristes, des écologistes et des spécialistes de la communication, succède au Conseil pour les applications de l'Académie des sciences (Cadas). ● ELLE SERA constituée d'un corps unique de 200 membres actifs, âgés de moins de soixante-dix ans et soumis à réélection tous les cinq ans. ● CE MODE de fonctionnement tranche avec celui de l'Académie des sciences, dont certains scientifiques déplorent le vieillissement progressif, la lenteur et la timidité des réformes.**

La France se dote d'une Académie des technologies

La nouvelle assemblée est issue du Conseil pour les applications de l'Académie des sciences, laquelle a entamé une réforme que certains jugent trop timorée. Cette institution s'appuiera sur un collège de 200 membres élus pour cinq ans et sur un réseau de 1 500 experts

***« PROMOUVOIR** la technologie pour l'homme. »* Tel est le but que s'est assigné la nouvelle Académie des technologies, que le ministre de la recherche, Roger-Gérard Schwartzenberg, a portée sur les fonts baptismaux, mardi 12 décembre. En juin, devant l'Académie des sciences réunie en séance solennelle, le successeur de Claude Allègre avait appelé de ses vœux la création rapide de cette nouvelle institution chargée de se consacrer spécialement à un secteur *« devenu si essentiel au moment où les technologies prennent un essor exceptionnel »*. Le ministre souhaitait que la nouvelle Académie voie le jour avant le 1er janvier 2001, *« pour accompagner l'entrée dans le nouveau millénaire »*.

L'Académie des sciences et son Conseil pour les applications (Cadas), qui concoctaient cette nouvelle « compagnie » depuis 1998, ont même devancé l'appel, votant les nouveaux statuts et élisant les futurs membres avant la fin du siècle. La nouvelle Académie n'est pas créée ex nihilo. Elle prendra la place du Cadas, fondée en 1982 pour promouvoir les liens entre sciences et technologie. *« Nous passons la surmultipliée »*, résume Pierre Castillon, président du Cadas depuis le 1er janvier 2000, qui rappelle que la plupart des pays industrialisés disposent déjà d'académies des technologies – parfois depuis le début du siècle, comme la Suède –, souvent puissantes (1 229 membres pour l'*Academy of Royal Engineering* au Royaume-Uni) et jouant un rôle éminent dans les débats de société, comme aux Etats-Unis, où la National Academy of Engineering est fréquemment consultée par le gouvernement.

ÉCLAIRER LES POUVOIRS PUBLICS

« Une société de haute technologie comme la France ne peut survivre que si elle continue à progresser, et si elle a une vision claire de l'avenir des technologies », explique Pierre Perrier, secrétaire général du Cadas et membre de l'Académie. Mais le positivisme pur et dur n'est plus de mise. *« Nous avons été des acteurs des « trente glorieuses », et nous avons vu monter la réaction de la société face au progrès non maîtrisé »*, analyse Pierre Castillon, probable président de cette nouvelle institution et ancien patron de la R&D d'Elf Aquitaine. *Nous ne serons donc pas une académie d'ingénieurs, même si les technologues seront majoritaires. A côté de "M. Pont de Normandie", de "M. Varilux" ou d'un spécialiste des missiles balistiques siégeront aussi des économistes, des sociologues, des écologistes, des juristes et des communicants. »* L'objectif étant d'éclairer les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile sur l'impact des technologies sur l'ensemble de ces acteurs, *« en confirmant le connu, l'inconnu et l'incertain »*.

Cette « Académie du XXIe siècle » sera plus jeune, plus mobile, plus régionale, plus communicante que son aînée, autant d'innovations qui ont séduit nombre d'académiciens des sciences, dont une quarantaine, outre ceux qui appartenaient déjà au Cadas, se sont portés candidats. Elle comprendra à terme 200 membres de moins de soixante-dix ans. Au-delà, les académiciens considérés comme *emeritus* perdront leurs droits de vote. Les membres « actifs » seront soumis à renouvellement individuel tous les cinq ans, et auront obligation de participer aux travaux de l'Académie – quand l'âge moyen des académiciens des sciences, élus à vie, dépasse soixante-dix ans.

La nouvelle *« petite assemblée de sages »*, selon les termes de Pierre Castillon, s'appuiera sur un réseau d'environ 1 500 experts consultés en fonction des questions abordées. Un réseau extranet permettra aux membres de participer sans forcément devoir se déplacer à Paris. Surtout, elle sera composée d'un corps unique, alors que, Quai Conti, on distingue encore membres et correspondants, *« frères converts chargés des besognes les moins nobles dans ce temple du savoir »*. Une réforme est en vue, mais ce distinguo risque de perdurer encore des années.

Au point que certains perdent patience. Le physicien Gérard Toulouse (ENS), correspondant depuis 1990, figure parmi les plus ardents promoteurs d'une transformation radicale de l'institution, et cite comme modèles l'Académie des sciences américaine et ses quelque 1 200 membres, régulièrement consultés par le gouvernement, et la Royal Society britannique, dont les avis font autorité. *« Si on supprimait l'Académie, que se passerait-il ? Rien !*, constate-t-il crûment. *La majorité des membres sont découplés de la recherche. Passé un certain point, une institution perd son élan, devient un trou noir. »*

« CHANGER LES RÈGLES »

Bernard Pincinbono, professeur émérite à l'université Paris-Sud Orsay et correspondant depuis 1983, témoigne lui aussi de la *« timidité »* de l'Académie, qui se retranche parfois sur des considérations budgétaires. *« Un poste d'Académie, c'est pour l'Etat un budget de seulement 40 000 francs par an, indemnité comprise »*, note-t-il. *Le seul obstacle à l'évolution, c'est un doute de l'Académie sur elle-même. »* Guy Blaudin de Thé, professeur à l'Institut Pasteur et correspondant depuis 1993, veut reposer la question de la mission effective de l'Académie. *« Si elle n'a pas de rôle, ça n'a aucune importance qu'elle ait 100 ou 300 membres*, insiste-t-il. *Une Académie n'est valable que si elle peut avoir une vision pour le progrès de l'homme, et un véritable rôle de conseil et d'évaluation »*, ce qui, à son sens, n'est pas le cas aujourd'hui.

Querelle de la (relative) jeune garde contre les anciens ? L'académie des technologies devrait pouvoir faire l'économie de ces débats récurrents. *« Elle a l'immense avantage de partir quasiment* de novo, analyse Henri Leridon, démographe à l'INED et correspondant à l'Académie des sciences. *En démographie pure, les problèmes d'avancement dans les corps constitués – au CNRS comme dans les administrations – sont quasi insolubles, sauf sur le très long terme. »* Si l'on ouvre brusquement le recrutement, on a un « bol d'air », avant d'affronter un nouvel à-coup. *« Il faut donc changer les règles du jeu avec précaution »*, estime le démographe, qui s'est déjà penché sur le cas tout aussi délicat de l'Académie de médecine.

Guy Ourisson, président de l'Académie des sciences, ne nie pas que la réforme qu'il a annoncée il y a deux ans a pris un certain retard, et refuse d'en parler dans les détails en cours de scrutin (*Le Monde* du 4 février 1999). A son sens, il n'y a cependant *« pas de scandale »* dans le faible nombre de membres, qui conservent *« une capacité de mobilisation extraordinaire »* : l'Académie américaine n'est pas plus importante si on la rapporte à la population des Etats-Unis, et la Royal Society, qui couvre l'ensemble du Commonwealth, comprend une moitié de non-Britanniques. Il ne disconvient pas que la question du rajeunissement, les modalités d'élection et de renouvellement font l'objet de *« positions divergentes »*. La création de l'Académie des technologies va aider à la réforme, assure-t-il : *« Il est excellent d'avoir dans la famille proche un nouveau modèle. »*

Hervé Morin

Un déclin perpétuel

Le thème du déclin de l'Académie des sciences n'est pas nouveau. Il faisait déjà rage lorsque Pasteur y siégeait. Dans les années 1960 et 1970, le comble fut atteint lorsque d'éminents scientifiques critiquèrent la docte assemblée. Jacques Monod (Nobel de médecine 1965) écrivit en 1966 à Etienne Wolff, alors administrateur de l'Académie des sciences, pour expliquer les raisons de son refus de faire acte de candidature. Le Nobel de physique (1966) Alfred Kastler rédigea en 1973 un article piquant sur l'*« évolution de l'âge moyen des membres de l'Académie des sciences depuis la fondation de l'Académie »* où il montrait que, compte tenu de la tendance démographique, les chercheurs finiraient par y être admis... après leur mort. A la même époque, le physisien Anatole Abragam, membre depuis 1973, se faisait fort de composer une assemblée scientifique plus prestigieuse avec des non-membres. Aujourd'hui chacun s'accorde à penser qu'une réforme est nécessaire.

L'évolution des téléphones portables pourrait rendre caduque l'étude de leurs dangers

CONCILIER la lenteur inhérente aux travaux des scientifiques de qualité avec la vitesse d'évolution des techniques numériques : c'est la délicate équation à laquelle sont confrontés les chercheurs qui travaillent sur les dangers que l'usage des téléphones mobiles pourrait faire éventuellement peser sur l'organisme. Le symposium international « Communication mobile. Effets biologiques » qui s'était tenu, en avril, au Collège de France avait déjà reflété ce malaise. Mais le contenu des communications scientifiques et des débats qui l'avaient suivi vient seulement d'être rendu public par l'organisateur du colloque, le Conseil pour les applications de l'Académie des sciences (Cadas).

Ces résultats, divulgués le 30 novembre, concluent à l'innocuité de l'usage des mobiles et à la nécessité de... poursuivre les travaux dans des directions encore peu ou mal explorées. D'où le renvoi à plusieurs années des résultats définitifs de recherches aussi importantes que celles menées par Elisabeth Cardis et Monique Kilkenny à l'Agence internationale de recherche sur le cancer de Lyon. Ce programme, mené par 14 pays, doit aboutir à l'analyse fine des causes des 7 600 tumeurs – dans le cerveau et les régions voisines – retenues par l'étude. *« Les résultats sont attendus pour 2003 pour la partie nationale et 2004 pour l'analyse internationale »*, estiment-elles.

Dans le même temps, Pierre Faurre, PDG de la Sagem, se projette dans l'avenir et prévient que *« l'usage des téléphones mobiles dans deux ans sera totalement différent de celui que nous avons aujourd'hui »*. Evolutions techniques qui devraient aussi modifier profondément la donne en matière de santé. D'où la nécessité d'engager de nouvelles recherches. Exemple : Pierre Faurre estime que les terminaux mobiles seront plus dédiés aux échanges de données qu'à la seule transmission de la voix. Or, *« l'interface homme-machine, pour les données, ce n'est pas l'oreille mais l'œil ! »*.

En attendant le développement de nouveaux systèmes de télécommunication mobile (GPRS, UMTS, 3G) qui favoriseront cette modification de l'usage des appareils, un simple accessoire de quelques dizaines de francs comme le kit mains libres, ce fil qui relie un écouteur et un microphone au téléphone mobile, élimine le problème sur lequel travaillent des laboratoires répartis sur toute la planète.

NOKIA

Pour Nokia, le téléphone du futur se tiendra à bout de bras.

PRUDENCE DES OPÉRATEURS

En effet, la source de rayonnement électromagnétique se trouve dans l'appareil lui-même. Nul spécialiste n'envisage l'éventualité de la persistance d'une quelconque hypothèse de risque dans le cas où le téléphone ne serait plus collé à l'oreille mais glissé dans une poche. L'un des trois opérateurs français de téléphonie mobile a même imaginé de l'intégrer à ses offres promotionnelles de Noël 1999. Mais la découverte d'un unique modèle de mobile mal isolé dont le fil conduisait les rayonnements jusqu'à l'écouteur mit un terme au projet. C'est dire la prudence des opérateurs.

Les prochaines innovations promettent, comme le souligne Pierre Faurre, de déplacer sensiblement la problématique des risques liés à la téléphonie mobile. Le fil des kits mains libres, trop encombrant, devrait disparaître avec le développement de la norme *Bluetooth* permettant de transmettre des données (jusqu'à 1 mégabit/s) sur une distance inférieure à 10 mètres. Un récepteur radio sera alors logé à l'intérieur même de l'écouteur installé à l'entrée du conduit auditif. Bien que d'une puissance environ 50 fois inférieure à celle du téléphone, cet appareil sera néanmoins situé plus près du cerveau ! Mais les recherches ne semblent pas aujourd'hui prendre en compte ce dispositif qui devrait supplanter demain le GSM sur lequel les études scientifiques n'ont pas encore tranché.

De plus, les scientifiques se heurtent à de nombreuses difficultés pour fonder leurs expériences sur des protocoles de mesure reproductibles. Jorgen Bach Andersen, professeur au centre pour les télécommunications de l'université Aalborg (Danemark), qui s'est penché sur la question de l'évolution technique des appareils, ne cache pas son désarroi. *« Où est la théorie et où sont les théoriciens dans ce domaine*, demande-t-il. *Les scientifiques ne cherchent-ils pas simplement dans le noir ? Pourquoi n'investissons-nous pas plus dans la compréhension du phénomène lui-même ? »* Bernard Veyret, directeur de recherche au laboratoire de physique des interactions ondes-matière (PIOM) du CNRS, à Bordeaux, admet la carence d'une *« stratégie globale du fait que les laboratoires recherchent des effets biologiques et non des évaluations du risque sanitaire »*.

L'interprétation de certains résultats alarmants sur le développement de cancers, la perméabilisation de la barrière hémato-encéphalique (*Le Monde* du 13 octobre 1999) ou des modifications biologiques observées sur des vers de terre (*Le Monde* du 18 mai) nourrissent les controverses entre scientifiques. Mais la confusion règne souvent entre la mise en évidence d'effets réels sur le corps humain (échauffement du cerveau) et leurs conséquences sur la santé. Si les chercheurs parviennent à clarifier leurs résultats concernant la source unique du GSM, ils risquent alors de devoir remettre leur ouvrage sur le métier pour analyser le phénomène qui se profile pour le début du XXIe siècle : la prolifération des ondes de très faible puissance dans l'environnement de la maison et sur le lieu de travail.

Michel Alberganti

LIVRES DE TABLE

Secrets de chefs

Une sélection d'ouvrages, ou même de DVD, pour cuisiner en s'inspirant de Fredy Girardet, Alain Dutournier ou Guy Savoy

DESSINS DESCLOZEAUX

À CRISSIER, dans les environs de Lausanne, habitait Fredy Girardet, de 1975 au 30 novembre 1996... *« Je suis d'un pays de lacs, de vignes, de forêts. L'eau y joue à parts égales avec le vin sous le feuillage. »* Le livre *Emotions gourmandes*, de Fredy Girardet (Editions Favre, Lausanne, 205 p., 290 F, 44,2 €), s'inscrit dans ce paysage au milieu des vignes. C'est le Dezaley, qui offre vallonnements et collines jusqu'à Vevey, le pays de Charles-Ferdinand Ramuz. Catherine Michel, rédactrice de ce beau livre, qui rassemble somptueusement les recettes illustrées du carême suisse, aujourd'hui réédité, nous dit, par précaution : *« La cuisine de restaurant est sophistiquée... Mais il est facile de simplifier le travail. Ramenées à l'élément principal, les recettes ont de quoi améliorer les performances culinaires des amateurs. »*

Fredy Girardet, c'est le génie du lieu : *« Des jus plus que des sauces ; juste des fumets, pas de demi-glace. »* Cuisine facile, reproductible par le profane ? Presque. Aérienne comme le jeu pianistique au toucher parcimonieux des solistes helvétiques, tel Edwin Fischer. Chaque recette semble la partition d'une musique au tempo affirmé. Les tâches sont décomposées, expliquées et strictement hiérarchisées, c'est la mise en place ; interviennent ensuite les finitions dont dépend l'ultime arpège, l'aspect visuel et la saveur du plat.

Cette méthode, conjuguée avec l'extrême sensibilité de ce cuisinier, rend intelligible aussi bien la recette d'une crème froide de truite du lac en gelée d'oscièvre, d'une merveilleuse candeur, que celle des mignonnettes d'agneau en croûte de truffe et persil sauce Périgueux, variations Diabelli, trilles infernales, dont on imagine, à la seule lecture, les saveurs sublimes. Une grande recette, a-t-on pu écrire, c'est ce qui reste à celui qui n'a pas les moyens d'aller dîner.

ENRACINÉ MAIS LÉGER

Catherine Michel, toujours avec précaution, nous précise : *« Les recettes de ce livre peuvent être d'un usage quotidien. Qu'il s'agisse de poisson ou de volaille, on trouvera le meilleur mode et le temps juste de sa cuisson. »* Suivra le turbot grillé en compotée d'oignons rouges et jeunes poireaux. Le poireau en Pays romand, c'est l'ingrédient obligé du fameux « papet vaudois ». Ladite recette est commune, mais tenue en bride par une unité de civilisation. Pas de détournement des racines latines du terroir, même si le poireau cantonal vaudois, taillé en biseau, est embarqué pour un autre destin avec une émulsion d'huile de pistache acidulée. Les qualités du « passeur » que fut Fredy Girardet étaient de s'attacher à parfaire des goûts et des saveurs communs : ne pas appuyer, rester léger, mais enraciné. C'était sa musique, son génie. Elles ont fait de lui le plus grand cuisinier du dernier quart de ce siècle.

Qu'est-ce qu'une recette ? Un beau sujet d'estampe ou de gravure populaire, pourvu que la scène se situe entre Dax et Bayonne, au lieu-dit Cagnotte, aux confins de la Chalosse. Ajoutez la qualité proverbiale des produits du Sud-Ouest, vous aurez un livre à succès *(Ma Cuisine, des Landes au Carré des Feuillants,* d'Alain Dutournier, Albin Michel, 365 p., 139 F, 21,2 €), qui a obtenu le prix La Mazille 2000.

Mais pour quoi faire ? Les produits d'origine de la France agricole ou de la chasse ne sont plus les mêmes. Alain Dutournier le sait mieux que quiconque, qui sélectionne le tiers des perdreaux en provenance de petites chasses pour ses deux restaurants parisiens. Un choix qu'un particulier ne peut faire chez le volailler. Pourtant ce livre est précieux, parce qu'il est un hommage à la cuisine maternelle, longuement mûri, nourri de souvenirs intimes.

DUCASSE EN LIBERTÉ

La recette, cette image d'Epinal, cède la place au cuisinier bon enfant, cultivé, jovial, inspiré, qui régale ses clients du petit pâté chaud de cèpes au jus de persil et des langoustines pimentées à la nougatine d'ail doux. Qu'importe alors si la technologie et la connaissance des transformations enzymatiques ont changé le cuisinier en technicien de pointe et si la recette du fameux lièvre à la mode d'Aquitaine n'est pas à la portée du commun des mortels. La décrire, c'est inviter le lecteur à déguster ce *« plat démoniaque »* au Carré des Feuillants.

La démarche de Guy Savoy *(120 recettes, comme à la maison,* Fillipachi, 160 p., 149 F, 22,7 €) est autre. Il prodigue des conseils éclairés destinés à la cuisine de tous les jours. Cette utile compilation est complétée par le premier DVD consacré à ce grand chef français : *Quatre saisons pour un festin,* par Jean-Paul Jaud (250 F, 38,1 €).

Alain Ducasse *(Spoon,* photos de Harmut Kiefer, éditions Noésis, 215 p., 350 F, 53,4 €), avec un livre-objet magnifiquement illustré, s'adresse aux gourmands zappeurs. *« Cette cuisine n'est ni la mienne ni celle d'un ancêtre »,* reconnaît l'auteur. Elle se veut cuisine de liberté, capable de séduire une végétarienne et de l'emmener au bout du monde des saveurs.

Gardons pour la bonne bouche la truculente collection « Treize à la douzaine » (Le Zouave Editeur Paris, 79 F, 12 €). La cuisine y laisse peut-être quelques plumes, mais la littérature retrouve tous ses droits. Dernier titre paru *Fanes, épluchures et trognons,* d'Annie François, une méditation jubilatoire *« moins sur les horreurs du gâchis que sur les joies de la récupération »*.

Jean-Claude Ribaut

BOUTEILLE

AOC Champagne

Maison Philipponnat Clos des Goisses 1990

■ Le champagne est un vin d'assemblage, combinaison harmonieuse de différents cépages (sauf lorsqu'il est issu de raisins blancs et appelé blanc de blancs), de crus voisins ou différents, de vins jeunes et de vins de réserve provenant de récoltes antérieures, qui s'améliorent et s'équilibrent entre eux. Dans les champagnes millésimés – les meilleures années uniquement –, aucun vin antérieur à l'année de récolte ne peut être ajouté. L'affaire se complique encore avec les millésimés issus de clos strictement délimités. Le Clos des Goisses (5,5 hectares sur le mont de Mareuil) appartient à cette aristocratie. Son exposition, lorsque l'année est propice, assure au un tiers de chardonnays et aux deux tiers de pinot noir une maturité exceptionnelle à laquelle la vinification – classique – donne une intensité peu courante. Le vieillissement du millésime 1990 a accru la complexité qu'un traitement partiel sous bois avait déjà amorcé. L'acidité naturelle, assez vive, ne nuit ni à la puissance ni à l'élégance de ce vin dont la longueur en bouche est déjà remarquable. Son nez est encore fermé, mais les arômes de fruits blancs expriment une amplitude impressionnante. Un champagne de repas d'exception pour amateurs confirmés, à servir en carafe juste frais (10 à 12 degrés).

★ Clos des Goisses Philipponnat 1990 : 510 F, 77,75 €, la bouteille. Chez les bons cavistes et au domaine : Champagne Philipponnat, 13, rue du Pont, 51160 Mareuil-sur-Aÿ, tél. : 03-26-56-93-00.

TOQUES EN POINTE

Gastronomie

LE PRÉ CATELAN

■ Conçue au lendemain d'un siècle qui avait vu le triomphe de la cuisine française en Europe, cette bâtisse décorée par Caran d'Ache éclaire le mot de Carême : *« La pâtisserie a pour branche principale l'architecture. »* La famille Lenôtre, en 1976, donna un nouvel essor au Pré Catelan que le Groupe Lenôtre (Accor) s'attache à prolonger. En 1997, après le départ de Roland Durand, il fallait donner un peu de temps à Frédéric Anton, jeune et solide Lorrain, brillant second de Joël Robuchon, qui lui apprit *« la rigueur, la méthode, l'autorité »*. Mais son mentor, celui qui guida ses premier pas en cuisine, à Lille, est Robert Bardot (aujourd'hui installé à Vaison-la-Romaine), un perfectionniste. C'est à lui que Frédéric Anton dédie son titre de meilleur ouvrier de France, décroché en juin. Sur sa carte d'hiver, aucun académisme, seulement des produits magnifiques mis en valeur avec simplicité au prix d'un travail inouï et quasi invisible. C'est l'étrille préparée en coque sur une fine gelée au caviar et crème fondante d'asperges vertes, l'oursin cuit dans son test au fumet léger de céleri ; deux entrées, l'une rafraîchissante, l'autre la délicatesse même. C'est aussi le lièvre à la royale, au nez d'ail et d'échalotes, dilacéré selon les principes du sénateur Couteaux, et surtout le perdreau cuit à la broche, servi sur une rôtie nappée d'une farce fine, compagnon idéal d'un volnay de Jean-Marc Boillot, les Pitures 1997. Service à la hauteur du cadre qui, la patine aidant, est désormais à classer au nombre des grandes tables, parmi les moins chères de la capitale. Menus : 295 F, 45 € (déj.) ; 570 F, 87 € et 690 F, 105 €.

★ Route de Suresnes, bois de Boulogne, 75016 Paris, tél. : 01-44-14-41-14. Fermé le dimanche soir et le lundi. Voiturier.

Bistrot

ARISTIPPE

■ La cuisine du Breton Gilles Le Gallès balance entre la délectation et la rigueur. Cuisine poissonnière de saveurs, où le cabillaud, cuit en cocotte, s'accommode de la discrète présence de l'andouille de Guémené, la blanquette de lotte de bardes de lard croquant et la cotriade de l'inévitable kig ha farz. Poissons sauvages pour l'essentiel, à l'exception d'un bar d'aquaculture, dont la carte mentionne l'origine. C'est dire l'honnêteté de cette charmante adresse. Menu : 179 F (27,3 €) (déj.). Menu-carte : 195 F (29,7 €). A la carte, compter 250 F (38,1 €).

★ 8, rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris, tél. : 01-42-60-08-80. Fermé samedi midi et dimanche.

J.-C. Rt.

L'oursin

Il est plus agréable de rencontrer un oursin sous sa fourchette que sous la plante des pieds. Cela tombe bien : au mois de décembre, on a peu envie d'aller gambader sur nos côtes ; en revanche, la saison de la pêche à l'oursin bat son plein chez nous. S'il existe plus de 500 espèces de ces échinodermes à travers le monde, tous ne sont pas comestibles.

En France, on pêche et on consomme seulement trois type d'oursins : le vert, le violet et le granuleux. D'aspect, de couleur et de goût différents, ces animaux ont cependant tous la même constitution. Une carapace sphérique formée de plusieurs plaques calcaires (que l'on appelle le « test »), le tout enrobé de piquants qui lui ont valu le surnom de châtaigne de mer ou parfois de hérisson de mer.

***« Ces piquants sont d'ailleurs un critère essentiel quand vous faites vos courses »,* raconte Jean-Pierre Lopez, de la poissonnerie du Dôme, à Paris. L'oursin est un produit extrêmement fragile. Preuve de sa fraîcheur, ses aiguilles doivent être bien dressées, et celles qui servent à l'animal à se déplacer doivent être encore mobiles. Acheter un oursin dont les piquants sont en berne, c'est prendre le risque d'avoir au final un produit surpuissant, iodé à l'excès. Une hérésie quand on connaît toute la suavité, toute la douceur naturelle des oursins.**

Ce poète des plateaux de fruits de mer n'achète pas ses oursins en Méditerranée, mer qui fournit pourtant l'essentiel des 83 tonnes pêchées chaque année en France. Jean-Pierre Lopez trouve les oursins du Midi trop petits à son goût. *« Et surtout,* ajoute-t-il, *ce sont des tirelires bien vides quand on les ouvre. »* Il est vrai qu'à 170 F (25,9 €) le kilo, tarif pratiqué à son étal, ses oursins ont intérêt à être pleins. Cette belle marchandise, c'est au large de l'île aux Moines, dans le golfe du Morbihan, qu'elle est pêchée par des plongeurs sous-marins.

Des oursins violets de première qualité, qui peuvent parfumer une sauce crémée pour accompagner des filets de poisson blanc ou des coquilles saint-jacques, mais qui se dégustent surtout simplement coupés en deux, nature, comme des huîtres, sans même un filet de citron.

Au fait, que mangeons-nous dans l'oursin ? Ces petites languettes de corail orangé que nous trouvons si succulentes sont les cinq glandes sexuelles de l'animal. Ovaires ou testicules, car l'oursin n'est pas hermaphrodite, même s'il est impossible de distinguer les mâles des femelles. Jusqu'ici, les tentatives d'élevage d'oursins, pour obtenir ce précieux corail, n'ont pas donné grand-chose. Une expérience tentée dans les Côtes-d'Armor n'a pas été probante : au bout de trois ans, les animaux atteignaient la taille d'une pièce de 5 francs. Pas de quoi faire un festin.

Pour offrir au plus grand nombre cet ingrédient prestigieux, le PDG de l'entreprise Blini, Eric Levet, est allé faire son marché au Chili. *« Les oursins pêchés là-bas sont ramenés à terre, ouverts au ciseau et évidés à la petite cuillère. »* C'est le corail ainsi recueilli et surgelé qui parvient ensuite dans ses ateliers en Normandie et qui lui sert à parfumer son tarama.

Guillaume Crouzet

★ Poissonnerie du Dôme, 4, rue Delambre, 75014 Paris, tél. : 01-43-35-23-95.

★ Tarama au corail d'oursin Blini : 15 F, 2,29 €, environ les 100 g.

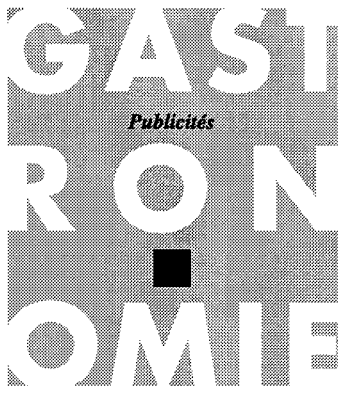

LIBRAIRIE DES GOURMETS
98, rue Monge - Paris 5ème
Tél./Fax : 01 43 31 16 42 / 60 32
Gastronomie, Animations et Dégustations
Rencontre avec Guy Martin du GRAND VEFOUR : Jeudi 14 Déc. à 18h.

PARIS 1er
A L'Escargot Montorgueil
Nouvelles formules : Midi Bistro 130 F et 185 F
Le Soir : Menu 185 F et Carte TLJ
38, rue Montorgueil - 01.42.36.83.51

PARIS 6e
LE POLIDOR depuis 1845
Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire
Menu midi 55 F, 110 F et Carte 120 F - 41, rue Monsieur Le Prince
☎ 01.43.26.95.34 - O.T.LJ. jusqu'à 0h30

PARIS 7e
LA TERRASSE
Face à l'École Militaire, qualité et tradition, au 1er étage son restaurant gastronomique.
Menu 180 F (vin compris).
Menu prestige à 225 F avec homard.
- Banc d'huitres -
2 pl. de l'École Militaire - ☎ 01.45.51.62.60

PARIS 9e
TY-COZ 01.48.78.42.95 et 34.61 - climatisé
Fermé du 23 Déc. 2000 au 2 Janv. 2001 inclus
POISSONS - CRUSTACES
"Menu de la mer" le soir
35, rue St Georges - Fermé dim et lun.

PARIS 9e
LES AGAPES
SPÉC. du TERROIR et CATALANES
FORMULE 105 F - MENU 130 F
GRATIN de PÉTONCLES - Menu "TAPAS" le soir 89 F
CLIMATISÉ - 01.40.16.16.07
43, rue Le Peletier - F/Sam. Dim. Lundi soir

PARIS 15e
A TIPAZA
COUSCOUS - TAGINES
GRILLADES AU FEU DE BOIS
Poissons - Carte env. 160 F
155, rue Saint Charles
01.45.54.01.17 - Ouvert T.L.J.

92 NEUILLY
Jarrasse
L'Ecailler de Paris
Restaurant gastronomique - Menu 215 F
4, av. de Madrid - ☎ 01.46.24.07.56
Ouv. TLJ - Salons particuliers - Voiturier

fg francegastronome.com
Le temps du goût
Achetez le must de la gastronomie française chez
www.francegastronome.com
A consommer sans modération !

DIVAY FOIE GRAS D'OIE
Mi-cuit entier, au naturel, au détail, à la coupe : 650 Francs le Kilo
En TERRINES de porcelaine à feu
250 grammes : 270 Francs
500 grammes : 480 Francs
1 kilo : 780 Francs
Saumon fumé norvégien tranché main : 320F le kilo.
Vins de Sauterne. Boudin Blanc Truffé. Caviar.
DIVAY CHARCUTERIE À L'ANCIENNE !
4 rue Bayen, 75017 PARIS, M° Ternes. Tél.: 01.43.80.16.97.
1 SEUL POINT DE VENTE !

RESTAURANTS DE HAUTE MER
le bar à huîtres
MALIN, le menu "St.Jacques" 208 F 31,71€
TOUJOURS, les huitres élevées à l'ile d'Oléron
MONTPARNASSE : 112, Bd du Montparnasse Vavin • 01 43 20 71 01
St. GERMAIN : 33, Rue St Jacques St Michel • 01 44 07 27 37
BASTILLE : 33, Bd Beaumarchais Bastille • 01 48 87 98 92
http://www.lebarahuitres.com

L'AMI DU VIN
RIEDEL
L'ORIGINAL
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ LA BOUTIQUE RIEDEL / SAINT-HILAIRE, GALERIE ROYALE, ENTRÉES : 9, RUE ROYALE ET 8 BIS, RUE BOISSY-D'ANGLAS, 75008 PARIS. TÉL : 01 42 66 59 21 - FAX : 01 40 17 01 07

L'annulation du prologue de The Race met en lumière l'impréparation des concurrents

Le départ de cette course autour du monde à la voile est toutefois maintenu au 31 décembre

Les organisateurs de The Race, la course autour du monde en équipage et sans escale, ont confirmé que le départ de leur épreuve serait bien donné dimanche 31 décembre de Barcelone malgré l'annonce, lundi 11 décembre, de l'annulation du prologue, faute de concurrents ayant rallié Monaco, où il devait avoir lieu. Des inquiétudes demeurent cependant sur l'état de préparation des six bateaux restant en lice.

LA PRINCIPAUTÉ de Monaco a décidé, lundi 11 décembre, d'annuler le prologue de The Race, la course autour du monde en équipage, sans escale, sans assistance et « sans limite », qui devait se dérouler dans ses eaux les vendredi 15 et samedi 16 décembre, *« en raison des conditions météorologiques défavorables sur le proche Atlantique »* qui empêchent les concurrents de rallier le Rocher.

A moins de vingt jours du départ, maintenu au 31 décembre à Barcelone, la flottille des six bateaux restant en lice sur les sept engagés (après le renoncement de Pete Goss) est en effet dispersée et peu fringante. Seuls deux multicoques géants se trouvent en Méditerranée : *Innovation-Explorer*, l'ancien *Code-One*, barré conjointement par Skip Novak et Loïck Peyron, est à Antibes, où il panse des problèmes de structure et de voiles après un quasi-chavirage survenu au large du cap Finisterre la semaine passée, et *Club-Med*, mené par le Néo-Zélandais Grant Dalton et le Français Franck Proffit, est à Barcelone.

Monster.fr (ex-*Team-Adventure*), de Cam Lewis, a pris la mer vendredi soir et progresse tant bien que mal autour de la péninsule Ibérique. *Warta-Polpharma*, l'ancien *Commodore-Explorer* de Bruno Peyron, désormais aux mains du Polonais Roman Paszke, n'en finit pas de quitter son chantier de Vannes. *Team-Legato*, l'ex-*Enza* du Néo-Zélandais Peter Blake, échu au Britannique Tony Bullimore, attend une météo plus clémente à Bristol (Royaume-Uni), tout comme *PlayStation*, le catamaran du milliardaire américain Steve Fossett, à Falmouth, sur la côte sud de l'Angleterre.

Quant à *Team-Philips*, le « percevagues » révolutionnaire à deux coques du Britannique Pete Goss, il dérive dans l'Atlantique nord. Si son équipe technique espère le récupérer, il est d'ores et déjà hors course. Dimanche, il tentait de rejoindre la Méditerranée, après avoir contourné les îles Britanniques par le nord pour éviter une violent dépression, lorsque sa nacelle centrale et une partie de son système de barre ont été endommagés par une série de vagues de dix mètres, à 1 300 kilomètres à l'ouest des côtes irlandaises. Après avoir lancé un appel de détresse, les six hommes du bord ont été récupérés par le porte-conteneurs allemand *Hoescht-Express*, qui fait route vers le Canada et doit les déposer en fin de semaine à Halifax.

Malgré tout, Bruno Peyron avait décidé le maintien du prologue et de l'étape de liaison avec la cité catalane, prévue à l'origine les 17 et 18 décembre. *« Au pire, si cela se résume à un prologue à deux bateaux, ce sera le plus grand* match-race [régate] *du monde »*, philosophait-il en évoquant le gigantisme des multicoques. La décision de la Principauté d'annuler purement et simplement le prologue l'a pris au dépourvu. *« L'organisation et les challengers se concertent pour définir les modalités du programme de The Race d'ici à leur arrivée à Barcelone »*, a-t-il annoncé dans un communiqué de presse, lundi soir.

DATE SYMBOLIQUE

Paradoxalement, cette météo peu clémente offre un alibi providentiel et un peu de temps supplémentaire aux engagés, dont la plupart manquent cruellement de fonds et de préparation. Trois des bateaux (*Team-Legato*, *Innovation-Explorer* et *Monster.fr*) n'ont toujours pas bouclé leur budget, à la hauteur de ces monstres de mer mesurant entre 27 et 38 mètres, et la moitié des concurrents n'ont pas encore effectué leur parcours qualificatif. Mais la météo vole là encore à leur secours, puisque, invoquant des *« circonstances exceptionnelles »*, l'organisation a prévu de les laisser malgré tout larguer les amarres le 31 décembre.

Steve Fossett, dont le *PlayStation* est pourtant à l'eau depuis plus de deux ans, n'a jamais fait mystère de son désir de voir le départ de la course reporté d'un an, pour permettre à tous de fiabiliser ces bateaux de haute technologie. Il a fini par s'engager à prendre le départ lors des accords de Southampton, signés au Royaume-Uni à la mi-septembre, mais les circonstances pourraient l'inciter à se raviser. Et, dans sa quête de records en tout genre, il pourrait bien préférer un trophée Jules-Verne (record du tour du monde) à une course de bateaux en rodage ou au budget trop serré pour que leurs équipages prennent le risque de les pousser.

Pour sa part, bloqué par le choix de la date symbolique de *« l'entrée dans le troisième millénaire »* et par ses engagements auprès de ses partenaires principaux (Disneyland-Paris, France Télécom et la Mission 2000 en France), qui soutiennent depuis déjà plusieurs années ce projet, lancé en 1993, Bruno Peyron n'a guère d'alternative : la course doit partir. *« Avoir sept bateaux sur la ligne de départ est déjà le fruit d'une succession de miracles dans cette aventure à laquelle personne ne croyait*, disait-il encore samedi. *Il y a encore des miracles à venir, notamment avec l'arrivée de nouveaux sponsors. »* Les derniers développements incitent plutôt à la prudence.

Patricia Jolly

La météo taquine les skippers engagés dans le Vendée Globe

***« AUCUN D'ENTRE NOUS** n'est à l'abri d'une grosse "plantade". »* Ce n'est pas Yves Parlier qui contredira Roland Jourdain. Alors qu'il avait su imprimer son rythme au Vendée Globe et mener la course en tête, quasiment sans interruption, depuis le départ des Sables-d'Olonne (Vendée), le skipper d'*Aquitaine-Innovations* s'est laissé enfermé dans une zone de calmes au dessous du 50e parallèle, à compter de samedi 9 décembre. *« Cela a été un cauchemar. Je me suis retrouvé dans un système désorganisé avec une forte houle, du vent faible et de la neige »*, a expliqué celui que le milieu surnomme l'« Extraterrestre » et qui, depuis lors, a réussi à sortir de ce piège météorologique.

Lundi, Yves Parlier ne pointait toutefois plus qu'en troisième position derrière Michel Desjoyeaux (*PRB*) et Roland Jourdain (*Sill-Matines-La-Potagère*), qui avaient opté pour une route plus au nord. L'écart entre les trois concurents n'était néanmoins pas énorme : 35 milles seulement séparaient Michel Desjoyeaux et Roland Jourdain, soit environ deux heures de navigation, alors qu'Yves Parlier n'était qu'à 173 milles du leader. Autant dire des broutilles après un mois de course et 8 700 milles parcourus – l'équivalent de trois transatlantiques – sachant que les heures qui viennent s'annoncent encore très tactiques.

Les positions au 12 décembre à 6 heures GMT

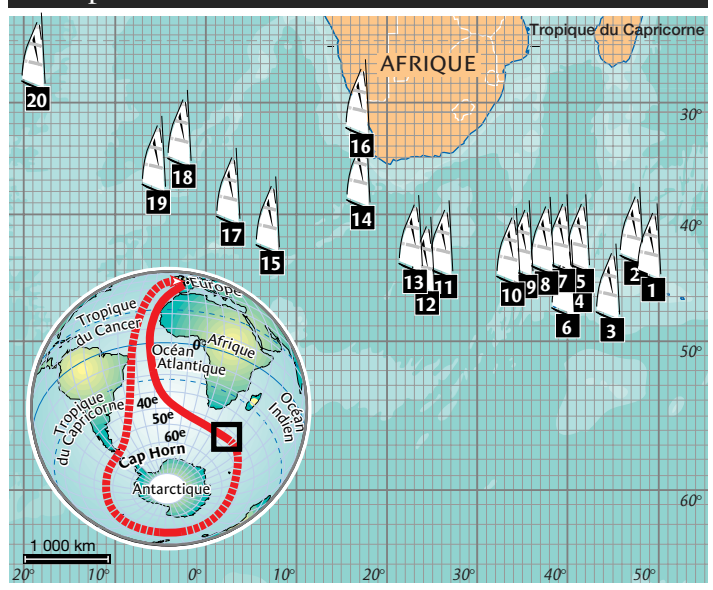

1	DESJOYEAUX (*PRB*)	15 576	13	SEETEN (*Nd-Pas-Calais/Choc. du monde*)	1 099
2	JOURDAIN (*Sill-Matines-La-Potagère*)	90	14	BIANCHETTI (*Aquarelle.com*)	1 440
3	PARLIER (*Aquitaine-Innovations*)	192	15	SANSO (*Old-Spice*)	1 704
4	THIERCELIN (*Active Wear*)	311	16	DINELLI (*Sogal-Extenso*)	1 717
5	MACARTHUR (*Kingfisher*)	325	17	DE GREGORIO (*Wind*)	1 970
6	DUBOIS (*Solidaires*)	364	18	MUNDUTEGUY (*DDP-60e sud*)	2 348
7	COVILLE (*Sodebo-Savourons la vie*)	365	19	GOLDING (*Team Group 4*)	2 349
8	WAVRE (*Union bancaire privée*)	452	20	KONYOUKHOV (*Modern Univers. for Hum.*)	3 251
9	CHABAUD (*Whirlpool*)	565		TOLKIEN (*This Time - Argos Soditic*)	**(abandon)**
10	HALL (*EBP-Esprit PME-Gartmore*)	569		DUMONT (*Euroka-Un Univers de serv.*)	**(abandon)**
11	GALLAY (*Voila.fr*)	943		DE RADIGUES (*La Libre Belgique*)	**(abandon)**
12	CARPENTIER (*VM-Matériaux*)	985		STAMM (*Armor Lux - Bizac Foie gras*)	**(abandon)**

Distance en milles par rapport à l'arrivée pour le premier, et distance en milles par rapport au premier pour les autres

« Le système météo n'est pas simple. Une zone perturbée, avec de nombreuses zones de calmes, barre la route aux concurrents », a indiqué, lundi, Philippe Jeantot, l'organisateur du Vendée Globe. *« Est-ce que l'on tente de faire route avec le vent, sachant que l'on va traverser une vallée dépressionnaire ? Est-ce que cela vaut le coup de se dérouter au nord comme on l'a déjà fait, sachant que l'on va perdre du terrain au démarrage ? Cela n'est pas simple »*, se demande Roland Jourdain.

« Il faut rester très vigilant car la route est encore très longue », a ajouté le skipper de *Sill-Matines-La-Potagère*, qui avait été contraint de faire demi-tour quelques heures après le départ pour aller réparer aux Sables-d'Olonne une drisse (cordage) cassée. C'est justement à un problème de vigilance qu'a été confronté Thomas Coville. Alors qu'il était de vacation radio, le skipper de *Sodebo* a heurté quelque chose lundi dans la matinée. Un morceau de glace ? Une baleine, comme cela lui était déjà arrivé une première fois ? L'intéressé penchait pour la première hypothèse. *« C'était pas hyper violent, mais cela s'est produit coup sur coup sur le haut de la quille »*, a-t-il confié, avouant ne pas avoir *« trop envie »* de se mettre pour la deuxième fois à l'eau pour vérifier si son bateau n'est pas endommagé. – *(Reuters.)*

Spécial Noël

RUE DE PARADIS

15 Boutiques Tables & Cadeaux

Bernardaud, Haviland, Raynaud, Baccarat, Christofle, Lalique, Saint-Louis, Daum, Sèvres, Ercuis, Guy Degrenne, et d'autres marques.

Rue de Paradis
PARIS 10e
Métro Gare de l'Est-Poissonnière

ANYWAY.com

VOLS ALLER/RETOUR*
Taxes aéroport comprises

NEW YORK	@ 1990F	VIENNE	@ 1465F
BUDAPEST	@ 1295F	DUBAI	@ 2100F
ATHENES	@ 1330F	SAN FRANCISCO	@ 2440F
DUBLIN	@ 730F	WASHINGTON	@ 2200F
BOSTON	@ 1880F		

LES MARCHÉS DE NOËL
(vol + 2 nuits hôtel 2* + 2 petit-déjeuners)

COLOGNE	à partir de 2250F
HELSINKI	à partir de 2570F
COPENHAGUE	à partir de 2455F

www.anyway.com
0 803 008 008 - 3615 ANYWAY*****

* Prix par personne à partir de, susceptible de changement sans préavis. Pour la validité, nous consulter.
** 0,99F / min , ***2,23F/min

cadran solaire

Anyway Lic 075960011, RCS Paris B391482452, Caution Bancaire Banque de Baecque de Beau. ARCP : Générali Assurance et APS

L'entraîneur de « TAW » prive les deux Français de la NBA de leur face-à-face

Tariq Abdul-Wahad n'a pas joué contre Moïso

BOSTON
correspondance

« Comment j'ai trouvé Jérôme ? Fabuleux ! Je suis sérieux : il est athlétique, rapide, on sent qu'il a encore des trucs à apprendre, mais il a un potentiel incroyable. » Alors que les Boston Celtics de Jérôme Moïso viennent de battre sur le fil (104-102) les Denver Nuggets de Tariq Abdul-Wahad, dimanche 10 décembre, dans ce qui aurait pu être le premier match opposant deux joueurs français de l'histoire de la NBA, « TAW » tresse des lauriers à son jeune compatriote. Jérôme Moïso, dont c'est la première saison en NBA, n'a pourtant pas été transcendant. Mais au moins a-t-il pu fouler le parquet, une opportunité que n'a pas eue Tariq Abdul-Wahad, fort de ses trois saisons en NBA mais vissé sur le banc des remplacements pendant la totalité de la rencontre.

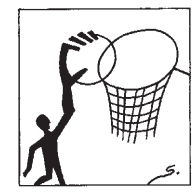

Tariq Abdul-Wahad n'a plus les faveurs de Dan Issel, son entraîneur, et doit désormais se contenter de miettes de temps de jeu. *« Tariq ne joue pas bien en ce moment*, confie Dan Issel. *Dans mon esprit, c'est le joueur qui peut nous aider à gagner le plus de matches qui mérite d'être sur le terrain, et pour l'instant ce joueur est Voshon Lenard. »* La confrontation entre la force brute et athlétique de Tariq Abdul-Wahad et le jeu électrique et tout en finesse de Jérôme Moïso n'a donc pas eu lieu.

Laissé plus qu'à son tour sur le banc depuis le début de la saison, Jérôme Moïso a pourtant enfin pu bénéficier d'un certain temps de jeu. *« Je ne comprends rien avec ce club*, confessait-il avant le match. *Hier soir, je ne sais pour quelle raison, ils me faisaient la tête, et ce matin, ils sont arrivés et ils m'ont dit que j'étais le meilleur* rookie [débutant] *et que je devais jouer. »* Alors que Boston mène 21-15, à la fin du premier quart-temps, le *coach* de Boston, Rick Pitino, fait entrer son Français. Peu familiarisé avec le style de ses coéquipiers, Jérôme Moïso semble perdu et court dans tous les sens. *« Je n'ai pas encore le* feeling *NBA, donc j'ai essayé d'être un peu partout et de courir en défense tout-terrain »*, avoue-t-il.

La délivrance arrive à quatre secondes de la fin du premier quart-temps : sur un service de Paul Pierce, Jérôme Moïso va déployer son immense envergure pour claquer un *dunk* de toute beauté. Pendant ce temps, sur le banc des Nuggets, Tariq Abdul-Wahad se morfond. La partie solide délivrée par Voshon Lenard le condamne à l'inactivité.

Au terme d'une prolongation terrible, les Celtics finissent par l'emporter. Soulagé, Rick Pitino peut alors faire l'éloge de Jérôme Moïso : *« Je n'ai jamais entraîné un joueur doté de telles qualités athlétiques. Il peut tout faire et il a un toucher de balle superbe. Ce soir, j'ai aimé son activité sur le terrain. Même s'il n'était pas toujours à la bonne place au bon moment, même s'il a fait des erreurs, ce n'est pas grave : c'est un* rookie. *Du moment qu'il fait des efforts, je peux accepter ses erreurs de débutant. »*

Un débutant qui s'est vu promettre plus de temps de jeu pour la suite du championnat. Rendez-vous a été pris entre Jérôme Moïso et Tariq Abdul-Wahad pour le 16 mars, date du match retour entre leurs deux équipes. En espérant que les deux Français de NBA auront cette fois l'occasion de se croiser balle en main.

Pascal Giberné

Zinedine Zidane élu footballeur de l'année par la FIFA

ZINEDINE ZIDANE a été sacré joueur de l'année 2000 par la Fédération internationale de football (FIFA), lundi 11 décembre à Rome. Le meneur de jeu de l'équipe de France championne d'Europe avait déjà reçu ce trophée en 1998, année de la victoire française en Coupe du monde. Il est le deuxième joueur à réaliser ce doublé, après le Brésilien Ronaldo, couronné en 1996 et 1997. Avec 370 points, le milieu de terrain de la Juventus Turin devance le Portugais du Real Madrid Luis Figo (329) et le Brésilien du FC Barcelone Rivaldo (263) dans ce classement établi par 150 sélectionneurs nationaux. La FIFA a par ailleurs remis deux trophées distincts de joueur du siècle : Pelé a reçu le prix « joueur du siècle-famille du football-FIFA », tandis que Diego Maradona s'est vu décerner le titre de « joueur du siècle-Internet ». Chez les femmes, les prix sont allés respectivement à l'Américaine Michelle Akers et à la Chinoise Sun Wen. Le trophée du club du siècle est revenu au Real Madrid.

L'athlète française Christine Arron part s'entraîner aux Etats-Unis

CHRISTINE ARRON a annoncé, lundi 11 décembre à Paris, qu'elle s'entraînerait désormais en Californie avec l'Américain John Smith. Agée de vingt-sept ans, la championne d'Europe et détentrice du record d'Europe du 100 m s'était séparée de Jacques Piasenta, son entraîneur depuis 1992, au soir des Jeux de Sydney, où elle avait été éliminée en demi-finales du 100 m et où elle avait terminé quatrième avec le relais 4 × 100 m. Après Marie-José Pérec, elle est la deuxième Française à rejoindre le groupe d'entraînement de John Smith, auquel appartient notamment l'Américain Maurice Greene, champion olympique du 100 m.

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : l'AS Saint-Etienne a décidé de porter plainte contre X...** et de se constituer partie civile, lundi 11 décembre, dans l'affaire des joueurs possédant des « doubles passeports » (*Le Monde* du 9 décembre). Le club du Forez a des doutes sur l'authenticité des papiers de son gardien de but ukrainien devenu grec, Maxim Levytsky, et sur ceux de ses attaquants Alex et Aloïso, nés au Brésil mais citoyens portugais.

■ **RUGBY : Pierre Berbizier a décidé de démissionner de son poste d'entraîneur du RC Narbonne,** à la suite d'un entretien, lundi 11 décembre, avec le président du club, Alain de Pouzilhac. Après quatre défaites consécutives, dont deux à domicile, le RC Narbonne occupe la dernière place de la poule 2 du championnat de France de rugby.

■ **SKI ALPIN : le Norvégien Hans-Petter Buraas** a remporté, lundi 11 décembre, le slalom de Sestrières (Italie) comptant pour la Coupe du monde. Champion olympique de la spécialité, Buraas avait terminé à la quatrième place la première manche remportée par le Français Sébastien Amiez. N'ayant pu éviter une porte lors de la seconde manche, ce dernier a été contraint à l'abandon. Un autre Français, Pierrick Bourgeat, est monté sur le podium en terminant à la troisième place, derrière l'Autrichien Kilian Albrecht.

Temps agité au nord

MERCREDI. La France se situe entre une vaste zone dépressionnaire centrée sur la mer du Nord et un bel anticyclone qui s'étend sur la Méditerranée. Le nord du pays est donc soumis à un temps venteux et gris alors que le sud profite d'une journée agréable.

Bretagne, pays de la Loire, Basse-Normandie. – Les nombreux nuages sont porteurs d'averses, de pluies et d'orages côtiers. Le temps s'améliore en fin d'après-midi. Les vents restent forts avec des rafales de 100 à 110 km/h en bord de mer et 80 à 90 km/h à l'intérieur. Il fait de 11 à 13 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Un passage très nuageux avec pluie et vent concerne la mi-journée. Des orages peuvent alors se produire de la Haute-Normandie au Nord avec des rafales de 110 km/h près des côtes. Les températures varient entre 10 et 13 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Surl'Alsace et la Franche-Comté, le temps est variable et sec. Ailleurs, éclaircies, nuages et averses locales sont au menu. Les températures s'échelonnent entre 9 et 13 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le ciel se partage entre des éclaircies et des passages nuageux. Sur le Poitou-Charentes, les nuages prennent le dessus dans l'après-midi, apportant des averses. Les températures affichent de 14 à 19 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Au petit matin, le temps est gris et humide, puis rapidement des éclaircies se dessinent et deviennent de plus en plus larges au fil de la journée. Le thermomètre grimpe jusqu'à 9 à 12 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le ciel est légèrement voilé le matin, puis le soleil se montre l'après-midi. Les températures varient entre 15 à 18 degrés.

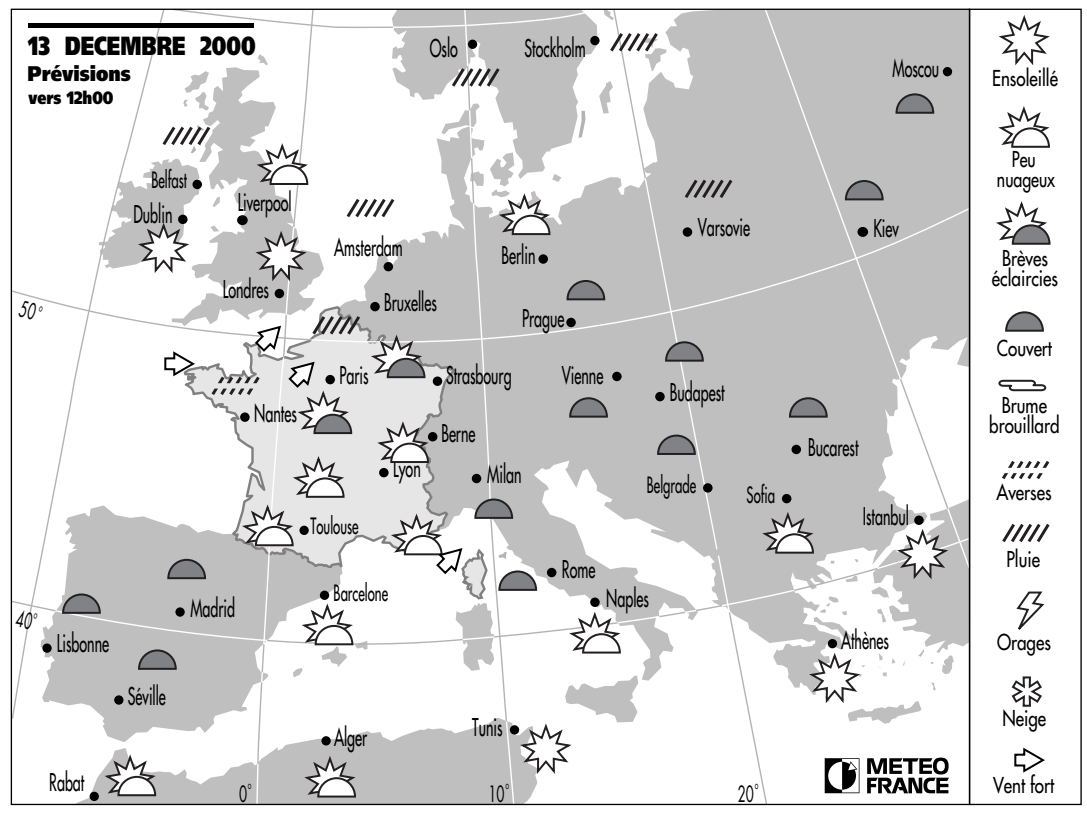

(Publicité)

PRIX D'AMIS OU DE BANDITS?

ARNAQUE?

On ne sait pas toujours où acheter sur le Net. Kelkoo propose un moteur de recherche pour comparer les prix de tous les produits : voyages, DVD, ordinateurs, jeux, voitures, vins et même immobilier. A mettre illico dans ses favoris. www.kelkoo.com

PRÉVISIONS POUR LE 13 DECEMBRE 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	10/17	N
BIARRITZ	12/18	N
BORDEAUX	10/15	N
BOURGES	9/12	C
BREST	9/13	P
CAEN	8/12	P
CHERBOURG	8/11	P
CLERMONT-F.	7/12	N
DIJON	8/12	N
GRENOBLE	3/10	N
LILLE	8/11	P
LIMOGES	8/10	N
LYON	7/13	N
MARSEILLE	8/17	N
NANCY	10/13	C
NANTES	9/13	C
NICE	9/16	N
PARIS	10/13	P
PAU	7/15	N
PERPIGNAN	8/16	N
RENNES	7/11	P
ST-ETIENNE	7/12	N
STRASBOURG	9/12	C
TOULOUSE	7/14	N
TOURS	9/12	C
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	25/30	S
FORT-DE-FR.	24/28	S
NOUMEA	22/26	C
PAPEETE	24/30	C
POINTE-A-PIT.	23/29	S
ST-DENIS-RÉ.	23/29	S
EUROPE		
AMSTERDAM	9/12	P
ATHENES	10/16	S
BARCELONE	10/14	S
BELFAST	4/8	P
BELGRADE	3/11	C
BERLIN	7/12	S
BERNE	4/8	C
BRUXELLES	10/12	S
BUCAREST	1/7	C
BUDAPEST	3/10	C
COPENHAGUE	7/10	P
DUBLIN	4/10	S
FRANCFORT	6/12	S
GENEVE	7/9	C
HELSINKI	3/7	C
ISTANBUL	8/11	S
KIEV	4/7	C
LISBONNE	11/14	C
LIVERPOOL	7/11	S
LONDRES	7/11	S
LUXEMBOURG	7/11	S
MADRID	5/11	C
MILAN	8/11	C
MOSCOU	0/2	C
MUNICH	4/12	C
NAPLES	9/18	S
OSLO	0/7	P
PALMA DE M.	7/18	S
PRAGUE	4/11	C
ROME	7/16	C
SEVILLE	12/18	C
SOFIA	-1/10	S
ST-PETERSB.	2/5	C
STOCKHOLM	7/9	P
TENERIFE	14/19	S
VARSOVIE	5/10	P
VENISE	7/11	C
VIENNE	6/14	C
AMÉRIQUES		
BRASILIA	20/24	C
BUENOS AIR.	23/28	P
CARACAS	22/27	S
CHICAGO	-19/-4	*
LIMA	16/22	S
LOS ANGELES	9/14	C
MEXICO	7/23	S
MONTREAL	-24/-13	S
NEW YORK	-5/0	S
SAN FRANCIS.	8/11	C
SANTIAGO/CHI	12/28	S
TORONTO	-13/-5	S
WASHINGTON	-4/2	C
AFRIQUE		
ALGER	9/21	S
DAKAR	22/28	S
KINSHASA	21/29	P
KINSHASA	21/29	P
LE CAIRE	13/18	S
NAIROBI	17/27	S
PRETORIA	16/19	C
RABAT	11/20	S
TUNIS	11/20	S
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	26/30	C
BEYROUTH	13/16	P
BOMBAY	18/32	S
DJAKARTA	26/27	P
DUBAI	15/25	S
HANOI	15/18	C
HONGKONG	11/15	C
JERUSALEM	11/17	P
NEW DEHLI	8/24	S
PEKIN	-8/2	S
SEOUL	-3/3	S
SINGAPOUR	26/30	P
SYDNEY	23/29	S
TOKYO	4/13	S

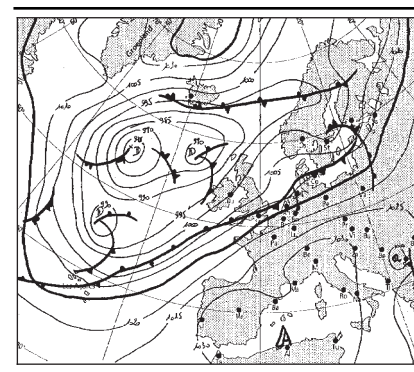

Situation le 12 décembre à 0 heure TU

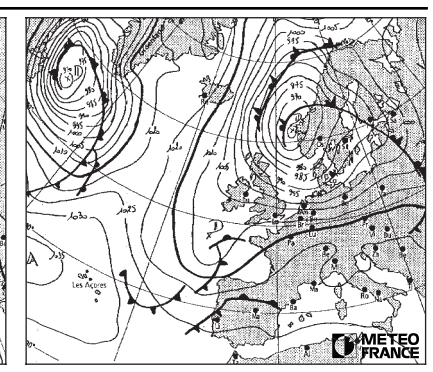

Prévisions pour le 14 décembre à 0 heure TU

PRATIQUE

Permis à points : un stage pour apprendre à ne plus en perdre

ALORS qu'il roulait au pas dans une rue très embouteillée, Paul a par mégarde brûlé un feu rouge dissimulé par la fourgonnette qui le précédait. Il a écopé d'un retrait de quatre points de son permis de conduire. *« Faut-il suivre un stage pour les récupérer ? »*, demande-t-il. Dans son cas, c'est inutile : il ne pourrait obtenir que trois points, alors que s'il ne commet aucune autre infraction pendant trois ans, son capital sera automatiquement reconstitué.

Il n'en va pas de même pour Patrick : auteur de multiples infractions, il ne lui reste plus qu'un point, et si son permis est annulé, il risque de se retrouver sans travail. Récidiviste, il vient de perdre, pour excès de vitesse, les quatre points repris lors d'un précédent stage. De même, José, technico-commercial, n'a plus qu'un point à son actif. La dernière fois qu'il a été verbalisé, il avait emprunté la bande d'arrêt d'urgence. *« L'autoroute était encombrée »*, dit-il. Recommencera-t-il ? *« Eventuellement, si je suis pressé*, répond-il, ajoutant : *Je vais récupérer quatre points ; ça m'en fera cinq, assez pour voir venir... »*

Les dix participants – neuf hommes et une femme – au stage organisé par le centre Ascur (Améliorer la sécurité et le comportement des usagers de la route) possèdent des voitures puissantes et parcourent de 60 000 à 90 000 kilomètres par an. Hervé, cinquante-deux ans, cadre bancaire, a la passion de la vitesse : *« Rouler à 160 km/h, par temps clair, sur une ligne droite avec une visiblité parfaite, c'est un vrai bonheur ! »* Forts de leur expérience de la route, les stagiaires se moquent de la loi et n'en manifestent aucun remords : *« Le vrai danger, c'est le conducteur du dimanche, qui utilise peu sa voiture. Quand on est sur une route dégagée, même à 160 km/h, il n'y a pas de risque »*, disent-ils, comme s'il n'y avait jamais d'autres automobilistes. Un des objectifs du stage est de leur faire comprendre qu'ils ne sont pas seuls au monde. L'autre étant, selon André Schamelhout, psychologue, d'*« ébranler leurs certitudes »* preuves à l'appui.

Le premier exercice consiste à calculer la distance d'arrêt du véhicule ; elle correspond au cumul de la distance de réaction nécessaire pour percevoir l'obstacle et de la longueur parcourue entre le début du freinage et l'arrêt complet du véhicule. Ce total sera, dans le meilleur des cas, de 80 mètres à 90 km/h et de 160 mètres à 160 km/h. Mais il peut quadrupler en fonction des intempéries, de l'état des pneus et de la fatigue du conducteur. Il est donc indispensable de laisser un espace entre son véhicule et celui qui le précède, d'autant que, lorsqu'on roule vite, le champ visuel se rétrécit : à l'arrêt il est de 180 degrés, à 140 km/h il n'est plus que de 30 degrés, et peut même se réduire à 5 degrés au-delà ; c'est « l'effet tunnel ».

« Chacun d'entre nous voit la route différemment », explique Makram Hechaimé, animateur du stage. Pour illustrer son propos, le groupe visionne puis analyse l'accident du personnage interprété par Michel Piccoli dans le film de Claude Sautet *Les Choses de la vie*. Son sandwich à la main, le conducteur de la vieille bétaillère mal entretenue est trop sûr de lui parce qu'il répète le trajet tous les jours. Il franchit l'intersection en estimant qu'il a le temps de passer. Le conducteur de l'Alfa Romeo est fatigué, préoccupé, et pressé : il fume au volant, roule trop vite sur la chaussée mouillée, accélère dans le virage. Lorsqu'il voit l'obstacle (la camionnette qui a calé au carrefour), il klaxonne au lieu de freiner, perdant ainsi de précieuses secondes.

RENDRE RÉELLES LES PEINES

Il faut que chacun prenne conscience de ses propres limites et de celles de son véhicule, car dans 92 % des accidents mortels la responsabilité humaine est engagée. Les intéressés résistent : *« S'il est si dangereux de rouler vite, pourquoi les constructeurs fabriquent-ils des voitures rapides ? »* Aucun n'avoue d'accident grave. Pourtant, Jean-Jacques confie que le soir même de l'obtention de son permis, il a renversé un piéton, *« une personne en état d'ivresse, qui s'est jetée sous mes roues ; elle est morte, mais ce n'était pas ma faute, je conduisais à la vitesse autorisée »*. Il assure également *« faire sauter une partie de ses contraventions »*. Ce n'est sans doute pas faux : selon une enquête interne du ministère des transports, en 1998, sur 100 points verbalisés, 46 seulement sont effectivement retirés. Un audit est en préparation pour déterminer si cette déperdition vient d'un dysfonctionnement informatique, de l'abandon des poursuites par le procureur lorsque le conducteur accepte de suivre un stage ou d'indulgences.

Actuellement, ceux qui ont perdu tous leurs points voient leur permis invalidé pendant six mois. Ils doivent subir un examen médical et psychotechnique, puis repasser le code, ou la totalité des épreuves, s'ils sont titulaires du permis depuis moins de trois ans. Un projet de loi en préparation vise les récidivistes : à la deuxième invalidation, ils devraient attendre un an avant de se représenter.

Michaëla Bobasch

Permis de conduire, mode d'emploi

● **Perte des points.** Le permis comporte un capital de douze points. Selon la gravité de l'infraction, le contrevenant peut se voir retirer en une seule fois de un à six points (huit en cas de fautes simultanées dont l'une serait un délit).

● **Reconstitution du capital.** Elle est automatique lorsqu'on reste trois ans sans commettre d'infraction, à partir de la date officielle du retrait des points. On peut aussi reconstituer son capital en effectuant un stage. Celui-ci permet la restitution de quatre points au maximum, mais le capital reconstitué ne pourra pas dépasser onze points. Ainsi, un conducteur auquel il resterait huit points ne pourra en regagner que trois. On aura intérêt à recourir au stage si l'on a perdu les deux tiers de ses points, car on ne peut effectuer un stage que tous les deux ans.

● **Stage.** Il est obligatoire pour les conducteurs titulaires du permis depuis moins de deux ans ayant commis une infraction entraînant la perte de quatre points (décret nº 2000-1038 du 24 octobre). Il est proposé à ceux qui n'ont plus qu'un point. Sa durée est de seize heures en deux jours, et il en coûtera de 1 300 à 1 600 F (198 à 244 €) selon l'organisme. On peut se voir refuser l'attribution des points par manque d'assiduité.

● **A lire.** Le dossier du *Particulier* sur le permis à points (nº 938, décembre, 40 F, 6,1 €).

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 00 - 297

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

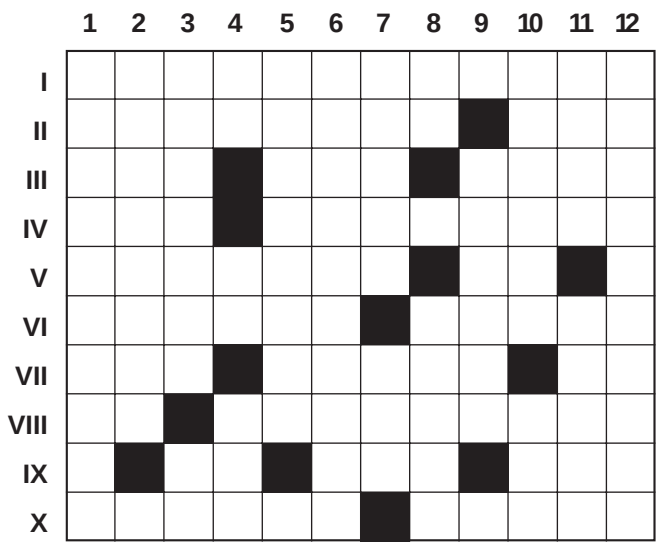

HORIZONTALEMENT

I. Pousse à bout et encore plus loin. - II. Même stratégique elle est peu glorieuse. Forme de devoir. - III. Mouvement en actions. Annonce la sortie. Avala facilement. - IV. Sa fleur vient de la mer. Fait avancer le bâtiment à la force du poignet. - V. Se reproduit à grande vitesse. Préposition. - VI. Travaille à sa toile en pleine nature. Avec les faux anis. - VII. Donne la solution. Ses racines libèrent. A notre portée. - VIII. Pour bien tracer. Remis en état. - IX. Article. Fait froid à New York. Unité informatique. - X. Garde la pose une fois en place. Mis en circulation.

VERTICALEMENT

1. Information qui passe de main en main. - 2. Regarni. - 3. Couverte de jolies taches. Ouvre la marche. - 4. Précède le su. Donne la mesure à Pékin. Sympathique tant qu'il est petit. - 5. Baisse de régime dans l'émission. - 6. Arrêt brutal dans les mouvements. - 7. Fille de Thibaud, épouse de Louis, mère de Philippe Auguste. Evite les longueurs dans le discours. - 8. Personnel. Trempé pour résister. - 9. Belle pierre. - 10. Qui convient parfaitement. Père stupide et méchant. - 11. Fait face sur six côtés. Spirituel mais parfois blessant. - 12. Doit être vérifiée avant de plonger.

Philippe Dupuis

Solution du n° 00 - 296

Horizontalement

I. Frémissement. - II. Lapidaire. Or. - III. Otite. Tertio. - IV. Tin. E-mail. Xm. - V. Toge. Urnes. - VI. Ecluse. Eve. - VII. Mie. Asservir. - VIII. Ensablé. Epi. - IX. Né. Urinoir. - X. Trimestriels.

Verticalement

1. Flottement. - 2. Ratiociner. - 3. Epingles. - 4. Mit. Eu. Aum (mua). - 5. Idée. Sabre. - 6. Sa. Müeslis. - 7. Sitar. Sent. - 8. Ereinté. Or. - 9. Merle. II. - 10. Sévère. - 11. Noix. VIP. - 12. Tromperies.

SCRABBLE® PROBLÈME Nº 204

Dans le sillage du « Ievoli-Sun »

LES TIRAGES avec le Y sont les plus difficiles. Tantôt le Y est une voyelle, et il se marie bien avec des consonnes : HYMNE. Tantôt le Y est un yod (consonne ayant le son « yé » comme dans *Ievoli*), et il consomme des voyelles : PAYEE.

a) Les quatre tirages suivants sont pauvres en voyelles. Pour chaque tirage, trouvez un sept-lettres, puis appuyez-vous sur une voyelle de la grille pour placer sur celle-ci un huit-lettres. Par exemple, tirage : A M R R S T Y ; solutions : MARTYRS – MARTYRES.

Deuxième exemple, mais *a contrario*. Tirage : E E N R S T Y ; solutions : STYRENE – sur deux consonnes d'appui, LYSERENT et ENKYSTER (pas de solution sur une voyelle).

1) E E N P R S Y (un sept-lettres et deux huit-lettres, dont un sur une consonne).

2) A D E N S T Y (un sept-lettres et deux huit-lettres).

3) C E E G N R Y (un sept-lettres et un huit-lettres).

4) C H N O O S Y (un sept-lettres et deux huit-lettres).

Préparation de la grille de la semaine prochaine.

b) A E N O R R S : trouvez un sept-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 20 décembre.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 6 décembre.

a) CANTINE, 13 C, 76 – FIANCENT, A 8, 98.

b) IXASSE, *classasse (un film) en X*, C 8, 50 – VEXAIS, faisant FORERA, 14 J, 61.

c) BLESE, *atteint d'un défaut de prononciation,* 4 H, 29, faisant EMONDEZ – AULNAIES, *lieux plantés d'au(l)nes,* C 3, 70.

d) LADY, en sandwich entre FIANCENT et AULNAIES, B 7, 72.

e) HELISKI, *ski en altitude.*

Michel Charlemagne

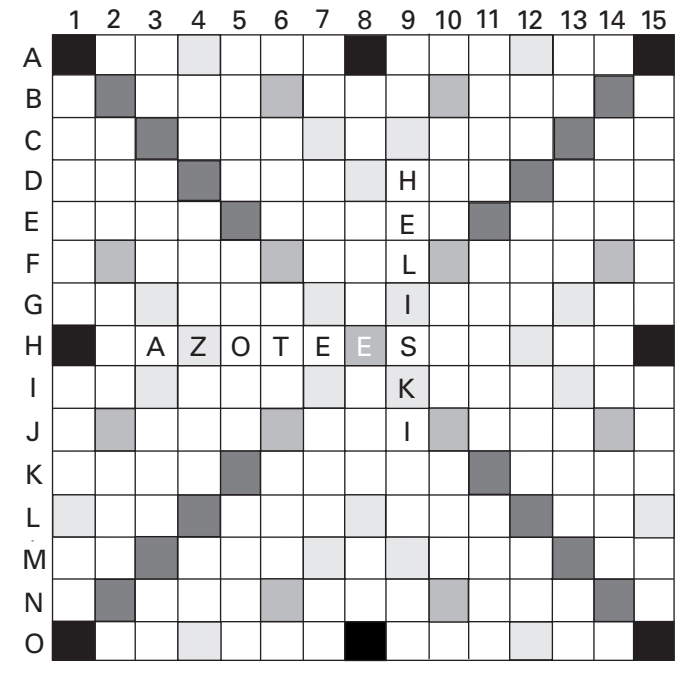

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

CINÉMA **La saison de Noël ne va pas sans son traditionnel film d'animation grand public. Le rôle est partagé cette année entre *Dinosaure*, la nouvelle production Disney, et *Chicken Run*, le premier long-métrage de Nick Park et Peter Lord, les réalisateurs de *Wallace et Gromit*, qui ont fait de l'animation en volume un art majeur. Grâce à eux, les fêtes de fin d'année prennent un relief aussi bienvenu qu'inattendu. Inspiré de *La Grande Evasion*, *Chicken Run* raconte comment des poulets s'évadent de leur stalag pour échapper à la mort promise par des propriétaires décidés à les transformer en ingrédients pour tourtes industrielles. Dans des registres fort différents, deux autres films marquent également cette semaine riche. L'un des plus importants auteurs et metteurs en scène du théâtre contemporain, Olivier Py, débute comme cinéaste en réalisant l'un des films de la série « petites caméras », tournés en vidéo digitale : *Les Yeux fermés* est une bouleversante surprise. Surprise également, la manière dont Takeshi Kitano s'en va tourner en Amérique *Aniki, mon frère*, sans renoncer à rien de son univers personnel.**

Une beauté qui fait des histoires

FREEDOM. Film apatride de Sharunas Bartas. Avec Valentinas Masalskis, Fatima Ennafloui, Axel Neuman. (1 h 36.)

Le septième film du cinéaste... est-il cinéaste ?, disons de l'artiste lituanien Sharunas Bartas, vient de loin. Ni des pays baltes ni de la côte marocaine où il a été tourné, mais d'un passé révolu. D'avant le cinéma moderne, d'avant l'invention même du cinéma, d'avant l'invention de l'art moderne. Il vient d'une autre ère, celle où on croyait dans le beau absolu. Il y est entièrement voué.

Dans ce registre peu fréquenté, le film est une sorte de merveille. La splendeur le hante, grâce au cadre, à la lumière, au son, à la durée, à la matière de l'image. Paysages de mer et de désert, visages, animaux : Bartas affronte de face tout ce qui a salopé depuis cent ans les représentations du monde là où il rayonne d'une grâce extrême. Chaque plan est tendu par un défi : je peux filmer un rayon de soleil sur les vagues, un vol de mouettes, un visage de femme comme autant d'images vivantes, sur les terrains mêmes qui ont été prostitués par les clichés mercantiles du siècle. Apre combat, pas toujours gagné, toujours recommencé.

Il sous-tend l'enchaînement des situations qui peu à peu prennent forme : vague trame autour de passagers clandestins poursuivis par la police, tentant de s'échapper d'abord par la mer, puis par le désert. Sont-ils des trafiquants, des réfugiés politiques, des travailleurs clandestins ? On ne le saura jamais vraiment, ils figurent toutes les errances, tous les proscrits. Exilés, ils le sont même les uns par rapport aux autres, ne parlant pas la même langue. Il y aura la mort, il y aura le désir, il y aura une sorte de douceur entre les êtres, et les limites cruelles que le monde impose. Aussi ténu soit-il, le romanesque semble souvent de trop dans ce film, comme si Bartas cherchait à ajouter des métaphores là où le rapport au monde suffisait, comme s'il croyait que le combat de l'artiste avec l'idéal du beau avait besoin de ces munitions dramatiques.

ZOOM

« Freedom », le septième film du Lituanien Sharunas Bartas, est une sorte de merveille

En 1996, il avait réalisé un chef-d'œuvre, *Few of Us*, selon un parti pris voisin : en faisant tomber du ciel une jeune femme au milieu d'une nature et d'une communauté opaques, incompréhensibles. Alors, il ne se souciait d'aucune justification, avec l'innocence du génie (un génie « à l'ancienne », sans deuxième degré), il lui suffisait de capter par l'image et le son les énergies en circulation. Cette fois, la parabole l'affaiblit alors même que son combat contre la vulgarité des clichés est rendu plus difficile par le caractère plus conventionnel des décors choisis. Aussi le seul exilé qui émeuve vraiment dans *Freedom* (où la liberté est, au mieux, un espoir qui toujours recule avec l'horizon) est-il Sharunas Bartas lui-même, poète romantique que ses ailes empêchent de filmer le monde présent, et qui lance, dans les eaux et dans les dunes, ses messages venus d'une époque révolue. La trace contemporaine de cette lueur fossile a, par moments, des éclats sublimes.

J.-M. F.

RENCONTRE

Eric Heumann, dans l'humeur du succès

« *In the Mood for Love*, que vous avez produit et que vous distribuez, rencontre un succès extraordinaire avec déjà plus de 600 000 entrées en France. Comment expliquez-vous ce phénomène ?

– D'abord Cannes, où le film a été très bien accueilli lors de sa présentation le dernier jour du Festival, mais maltraité par le jury. En commentant le palmarès, la presse a pris la défense du film, lui donnant une visibilité supérieure à celle dont bénéficient les films d'auteur asiatiques, et que nous avons relayée par la publicité au moment de la sortie. Ensuite, le film attire plusieurs publics : les cinéphiles amateurs d'art et essai, un « public de l'après-midi » plus âgé, séduit par la nostalgie, un public plutôt attiré par les objets formellement en pointe, à la mode, et finalement un public plus diffus, conquis par le mélo et la musique – la bande originale sera bientôt disque d'or –, proche du public de *Buena Vista Social Club*.

– Comment êtes-vous devenu producteur de ce film ?

– Je ne suis pas le producteur, Wong Kar-wai est le seul producteur du film, parce qu'il est un cinéaste qui a besoin d'avoir les mains libres. Moi-même cinéaste [*Port Djema*] en même temps que producteur [depuis quinze ans à la tête de Paradis Film], j'étais à même de comprendre sa demande lorsqu'il est venu me voir. Je lui ai fourni l'argent dont il avait besoin pour faire le film, je me suis comporté comme une banque, une banque dont le responsable aurait été intéressé d'abord par le cinéma. En même temps que l'argent, je lui ai donné une liberté qu'il n'aurait jamais eue avec une major ou un grand groupe. Aujourd'hui, face à l'encerclement des multinationales, quelques réalisateurs, acteurs et producteurs indépendants peuvent nouer dans le monde entier des alliances informelles, comme des membres d'une famille qui s'entraident.

– Pensez-vous que la réussite d'*In the Mood for Love* puisse se reproduire ?

– Je le crois tellement que je finance dans les mêmes conditions le nouveau film de Wong Kar-wai, *2046*, et aussi le prochain film de Hou Hsiao-hsien. Bien sûr chaque film est particulier, et les risques restent entiers, mais un film comme celui-ci démontre qu'il est possible de sortir du dilemme film d'auteur dans un ghetto ou films grands publics racoleurs. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

La révolte des poulets contre les machines à broyer

Chicken Run. Au-delà de la prouesse technique, le film de Peter Lord et Nick Park donne naissance à un monde parallèle, métaphore du nôtre

Film anglais d'animation de Peter Lord et Nick Park. (1 h 25.)

D. R.

Ginger, dont la voix est doublée par Valérie Lemercier en français, a pour mission de conduire ses congénères vers la liberté.

Tout commence par une fausse piste. La caméra laisse découvrir un stalag, derrière les barbelés parfaitement alignés d'un camp d'internement. Il est situé dans le nord de l'Angleterre, mais on l'imagine tout aussi bien en Allemagne durant la deuxième guerre mondiale. Et pour cause. Ce stalag est la réplique exacte de celui de *La Grande Evasion*, de John Sturges (1963). On s'attend à voir sortir Richard Attenborough et sa célèbre moue vindicative, ou mieux : Steve McQueen vêtu de son sweatshirt bleu à manches courtes passé aujourd'hui à la postérité, retournant pour la dixième fois, encadré par deux soldats allemands, dans sa cellule, où il faisait rebondir sa balle en caoutchouc sur le mur en attendant sa libération prochaine. Mais, par le génial coup de baguette magique de Nick Park et Peter Lord, la chair humaine a été remplacée par de la pâte à modeler, et Steve McQueen transformé en une poule qui, avec le même aplomb, ne tient plus tête à l'armée allemande, mais à un couple de propriétaires, les Tweedy, et leurs chiens de garde zélés, tous désireux de la transformer, avec ses compagnons, en ingrédient destiné à fabriquer des tourtes au poulet.

Steve McQueen portait naturellement les attributs du héros. Ginger, sa réplique en pâte à modeler, ressemble en revanche à une femme de ménage qui militerait, arguments à l'appui, pour le droit à la libre expression des poulets. Son horizon ne se limite plus à cet horrible bâtiment de briques où les poules sont condamnées à une ponte forcenée, mais bien au-delà, en une terre promise, seulement accessible par la voie des airs. Or chacun sait que les poules ne volent pas.

Ginger porte un fichu sur la tête, a des yeux globuleux, un foulard bon marché autour du cou, et de longues pattes incurvées. Peter Lord et Nick Park ont souvent insisté sur la laideur du poulet, selon eux l'animal le plus mal foutu de la création et le moins prédestiné à se muer en héros. Il faudra pourtant s'y faire, il existe un monde parallèle avec une humanité en pâte à modeler à la psychologie aussi complexe que la nôtre. Dans cet univers, les prisonniers de guerre sont des poules, ces mêmes poules ont des dents, et *La Grande Evasion* a été rebaptisée *Chicken Run*.

Les studios Aardman avaient déjà, sous la houlette de Nick Park et de Peter Lord, redonné avec la série des *Wallace et Gromit*, un souffle nouveau à l'animation en volume, un procédé presque aussi ancien que le cinéma, consistant à faire intervenir des marionnettes ou des figurines articulées dont le corps en pâte à modeler est construit autour d'une armature métallique. Pour *Chicken Run*, leur premier long métrage, les deux créateurs se sont confrontés au défi technique de l'animation image par image avec quarante animateurs qui se seront succédé pendant trois ans pour fabriquer, parfois, moins de dix secondes d'images par jour. Ce défi technique s'efface devant ce que l'on peut appeler le grand œuvre de Nick Park et Peter Lord, et dont le titre pourrait être *Naissance d'une nation*. Une nation en pâte à modeler.

L'un des premiers courts-métrages de Nick Park s'appelait *Adam*, et remontait symboliquement à la Genèse. Dans *L'Avis des animaux*, un autre court métrage de Nick Park, un jaguar à l'étroit dans la cellule de brique d'un zoo, affirmait avec un fort accent brésilien : *« J'ai besoin d'espace. » Chicken Run* est une fable délirante, hilarante, inoubliable et en même temps tragique sur des poulets justement en mal d'espace. Un coq, vétéran de la Royal Air Force, y côtoie un poulet obsédé par les vacances et un autre coq, américain d'origine comme l'atteste son prénom, Rocky, échappé d'un cirque. Les poulets de *Chicken Run* tricotent, dessinent des plans élaborés censés les sortir de leur camp. Ils jouent au base-ball avec un chou de Bruxelles, s'entraînent sur un trampoline, dissertent sur le principe de résistance ou l'idée de soumission, et dansent le rock au son d'un standard des années 50 distillé par leur juke-box.

Mais surtout, ils possèdent un vécu et une mémoire. La violence sur et en dehors de l'écran, et leur massacre effectif des mains de Mme Tweedy se lisent dans leur regard réellement traumatisé. Le scénario de *Chicken Run* signé par Karey Kirkpatrick, qui avait déjà adapté pour Disney *James et la pêche géante* d'après une nouvelle de Roald Dahl, tire *Chicken Run* vers le messianisme. Produit par Pathé et DreamWorks, la major de Steven Spielberg, *Chicken Run* se situe au croisement d'*Hellzapoppin* et d'un des films les plus marquants de son commanditaire : *La Liste de Schindler* (1993).

RÉFÉRENCES AUX CLASSIQUES

Généralement, le cinéma d'animation, qu'il soit en deux ou en trois dimensions, se heurte à la question du réalisme. A cela, *Chicken Run* oppose un naturalisme figuré. Ce n'est pas tant la technique d'animation, maîtrisée à la perfection par Nick Park et Peter Lord, et un scénario sans aspérités qui rendent crédible cette histoire, que le style de leur mise en scène. En utilisant les ressorts classiques du découpage, du montage, de la multiplicité des points de vue, et de la profondeur de champ, Nick Park et Peter Lord, non seulement humanisent leurs personnages, mais rendent vraisemblable un univers qui ne doit pourtant rien à la prise de vue traditionnelle.

Chicken Run tente par tous les moyens de se rattacher à la grande lignée d'un cinéma classique dont l'industrie hollywoodienne, préoccupée par l'utilisation de l'imagerie numérique, a négligé les vertus et oublié les ingrédients. Les références sont là : Ginger remonte le moral de ses troupes en pleine pénombre comme William Holden dans *Stalag 17* de Billy Wilder. Le vieux major de l'Air Force prend les accents de Jack Hawkins dans *Le Pont de la rivière Kwaï*, de David Lean. Ginger et Rocky se retrouvent plongés dans la terrible machine à fabriquer des tourtes, commanditée par Mme Tweedy, et sont confrontés à une série d'épreuves comparables à celles subies par Harrison Ford dans la séquence d'ouverture des *Aventuriers de l'Arche perdue*.

En ce sens, la séquence où Ginger découvre l'origine de Rocky en recollant les deux parties d'une affiche déchirée pourrait servir de manifeste à *Chicken Run*. Elle suppose – de manière fictive bien sûr – que ces gallinacés possèdent une expérience de vie avec des non-dits dont leurs créateurs eux-mêmes ne connaîtraient pas tous les détails. Contemplant l'affiche, Ginger se met soudain à pleurer. Peter Lord et Nick Park avaient-ils seulement prévu ces larmes ?

Samuel Blumenfeld

★ Un excellent ouvrage sur la production du film paraît en même temps : *Chicken Run, l'éclosion d'un film*, de Brian Sibley. Traduit de l'anglais par Jean-Luc Muller avec la collaboration de Sabine Boulongne, Editions de La Martinière, 191 p., 245 F (37,35 euros).

Le monopole de Disney menacé par les start-up de l'animation

DEPUIS la fin des années 80 et le succès de *La Petite sirène*, le monopole de Disney dans le domaine de l'animation a été sérieusement contesté. Plusieurs studios se sont lancés dans des programmes de développement très ambitieux avec des résultats mitigés. Fox, après l'échec de *Titan*, et Warner, après celui du pourtant remarquable *Géant de fer*, ont virtuellement cessé toute activité dans l'animation.

Contre toute attente, ce sont deux start-up, Pixar (*Toy Story 1 et 2*, *Mille et une pattes*) et Aardman – dont les actionnaires principaux sont encore leurs fondateurs, Steve Jobs, pour la première, Nick Park et Peter Lord, pour la seconde – qui offrent aujourd'hui l'alternative la plus sérieuse à l'esthétique de Disney. Ces deux compagnies, qui, il y a dix ans, ne représentaient pratiquement rien dans le monde de l'animation, sont, sur un plan technologique, totalement opposées. Aardman et son animation en volume constituent une réponse *low tech* à l'animation *high tech* de Pixar. Pixar est distribué par Disney, alors que *Chicken Run* est coproduit par Pathé et DreamWorks, le frère ennemi de Disney.

UNE RATIONALITÉ EXEMPLAIRE

Aardman vient aussi de signer avec DreamWorks un contrat d'exclusivité de douze ans, portant sur la production de ses quatre prochains longs métrages, dont *Le Lièvre et la tortue*, d'après la fable d'Esope, et un nouvel épisode de *Wallace et Gromit*. L'investissement de DreamWorks s'élève à 250 millions de dollars (1,84 milliards de francs). La mainmise relative de DreamWorks sur Aardman – la major américaine ne possède aucune part du studio anglais, qui dispose en plus d'une entière liberté pour développer ses projets pour la télévision, la publicité et Internet – peut surprendre au moment où la question d'une industrie cinématographique européenne puissante est sans cesse remise sur le tapis.

Mais rien ne semble égaler la stratégie d'occupation du terrain d'un studio américain. La ligne de conduite de DreamWorks est d'une rationalité exemplaire, comme le démontre Jeffrey Katzenberg, qui dirige la division animation de DreamWorks – après avoir contribué à relancer celle de Disney à la fin des années 80 : *« Je connaissais depuis douze ans le travail d'Aardman, je les surveillais déjà à l'époque de Disney, mais ils n'étaient pas encore prêts à s'allier avec une compagnie américaine. J'ai mis du temps pour le comprendre, mais il fallait, pour les convaincre de collaborer avec un studio hollywoodien, leur donner les garanties d'indépendance nécessaires. Or l'indépendance est un concept étranger à la communauté hollywoodienne. Pathé a accompli avec* Chicken Run *un travail formidable en Grande-Bretagne. Mais l'animation est un domaine très compliqué. Elle représente un tiers des activités de DreamWorks. Pour Pathé, il ne s'agit que d'une petite partie de leur activité. »*

Les choix effectués par Nick Park et Peter Lord montrent qu'ils sont des créateurs de talent et des hommes d'affaires avisés. Selon Arthur Sheriff, l'attaché de presse d'Aardman qui supervise également le marketing de la compagnie, un deal avec une major hollywoodienne était indispensable pour pénétrer le marché américain : *« Après avoir fait le tour des autres studios, nous avons réalisé que nous aurions affaire à un conseil d'administration préoccupé par des bénéfices. Les consortiums européens sont eux des entités financières. Avec DreamWorks, nous avions l'impression d'avoir affaire à des créateurs. Beaucoup de gens étaient prêt à acheter des parts d'Aardman, mais Peter Lord s'est toujours battu pour que la compagnie reste privée. »* Une compagnie qui semble transformer en or tout ce qu'elle touche, du triomphe inattendu de *Chicken Run* cet été aux Etats-Unis (plus de 100 millions de dollars [737 millions de francs] de recettes) au succès du court-métrage *Angry Kid* sur le site Atomfilms.

S. Bd

Olivier Py, poète à lames multiples

C'ÉTAIT il y a un mois à l'université de New York (NYU), dans la petite salle où Bob Wilson avait débuté. Olivier Py répétait avec des élèves comédiens la version

PORTRAIT

Sa prose « purple » mêle les cordes des mystères et les cuivres de la bravoure

américaine de *L'Exaltation du labyrinthe*, sa nouvelle pièce, que Stéphane Braunschweig devrait mettre en scène au Théâtre national de Strasbourg, en mars 2001. Il témoignait de la perplexité des jeunes Américains devant sa prose *: « Ils la décrivent d'un mot :* purple. *Comme le* Purple Rain *de Prince. Jamais ils n'ont eu affaire à de tels textes. Le lyrisme les terrorise et les passionne. Comment jouer le* purple *s'inquiètent-ils ? »*

Le *purple* mêle la poésie à l'éloquence, les cordes des mystères et les cuivres de la bravoure. Olivier Py, toujours prompt à payer de sa personne, pourrait être une incarnation du *purple*. Indivisible. Prompt à l'excès. Capable de rester les mains tendues, vingt-quatre heures durant, à Avignon, avec sa *Servante*, pour que se rejoignent en lui et en sa troupe la nuit des temps et le jour qui point, les mythologies chrétienne et grecque avec l'époque. Ne serait-ce que pour montrer combien le temps se mesure plus justement en actes de théâtre qu'en heures sonnantes.

En moins de dix ans, l'auteur-metteur en scène est passé d'une petite salle du Marais à la Cour d'honneur du Palais des papes (1997) avec *Le Visage d'Orphée*. Seul, d'une certaine manière. Mais fort de quelques reîtres et reîtresses, libres à tout vent qu'il lui plaît de souffler, tant ils lui viennent naturellement sous la plume. Des amants de son théâtre, comme il l'est du leur. Aussi attentifs à la musique des mots qu'à la petite lumière qui en émane, propre à échauffer les consciences et porter toute scène à incandescence. En cela, il est bien le servant de *La Servante*, cette « *histoire sans fin* » qu'Actes Sud vient de rééditer dans sa collection de littérature générale (510 p., 159 F, 24,24 €).

Olivier Py en a assez de trouver le théâtre confiné à la rubrique du même nom. Quelle littérature peut se prétendre vivante en remisant l'une des manifestations les plus puissantes du verbe ? Sa colère devant l'enfouissement des metteurs en scène dans l'exégèse jamais achevée des classiques n'a d'égale que son culot à les réinventer. Engagement pris-tenu devant la défection prématurée de Didier-Georges Gabily et Jean-Luc Lagarce, quand il a décidé d'être à lui-même ce qu'ils lui étaient. Car il se sent assez seul dans le théâtre d'auteur, même s'il trouve des répondants chez Romeo Castellucci (*Genesi*), Pascal Rambert (*Gilgamesh*), ou François Tanguy (dont *Les Cantates* sont programmées au printemps par l'Odéon à Paris).

Résumons : Olivier Py, trente-cinq ans, directeur du Centre dramatique national d'Orléans, auteur d'une dizaine de pièces, metteur en scène, acteur, chanteur, danseur, librettiste, décorateur, scénographe, cinéaste, professeur. Dernière œuvre : *Epître aux jeunes acteurs pour que soit rendue la parole à la parole*. Où le khâgneux qu'il fut réapparaît seul en scène. En tout poète, à lames multiples, comme le couteau ouvert par *Miss Knife*, sa créature de cabaret, comme les allégories qu'il lance sur scène : saint dévergondé ; sage instable ; guerrier appliqué ; laboureur de planches. Et le poète de la rencontre à venir est d'abord un homme dans le siècle, l'un des rares à répondre à l'urgence *(Requiem pour Srebrenica),* et à lui donner les contours *purple* de *L'Apocalypse joyeuse*. Quoi d'autre encore ? Ah oui : chrétien et homosexuel, manière de parler de lui, mais lui, c'est autre chose.

Jean-Louis Perrier

WILLIAM LAXTON/ACTE II

A trente-cinq ans, le directeur du Centre dramatique national d'Orléans en a assez de trouver le théâtre confiné à la rubrique du même nom.

Olivier Py, réalisateur

« Trouver le moment où le monde nous aide à raconter notre histoire »

« L'envie de faire du cinéma vous est-elle venue récemment ?

– Oh non, j'ai toujours voulu faire du cinéma autant que du théâtre. J'ai raté le concours de l'Idhec, depuis, j'ai écrit plusieurs scénarios qui n'ont pas pu se faire, mais je n'avais pas renoncé. J'étais un éconduit du cinéma à qui s'est soudain présentée l'occasion d'y entrer, quand Jacques Fansten, qui est à l'origine de la série « Petites caméras » pour Arte, m'a appelé pour me proposer d'en réaliser une des composantes. Il souhaitait *« quelqu'un qui n'appartienne pas tout à fait au milieu du cinéma »*, j'ai dit oui aussitôt.

– Mais vous n'avez pas repris un de vos scénarios existants ?

– J'ai voulu écrire pour cet outil particulier qu'est la caméra DV (vidéo digitale). Je savais qu'avec elle on pouvait tourner dans Paris, la nuit, longtemps, en faisant autant de prises que nécessaire : il fallait profiter de ce luxe en composant un scénario plus flottant, plus ouvert que je ne l'aurais fait pour un tournage en 35 mm. Mais le film est écrit, je ne fais jamais d'improvisation. Je crois qu'en travaillant sur chaque personnage je peux le rendre meilleur et plus intelligent que je ne suis, mais il faut y passer du temps.

» De même, le déroulement du film est très construit, même si cette construction est faite sur un mode digressif, pour donner le sentiment de l'irruption d'éléments fortuits. D'ailleurs, j'avais tellement écrit de contrepoints qu'on avait un peu fini par perdre le point. J'ai dû resserrer au montage autour du motif principal.

– Aviez-vous des partis pris de mise en scène ?

– Avec le chef opérateur Luc Pagès, que je connaissais parce qu'il avait travaillé sur deux films où j'ai joué, *Au Petit Marguery*, de Laurent Bénégui, et *Nos Vies heureuses,* de Jacques Maillot, nous avons voulu essayer de tout réaliser en plans-séquences, mais jamais deux fois de la même manière.

» L'idée était de tirer parti des avantages de la caméra DV, mais aussi de ses limites, de faire travailler ses défauts particuliers pour qu'ils nous aident à poétiser le monde que nous filmions. On s'est servi de la tendance du support vidéo à modifier les équilibres des couleurs, de la capacité de la caméra à décomposer le mouvement, des flous qui surgissent parfois comme d'autant de moyens stylistiques. J'ai demandé à Pierre-André Weitz, mon directeur artistique, de faire en sorte qu'il y ait toujours une ampoule nue dans le décor, pour éblouir la caméra, manger le spectre chromatique.

– Dans ce film, la caméra tient une place si personnelle qu'il doit être difficile de la laisser à un autre. Avez-vous filmé vous-même lorsque vous n'étiez pas à l'image ?

– J'en aurais été bien incapable ! Le chef opérateur doit être un bon danseur. C'est d'ailleurs essentiellement ce que je cherche en multipliant les prises d'un même plan : à améliorer la chorégraphie, les déplacements réciproques des acteurs, de la caméra, éventuellement des éléments de décors. Il faut trouver le moment où le monde s'accorde à notre projet, où il nous aide à raconter notre histoire. A cet instant, le cinéma arrive.

– De ce point de vue, il n'y a rien de commun avec la mise en scène de théâtre.

– Rien ! Ce que je fais au théâtre est inadaptable au cinéma, pour moi le théâtre appartient à la littérature, il est du royaume de la langue, de la parole – dite ou écrite. Le cinéma, c'est l'autre, c'est l'ailleurs de la littérature et du théâtre, c'est aussi ce que raconte mon film. Olivier, mon personnage, est un homme de théâtre, un homme qui parle. Vincent, c'est le cinéma, c'est quelqu'un qui écoute, qui écoute par l'intermédiaire d'une machine. On appelle les appareils enregistreurs des avions, qui sont de couleur orange, des « boîtes noires » parce que le son y est enregistré de manière photographique. On est en plein cinéma.

> « C'est le rapport entre humains par l'intermédiaire des machines qui est caractéristique du cinéma, et antinomique du théâtre »

– D'où vient le personnage étonnant de Vincent ?

– De quelqu'un que j'ai rencontré, et qui pratiquait effectivement ce métier inconnu : écouter les boîtes noires des avions. Les gens qui font cela écoutent des vivants au moment de leur mort, ils affrontent des pressions psychiques très fortes, très dures. En outre, comme dans le film, la vie sexuelle de ce garçon consistait à écouter les autres faire l'amour, sa vie affective comme sa vie professionnelle était entièrement médiatisée par le son. Mais c'est le rapport entre humains par l'intermédiaire des machines qui est caractéristique du cinéma, et antinomique du théâtre. Pour moi, les machines n'ont rien à faire au théâtre. D'où des difficultés inattendues au moment de tourner avec des comédiens avec lesquels j'ai l'habitude de travailler sur scène : je me suis retrouvé dans une position nouvelle, une posture difficile et cruelle, un rapport de pouvoir dès lors qu'entre eux et moi s'interposait cette machine, la caméra.

– En contrepartie, qu'attendez-vous du cinéma que ne peut pas donner le théâtre ?

– Le cinéma peut montrer une expérience. Il peut mettre en contact avec l'émotion ineffable du monde que, par définition, les mots ne peuvent dire, même si toute la littérature, théâtre compris, tourne autour. J'ai essayé d'atteindre cela dans la dernière scène du film, la seule scène diurne des *Yeux fermés*, lorsque le personnage que je joue se retrouve au milieu des gens, dans un parc. J'ai essayé de donner la sensation d'une apparition de la vie. Et puis avoir fait du cinéma a aussi transformé ma manière de travailler au théâtre, m'a incité à chercher sur scène d'autres formes de mobilité, d'autres rapports à l'espace, au son.

» La notion de cadre (pour lequel, au théâtre, la voix joue un rôle capital), la mise en scène du hors-champ sont modifiées par l'expérience du cinéma.

– Envisagez-vous de la tenter à nouveau ?

– J'en ai très envie, même si je dois aussi travailler à une mise en scène des *Contes d'Hoffmann* pour l'Opéra de Genève. J'utiliserai à nouveau avec plaisir la caméra DV, mais je voudrais faire d'abord l'expérience de la pellicule et du 35 mm. J'ai plusieurs projets de films, l'un, depuis longtemps, consacré à l'histoire de Dior, qui est un formidable révélateur d'une époque. Cela fait des années que ce projet est bloqué, il faudrait que Catherine Deneuve ait envie de le jouer pour que cela puisse se faire. Ce serait un film en couleurs, les couleurs de Douglas Sirk et de Minnelli, alors que l'autre film auquel je pense serait en noir et blanc, il concerne la guerre d'Algérie, les traces contemporaines de la guerre d'Algérie. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

ID DISTRIBUTION

Olivier Py (au centre), dans « Les Yeux fermés » : il est à la fois personnage, acteur, réalisateur et scénariste de son film.

« S'il y a une chose sacrée dans le cinéma »

Au début de son film, Olivier prononce, off, cette déclaration d'amour :

« Aussi désespéré que j'aie pu être, je n'ai jamais perdu l'espoir de la venue d'un être qui me ressemblerait et changerait absolument le cours de mon destin. Un être qui dans la simplicité de sa douleur donnerait sens à la mienne. Je crois que cette confiance en la venue d'un inconnu est ce que j'ai de plus impeccable, de plus sacré. Il me semble qu'à nous deux, s'il venait, s'il acceptait de prendre sur lui un peu de mon inquiétude, nous pourrions faire le chemin de Damas. Comme si le bruit s'était arrêté d'un coup, j'entendrais dans le timbre de sa voix, une ancienne douceur, la nostalgie d'un temps enchanté, cette musique qui rafistolerait mon destin. Et le cinéma, je crois que ce n'est rien d'autre . Rien d'autre que l'espoir de cette rencontre. Rien d'autre que cette rencontre elle-même que l'on ne peut imaginer qu'effrayante. Je crois que s'il y a une chose sacrée dans le cinéma, c'est cette soif terrible de l'inconnu et cette confiance irraisonnée en la parole de celui qui vient. »

★ Le scénario des *Yeux fermés* est publié par Arte Editions (84 pages, 50 F, 7,62 euros).

Dans la ferveur de la nuit

Les Yeux fermés. Emouvant, romanesque et cru, le premier film d'Olivier Py entraîne dans une histoire d'amour vers la lumière

Film français d'Olivier Py. Avec Olivier Py, Samuel Churin, Benjamin Ritter, Eléonore Briganti, Philippe Girard, Michel Fau, Céline Chéenne, Arnaud Aldigé, Wissam Arbache, Marilu Marini. (1 h 20.)

Au début, quelqu'un – Olivier Py, réalisateur et acteur principal du film, mais on n'est pas obligé de le savoir – est assis sur les marches du métro. Sa voix dit un texte très beau, une déclaration d'amour radicale au cinéma. L'idée passe qu'il faut être gonflé pour commencer comme ça, qu'il va ensuite falloir être à la hauteur de si hautes et nobles ambitions. Olivier Py est gonflé. Et à la hauteur, ô combien.

Après ce prologue, on ne commence pas dans les hauteurs, mais tout en bas. Dans un cul de basse-fosse de déchéance physique et morale, lieu de drague homosexuelle, abstrait à force d'être sinistre, scène primitive infernale où Olivier, mendiant l'amour, percute Vincent, qui d'abord le rejette. Mais Olivier a deviné chez Vincent un « frère », un autre pour lui – sa moitié d'orange, aurait dit Jean-Louis Bory. Il le suit, l'attend, sème des signes de reconnaissance. *Les Yeux fermés* raconte cette histoire, la plus simple de toutes, *boy meets boy*, plutôt que *girl*, quelle importance ? Pourtant, *a priori*, il est possible de s'inquiéter de l'univers stylistique auquel on est convié : outrance des comportements, agressivité des corps et des mots, affichage des troubles existentiels composent une rhétorique dont, dans ses variantes homo et hétéro, on peut s'être de longtemps lassé, si on l'a jamais goûtée. Le théâtre, la performance, la danse, le cinéma en ont tant usé et abusé...

QUADRUPLE DÉNUEMENT

Mais Olivier Py n'abuse de rien. Au contraire. Il pourrait, lui qui est quatre fois là, comme personnage, comme acteur, comme scénariste et comme réalisateur. Mais dans ces quatre fonctions, il semble précisément se contenter d'être là, dans un quadruple dénuement. Il n'a rien à prendre ni à vendre, il ne possède rien, et ce rien il nous le laisse : son corps, son histoire, son regard. A peine a-t-on compris la mise en place de cette dramaturgie de l'excès qu'on en perçoit la contrepartie « spirituelle » : la qualité du point de vue d'Olivier Py rendra possible de dire et de suggérer les moments, les sensations, les pensées les plus complexes, les plus indicibles, les plus romanesques. L'histoire d'amour entre Olivier et Vincent saura accueillir tout ce qui passera à sa portée et pourra être satellisé par son mouvement vital et généreux.

Tout ? Tout ! Dieu, le théâtre, les copains qui délirent et sont malheureux, les grottes au trésor, le mensonge, la cruauté, les parents et les enfants, l'opéra, les rendez-vous secrets dans le rues de Paris, la peur de vivre, Œdipe et toute sa famille, le roman à l'eau de rose, le corps et la peur du corps, tournez manège ! Et, avec une élégance simple et baroque, où improbalement se croisent Prévert et Rivette au coin d'une rue dessinée par Tardi ou sur une grande roue bricolée par Hitchcock et Wong Kar-wai, le film faufile sans mollir la plus abracadabrante fiction à clé. Fiction, comme tout le reste, bâtie sur un petit morceau de réalité – le travail de ceux qui décryptent les boîtes noires des avions accidentés –, qui s'avère d'une étonnante fécondité cinématographique.

Avec sa petite caméra (*Les Yeux fermés* fait partie de la série du même nom, dont il constitue pour l'instant la plus belle réussite), dont les caractéristiques techniques ne semblent faites que pour la rendre plus intime, plus souple aux moindres inclinations et inclinaisons de celui qui regarde et raconte, Olivier Py devient capable d'animer une mosaïque de scènes. Son film est en effet constitué de petits blocs dont le titre s'impose presque naturellement : « La Statue égyptienne », « La Chambre sourde », « Le Bruit de la catastrophe », « Au Café Rendez-vous », « Les Acteurs », « Le Garçon qui ne fait rien », « La Chambre d'écoute », ou, un peu tard, le réjouissant « Un coup de réel en pleine poire ». Aussi réussies soient ces scènes (au sens de scénes dans une pièce plutôt que dans un film), leur succession aurait pu figer l'ensemble. C'est l'unité des quatre « places » occupées par Olvier Py, et la subjectivité de la réalisation (alors même que la caméra est, nécessairement, tenue par un autre – admirable travail du chef opérateur Luc Pagès) qui donne au film sa dynamique, son côté à la fois ludique et tragique. Dans l'enchaînement des nuits, c'est ce modeste prodige ubiquiste qui suscite la joie de regarder.

J.-M. F.

Enfin réédité :
ALFRED BINET
LE FÉTICHISME DANS L'AMOUR
308 pages 190 F
www.introuvables-psy.com
6, rue de Furstemberg 75006 Paris
Tél. : 01 46 33 09 27
CLAUDE TCHOU
pour la Bibliothèque des INTROUVABLES

HORS CHAMP

■ **MULTIPLEXE : 20 000 entrées pour l'UGC Ciné Cité Strasbourg.** C'est le score réalisé par le nouveau et flambant neuf multiplexe du circuit dirigé par Guy Verrecchia durant sa première semaine d'exploitation, qui proposait à l'affiche un choix assez divers de films, depuis le miniature *La Chambre obscure* jusqu'au monumental *Dinosaure*, en passant par *Yi-Yi.* Le multiplexe prend ainsi la douzième place, en nombre d'entrées, parmi les cinémas de province.

■ **FESTIVAL : pour la première fois depuis dix ans, Unifrance et l'ambassade de France organisent un festival de films français à Moscou.** Sept films ont été sélectionnés, parmi lesquels l'incontournable *Taxi 2,* qui sortira dans la capitale russe le 21 décembre. Les autres films choisis devraient également prendre le chemin des salles russes dans les deux mois qui suivent, dans un contexte cinématographique (remontée de la production, diversification de la distribution) qui semble s'améliorer.

■ **PALMARÈS : *Stand by*, de Roch Stephanic, qui représentait la France au festival du Caire, a été doublement primé par le jury,** dirigé par le réalisateur américain Alex Joffé, en recevant le Prix de la mise en scène ainsi que celui de l'interprétation féminine, qui a récompensé l'actrice Dominique Blanc.

Portrait sans fard d'une persécution

Le Festival gay et lesbien de Paris présente « Paragraph 175 », histoire de la déportation des homosexuels par les nazis

LES HOMOSEXUELS ont pris, dans la fiction cinématographique américaine, la place qu'occupaient les Noirs dans les années 60. Après Sidney Poitier ou Harry Belafonte, voici Rupert Everett dans *Le Mariage de mon meilleur ami* ou Cuba Gooding Jr dans *Pour le pire et le meilleur.* A quarante ans d'intervalle, le libéralisme hollywoodien produit les mêmes effets, positifs ou pervers : censée célébrer et encourager les progrès de la tolérance dans le corps social, la présence à l'écran d'échantillons plus présentables que représentatifs masque la persistance des discriminations, voire des persécutions.

Paragraph 175, présenté pour la première fois en France dans le cadre du Festival gay et lesbien de Paris, tranche violemment avec le discours dominant en traitant de l'une des pires persécutions qu'ait jamais connue une communauté homosexuelle : celle à laquelle se livrèrent les nazis en Allemagne et dans les territoires qu'ils annexèrent. Réalisé par deux documentaristes américains, Ron Epstein et Jeffrey Friedman, *Paragraph 175* éclaire le processus au terme duquel l'une des sociétés les plus tolérantes à l'égard de l'homosexualité en est arrivée à la persécution sans jamais renoncer à la rigueur intellectuelle et à la compassion.

Le titre du film reprend l'article du code pénal allemand, adopté sous Bismarck, qui réprimait les rapports sexuels entre hommes. Comme le fait remarquer Ron Epstein, interviewé par téléphone : *« L'une des leçons de cette expérience est que l'on ne peut conserver des textes sous prétexte qu'ils ne sont pas appliqués. »* Tombé en désuétude sous la République de Weimar, le paragraphe 175 fut réactivé et renforcé par le régime nazi.

Au début de leur entreprise, Epstein et Friedman ne savaient pas grand-chose de la persécution des gays par les nazis : *« Nous avions vu* Bent (la pièce de Peter Shaffer) *nous avions entendu parler du triangle rose qui marquait les déportés homosexuels »*, se souvient Friedmann. En 1997, les réalisateurs furent contactés par un chercheur allemand Klaus Müller. Dans le cadre d'une recherche pour le Mémorial américain de l'Holocauste, Müller avait retrouvé les derniers survivants de cette époque. Selon le chercheur, ils sont douze, Epstein et Friedman ont réussi à en filmer six, dont l'un, Karl, refuse lors d'une brève séquence au début du film de faire revivre ses souffrances.

« Le plus frappant est de voir à quel point l'horreur et la colère sont encore présentes chez ces hommes, dit Ron Friedman. *A leur sortie des camps, ils étaient encore considérés comme des criminels, beaucoup d'entre eux n'ont jamais eu l'occasion de raconter leur histoire. Dans d'autres communautés ils auraient trouvé plus de soutien. »*

CONTEXTE COMPLET

Parmi les témoignages, celui du Français Pierre Seel, Alsacien, enregistré comme homosexuel dans les fichiers de la Sûreté strasbourgeoise exploités par la Gestapo après l'annexion. Déporté au camp de Schirmeck, il y a été atrocement torturé et a vu son ami dévoré vivant par des chiens. Auteur d'un livre de Mémoires *(Moi Pierre Seel, déporté homosexuel,* Calmann-Lévy, 1994), il dit à l'écran la douleur que provoque chez lui l'idée de réconciliation avec les Allemands. *« Mais quand nous avons présenté le film au dernier Festival de Berlin,* se souvient Ron Epstein, *il était présent, la salle lui a fait une ovation et il a prononcé un discours de paix. »*

A côté des témoignages d'hommes près de la mort, les cinéastes n'ont pas hésité à replacer la persécution des homosexuels dans un contexte très complet : *« Il fallait avoir un sens de la perspective, dès le début du film nous annonçons le nombre d'arrestations – 100 000 –, d'emprisonnements – 50 000 –, de déportations – 10 000 à 15 000 – et de morts, environ 10 000. Et en écoutant certains témoins, on se rendait compte aussi que leur discours était : tout se serait bien passé avec les nazis si je n'avais pas été homosexuel »*, remarque Friedman.

C'est ainsi que le film explique sans fard comment l'homosexualité d'Ernst Röhm, le chef des SA, fut utilisée par les adversaires des nazis sur un mode peu ragoûtant tout en montrant comment d'autres Allemands y virent la preuve que la communauté pouvait très bien s'accommoder de la prise de pouvoir de Hitler.

Aujourd'hui, en Allemagne, seuls les Verts se sont prononcés pour l'indemnisation des victimes homosexuelles du nazisme.

Thomas Sotinel

★ Festival gay et lesbien, du 13 au 17 décembre. Au Forum des images, Nouveau Forum des Halles, porte Saint-Eustache, Paris-1er. M° Les Halles. Places 35 F et 40 F (5,34 euros et 6,10 euros). Programme : http ://www.ffglp.net.

New York, Samoa, Paris

Pour sa sixième édition, le Festival gay et lesbien propose une sélection des longs-métrages évoquant l'homosexualité et que l'on a vus ces derniers mois dans divers festivals. Le public parisien pourra ainsi se faire une opinion sur *O Fantasmas,* du Portugais Joao Pedro Rodrigues, qui avait provoqué de très vives réactions à Venise.

A remarquer également une programmation autour du thème Mascarade (présentée comme une réflexion sur *« le corps cinématographique et la confusion des genres »*), présentant aussi bien *Flaming Creatures,* de Jack Smith, et d'autres films de cet avant-gardiste provocateur, qu'un inédit d'Andy Warhol, *Horse,* datant de 1965, dans lequel le fondateur de la Factory s'attaque au western. Enfin le festival présentera huit longs-métrages documentaires tournés, entre autres, aux îles Samoa, dans l'oasis égyptienne de Siwa, à Tokyo ou à Paris.

Takeshi Kitano, cinéaste autarcique

RENCONTRER Takeshi Kitano revient presque à demander audience à un parrain. Son producteur se tient à sa gauche, un assistant à sa droite, pendant qu'une interprète traduit vos questions et les réponses du maître, lesquelles sont assenées avec sécheresse, rarement accompagnées du moindre regard pour l'interlocuteur. A force d'occuper une place aussi particulière à l'intérieur du cinéma japonais, où son statut d'acteur comique à la télévision oblitère sa célébrité de réalisateur acquise hors frontières, Takeshi Kitano s'est construit un système autarcique sur lequel il exerce un contrôle absolu.

La vision du cinéaste allongé sur un canapé, entouré de ses proches, rappelle celle d'un monarque entouré de sa cour. Jusqu'à *Hana-bi* et le Lion d'or obtenu au Festival de Venise en 1997, ce monarque n'était pas pris au sérieux par ses compatriotes, qui préféraient de loin le bouffon télévisuel qu'il incarne depuis longtemps sur le petit écran. *« Je n'ai pas le temps de découvrir les films des nouveaux réalisateurs japonais. Je sais qu'il y a un renouveau du cinéma assez récent dont les festivals internationaux sont très friands. Depuis l'apparition des multiplexes au Japon, construits par les Américains, les cinéastes japonais ont du mal à trouver un débouché en salles et cherchent d'abord une reconnaissance à l'étranger.* Aniki *sortira dans une cinquantaine de salles au Japon, ma situation n'est plus problématique. »*

La première incursion de Kitano dans un film en langue anglaise, dans une production où figurent un nombre important de comédiens américains, semble être faite pour accentuer sa notoriété à l'étranger et à l'aider à percer un marché nord-américain où il s'est déjà taillé une solide réputation dans le circuit art et essai. *Aniki* ne fait pourtant que renforcer son autarcie dans une Amérique de pacotille où Los Angeles semble avoir été choisie presque par hasard. *« Cette ville ne m'intéresse pas. Les Etats-Unis, c'est ce qu'il y a de plus naturel pour un Japonais. Le film aurait très bien pu se passer à Chicago ou à New York, mais j'avais indiqué Los Angeles dans mon scénario, j'ai donc décidé de m'y tenir. »*

> « Un yakuza ne parle pas, il est tout entier concentré dans le regard »

Pour accentuer le malentendu, Kitano ne parle pas anglais, pourtant la langue de son nouveau film. *« Les problèmes de langue ont été résolus assez facilement. Je tenais à ce que l'anglais parlé du film reste crédible, et il existe des professeurs pour cela. De toute façon, mon équipe habituelle était présente, et, pour les autres techniciens, j'ai pris des gens qui parlaient aussi japonais. Le cinéma étant un langage, je ne voyais pas en quoi l'anglais constituerait pour moi un barrage. Pour les acteurs américains, j'étais capable de voir immédiatement, en regardant leur expression, s'ils étaient bons ou non. Un des sujets d'*Aniki *est la barrière des langues. Un yakuza ne parle pas, il est tout entier concentré dans le regard. Je n'ai jamais voulu tourner spécialement aux Etats-Unis, mais j'avais écrit il y a cinq ans cette histoire de yakuza qui s'expatrie aux Etats-Unis. Lorsque le producteur Jeremy Thomas m'a demandé si je voulais tourner là-bas, je lui ai ressorti ce scénario. La partie production n'est de toute façon pas mon problème, mais celui de mon producteur qui a dû se battre pour respecter mes conditions qui consistaient dans un contrôle total du montage final, l'interdiction de toucher une seule virgule de mon scénario, et la nécessité de conserver mes techniciens. Au final,* Aniki *est tout simplement un film japonais tourné aux Etats-Unis. »*

Quand il parle du personnage de yakuza qui revient dans une grande partie de ses films, de *Sonatine* à *L'Eté de Kikujiro,* Kitano parle d'*« une projection de lui dans ses propres personnages »*. Le personnage principal de son prochain film n'aura pourtant, en principe, rien de lui. Il s'agira d'une femme.

S. Bd

Opération kamikaze en Californie

Aniki, mon frère. Takeshi Kitano mène un combat perdu d'avance contre la superpuissance américaine

Film japonais de Takeshi Kitano. Avec Beat Takeshi, Claude Maki, Omar Epps, Masaya Kato, Susumu,Terajima. (1 h 54.)

Au début, c'est comme un gag, un montage sauvage. Takeshi Kitano, en Beat Takeshi, joue les gangsters durs, lents et mutiques, il débarque à Los Angeles comme sur Alpha du Centaure, et exécute quelques figures de style brutales et décalées, aux dépens de voyous locaux. Le fan-club se réjouit. Aniki, le « grand frère » du clan, est venu retrouver son cadet devenu dealer californien, il lui explique pourquoi. Flashback, très bien aussi : on n'y comprend rien, mais on reconnaît tout, au cours de ce rituel violent où les gangs de yakusas s'affrontent. Officier supérieur rigoriste d'une des bandes, ce cher Takeshi ne parviendra pas à empêcher que son boss se fasse trucider. A la différence de ses compagnons, il refuse de rejoindre le clan vainqueur et s'exile outre-Pacifique. Toute la dramaturgie de rigueur, sèche et sanglante, codée et criarde, a fonctionné à plein, et même un ton trop haut. Cette stridence introduit le doute, qui ne va cesser d'augmenter.

Chez les Etats-Uniens, Aniki a vite fait de transformer un ramassis de zonards blacks et japonais en un gang d'élite, qui nettoie le territoire des rivaux latinos, s'installe et prospère. Success story ? Pas du tout. C'est le récit d'un échec que conte *Aniki*, dont beaucoup du charme masochiste tient à ce qu'il s'inflige à lui-même, comme film, des déboires comparables à ceux que subiront ses héros. Puisqu'il narre simultanément l'impossibilité d'établir un gang de yakuzas en Amérique et l'impossibilité d'y tourner un film de yakuzas. Graphisme sanglant et humour à froid, Kitano chef de bande et réalisateur épure sans cesse son style : rien n'y fera. A l'écran, quand les Asiatiques et les Noirs auront conquis un peu trop de pouvoir, les vrais patrons du business reprendront les affaires en main. A leur manière de véritables industriels du meurtre et de l'écrasement des faibles. L'Amérique, quoi.

Bref, les Blancs tueront tout le monde (sauf un : la part du jeu, de la fiction, du partage). Le gang métis a beau métisser les méthodes délictueuses et les rituels mafieux, le film peut même réussir une amitié métisse, celle qui finit par s'établir entre Aniki Kitano et Denny, le jeune Noir, l'entreprise échouera. Elle aura buté sur l'idée fausse qui veut que les Japonais seraient plus durs et les jeunes Blacks plus violents que les Américains de souche plus ancienne, parce que leurs méthodes sont plus « exotiques ». Avec un humour glacé, Kitano montre au contraire qu'à la fin des fins, les rituels de sang, les doigts coupés et les hara-kiris ne valent pas tripette face à une armée d'exécuteurs impavides et efficaces, animés du seul souci de la rentabilité. La victoire de l'establishment mafieux sur les gangs venus des bas quartiers ou des pays lointains peut jouer comme métaphore de beaucoup, beaucoup de choses – y compris les tribulations des majors hollywoodiennes.

SALUT À HOWARD HAWKS

Cet échec généralisé contamine le film sans le condamner, cette sorte de dépression au cœur du récit passe par l'hypertrophie ironique du jeu de Kitano enfermé dans un mutisme hiératique, improbablement zébré de mélodrame kitsch et tendre, lorsqu'il s'attribue soudain une dulcinée fort peu distinguée, traitée avec une grande douceur. La bizarrerie du film passe aussi par la mise en œuvre dérangeante d'une extrême violence, qui semble jouer le jeu formaliste et douteux d'une partie du cinéma d'action asiatique désormais récupéré par Hollywood – la célèbre et si discutable « chorégraphie de la violence » – dont John Woo est devenu le champion reconnu. Voilà beau temps – depuis son premier film, *Violent Cop,* (1989) et jusqu'au mal compris *Hana-bi* – que Kitano prend position contre cette esthétique spectaculaire et presque toujours complaisante.

S'autocitant avec une désinvolture souveraine (en particulier en reconstituant une version particulièrement débile des jeux de plage auxquels aiment à s'adonner ses truands, dans une sorte de suspension de l'action aux effets ravageurs), moquant ouvertement les effets de répétition, changeant de registre avec une maestria d'autant plus confondante qu'elle risque de désorienter un public venu assister à un numéro attendu dans le respect des règles du genre, *Aniki* raconte l'impossibilité de faire un bon film de genre au pays du film de genre, sans accepter d'en respecter les règles les plus convenues. Au passage, il s'offre même le luxe ironique de saluer le « grand frère » qui a naguère établi les règles d'un jeu devenu mortellement routinier, Howard Hawks, avec les références à *Scarface* et au *Grand Sommeil.* Et bonsoir.

J.-M. F.

HORS CHAMP

■ **La censure japonaise a partiellement libéré** ***L'Empire des sens*** de la décision qui, depuis vingt-quatre ans, imposait des coupes au chef-d'œuvre de Nagisa Oshima. Pour la première fois dans son pays d'origine, le film a été montré dans sa véritable durée, avec l'ensemble de ses scènes... et pourtant pas dans son intégralité, les censeurs ayant imposé un voile de flou devant les zones jugées sensibles de la physionomie des interprètes.

■ **Theo Angelopoulos prépare une trilogie,** coproduction franco-italienne sur le thème des « exils grecs ». Le premier film, *Le Champ des larmes*, est inspiré d'une nouvelle de Tonino Guerra. Il devrait être tourné en Grèce, avec Harvey Keitel pour vedette, à partir de septembre 2001. Ensuite, le cinéaste, auteur du *Regard d'Ulysse*, réalisera *La Troisième Aile*, en Russie, en Italie et à la frontière austro-hongroise, et *L'Eternel Retour*, à New York et Toronto.

■ **Les Projos Biofilmo** associent une maison d'édition, Scope, qui se consacre à faire connaître le jeune cinéma français, et une salle indépendante, le République (18, rue du Faubourg-du-Temple, Paris-11e (tél : 01-48-05-51-33). Un mardi par mois à 20 h 30, on y projette le premier long et un court métrage de réalisateurs de la nouvelle génération. Après Olivier Jahan, le 12 décembre, ce sera le tour d'Orso Miret, le 9 janvier.

Le Festival des cinémas différents s'étoffe

Cette deuxième édition réunit cent soixante films expérimentaux à Paris

EN JANVIER 1999, Marcel Mazé, responsable du Collectif jeune cinéma, créait, à Paris, la première édition d'un Festival des cinémas différents, placé sous les auspices du célèbre Festival de Hyères, défunt en 1983. Créée en 1965 par Maurice Périsset, cette dernière manifestation devait devenir, plus particulièrement sous la houlette de Marcel Mazé, la plaque tournante en France de tout ce que le cinéma comptait alors d'œuvres réalisées en marge de la production classique, depuis le cinéma militant et expérimental jusqu'aux œuvres de Philippe Garrel, Jean Eustache ou Marguerite Duras. Parallèlement, en 1971, Marcel Mazé créait, avec Noël Burch et Dominique Noguez (entre autres), le Collectif jeune cinéma, première coopérative française à diffuser des œuvres ordinairement exclues des circuits traditionnels.

Les années quatre-vingt devaient sonner le glas de cette efflorescence, jusqu'au manifeste regain de faveur que connaît, depuis peu, le cinéma dit expérimental en France. Une nouvelle génération en découvre l'histoire et participe activement à sa production, avec d'autant plus d'enthousiasme que la culture du clip et de la manipulation des images dont elle est nourrie s'enracine, serait-ce en la galvaudant, dans cette tradition-là du cinéma.

C'est ainsi que le Collectif jeune cinéma, revitalisé par un apport de sang neuf mais toujours animé par le « vétéran » Marcel Mazé, a repris du poil de la bête et organise désormais des séances hebdomadaires, tous les premiers jeudis du mois, au cinéma La Clé, à Paris, séances qui se transforment, une fois par an, en un grand raout expérimental sur une période de cinq jours. Deux mille spectateurs avaient assisté à la première édition de cette manifestation, qui présentait une soixantaine de nouveaux films ; il y a fort à parier qu'ils seront plus nombreux encore cette année, tandis que le nombre de films a plus que doublé.

NOMBREUSES CARTES BLANCHES

A côté des lieux de diffusion alternatifs qui se multiplient, ainsi que des grandes institutions qui lui versent désormais un écot régulier (depuis la Cinémathèque française jusqu'au Centre Pompidou, en passant par le Forum des images), le Festival des cinémas différents est donc en passe de devenir l'un des grands rendez-vous du genre.

Quelque cent soixante films et vidéos, réalisés entre 1999 et 2000, seront ainsi présentés du 13 au 17 décembre, témoignant, selon Marcel Mazé, d'une *« explosion de la production qui a nécessité de faire un choix difficile parmi le millier de films que nous avons reçus »*. Les nombreuses « cartes blanches » offertes à des structures œuvrant dans le champ de ce cinéma témoignent également de l'importance de son développement.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser a priori, beaucoup de ces œuvres sont réalisées en 16 millimètres, et plus encore en super-8, plutôt qu'en vidéo. Ce n'est pas nécessairement une garantie de qualité. Car à l'écueil, ancien, du formalisme s'ajoute désormais celui de la prolifération de films dont l'aboutissement est sacrifié, pour le meilleur et pour le pire, à l'urgence de l'expression. Le cinéma expérimental, comme geste de révolte contre les modes de représentation dominants, n'est pas pour autant à l'abri de la complaisance. Les perles y sont même plus rares que dans le circuit traditionnel. Elles n'en existent pas moins, exigeant du spectateur un surcroît de désir pour les trouver. C'est une des plus belles parts de son défi.

Jacques Mandelbaum

★ Festival des cinémas différents de Paris. Du 13 au 17 décembre, cinéma La Clé, 21, rue de la Clé, Paris-5e. Collectif jeune cinéma : 1, boulevard de Strasbourg, Paris-10e. Tél. : 01-42-46-54-87.

Les meilleures entrées en France

	FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1	**Dinosaure**	2	**846 441**	802	– 25 %	**2 167 034**
2	**Escrocs mais pas trop**	1	**303 181**	406	-	**303 181**
3	**Le Grinch**	1	**250 287**	591	-	**250 287**
4	**Charlie et ses drôles de dames**	3	**229 127**	601	– 41 %	**1 382 041**
5	**Le roi danse**	1	**117 997**	272	-	**117 997**
6	**Planète rouge**	2	**91 083**	291	– 49%	**299 766**
7	**Ça ira mieux demain**	4	**76 264**	304	– 42 %	**705 329**
8	**Scary Movie**	7	**64 393**	283	– 37 %	**3 602 232**
9	**Way of the Gun**	1	**50 507**	101	-	**50 507**
10	**In the Mood for Love**	5	**48 885**	138	– 34%	**568 586**

* Période du mercredi 6 décembre au dimanche 10 décembre inclus

Comme on pouvait s'y attendre, l'effet *Dinosaure* conjugué à celui de Noël, enclenché il y a quinze jours par Disney dans une combinaison pachydermique de huit cents salles (une des plus fortes jamais mises en place en France), poursuit ses effets en doublant son score et en dépassant deux millions d'entrées. On ne pouvait raisonnablement attendre des trois principales nouveautés de mercredi 6 décembre – un film d'auteur américain, un film familial hollywoodien et un film grand public belge – qu'elles renversent la tendance, en dépit de leur résultat estimable. La plus belle surprise des trois consiste dans le démarrage sur les chapeaux de roue du premier, *Escrocs mais pas trop*, de Woody Allen, de nouveau plébiscité par le public français. *Le Grinch*, de Ron Howard et *Le roi danse*, de Gérard Corbiau, obtiennent des résultats plus prévisibles, et sans doute en deçà de leurs espérances. On notera toujours, dans sa cinquième semaine d'exploitation, l'étonnante continuation de *In the Mood for Love*, le phénomène chinois de cette fin d'année.

Source : *Ecran total*

Pour l'amour du « latin jazz »

Calle 54. Un documentaire au regard amoureux, qui fait passer la musique avant les musiciens

Film documentaire espagnol de Fernando Trueba. (1 h 40.)

Après le succès planétaire de *Buena Vista Social Club,* le film de Wim Wenders consacré aux héros perdus de la musique cubaine, le spectacle d'un musicien déambulant dans les rues de La Havane, interpellant passants et passantes, est entré dans le répertoire des lieux communs cinématographiques. Le pianiste Chucho Valdes sacrifie à ce rituel le temps d'une brève séquence de *Calle 54,* le dixième film du réalisateur espagnol Fernando Trueba. Mais, mise à part la promenade de Valdez, *Calle 54* ne ressemble en rien aux films de Wenders et de ses épigones.

Fernando Trueba, dont le film le plus connu en France est *Belle Epoque,* s'est fixé un cadre très strict de narration : il filme douze morceaux de musique, joués par des musiciens de *latin jazz.* L'idée que se fait le cinéaste de ce genre musical est assez large pour inclure aussi bien le pianiste espagnol Chano Dominguez que le saxophoniste argentin Gato Barbieri. Mais le cœur du film bat au sud de la Floride, avec la musique des Cubains Paquito D'Rivera (saxophone) ou Cachao (contrebasse), du Dominicain Michel Camilo (piano) ou des enfants de la diaspora nés aux Etats-Unis Tito Puente (percussions) ou Jerry Gonzalez (trompette). Pour chaque titre, Trueba a réalisé une courte séquence documentaire, en vidéo numérique, le temps de laisser parler un peu les musiciens.

JORDI SOCIAS

Le réalisateur espagnol Fernando Trueba, avec les pianistes cubains Bebo Valdes et Chucho Valdes, père et fils.

Vient ensuite la vraie matière de *Calle 54 :* l'exécution intégrale d'un morceau, filmée cette fois en studio, par plusieurs caméras. Chaque fois, la couleur dominante change : Paquito D'Rivera joue sur un fond bouton d'or, pendant que Michel Camilo a droit à un bleu nuit qui sied parfaitement à sa virtuosité élégante, un peu mondaine.

L'intérêt du versant informatif du film varie selon les sujets. Restent quelques moments marquants, comme cette réflexion saisissante de Paquito D'Rivera, issu, comme plusieurs des musiciens retenus par Trueba, d'une dynastie musicale cubaine : *« Le plus beau cadeau que m'ait jamais fait mon père, ce n'est pas mon premier saxophone, c'est ma mère »*. Ou les retrouvailles entre Chucho Valdes, le quinquagénaire toujours basé à Cuba, et son père Bebo, également pianiste, en exil depuis 1960. Mais plus encore que le dialogue un peu emprunté entre les deux hommes, c'est leur duo sur un thème du grand compositeur cubain Ernesto Lecuona (1895-1963), qui se grave dans la mémoire, une mélodie sinueuse et triste, filmée sur un fond – naturellement – havane.

Le plus cinégénique de tous reste le vieux Chico O'Farrill, chef d'orchestre à New York depuis un demi-siècle, dont le big band est filmé en noir et blanc, derrière de jolis pupitres, comme dans une comédie musicale des années 40, avec des traveling le long de la section de cuivres.

A rebours de Wim Wenders, parti à la découverte d'un monde inconnu, Trueba s'est offert le plaisir de filmer des musiciens qu'il adulait, et que, pour certains, il connaissait déjà. On sera forcément en désaccord avec certains de ses choix. Mais il reste l'essentiel : le talent des musiciens et le regard amoureux que Fernando Trueba leur porte, qui fait de son *aficion* un sentiment hautement contagieux.

T. S.

★ Bande originale : un double CD EMI/Chrysalis.

SORTIR

PARIS

Revues parlées Hors-série
Le Centre Pompidou, en partenariat avec France-Culture, organise trois soirées autour du thème des machines. Faisant partie de notre univers quotidien, elles nous sont familières, mais pourtant insolites, complices ou source de soucis, maîtresses du temps et de l'espace... Chercheurs, poètes, inventeurs, artistes, usagers sont invités aux présentations, témoignages, performances, lectures, concerts, projections d'extraits de films ou de vidéos... Au programme : *Les Machines ou l'insomnie du monde* (le 13 décembre) ; *Machines, machineries et machinations* (le 14 décembre) ; *En cas d'incident, appuyez sur le bouton* (le 15 décembre).
Centre Pompidou, place Georges-Pompidou, Paris. Le 13 décembre, 19 h 30 ; les 14 et 15 décembre, de 20 heures à 22 h 30 ; grande salle. Tél. : 01-44-78-43-87. 20 F et 30 F pour l'ensemble des journées, 10 F et 15 F/séance.

GUIDE

FESTIVALS CINÉMA

Rencontre Labarthe
Bruno Schulz (1988), *Sollers, l'isolé absolu* (1998), *La poste du Louvre* (1985), avec André S. Labarthe et Philippe Sollers.
MK2 Beaubourg, 50, rue Rambuteau, Paris 3e. 35 F. Tél. : 01-40-30-30-31

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

L'œuvre à faire : Pasolini
de Dominique Féret, d'après l'œuvre de Pier Paolo Pasolini, avec Sarah Chaumette.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. M° Bastille, Voltaire, Bréguet-Sabin. Du mardi 12 au samedi 16, le mardi 19, à 19 h 30 ; le dimanche 17, à 15 h 30. Tél. : 01-43-57-42-14. 80 F et 120 F.

POEtry (en allemand et en anglais surtitré)
d'après Edgar Allan Poe, mise en scène de Robert Wilson, avec Christoph Bantzer, Sona Cervena, Hans-Jörg Frey, Björn Grundies, Dirk Ossig, Isabelle Redfern, Claudia Renner, Stephan Schad, Sylvia Schwarz, Christoph Tomanek, Susanne Wolff, Helmut Zhuber et les musiciens : Frank Fischer, Wolfgang V. Henko, Friedrich Paravicini, Stefan Rager et Frank Wulff.
Odéon-Théâtre de l'Europe, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. M° Odéon, Luxembourg. Du mardi 12 au samedi 16, le mardi 19, à 20 heures ; le dimanche 17, à 15 heures.
Tél. : 01-44-41-36-36. De 50 F à 250 F.

Orchestre de Paris
Dvorak. Wolfgang Sawallish (direction), souffrant, est remplacé par Christoph Eschenbach, directeur musical de l'Orchestre de Paris.
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Les 13, 14 et 15 décembre, 20 heures.
Tél. : 0-825-000-821. De 60 F à 250 F.

Richard Move
Martha@Paris
Centre national de la danse, 9, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris 4e. Les 12, 13 et 14 décembre, 19 heures ; le 15 décembre, 18 heures. Tél. : 01-42-74-06-44. 60 F.

Mathilde Monnier
Arrêtez, arrêtons, arrête.
Saint-Denis (93). Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde. M° Saint-Denis-Basilique. Les 12, 13, 14, 15 et 16 décembre, 20 h 30.
Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F.

Junior Ballet du Conservatoire de Paris
Lucinda Childs : *Sunrise of the Planetary Dream Collector.* Merce Cunningham : *Changing Steps.* Quentin Rouillier : création. Hervé Robbe : création.
Conservatoire national supérieur de musique, 209, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. M° Porte-de-Pantin. Les 13, 14, 15 et 16 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-40-40-46-46. Entrée libre.

BEN Duke's Experience
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. M° Châtelet. Les 12 et 13 décembre, 22 heures. Tél. : 01-40-26-21-25. 80 F.

Patricia Barber Trio
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. M° Château-d'Eau. Le 13 décembre, 21 heures.
Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Steve Lacy
Sunside (Sunset), 60 rue des Lombards, Paris 1er. M° Châtelet, Les Halles. Le 13 décembre, 21 heures.
Tél. : 01-40-26-21-25.

Enrico Pieranunzi Trio
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. M° Châtelet. Les 13 et 14 décembre, 21 heures.
Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Balthasar Thomass
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Le 13 décembre, 22 h 30.
Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Israel Vibrations
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. M° Anvers. Les 13, 14 et 15 décembre, 19 h 30. Tél. : 01-55-07-06-00. 143 F.

Victor Racoin
Auditorium Saint-Germain, 4, rue Félibien, Paris 6e. M° Odéon. Les 12, 13, 14, 15, 16, 21, 22 et 23 décembre, 20 h 30, jusqu'au 6 janvier.
Tél. : 01-44-07-37-43. 130 F.

Charles Aznavour
Palais des congrès, porte Maillot, Paris 17e. M° Porte-Maillot. Les 12, 13, 15 et 16 décembre, 20 h 30 ; le 17 décembre, 16 heures.
Tél. : 01-40-68-00-05. De 325 F à 500 F.

Jean Guidoni
Cabaret sauvage, parc de la Villette, Paris 19e. M° Porte-de-la-Villette. Les 12, 13, 14, 15, 16 et 19 décembre, 21 heures, jusqu'au 23 décembre. Tél. : 08-03-80-88-03. De 130 F à 160 F.

Daniel Hélin
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. M° Place-de-Clichy. Le 13 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. 110 F.

Camille Bazbaz
Glaz'Art, 7-15 avenue de la Porte-de-la-Villette, Paris 19e. M° Porte-de-la-Villette. Le 13 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-40-36-55-65. 50 F.

NOUVEAUX FILMS

LES AVENTURES DE TSATSIKI
■ Adaptées de deux romans pour enfants, *Les Aventures de Tsatsiki* décrivent la vie d'un petit garçon suédois de huit ans. Celui-ci vit avec sa mère. Son père, qu'il n'a jamais vu, est un pêcheur de poulpes grec dont il ne possède qu'une photo et qu'il rêve de rencontrer. Entre l'école et les jeux, son univers se fragmente entre le souvenir de ce géniteur idéal et les hommes qui passent dans la vie de sa mère (un musicien, un policier). Cet écart entre le rêve et la réalité constitue donc la matière première de scénaristes, visiblement expérimentés, qui s'ingénieront pendant une heure et demie à effacer contradictions et doutes pour décrire une réalité nécessairement, et un peu facilement, harmonieuse.

Jean-François Rauger

Film suédois d'Ella Lemhagen, avec Samuel Haus, Alexandra Rapaport. (1 h 31.)

50° FAHRENHEIT
■ Ce film repose sur des mécanismes largement éprouvés par le cinéma d'action américain contemporain. Un postulat de départ (ici le vol d'une dangereuse arme chimique) fournit le prétexte à une succession de morceaux de bravoure automobiles, pyrotechniques et sportifs dans de magnifiques paysages de western. Deux sympathiques traîne-lattes au volant d'un camion de glace sauvent les Etats-Unis en affrontant une troupe de mercenaires surarmés. Sans avoir les qualités plastiques d'un film de John Woo (spécialiste des sujets similaires), le film est une allègre course-poursuite qui se transforme parfois en léger pamphlet antitechnologique où le système D triomphe de la technique la plus sophistiquée. ***J.-F. R.***

Film américain de Hugh Johnson. Avec Skeet Ulrich, Cuba Gooding Jr. (1 h 41.)

PARTAGERAIT BONHEUR
■ Membre actif de la naissance de la nouvelle vague taïwanaise au début des années 80, critique devenu (bon) cinéaste (*School Girl, Treasure Island*), Chen Kuo-fu se lance, avec *Partagerait bonheur,* dans une entreprise particulièrement risquée : réaliser une comédie sur le thème de la solitude. Il choisit pour cela d'adapter un livre plus ou moins autobiographique d'une jeune femme, Chen Yu-hui, qui a raconté ses rencontres avec d'innombrables candidats masculins après qu'elle a passé une petite annonce matrimoniale. Ce qui composait peut-être, à la première personne du singulier et par écrit, une mosaïque subjective de la grande cité à partir de fragments de portraits d'hommes, devient, à l'écran, un exercice de style bientôt lassant. Le cinéaste dit avoir voulu saisir de nombreux visages, des vrais visages : *« Je pensais que quelque chose de signifiant à propos du monde dans lequel nous vivons en sortirait. »* C'est précisément ce qui n'arrive pas, tandis que la jeune et jolie Renée Liu rencontre cette litanie de bonshommes qui, bien que pour la plupart non professionnels, semblent tous dessinés d'une encre anecdotique, chacun dépositaire de singularités caricaturales. ***J.-M. F.***

Film taïwanais de Chen Kuo-fu. Avec Rene Liu, Chin Shih-chieh, Wu Bai, Chen Chao-Jung. (1 h 44.)

SIMON LE MAGICIEN
■ Dans un shtettl en Silésie, Dovid, un juif orthodoxe, propose au principal notable de sa région de faire passer une ligne ferroviaire près de son village et d'en gérer la concession. Hase, un autre notable – antisémite –, tente de contrecarrer ses projets. Le film de Ben Hopkins porte un sous-titre : *« L'histoire imaginaire d'un monde disparu »*. Ce monde disparu est celui du shtettl et de la culture yiddish, et l'histoire imaginaire contient, du simple d'esprit à la jeune fille à marier en passant par une apparition du diable ou du dybbuk, tous les archétypes d'un cinéma qui aura connu son apogée en Pologne avant la seconde guerre mondiale, puis aux Etats-Unis jusque dans les années 50. Le désir de recréer cet univers, sans en faire le deuil, sonne immédiatement faux car on ne décèle pas ici la dimension documentaire qui traverse tout le cinéma yiddish. ***S. Bd***

Film anglais de Ben Hopkins. Avec Noah Taylor, Stuart Townsend, Sean Mc Ginley, Embeth Davidtz. (1 h 50.)

CHICKEN RUN
Lire page 30.

FREEDOM
Lire page 30.

LES YEUX FERMÉS
Lire page 31.

ANIKI MON FRÈRE
Lire page 32.

CALLE 54
Lire ci-dessus.

ANTILLES SUR SEINE
La critique de ce film paraîtra dans une prochaine édition.

EN VUE

■ Au palmarès des « meilleures inventions japonaises » du XXe siècle, les nouilles instantanées l'emportent sur le karaoké, le baladeur, les consoles de jeux, les disques compacts et les appareils photo de petite taille, d'après un sondage de l'institut Fuji.

■ Plaidant coupable, lundi 11 décembre, à son procès, **Eiichi Nakao**, ancien ministre de la construction japonais, accusé d'avoir reçu des centaines de milliers de dollars de pots-de-vin déclarait, plein de honte *: « Je ne peux pas tourner mon visage vers le public. »*

■ *« Oui, j'ai des regrets. Pourquoi ne l'ai-je pas fait plus tôt ? »*, répondait **Yigal Amir,** assassin du premier ministre israélien **Yitzhak Rabin**, à un magistrat de Beersheba qui récemment l'interrogeait.

■ *« La sécurité nationale n'a jamais été menacée »*, affirme un porte-parole du ministère de l'intérieur britannique, après qu'un agent des services secrets eut oublié sa mallette dans un train du Dorset, qu'un espion se fut fait dérober sa console portable en gare de Paddington et qu'un contre-espion eut perdu la sienne, à Londres, dans un bar à tapas.

■ Le service de presse du prince **William**, diffuse, *« dans le cadre d'une opération publique savamment orchestrée »*, la photo du futur prétendant au trône d'Angleterre nettoyant des toilettes pendant une mission humanitaire au Chili.

■ Le Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg expose le trône des tsars, restauré, surmonté d'un baldaquin doré, orné de la couronne impériale.

■ *« Le réchauffement de la planète ouvrant à la navigation des étendues glacées, rendra plus difficile la surveillance des zones arctiques »*, avertit le général de corps d'armée **Ray Henault**, haut gradé de l'armée canadienne qui manque de patrouilleurs.

■ Au cours de leur croisière dans l'Antarctique à bord du *Kapitan Khlebnikov*, brise-glaces russe, les passagers sont descendus sur des icebergs pour organiser des cocktails au milieu des manchots.

■ L'Office national du tourisme thaïlandais félicite l'Académie militaire royale de Chulachomklao pour la qualité de son *« camp de vacances »* dans la jungle du Nakhon Nayok où les clients s'initient au tir à la mitrailleuse et aux exercices de survie.

■ Un dépressif de Mönchengladbach, en Allemagne, a fait sauter son immeuble, dimanche 10 décembre, sans faire de victime, à l'instant où, après avoir longuement hésité à se suicider par le gaz à la cave, il reprenait goût à la vie en s'allumant une cigarette au salon.

Christian Colombani

Les débordements de « Romania Mare »

L'hebdomadaire de Corneliu Vadim Tudor s'est spécialisé dans les attaques personnelles. Son heure semblait arrivée avec la montée en puissance en Roumanie du mouvement ultranationaliste

LA DÉFAITE de Corneliu Vadim Tudor à l'élection présidentielle roumaine, dimanche 10 décembre, est évidemment aussi celle de *Romania Mare* (La Grande Roumanie), l'hebdomadaire dont celui-ci est rédacteur en chef et qui porte le même nom que le parti qu'il a fondé. M. Tudor avait obtenu l'adhésion d'un Roumain sur trois, le 26 novembre, lors du premier tour du scrutin. Avec un tirage de quarante-deux mille exemplaires, *Romania Mare* devra trouver un nouveau souffle.

Il y a six ans, cette publication débordante d'injures, d'attaques

ROMÂNIA MARE

personnelles et de délires lyriques se vantait de tirer à cinq cent mille exemplaires. Son heure semblait arrivée depuis que le mouvement extrémiste et ultra-nationaliste avait fait une surprenante percée dans le pays de feu Ceausescu. L'élection de Ion Iliescu à la présidence change évidemment la situation. *« Nous nous trouvons à un carrefour historique, non seulement pour la Roumanie mais pour l'humanité entière »*, écrivait Vadim Tudor avant le second tour dans un éditorial intitulé « La résurrection du peuple roumain approche ». Il poursuivait ainsi : *« Nous croyons dans le destin messianique du peuple roumain. Je serai féroce envers la mafia qui a affamé et humilié mon peuple. »* Quand il évoque le peuple, Vadim Tudor ne peut le faire qu'à la première personne. La Roumanie, c'est lui.

UNE RARE VIOLENCE

Créé en 1991, l'hebdomadaire *Romania Mare* était proche des autorités de l'époque. L'idée vint à Vadim Tudor, en 1990, après la chute du régime communiste, de convaincre le premier ministre Petre Roman de lui donner le feu vert pour lancer cette nouvelle publication. En échange, il s'était engagé à réduire au silence, à sa manière, les personnages-clés de l'opposition anticommuniste. *Romania Mare* a connu le succès en publiant des articles d'une rare violence, en particulier sur la vie privée des opposants anticommunistes.

Vadim Tudor a toujours eu accès à certains dossiers de l'ex-Securitate, la police secrète du régime communiste. Une partie des officiers de cette institution est restée fidèle à ce personnage qui promettait de gouverner la Roumanie à la mitraillette.

Dans les deux derniers numéros de *Romania Mare*, Vadim Tudor comptait, parmi ses thuriféraires, le virtuose de la flûte de Pan, Gheorghe Zamfir, ressortissant roumain installé à Paris. Ce dernier y affirmait que le succès de Vadim Tudor au premier tour de l'élection présidentielle avait été *« la décision de Dieu. Maintenant que nous savons dans quel monde nous vivons et que nous connaissons la décision prise par la Vierge, nous devons être dignes de celle-ci »*, écrivait ce musicien. On pouvait lire également les félicitations de Jean-Marie Le Pen.

Gheorghe Zamfir pronostiquait une victoire de son héros au second tour. *« J'ai consulté les tarots,* écrivait-il, *et je suis persuadé que tu as toutes les chances d'emporter la présidence. Mon épouse, qui est une grande astrologue, te demande de lui envoyer l'année, le jour et l'heure de ta naissance. Elle pourra calculer exactement ta réussite. »* Cette fois-ci au moins, les tarots se sont trompés.

Mirel Bran

DANS LA PRESSE

RFI
Jacques Rozenblum

■ Comment redéfinir de façon satisfaisante les règles du jeu entre Etats sans remettre à plat les institutions ? Parce qu'au fond, qu'est-ce qu'une constitution sinon un mode d'emploi des institutions, une feuille de route qui leur permet de fonctionner, un vademecum de la répartition et de l'équilibre des pouvoirs ? Au cœur d'une constitution, il n'y a qu'un seul mot-clé, un seul principe actif, le pouvoir, et une seule question : qui décide, comment et pourquoi ? C'est bien parce qu'à Nice on a touché la question du pouvoir au sein de l'Union, mais sous couvert de révision technique, que les égoïsmes nationaux se sont déchaînés opposant la France et l'Allemagne, les petits et les grands Etats, etc. La leçon de Nice est évidente : sans un grand dessein et une grande ambition pour l'Europe, il sera désormais impossible d'obtenir d'autres abandons de souveraineté de la part des Etats.

LA CROIX
Bruno Frappat

■ En quoi le futur de l'Europe peut-il se lire dans l'embrouillamini apparent de l'accord de Nice ? On peut dénigrer chaque avancée au prétexte qu'elle aurait pu être plus nette. On peut se féliciter d'un petit pas en avant permettant d'éviter le grand bond en arrière. Le résultat est le même : la vision des citoyens européens en est brouillée. Les pessimistes comme les optimistes adhèrent, au fond, à une certaine idée d'Europe fatale. Les premiers se gardent bien d'en réclamer la déconstruction et les seconds d'exprimer l'envie qu'ils auraient d'accélérer sa construction. Ainsi va obscurément le chantier historique d'une union plus subie que désirée par les peuples... Sauf par ceux qui n'en font pas encore partie.

LIBÉRATION
Jacques Amalric

■ Si l'Europe des Quinze est allée se coucher hier matin avec une sérieuse gueule de bois – de celles qu'on regretterait plutôt, tant on y a pris peu de plaisir – il en est allé très différemment pour l'Europe des candidats. De Varsovie à Tallin, de Ljubljana à Riga, de Budapest à Sofia on doutait beaucoup, sans trop le dire, des bonnes paroles de ces Européens nantis qui promettaient régulièrement l'élargissement de leur club mais qui étaient diserts surtout pour en détailler les difficultés. Et voilà soudain qu'à Nice, ils tiennent parole et confirment le calendrier envisagé ! Ils en viendraient presque à s'étriper entre eux pour savoir lesquels se serreront le plus pour faire place aux nouveaux venus ! On comprend – et on partage – leur satisfaction.

RTL
Alain Duhamel

■ C'est un fait nouveau : la majorité municipale de droite parisienne officialise aujourd'hui son divorce. Les deux tiers des conseillers municipaux conservateurs choisissent Philippe Seguin, un tiers reste fidèle à Jean Tibéri. Le budget ne sera pas voté. Le maire sortant est condamné à expédier les affaires courantes. Il s'agit d'isoler Jean Tibéri, de le délégitimer. Ce n'est pas très glorieux, car le budget 2001 se situe exactement dans la ligne des cinq budgets précédents votés sans états d'âme par l'ensemble de la majorité municipale sortante. Ce n'est pas forcément efficace non plus, car Jean Tibéri pourra se présenter, c'est sa spécialité, en victime de son propre camp.

astalavista.box.sk

Un réseau de documentation et de diffusion à l'usage des pirates et contre-pirates

CRÉÉ DÈS 1994, le site slovaque Astalavista.box, consacré aux « questions de sécurité », est aujourd'hui un lieu très fréquenté par les milieux *underground* de l'Internet. On y apprend en effet comment pirater un ordinateur, un téléphone mobile ou un réseau d'entreprise, mais aussi comment se protéger des attaques de pirates, car l'un ne va pas sans l'autre. On y trouve par ailleurs de la documentation sur les logiciels libres, les jeux informatiques, les programmes de traitement d'image et de production musicale ou sur la façon de déverrouiller des formats audiovisuels protégés.

Le succès d'Astalavista. box lui a valu de se retrouver dans le collimateur des grands éditeurs de logiciels, mais tous les efforts pour le museler se sont révélés vains. Tout d'abord, il est basé à Kosice, en Slovaquie, où des poursuites judiciaires seraient sans doute plus difficiles à mettre en œuvre qu'en Europe de l'Ouest. D'autre part, le serveur d'Astalavista.box ne distribue pas directement les outils permettant d'effectuer des piratages, il se contente de tenir à jour un répertoire, doté d'un moteur de recherche, pour les localiser et les télécharger. Ils sont en général stockés sur des sites situés en Russie, fréquemment farcis de virus, et qui changent régulièrement d'adresse :

« Certains créateurs de logiciels ne réalisent pas qu'astalavista.box est un moteur automatique reposant sur la soumission d'adresses de sites, et que nous ne contrôlons pas manuellement la base de données », explique son fondateur, Marek Bednar, un informaticien de vingt-huit ans qui déclare être dans le métier depuis l'âge de quatorze ans. En outre, grâce à un réseau de sites-miroirs, dont la liste est affichée sur la page d'accueil, le contenu complet du site est reproduit sur une dizaine d'autres serveurs répartis sur toute la planète, ce qui protège l'ensemble de toute tentative d'attaque.

Pour sa part, M. Bednar n'est pas un *hacker* clandestin, loin de là : son entreprise de conception de sites et de bases de données emploie douze personnes, et il réalise actuellement le portail officiel de la ville de Kosice. Seule rançon du succès, l'arrivée des imitateurs. Un autre jeune Slovaque, Peter Takac, a lancé en 1998 un site analogue, pour lequel il a enregistré l'adresse astalavista.sk. Par ailleurs, un Suisse habitant les Grisons s'est emparé de l'adresse astalavista.com : *« J'ai fait une erreur il y a quelques années en n'enregistrant pas ce domaine »*, admet M. Bednar. Mais comment pourrait-il se plaindre de ce piratage ?

Jean Lasar

SUR LA TOILE

MUSIQUE

■ Michael Cooney, qui était le principal conseiller de la commission judiciaire du Sénat des Etats-Unis dans le dossier très polémique des violations de copyright musicaux sur Internet, a annoncé qu'il avait été embauché comme chef du service juridique de la société Napster, propriétaire du célèbre site de partage gratuit de fichiers musicaux. Napster a passé récemment un accord commercial avec le groupe Bertelsmann et devrait devenir prochainement un site payant, mais les autres grandes maisons de disques n'ont pas abandonné leurs poursuites judiciaires pour violation de copyright. – *(Reuters)*

BUTIN

■ A la suite de la saisie d'un important butin chez un receleur de la région lilloise, les policiers du service d'investigation et de recherches (SIR) de Lille ont décidé d'afficher sur Internet la liste complète des objets récupérés (notamment des bijoux, des ordinateurs et des téléphones portables), pour permettre à leurs propriétaires de se manifester, puis de récupérer leurs biens. – *(AFP.)*
www.sirdelille.org

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129191518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Etat civil *par Luc Rosenzweig*

LE MÉTIER de critique de télévision est devenu un exercice de haute voltige, à cause de la vitesse à laquelle les émissions naissent et meurent. Le paysage audiovisuel français est comme un ciel d'août avec ses étoiles filantes que l'on vous signale, mais qui ont déjà disparu, le temps de tourner la tête. Et cette chronique pourrait rapidement se muer en un simple registre d'état civil consignant naissances et décès de productions diverses et variées. La fin décembre est en général la période d'une hécatombe des émissions tombées au champ d'honneur de l'Audimat : exit Julie Snyder, *Mission un million*, *Chante la vie, chante* (une émission de variétés où Michel Field tentait vainement de se trémousser en rythme), et surtout *La chance aux chansons* qui, au regard de ces victimes d'une épidémie de mortalité infantile, faisait figure de Jeanne Calment du PAF.

Nous étant fait surprendre plusieurs fois en flagrant délit de procrastination, ce qui nous a empêché de rendre compte de quelques-unes de ces émissions météores, nous nous sommes précipité, lundi soir, à la première de *Ça s'en va et ça revient*, sur France 2. C'est une nouvelle émission de l'ubiquiste Thierry Ardisson, Frégoli de la télévision, qui apparaît en intello sur Paris-Première, en mondain branché chic insolent dans *Tout le monde en parle*, bref, c'est le type qui a le vent en poupe et qui en profite.

Le principe de l'émission est vieux comme le spectacle : c'est le « que sont-ils devenus ? » des anciennes gloires de la scène, de la télévision, de la politique et des faits divers que l'on exhume de leur trou d'oubli. Effet « fédérateur » garanti, puisque l'homme en vogue de l'instant invite à sa table les anciennes gloires d'époques variées, qui éveillent la nostalgie du temps qui passe à des générations différentes. Ma foi, ce n'était pas si mal réussi dans son genre, en dépit de longueurs évitables. L'invité vedette était le délicat Jean-Marie Bigard, comique qui cultive le genre beauf-grassalace comme d'autres la poésie médiévale, avec constance et passion. Sa confrontation avec les « Juppettes », ces « bourges » faites ministres puis virées brutalement par Alain Juppé, fut réjouissante. Lorsque ces dames, estimant que l'ex-premier ministre a suffisamment été puni par l'Histoire, ont pour lui quelques mots montrant qu'elles lui ont pardonné, Bigard exulte : *« Voyez, c'est bien ce que je vous disais ! Les femmes, on a bien raison de leur foutre sur la gueule, après elles vous embrassent ! »*

Nous soupçonnons cependant Bigard d'être un « beauf de composition », qui ne parvient pas toujours à masquer la grande finesse de son moi profond.

MARDI 12 DÉCEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

18.00 Studio ouvert. Un an de fusion : réussites ou échecs ? **Public Sénat**
20.45 et 1.00 Le Club LCI. L'attribution des marchés publics. **LCI**
21.00 Les Apôtres, juifs ou chrétiens ? **Forum**
22.00 A l'assaut de l'Everest. **Forum**

MAGAZINES

18.30 L'Invité de PLS. Invité : Charles Pasqua. **LCI**
18.40 Nulle part ailleurs. Musique : Arno. **Canal +**
20.50 Les Moments de vérité. **M 6**
20.55 Vie privée, vie publique. Attention, vous êtes fliqués. **France 3**
21.00 Le Gai Savoir. Napoléon, les Corses et nous. **Paris Première**
22.15 Ça se discute. Accident, agression, perte d'un être cher : peut-on tout pardonner ? **TV 5**
22.50 Ciel mon mardi ! Prostitution, un métier. **TF 1**
0.55 Rock Press Club. John Lennon et les années Beatles. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

19.20 Les Révolutionnaires du Tchad. **Histoire**
20.15 Reportage. Un paria kurde. **Arte**
20.30 Whisky, le diable ou le bon Dieu. **Planète**
20.30 M.C. Escher. **Odyssée**
20.45 La Vie en face. Tout seul comme un grand. **Arte**
21.00 Winston Churchill. [4/4]. Une victoire insatisfaisante, 1945-1965. **Histoire**
21.00 Michel-Ange. **Mezzo**
21.25 Naissance du christianisme. [2/4]. La lumière des nations. **Planète**
21.35 L'Art sous le IIIe Reich. La machine de propagande. **Odyssée**
22.05 Emmanuel Berl. [1/5]. **Histoire**
22.20 Titanic, le naufrage du siècle. **TSR**
22.35 Les Grands Parcs canadiens. Le parc de Writing-on-Stone. **Odyssée**
22.50 Les Six Cents Jours de Salo. **Planète**
23.35 A la recherche de l'arche d'alliance. **Odyssée**
0.15 Guerres bactériologiques. [2/2]. Assassinats biologiques. **Planète**
0.20 La Case de l'oncle Doc. Naissance de la parole. **France 3**

SPORTS EN DIRECT

20.30 Volley-ball. Ligue des champions masculine. Paris - Kedzierzyn. **Pathé Sport**

MUSIQUE

17.05 Mozart. *Concerto pour piano et orchestre* nº 21. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Daniel Barenboïm. **Mezzo**
18.15 Elisabeth Schwarzkopf et Gerald Moore. **Muzzik**
19.20 Marie-Josèphe Jude. Théâtre du Châtelet, 2000. **Mezzo**
20.10 Debussy. *Sonate pour violon et piano*. Avec Tabea Zimmermann, violon ; Arnulf von Arnim, piano. **Mezzo**
21.45 Jordi Savall en concert. Par la Capella Reial de Catalunya, dir. Jordi Savall. **Mezzo**
21.55 Ravel, Fauré et Sibelius. Festival des Proms de la BBC 1994. Avec Jean-Yves Thibaudet, piano. Par l'Orchestre symphonique de la BBC, dir. Y.-P. Tortelier. **Muzzik**
23.15 Madame Butterfly. Opéra de Puccini. Milan, 1986. Par l'Orchestre et les Chœurs de la Scala de Milan, dir. Lorin Maazel. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

19.00 Les Enfants du chemin de fer. Catherine Morshead. **Disney Channel**
20.30 Tendre piège. Serge Moati. **Festival**
23.00 Une dette mortelle. Félix Enríquez Alcalá ○. **M 6**

SÉRIES

20.45 Invasion planète Terre. Le secret de Standhill ○. **13ème RUE**
21.30 Friends. Celui qui souhaitait la bonne année (v.o.). ○. **Canal Jimmy**
22.15 Le Damné. Episode pilote (v.o.). **Série Club**
22.30 Ally McBeal. Those Lips, That Hand (v.o.). ○. **Téva**
23.45 The Practice. Et ils vécurent heureux (v.o.). ○. **Série Club**

FILMS

15.15 La Bohème ■ ■
Luigi Comencini (France - Italie, 1987, 110 min) ○. **Mezzo**
16.15 Ils étaient neuf célibataires ■ ■ ■
Sacha Guitry (France, 1939, N., 125 min) ○. **Ciné Classics**
18.20 Uncle Silas ■ ■
Charles Frank (GB, 1947, N., v.o., 100 min) ○. **Ciné Classics**
18.20 Le Juge et l'Assassin ■ ■
Bertrand Tavernier (France, 1975, 125 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
20.30 Autant en emporte le vent ■ ■ ■
George Cukor, Victor Fleming et Sam Wood (Etats-Unis, 1939, 215 min) ○. **Ciné Cinémas 1**
20.35 eXistenZ ■ ■
David Cronenberg (Etats-Unis, 1999, 95 min) ○. **Canal + Vert**
20.45 Aux sources du Nil ■ ■
Bob Rafelson (Etats-Unis, 1990, 135 min) ○. **Cinéstar 1**

21.00 Tarzan et sa compagne ■ ■
Cedric Gibbons et Jack Conway. Avec Johnny Weissmuller, Maureen O'Sullivan (Etats-Unis, version non censurée, 1934, N., v.o., 90 min) ○. **Cinétoile**
21.00 Sexe, mensonges et vidéo ■ ■
Steven Soderbergh (Etats-Unis, 1989, v.o., 100 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
22.10 L'Humanité ■ ■
Bruno Dumont (France, 1999, 150 min) ○. **Canal + Vert**
David Cronenberg (Etats-Unis, 1993, 100 min) ○. **Ciné Cinémas 2**
22.30 Belle époque ■ ■
Fernando Trueba (Fr. - Esp., 1992, v.o., 105 min). **Paris Première**
0.10 Folies-Bergère ■ ■
Henri Decoin (France, 1957, 95 min) ○. **Cinétoile**
0.20 La Bible ■ ■
John Huston (It. - EU, 1966, v.o., 170 min) ○. **Ciné Cinémas 3**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.20 et 1.35 **Exclusif.**
19.00 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.30 Répondez-nous. Hubert Védrine.
20.55 Mon père, ce héros Film. Gérard Lauzier.
22.45 Le Temps d'un tournage.
22.50 Ciel mon mardi !
1.10 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

17.25 Qui est qui ?
18.05 70's Show.
18.35 JAG.
19.20 Mardi, c'est Julie.
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Les Virtuoses ■ Film. Mark Herman.
22.45 On a tout essayé.
0.45 Journal, Météo.
1.10 P.I.N.K.

FRANCE 3

17.35 A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'info, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 C'est mon choix... ce soir.
20.55 Vie privée, vie publique. Attention, vous êtes fliqués.
22.55 Météo, Soir 3.
23.20 Les Dossiers de l'histoire.
0.20 La Case de l'oncle Doc.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.30
18.40 NPA musique. Arno.
18.55 Nulle Part Ailleurs.
20.30 La Belgique est un pays.
20 .31 et 22.00, 22.55, 23.25 Monsieur Manatane présente bien les nuits belges.
20.35 Les convoyeurs attendent ■ Film. Benoît Mariage ○.
22.05 Ceci n'est pas une histoire belge.
23.00 Bruxelles-Paris-Bruxelles. Téléfilm. Stefan Liberski ○.
23.35 Haut les cœurs ! Film. Solveig Anspach ○.
1.25 Hôtel du Nord ■ Film. Marcel Carné. ○.

ARTE

19.00 Cousins d'ici, cousins d'ailleurs. [2/4]. Le Mali : le droit à l'égalité.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Un paria kurde.
20.45 La Vie en face. Tout seul comme un grand.
21.35 Des démons. Téléfilm. Frank Castorf (v.o.).
0.35 Kamikaze 1989 ■ Film. Wolf Gremm (v.o.).

M 6

17.20 Kid et compagnie.
18.05 Le Clown.
18.55 Le Flic de Shanghaï.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.40 E = M 6 Découverte.
20.50 Les Moments de vérité.
23.00 Une dette mortelle. Téléfilm. Félix Enríquez Alcalá. ○.
0.40 Two.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 In vivo.
20.30 Fiction. *La Tête en bas ou Trois jours à Rome*, de Maurice Perez.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Prix Bayeux des correspondants de guerre. Rwanda 1999 : revivre à tout prix. 2. Aux étoiles éteintes (rediff.).
0.05 Du jour au lendemain. Marie Depussé (*Qu'est-ce qu'on garde ?*).

FRANCE-MUSIQUES

19.07 A côté de la plaque.
20.00 Un mardi idéal. Invités : Mariana Montalvo ; Stephan Genz ; Anne Queffélec et Diederick Wissels ; David Linx ; Nora Gubisch ; Allen Hoist.
22.30 Jazz, suivez le thème. Body and Soul.
23.00 Le Conversatoire.
0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

18.30 L'Actualité musicale.
20.40 Les Rendez-vous du soir. Académies de Saintes 2000. Par l'Orchestre des Champs Elysées, dir. Philippe Herreweghe.
22.05 Les Rendez-vous du soir (suite).

TELEVISION

CINÉ CINÉMAS 1

20.30 Autant en emporte le vent ■ ■ ■

Tous les amoureux de Vivien Leigh et du grand cinéma romanesque hollywoodien vont recevoir comme un cadeau de Noël les nouvelles diffusions, en version remastérisée, de cette adaptation du roman de Margaret Mitchell. Les interprètes ont si parfaitement incarné les personnages que personne n'a jamais osé, plus de cinquante ans après, un « remake »...

FRANCE 3

23.20 Les Dossiers de l'histoire

Le magazine de France 3 propose ce soir un film de Max Armanet et Laurent Joffrin, *Les Visiteurs du soir*, qui plonge dans les méandres d'une polémique autour de laquelle s'est joué le sort de la France. C'était en mars 1983, quand, au lendemain de l'échec de la gauche aux élections municipales, François Mitterrand a hésité sur le cap économique à suivre. L'histoire est connue. C'est la chronique de ces dix jours, contée par les acteurs de l'époque – Jacques Delors, Jacques Attali, Elisabeth Guigou, Laurent Fabius... –, au cours desquels M. Mitterrand consulte pour savoir si la France doit ou non sortir du système monétaire européen (SME). Sur cette hésitation très lourde pour l'avenir, le film n'offre pas de révélations. La curiosité de ce documentaire, c'est qu'on ne peut le voir sans penser au temps présent. Comme une mesure du temps passé.

MERCREDI 13 DÉCEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

20.45 et 1.00 Le Club. **LCI**
18.30 Studio ouvert. Les français sont-ils toujours aussi solidaire en période de forte croissance ? **Public Sénat**
21.00 La Tentation fasciste. **Forum**
22.00 Entre terre et exil, la culture palestinienne. **Forum**
23.00 Cartographie et connaissance de la Terre. **Forum**

MAGAZINES

14.15 Envoyé spécial. Pokémon et les envahisseurs. Viols en Afrique du Sud : les survivantes. *P-s :* Le Samu social. **TV 5**
16.05 Saga-Cités. Retour au Val-Nord. **France 3**
18.30 L'Invité de PLS. Robert Hue. **LCI**
18.55 Nulle part ailleurs. **Canal +**
19.30 et 0.05 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**
19.55 TV 5 l'Invité. **TV 5**
20.15 Strip-tease. L'art et la manière. Dans les steppes de l'Asie centrale. La guerre du Golfe. Mon Pierre. **RTBF 1**
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Les monarchies modernes [1/4] : Le Danemark. **Arte**
20.55 Défense d'entrer. Spécial Noël. Invités : Jean Yanne ; Liane Foly. **TF 1**
20.55 Des racines et des ailes. L'Iran lève le voile. Thalasso à la carte. Les hôtels de l'extrême. **France 3**
22.20 Ça se discute. L'instinct paternel existe-t-il ? **France 2**
23.10 Le Droit de savoir. Enquête sur le commerce du sexe : de la France à l'Australie. **TF 1**
23.15 Zone interdite. Princes et princesses. **M 6**
0.45 Des mots de minuit. Invités : Bessora, Etienne-Emile Baulieu. **France 2**

DOCUMENTAIRES

18.30 Le Monde des animaux. Paul et les koalas. [8/10]. **La Cinquième**
19.00 Cousins d'ici, cousins d'ailleurs. [3/4]. La République dominicaine : le droit au travail. **Arte**
20.00 Around the World with Orson Welles. [2/5]. La vie au pays basque. **Ciné Classics**
20.15 Reportage. Après le viol. **Arte**
20.30 La Belgique est un pays. C'est filmé près de chez nous. **Canal +**
20.30 Cinéma, cinéma. **Planète**
20.35 Sans frontières. Les Manèges du futur. **Odyssée**
21.00 Le XXe siècle. La Guerre des loups. [2/3]. De Budapest à Helsinki (1956-1975). **Histoire**
21.00 Classic Archive. Régine Crespin. **Mezzo**
21.25 Aventures africaines. [1/2]. En Namibie. **Odyssée**
21.30 Soirée Lon Chaney Jr. Lon Chaney, l'homme derrière le masque. **Ciné Classics**
21.45 Musica. Merce Cunningham, une vie de danse. **Arte**
21.45 Le Rêve africain. [1/5]. La guerre des villages. **Planète**
22.05 Le Musée Guggenheim de Bilbao. **Histoire**
22.25 Prostitution hors la loi. **13ème RUE**
22.35 Génocide, les plans d'Auschwitz. **Planète**
22.55 La Guitare espagnole. [4/8]. Vers le romantisme. **Mezzo**
23.00 La Belgique est un pays. Les Rebelges. **Canal +**
23.25 Profil. Jean Lacouture ou la position du biographe. **Arte**
23.25 Au fil des sacs, la dernière tournée. **Planète**
23.40 Science-fiction, le futur au présent. [3/4]. L'apocalypse annoncée. **Ciné Cinémas**
23.45 Cycle Depardon. Reporters. **Histoire**
23.55 Whisky, le diable ou le bon Dieu. **Planète**
0.20 La Lucarne. The Boot Factory. **Arte**
0.45 Birdland. [5/7]. **Muzzik**
0.50 Embarquement porte nº 1. Rio de Janeiro. **Odyssée**

SPORTS EN DIRECT

16.00 Curling. Championnats d'Europe. Round Robin : Allemagne - Danemark dames. **Eurosport**
16.30 Volley-ball. Ligue des champions féminine. Poule D : Thessalonique - Cannes. **Pathé Sport**
19.50 Football. D 1 (17e journée). Lille - Paris-SG. **TPS Foot**
20.00 Handball. Championnat d'Europe féminin. Tour préliminaire. Groupe A : France - Autriche. **Pathé Sport**
20.30 Basket-ball. SuproLigue. Poule A. 7e journée : Asvel - Split. **Eurosport**

DANSE

21.00 Soirée « Raymonda ». Ballet. Chorégraphie de Marius Petipa. Musique de Glazounov. Avec Natalya Bessmertnova (Raymonda), Yuri Vasyuchenko (Jean de Brienne), et l'Orchestre du théâtre du Bolchoï, dir. Algis Zhuraitis. **Muzzik**
23.15 Musica. *Mélange.* Ballet. Chorégraphie de Merce Cunningham. Musique de Cage. Par la Merce Cunningham Dance Company. **Arte**
23.20 A-normopathie 2 : L'Entrée. Ballet. Chorégraphie d'Axelle Mikaeloff. Musique de Mikaeloff. Avec Aurélie Barthaux, Axelle Mikaeloff, Marie-Pierre Pirson. **Muzzik**
23.45 La Belle au bois dormant. Ballet. Chorégraphie de Rudolf Noureev. Musique de Tchaïkovski. Par l'Orchestre et le Corps de ballet de l'Opéra national de Paris, dir. David Coleman. Avec Aurélie Dupont (Aurore). **Mezzo**

MUSIQUE

19.40 Requiem et Responsoria, de Lassus. Avec l'Ensemble Hilliard ; l'ensemble The Tallis Scholars. *Requiem à quatre voix,* par l'Ensemble Hilliard, dir. Luc Brewaeys ; etc. **Mezzo**
20.00 The Muppet Show. **Canal Jimmy**
20.20 Responsoria pro triduo sacro. Par l'ensemble The Tallis Scholars, dir. Peter Philipps. **Mezzo**
0.10 Jazz à Antibes 90. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

19.00 Un match au sommet. Rod Daniel. **Disney Channel**
22.15 Charlemagne, le prince à cheval. Clive Donner [1/3]. **TV 5**
22.20 Ultime trahison. Henri Charr. **RTL 9**
22.30 La Vie d'un autre. Patrice Martineau. ○. **Téva**

COURTS MÉTRAGES

0.45 Mickro ciné. **Canal +**
1.15 Libre court. *Close Up.* **France 3**

SÉRIES

18.00 Friends. [1/2]. Celui qui était à Las Vegas. ○. **France 2**
20.40 Homicide. [2/2]. Chasseurs de primes. ○. **Série Club**
20.50 Ally McBeal. I Will Survive. Trente ans... **M 6**
21.00 Star Trek, Deep Space Nine. A la lumière de l'enfer. ○. **Canal Jimmy**
21.25 Profiler. Vent d'angoisse. ○. **Série Club**
22.40 Sex and the city. Le lièvre et la tortue. ○. **M 6**
22.45 New York Police Blues. La truffe du chien. ○. **Canal Jimmy**
23.25 Taxi. Out of Commission (v.o.). **Série Club**
23.30 Les Soprano. Fun House. ○. **Canal Jimmy**
0.20 Les Brigades du Tigre. Le vampire des Carpates. **Festival**

FILMS

13.10 Les Liaisons dangereuses ■ ■
Stephen Frears (Grande-Bretagne, 1988, 120 min) ○. **Histoire**
14.00 Aux sources du Nil ■ ■
Bob Rafelson (Etats-Unis, 1990, 130 min) ○. **Cinéstar 1**

14.10 L'Histoire d'Adèle H ■ ■ ■
François Truffaut. Avec Isabelle Adjani, Bruce Robinson (France, 1975, 95 min) ○. **Cinétoile**
15.45 Léo le dernier ■ ■
John Boorman (Grande-Bretagne, 1970, 105 min) ○. **Cinéfaz**
17.05 Le Dernier Rivage ■ ■
Stanley Kramer (Etats-Unis, 1959, N., 140 min). **Festival**
18.00 Air Force One ■ ■
Wolfgang Petersen (Etats-Unis, 1997, 125 min) ○. **Cinéstar 1**
18.35 Alien, la résurrection ■ ■ ■
Jean-Pierre Jeunet (Etats-Unis, 1997, v.o., 105 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
19.15 Les Cendres du temps ■ ■
Wong Kar-Wai (Hongkong, 1994, v.o., 90 min) ○. **Cinéfaz**
20.30 La Griffe ■ ■
Franklin J. Schaffner (Etats-Unis, 1967, 105 min) ○. **Ciné Cinémas 2**
20.45 Le Mariage de mon meilleur ami ■ ■
Paul J. Hogan (Etats-Unis, 1997, 105 min) ○. **Cinéstar 1**
21.00 Le Million ■ ■ ■
René Clair (France, 1931, N., 80 min) ○. **Cinétoile**
22.20 eXistenZ ■ ■
David Cronenberg (Etats-Unis, 1999, 95 min) ○. **Canal + Vert**
22.20 A nous la liberté ■ ■ ■
René Clair (France, 1931, N., 85 min) ○. **Cinétoile**
22.30 Ils étaient neuf célibataires ■ ■ ■
Sacha Guitry (France, 1939, N., 125 min) ○. **Ciné Classics**
23.45 Niagara ■ ■
Henry Hathaway (Etats-Unis, 1953, v.o., 85 min) ○. **Cinétoile**
0.35 Angoisse ■ ■
Jacques Tourneur (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 90 min) ○. **Ciné Classics**

1.25 La Bible ■ ■
John Huston. Avec Michael Parks, Ava Gardner (Italie - Etats-Unis, 1966, v.o., 170 min) ○. **Ciné Cinémas 3**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.50 Le Clan du bonheur.
16.40 7 à la maison.
17.30 Sunset Beach.
18.20 Exclusif.
19.00 Le Bigdil.
19.55 Hyper Net.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.55 Défense d'entrer. Spécial Noël ; Vacances de milliardaires ; etc.
23.10 Le Droit de savoir. Enquête sur le commerce du sexe : de la France à l'Australie.
0.35 Exclusif.

FRANCE 2

14.50 En quête de preuves.
15.40 Tiercé. A Vincennes.
15.55 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.25 Qui est qui ?
18.00 Friends ○.
18.30 JAG.
19.20 Mercredi, c'est Julie.
19.50 Un gars, une fille.
19.55 et 20.45 **Tirage du Loto.**
20.00 Journal, Météo.
20.50 Louis Page. Passage sous silence ○.
22.20 Ça se discute. L'instinct paternel existe-t-il ?
0.25 Journal, Météo.

FRANCE 3

16.05 Saga-Cités. Retour au Val-Nord.
16.25 MNK.
17.35 A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier. Le Néolithique.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 C'est mon choix... ce soir.
20.55 Des racines et des ailes. L'Iran lève le voile ; Thalasso à la carte ; Les hôtels de l'extrême.
22.45 Météo, Soir 3.
23.10 Ciné mercredi. Cycle Woody Allen. Alice ■ Film. Woody Allen (v.o.).

CANAL +

14.55 Tour de contrôle. Téléfilm. Richard Howard ○.
16.30 Invasion planète Terre.
17.10 Animasia ○.
17.59 Entre chien et chat ○.
► En clair jusqu'à 21.00
18.00 Daria ○.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 La Belgique est un pays. C'est filmé près de chez nous. **21.00** et 22.25, 23.25, 0.40, 1.15 Monsieur Manatane présente bien les nuits belges. **21.05** Rosetta ■ Film. Jean-Pierre Dardenne et Luc Dardenne ○. **23.00** Les Rebelges. **23.30** Une liaison pornographique Film. Frédéric Fonteyne ○. **0.45** Mickro ciné.
22.35 Jour de foot.
1.18 Pin-up.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.35 En juin, ça sera bien.
16.05 Pi égale 3,14...
16.35 Les Ecrans du savoir.
18.00 Correspondance pour l'Europe.
18.25 Météo.
18.30 Le Monde des animaux. Paul et les koalas [8/10].
19.00 Cousins d'ici, cousins d'ailleurs. [3/4]. La République dominicaine : le droit au travail.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Après le viol.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Les monarchies modernes [1/4] : Le Danemark.
21.45 Musica. Merce Cunningham, une vie de danse. **23.15** Mélange.
23.25 Profil. Jean Lacouture ou la position du biographe.
0.20 La Lucarne. The Boot Factory.

M 6

16.45 Fan de. Lenny Kravitz. Ronan Keating. Spooks. Rencontre avec Garou.
17.15 Sydney Fox, l'aventurière ○.
18.10 Drôles de filles.
18.55 Le Flic de Shangaï.
19.50 I-minute.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer ○.
20.40 Décrochages info, Jour J.
20.50 Les Filles du mercredi. Ally McBeal. I Will Survive. Trente ans... **22.40** Sex and the city. [nº 9]. Le lièvre et la tortue ○.
23.15 Zone interdite. Princes et princesses.
0.59 La Minute Internet.

RADIO

FRANCE-CULTURE

21.00 Mesures, démesures. L'échantillonneur et le droit de citation musicale.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit (rediff.). Prix Bayeux des correspondants de guerre. Rwanda 1999 : revivre à tout prix.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Par l'Orchestre national de France, dir. Jesus Lopez-Cobos : Œuvres de Tanguy, Lalo, de De Falla, Saint-Saëns.
22.30 Jazz, suivez le thème. Body and Soul.
23.00 Le Conversatoire. Au Bœuf sur le toit, à Paris.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir. Der Freischütz. Opéra de Weber. Par l'Orchestre symphonique allemand de Berlin, dir. Marek Janowski, Andreas Schmidt (Ottokar), Anton Scharinger (Kuno).
22.55 Académies musicale de saintes 2000. A l'abbaye aux Dames. Par l'Ensemble Huelgas, dir. Paul Van Nevel : Œuvres de Richafort.

TELEVISION

ARTE

21.45 Musica : Merce Cunningham, une vie de danse

Longtemps vidéaste de la compagnie Merce Cunningham, Charles Atlas connaît sur le bout du doigt la manière de bouger, le mouvement du chorégraphe. Sa caméra intervient toujours au moment pile, avec beaucoup de liberté. Une heure vingt d'une biographie dansée. On est étonné de voir à quel point le chorégraphe a toujours été moderne.

HISTOIRE

22.05 Le musée Guggenheim de Bilbao

Inaki Biskarra retrace l'aventure d'un projet aussi controversé que la tour Eiffel en son temps, le musée Guggenheim de Bilbao, créé par Frank Gehry. Produit par Euskal Telebista, ce film fait la part un peu trop belle aux notables basques. Il offre néanmoins des images magnifiques de ce bâtiment d'une beauté et d'une complexité incroyables.

ARTE

23.25 Jean Lacouture ou la position du biographe

Hugues Le Paige et Vincent Fooij nous emmènent dans le Lubéron à la rencontre de Jean Lacouture tel qu'en lui-même. Le journaliste-biographe parle avec le langage fleuri des gens de son terroir, de lui-même surtout, puisque c'est l'objet de ce documentaire qui a le mérite d'avoir permis au héros d'accoucher, avec sérénité, de toutes ses contradictions.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
○ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
○ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
○ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde

MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2000

Eloge de la nouille

par Pierre Georges

VOUS A-T-ON jamais parlé ici des « nouilles instantanées » ? Non ? Eh bien, c'était une erreur et un oubli fâcheux. Dans le bilan qu'ils font avant fermeture de l'an 2000, les Japonais tiennent ces fameuses nouilles, un peu d'eau bouillante et hop à table, pour l'invention nippone du siècle. Juste devant le karaoké et le walkman.

Etait-il si urgent et indispensable de faire connaître cette grande nouvelle ? Cela pourrait se discuter. Mais enfin, il est des matins où l'on fait avec ce que l'on a. Et après tout, le triomphe de la nouille instantanée qui a établi son empire du levant au couchant – 47,3 milliards de plats consommés en 1999 – en vaut bien un autre.

On n'ira pas jusqu'à dire que la nouille instantanée, née en 1957, fut la mère de tous les fast food. Et la reine des batailles gastronomiques. Sans doute, en cherchant bien, on lui trouverait des ancêtres glorieux. Le fameux « singe », le corned-beef dans les tranchées de 14-18 par exemple, réchauffé à même le casque, et hop ! à l'assaut. Ou alors le bouillon Kub d'avant vache folle, passé par les armes et le percolateur à vapeur, et hop ! sus à l'hiver, d'avant les non-hivers. Certes non, elle ne fut jamais seule, la nouille instantanée. N'oublions pas le café du même tonneau. Les potages. Les sirops, les laits, les Y'a bon Banania. Et tout ce que l'inventivité humaine sut produire de vaguement comestible à partir de l'idée que plus c'est vite fait, meilleur c'est mieux fait ! Si l'on peut s'exprimer, instantanément, ainsi.

Or, de ce point de vue, la nouille instantanée présente tous les avantages. D'abord parce que, mélangée aux autres ingrédients, karaoké, déjà une sorte d'ersatz de chanson, et walkman, elle autorise à un portrait-robot de l'honnête japonais du siècle. Bien loin des clichés d'usage sur la nature fourmilière et industrieuse du prototype étudié. Un Japonais moderne serait donc cet être admirable et joyeux qui avalerait des nouilles instantanées en révisant ses chansons préférées avant que d'aller régurgiter le tout en de mémorables vocalises karaokesques.

Deuxième avantage de la nouille instantanée : comme son adjectif l'indique, elle symbolise parfaitement la culture, universelle elle, de l'instant. Pas une seconde, pas une minute à perdre. Vite mangé, mal mangé. Encore que l'on ne soit pas vraiment un expert en nouille instantanée, mais pas manchot nonobstant en purée-minute, on croit savoir que ce plat magique et abracadabrantesque ne revendique pas absolument le terme de mets. C'est autre chose. Ni mal bouffe, ni bonne bouffe. Bouffe simplement. Une simple solution de secours anti-fringale. Ou, si l'on peut dire, un précipité coupe-faim.

Une nouille instantanée honnête ne se rate, ni ne vous rate. Le seul risque véritable, hors le dépassement de la mythique date de péremption, est celui de se renverser l'eau bouillante qui ravigote la nouille sur les mimines. Hors ce menu inconvénient que d'avantages ! Toujours prête ! Toujours cuite puisque déjà cuite ! Toujours disponible ! Toujours nouille ! Moderne en somme.

Le parti du président Gbagbo obtiendrait 91 sièges sur 225 aux législatives en Côte d'Ivoire

Paris estime que le scrutin « ne répond pas pleinement aux attentes »

ABIDJAN
de notre envoyé spécial

Le Front populaire ivoirien (FPI) s'impose comme la première force politique en Côte d'Ivoire à l'issue des élections législatives du dimanche 10 décembre, damant le pion au Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), l'ex-parti unique, majoritaire pendant quarante ans, depuis l'indépendance en 1960. Pour sa part, le Rassemblement des républicains (RDR) avait boycotté le scrutin, la candidature de son chef de file, l'ancien premier ministre Alassane Ouattara, ayant été invalidée par la Cour suprême dans des conditions telles que le ministère français des affaires étrangères estimait, lundi, que les élections *« ne répondent pas pleinement aux attentes »*.

La formation du président Laurent Gbagbo a obtenu, selon des résultats provisoires portant sur 193 sièges des 225 à pourvoir, 91 sièges, distançant le PDCI, avec 70 députés, au futur Parlement. Dans la précédente Assemblée, qui ne comptait que 175 sièges, le PDCI et le FPI disposaient respectivement de 146 et de 13 sièges.

DES PARTIELLES À ORGANISER

Le raz-de-marée du FPI est d'autant plus impressionnant que l'ex-parti unique a été affaibli par le ralliement d'une partie de ses cadres au général Robert Gueï, le chef de la junte qui a gouverné le pays entre le 24 décembre 1999 et le 26 octobre 2000. Entrés en lice comme « candidats indépendants », seize d'entre eux ont été élus à la nouvelle Assemblée nationale.

Le taux de participation n'a pas été annoncé par la Commission nationale électorale (CNE), qui doit rendre publics, ce mercredi, les résultats officiels. En raison des perturbations du vote dans le Nord, où, parfois, moins de 10 % des électeurs se sont rendus aux urnes, 32 sièges restent vacants. Ils seront l'enjeu de partielles, dont la date n'a pas encore été fixée mais auxquelles le RDR n'exclut pas de participer. Le gouvernement, dans le but de parachever l'élimination politique d'Alassane Ouattara en l'isolant de son parti, souhaite *« ramener le RDR dans le jeu politique »*. Il espère ainsi conjurer le spectre d'une division entre le Sud, à prédominance chrétienne, et le Nord, majoritairement musulman.

Une semaine après avoir imposé un couvre-feu et l'état d'urgence, Laurent Gbagbo devait s'adresser, mardi 12 décembre, dans un discours radio-télévisé à la nation. Récemment, le Parti socialiste français a appelé de ses vœux à une *« réconciliation démocratique »* en Côte d'Ivoire.

Stephen Smith

Le Rassemblement des républicains entame une « lutte existentielle »

Privé de son dirigeant Alassane Ouattara, qui se *« repose »* dans le Midi de la France, et de députés, le Rassemblement des républicains (RDR) dispose d'une marge de manœuvre très étroite pour entamer sa *« lutte existentielle »*, de l'aveu même de la secrétaire générale du parti, Henriette Dagri Diabaté. *« Nous devons combattre pour assurer notre propre existence en tant que parti »*, a-t-elle expliqué, lundi 11 décembre à Abidjan.

Traduisant par une dénégation l'abattement de la direction du parti présente à Abidjan, Mme Diabaté a dit que les élections n'étaient *« pas un échec total pour le RDR »*. *« Les Ivoiriens et la communauté internationale ont pu constater que le vote s'est déroulé sous la menace »*, a-t-elle rappelé avant d'ajouter : *« Ce n'est pas une ambiance dont on puisse se flatter. »*

Blanchiment d'argent : le Liechtenstein adapte sa législation

VADUZ. Le gouvernement du Liechtenstein a édicté, lundi 11 décembre, une ordonnance sur le devoir de diligence des institutions financières qui devront répondre aux exigences internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, a annoncé le chef du gouvernement, Mario Frick.

La loi sur le devoir de diligence, approuvée en septembre par le Parlement de la Principauté, ainsi que la nouvelle ordonnance, qui répond aux *« principes de Wolfsberg »* édictés par onze grandes banques internationales pour lutter contre les transactions douteuses, entreront en vigueur début 2001. Les établissements signataires doivent notamment vérifier l'identité des titulaires des comptes. Les personnalités publiques, politiciens ou hauts fonctionnaires, leur famille et leur entourage feront l'objet d'une attention particulière. Ces *« principes de Wolfsberg »* ont été élaborés avec l'appui de Transparency International, une organisation internationale anticorruption basée à Berlin. – *(AFP.)*

Droits de l'homme en Tunisie : l'indignation de Mme Mendès France

PARIS-TUNIS. Marie-Claire Mendès France, veuve de l'ancien président du Conseil et militante de longue date en faveur des libertés, vient d'adresser une lettre au président Ben Ali, dans laquelle elle dénonce la suspension de l'activité de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH) et sa mise sous administration judiciaire. Ces décisions *« me consternent et constituent une mesure honteuse et injustifiable »*, déclare Mme Mendès France. *« Ceux qui vous ont conseillé* [cela] *n'ont agi ni dans votre intérêt ni dans celui de la Tunisie »*, ajoute-t-elle. Pour la présidente de l'Institut Pierre-Mendès-France, *« même s'ils peuvent paraître parfois gênants, les contre-pouvoirs sont indipensables au bon fonctionnement de toute société »*.

Dans une conférence de presse tenue, vendredi 1er décembre à Tunis, les quatre plaignants, auteurs du recours en justice contre la LTDH, s'étaient défendu de vouloir la dissolution de la Ligue, tout en soulignant que cette dernière *« ne doit pas être un contre-pouvoir, mais une force nationale d'équilibre »*.

Retour de la navette Endeavour après la livraison de panneaux solaires à l'ISS

FLORIDE. La navette spatiale américaine Endeavour a atterri, mardi 12 décembre, à 0 h 04 (heure française) sur la piste du centre spatial Kennedy au terme d'une mission de onze jours destinée à équiper la station spatiale internationale (ISS) de deux panneaux solaires géants. Ces panneaux, les plus grands – près de 80 mètres –, les plus puissants – 42 kilowatts – et, bien sûr, les plus chers jamais construits – 600 millions de dollars (près de 705 millions d'euros) –, devraient enfin donner aux trois locataires de l'ISS, deux Russes (Yuri Gidzenko et Sergueï Krikalev) et un Américain (Bill Shepherd) le confort électrique nécessaire pour mener à bien leurs derniers trois mois de mission. Leur installation n'a pas été de tout repos pour les cinq astronautes – quatre Américains et un Canadien qui constituaient l'équipage de la navette Endeavour. Il a fallu en effet effectuer trois longues et épuisantes sorties dans l'espace qui augurent bien, cependant, de la suite des opérations à engager pour compléter l'assemblage de la station.

Une nouvelle navette, Atlantis, devrait s'arrimer le 18 janvier 2001 à l'ISS et livrer à cette occasion un laboratoire baptisé Destiny.

DÉPÊCHE

■ **ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE : Antoine Waechter, président du Mouvement écologiste indépendant (MEI)**, a été désigné par son parti comme candidat à l'élection présidentielle de 2002, annonce le MEI, mardi 12 décembre. Déjà candidat en 1988, M. Waechter avait obtenu 3,8 % des suffrages, mais n'avait pas réussi à réunir les 500 parrainages nécessaires pour se présenter en 1995.

Marco Pantani condamnné par la justice italienne

LE COUREUR CYCLISTE italien Marco Pantani a été condamné, lundi 11 décembre, à trois mois de prison avec sursis et 12 millions de lire d'amende (4 000 francs) par le tribunal de Forli (Emilie-Romagne). Le jugement a été rendu par le juge Luisa Del Bianco, au terme de la cinquième et dernière audience du procès commencé le 13 octobre dans une indifférence quasi générale. Le champion italien est le premier sportif sanctionné par un tribunal civil au motif de dopage. *« Nous ferons appel car cette sentence ne s'appuie sur aucun élément »*, a affirmé l'avocat du coureur, Gaetano Insolera.

Actuellement en stage de préparation à Riccione avec son équipe Mercatone Uno, le « Pirate » de Cesenatico, absent du procès, n'a livré aucun commentaire.

Le délit de dopage n'existant pas au moment des faits dans la loi italienne (un nouveau texte vient tout juste d'être adopté), le champion était poursuivi pour *« fraude sportive »* avec usage d'érythropoïétine (EPO) lors de la course Milan-Turin, le 18 octobre 1995, au cours de laquelle il avait été victime d'une chute nécessitant son transport à l'hôpital de Turin. Lors de son admission, les médecins avaient décelé un hématocrite de 60,1 %, alors qu'un taux normal oscille en général en dessous de 45 %. A tel point qu'en 1997, l'union cycliste internationale a fixé une limite de 50 %.

DEUX ÉTAPES DU TOUR

Le 28 novembre, la déposition du professeur Massimo Cartesegna, médecin-chef du service des urgences avait fait part au juge de ses soupçons. Lors de l'opération subie par Marco Pantani à la suite de l'accident, le professeur Cartesegna avait constaté des brusques variations du taux d'hématocrite sur son patient en l'espace d'une journée. De 60,1 % enregistrés au moment de l'intervention, ce taux était ensuite descendu en dessous des 20 %. Selon les médecins, de tels changements s'expliquent par une absorption d'EPO.

Pour sa part, Marco Pantani a toujours nié la moindre consommation d'EPO durant sa carrière. Il avait justifié son hématocrite trop élevé par la déshydratation au retour d'un séjour en altitude en Colombie, quelques semaines avant son accident. En juin 1999, à Madonna di Campiglio à la veille de l'arrivée du Giro à Milan, le coureur romagnol porteur du maillot rose de leader avait été surpris avec un hématocrite de 52 %, qui lui avait valu une mise hors course.

Rentré chez lui dans sa villa de Cesenatico, il s'était cloîtré durant plusieurs mois, sombrant dans une déprime et multipliant les frasques. Revenu en course un an plus tard, au Tour d'Italie, il avait participé activement au succès final de son lieutenant Stefano Garzelli. Lors du Tour de France, il s'était illustré en enlevant deux étapes, dont celle du Ventoux, devançant le futur vainqueur, l'Américain Lance Armstrong.

Sélectionné aux Jeux de Sydney, il avait terminé dans l'anonymat, et n'avait pas été retenu pour les championnats du monde de Plouay (France). Les jours à venir seront marqués par un autre jugement en matière de dopage. A Lille, c'est le 22 décembre que les magistrats rendront leur décision dans l'affaire Festina qui met en cause un autre champion : le Français Richard Virenque.

Yves Bordenave (avec AFP)

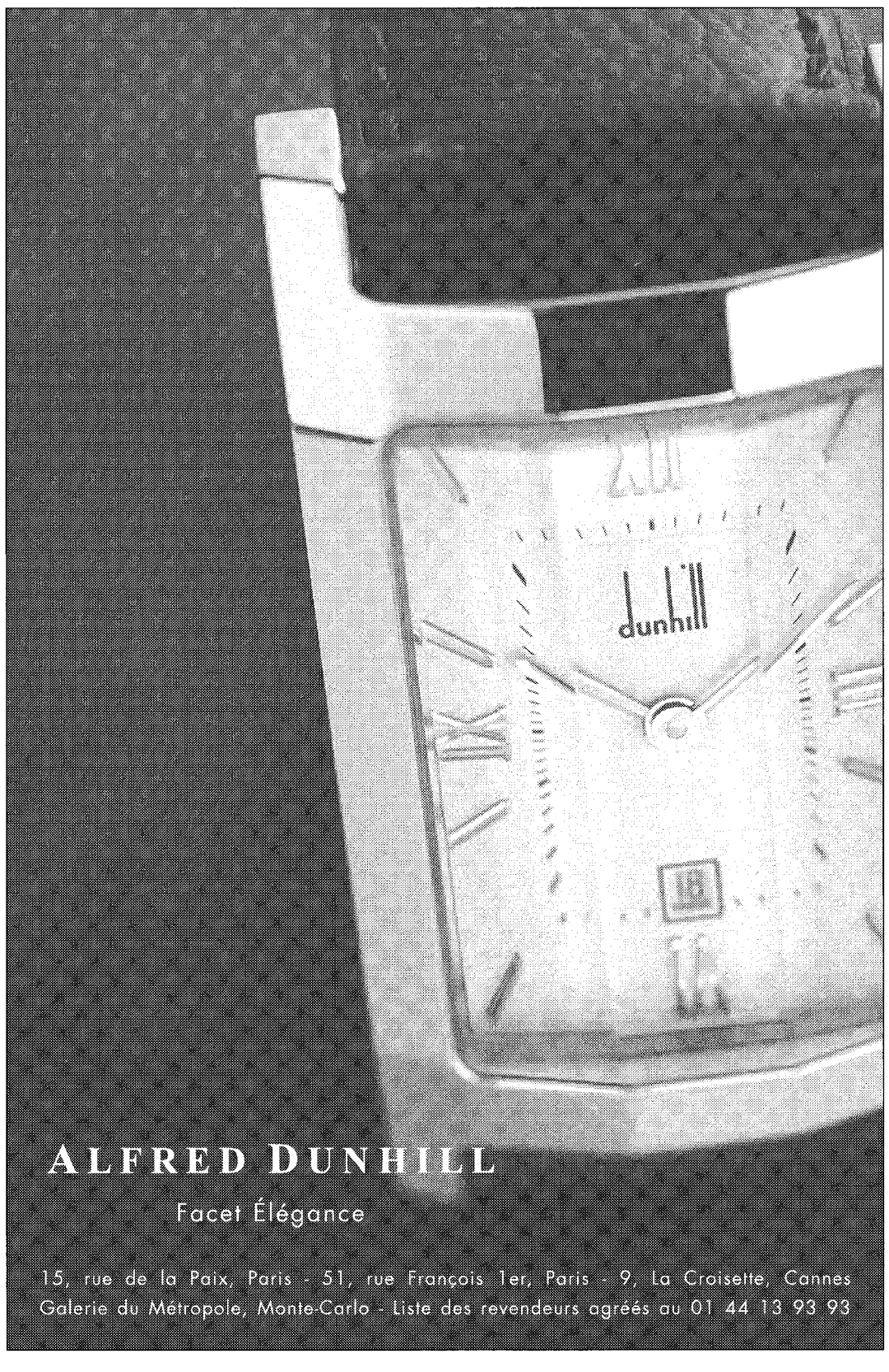

PLANTU
rencontre à
L'ARBRE A LETTRES
2, rue Edouard-Quénu, Paris 5ème
Tél. 01 43 31 74 08
le jeudi
14 décembre à 18 h.

Tirage du *Monde* daté mardi 12 décembre 2000 : 507 305 exemplaires